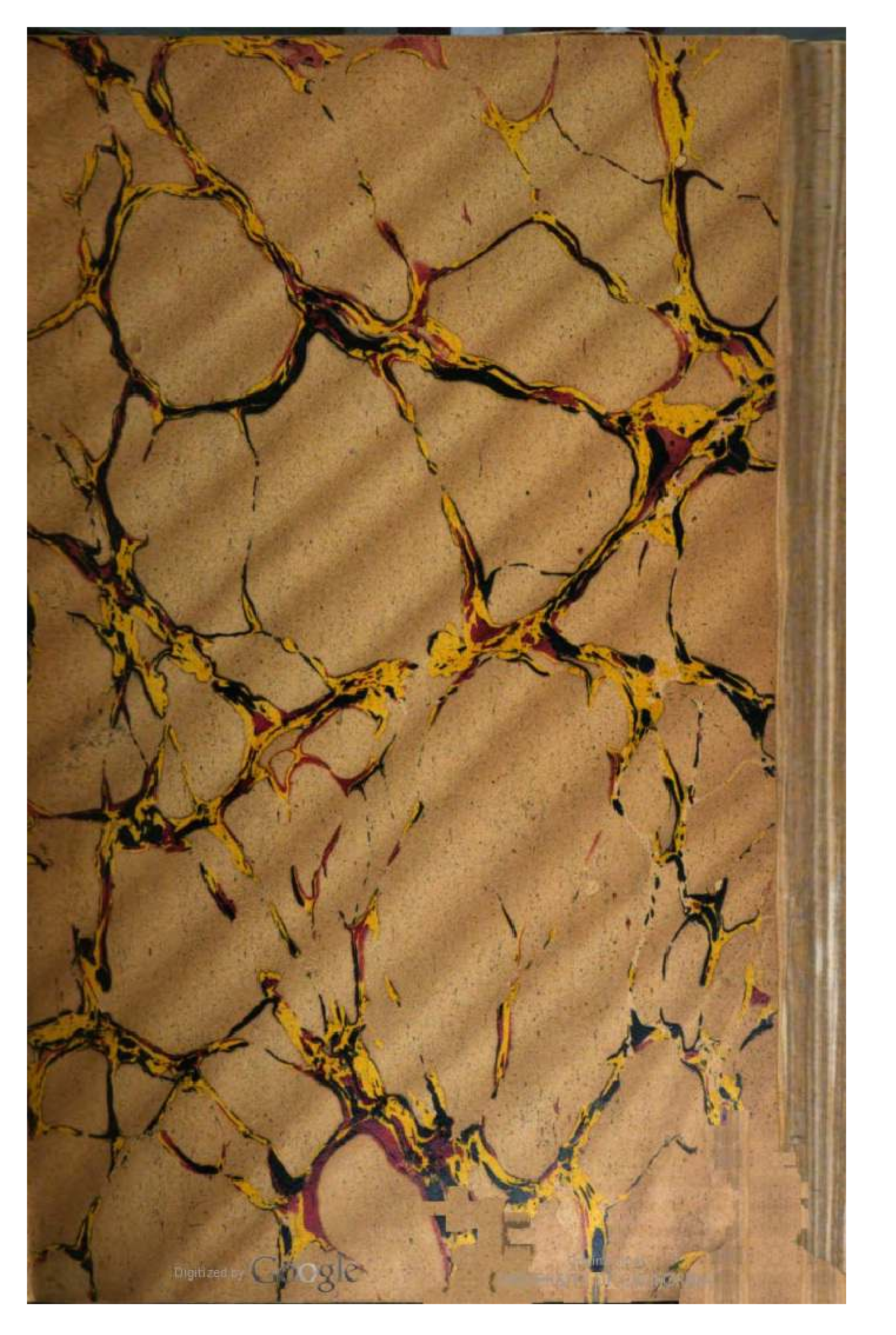

UC-NRLF
B 3 449 191


University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.


Digitized by Google

LE

CHEVALIER DE VERGENNES



Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1894.

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY

LE CHEVALIER DE VERGENNES

SON AMBASSADE A CONSTANTINOPLE

TOME DEUXIÈME



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10
1894



LE

CHEVALIER DE VERGENNES

CHAPITRE PREMIER

L'année 1757 ne devait diminuer ni les difficultés ni l'importance du rôle du chevalier de Vergennes à Constantinople. Avec un souverain d'un caractère aussi fantasque, aussi violent qu'Othman III, tout était sans cesse à craindre, parce que les revirements les plus inattendus pouvaient sur l'heure se produire sans avertissement comme sans motif.

Le 22 décembre venait de mourir l'héritier du trône Méhémet, fils aîné du sultan Achmet. L'opinion la plus accréditée attribuait ce décès inopiné à un empoisonnement. On disait, il est vrai, que la veille de la mort, une réunion de médecins avait eu lieu afin de délibérer sur l'état du prince; mais, aucun indice de maladie n'ayant auparavant transpiré, le peuple n'avait vu là qu'une

vaine précaution destinée à masquer la disparition criminelle d'un homme trop aimé de la foule pour ne pas être devenu suspect. Ces soupçons ne firent que s'aggraver quand on crut savoir que, sous prétexte de complot ourdi dans le harem du Sultan, de sanglantes représailles avaient été ordonnées.

« Il y a eu, écrit M. de Vergennes au ministre des affaires étrangères à Versailles le 2 janvier 1757, des eunuques et des femmes même du Grand Seigneur étranglés et noyés; d'autres embarqués dans de mauvais bateaux sans qu'on sache où on les a relégués (1). »

Le sérail, de son côté, était aussi bouleversé. Plusieurs des premiers officiers en furent chassés et le Grand Vizir Mustapha déposé le 11 janvier.

« On ignore, assure l'ambassadeur, les motifs de la déposition de Mustapha-Pacha. Depuis la mort du sultan Méhémet, il paraissait plus ferme; le Grand Seigneur semblait lui tenir compte du succès de ses soins et de sa prévoyance pour maintenir l'ordre et pour faire régner l'abondance dans la capitale. Le Kattchérif, que le Sultan a envoyé à la Porte à l'occasion de sa déposition, ne reproche à ce ministre que des négligences. Il a été embarqué pour être, dit-on, transporté à Rhodes; on a arrêté quelques-uns de ses principaux domestiques,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



soupçonnés d'avoir connaissance des endroits où il peut avoir caché ses richesses. Je ne sais pas s'il en a d'aussi considérables qu'on le prétend ; on n'a rien trouvé chez lui, et il laisse des dettes immenses (1). »

On accusait, en effet, le Grand Vizir d'avoir profité du pouvoir pour s'être fait remettre des sommes énormes évaluées, quoique son ministère n'eût duré qu'un peu plus de huit mois, au chiffre de 7,000 bourses ou trois millions cinq cent mille piastres.

Son successeur Raguib-Pacha avait occupé douze ans auparavant avec distinction le poste de Reis Effendi (ministre des affaires étrangères), qu'il n'avait quitté que pour devenir pacha à trois queues et gouverneur d'Alep. « Il marquait alors, dit M. de Vergennes, beaucoup de préférence pour la France ; cependant il m'a paru que les Français, établis à Alep, ne se louaient pas infiniment de lui. »

« Ce pacha, ajoute l'ambassadeur au ministre M. Rouillé, doit encore une somme de 2,500 piastres restant de celle de 5,000 que M. le comte de Castellane lui avait fait prêter des fonds de la succession du prince Ragolski, déposés dans la chancellerie de cette ambassade. Sa Majesté ayant bien voulu prendre cette dette pour son compte et en rembourser la fille du prince, si

(1) Dépêche du 13 janvier 1757. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



vous m'y autorisez, je pourrais faire une galanterie à ce Grand Vizir en lui faisant remettre son billet. Il est certain qu'à présent qu'il est en autorité, il y a peu d'espérance qu'il s'acquitte de cette dette (1). »

Cette dernière réflexion contient un véritable trait des mœurs orientales : pour un Grand Vizir, payer une dette, même à l'Empereur de France, eût été presque s'humilier et déchoir !

En France, l'année commençait mal. Le 5 janvier, Louis XV avait failli être assassiné par Damiens. Il est intéressant de lire les lignes tracées à l'instant même sous le coup de l'émotion profonde et de la légitime indignation provoquées par cet odieux forfait.

(1) Dépêche du 31 janvier 1757. Archives du ministère des affaires étrangères. — M. de Vergennes, ayant obtenu l'autorisation qu'il sollicitait, écrit le 14 mai suivant à M. Rouillé :

« J'ai profité de la permission que vous m'avez donnée de faire remettre au Grand Vizir le billet de 2,500 piastres qui était en dépôt dans cette chancellerie. Pour lui rendre ce présent plus honnête, j'ai enfermé ce billet dans une boîte d'or que j'ai accompagnée d'une lettre très polie. Le pacha s'est montré fort sensible à cette attention. Il ne voulait d'abord qu'accepter la boîte et payer le billet; mais, réflexion faite, il a tout gardé. Je me suis servi du canal de son gendre pour lui faire parvenir cette galanterie, et je lui ai fait présent à lui-même d'une fort belle montre d'or. La tabatière et la montre ont coûté 500 piastres, dont je me rembourserai sur les intérêts des fonds du Roi que j'ai entre les mains.

« Je pourrai d'autant moins me dispenser de faire, dans quelque temps, un présent au Reis Effendi que j'ai déjà eu quelques insinuations qu'il souhaiterait avoir de jolies étoffes pour ses femmes. J'y joindrai quelques confitures et sirops qu'il est d'usage de donner à l'entrée du Ramazan. » Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 133.



Aussitôt le ministre des affaires étrangères en transmet au chevalier de Vergennes la nouvelle en ces termes :

« A Versailles, le 6 janvier 1757.

« C'est avec les sentiments de la plus juste horreur et de la douleur la plus vive que je vous informe d'un événement dont la connaissance fera sans doute les mêmes impressions sur votre cœur.

« L'attentat affreux qui a été commis contre la personne du Roi est de nature à répandre la consternation et l'effroi dans l'esprit non seulement de ses sujets, mais aussi de toutes les nations qui respectent et chérissent les vertus qui forment le caractère de Sa Majesté.

« Je ne diffère pas à vous envoyer, pour diminuer vos alarmes, le récit que je joins ici des circonstances de cet horrible événement et de l'état où se trouve actuellement le Roi.

« Vous en ferez part à la cour où vous êtes, et j'aurai soin de vous informer régulièrement des suites. »

La relation suivante accompagnait cette dépêche :

« Hier, 5 janvier 1757, à cinq heures trois quarts du soir, le Roi sortit de chez Mesdames de France pour monter dans son carrosse et se rendre à Trianon.

« Un malheureux trouva alors le moyen d'approcher de Sa Majesté au milieu de ses gardes sans être aperçu.



Il était armé d'un couteau à deux lames, dont l'une était à lame ordinaire, l'autre avait la forme d'un canif large de cinq à six lignes et longue d'environ quatre pouces.

« C'est avec la dernière lame que le coup a été porté. Il est tombé sur la partie latérale inférieure et un peu postérieure de la poitrine, c'est-à-dire entre la quatrième et la cinquième des côtes inférieures du côté droit.

« Le coup a été dirigé de bas en haut et a pénétré environ quatre travers de doigt. Le Roi, en le recevant, crut seulement qu'il était frappé d'un coup de poing. Il sentit ensuite un peu de chaleur et ne s'aperçut qu'il était blessé que par l'effusion du sang.

« Sa Majesté fut saignée à six heures un quart ; et, quoique cette saignée ait produit un grand soulagement, on la réitéra quatre heures après pour plus grande sûreté.

« Sa Majesté, quoiqu'elle eût peu dormi, a passé la nuit assez tranquillement ; il est survenu ce matin une légère moiteur. On a levé l'appareil à dix heures, on a trouvé le gonflement considérablement diminué ; et, au moment qu'on écrit ce détail, Sa Majesté est aussi bien qu'on puisse être dans une pareille circonstance.

« Tout paraît indiquer jusqu'à présent que le coup n'a pas pénétré dans la poitrine.

« L'assassin a été arrêté sur-le-champ, et on travaille à son procès (1). »

L'ambassadeur de France fut très sincèrement affecté par ce crime, accueilli de toutes parts avec autant de stupeur que de désolation. Il s'empresse de répondre à M. Rouillé.

« L'accablante nouvelle de l'attentat affreux commis contre la personne du Roi avait devancé la lettre dont vous m'avez honoré le 6 janvier. Inutilement tenterais-je de vous exprimer toute l'horreur dont j'ai été et dont je suis encore pénétré. Je ne trouve de soulagement que dans l'espérance que la divine Providence, qui n'a pas permis qu'un monstre dénaturé pût consommer le plus horrible des forfaits, daignera conserver les jours précieux de Sa Majesté et accorder sa guérison à nos vœux les plus ardents.

« M. le comte de Kaunitz (2) a chargé le ministre impérial de me faire part que suivant les lettres de Paris du 8, l'état de Sa Majesté n'était pas jugé dangereux. Puissions-nous avoir bientôt la certitude de son entier rétablissement si nécessaire au bonheur de la France et à la tranquillité de toute l'Europe !

« Il y a des prières publiques ordonnées dans nos églises, pour demander à Dieu la prompte guérison de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 132.
(2) Premier ministre de Marie-Thérèse à Vienne.



Sa Majesté. Le ministre impérial les a pareillement ordonnées dans celles qui sont sous la protection de l'Impératrice-Reine.

« La Porte, qui a été consternée, lorsque je lui ai fait part de ce cruel événement, en me faisant témoigner sa plus vive sensibilité, m'a fait prier qu'à quelque heure du jour ou de la nuit que je recevrais des nouvelles consolantes sur l'état de Sa Majesté, je voulusse bien les lui communiquer.

« Il ne m'est pas difficile de me représenter l'excès de votre douleur par celle où je suis plongé moi-même. Depuis six jours que nous avons reçu cette accablante nouvelle, je puis dire que je suis hors de moi-même (1). »

Ces graves circonstances ne devaient pas empêcher l'ambassadeur de porter plus que jamais son attention sur les opérations militaires qui se poursuivaient en ce moment du côté de la Saxe et de la Bohême. On se trouvait au plus fort de la guerre de Sept ans. L'invasion subite des États de la Saxe par le roi de Prusse avait déterminé l'impératrice Élisabeth à donner aussitôt à ses troupes l'ordre de franchir la frontière de Pologne pour aller délivrer l'Électeur de Saxe et roi de Pologne, Auguste III, investi dans Pirna. Or, l'entrée des Russes sur le territoire de la République constituait précisé-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.

ment l'éventualité contre laquelle, depuis son arrivée à Constantinople, le chevalier de Vergennes avait été chargé d'éveiller et d'entretenir les susceptibilités des Turcs. Tout à l'inverse, à l'heure présente, par suite du changement de front de la politique du cabinet de Versailles, il lui fallait obtenir de la Porte que le passage de ces mêmes troupes à travers la Pologne fût accepté sans protestation et sans ombrage.

L'ambassadeur s'efforce de s'acquitter de son mieux de cette tâche délicate. Il ne cache pas, toutefois, l'embarras qui en résulte pour lui vis-à-vis du Divan. Il s'en explique librement à M. Rouillé :

« La situation du roi de Pologne dépouillé et chassé de ses États héréditaires, sa famille opprimée et pour ainsi dire captive à Dresde, l'intérêt de sa satisfaction et de sa vengeance, tout cela formait un tableau frappant, à la faveur duquel j'ai pu préparer les Turcs à ne pas considérer, dans ces circonstances, le passage des Russes en Pologne comme une atteinte aux libertés de cette République, et éviter de tomber dans l'inconvénient que nos ménagements pour la Russie puissent être interprétés comme un changement de principes et une cessation de l'intérêt que Sa Majesté a toujours pris et prend encore à l'intégrité des lois et privilèges des Polonais.

« Tout concourt à me persuader que le passage des



Russes en Pologne, pour s'avancer en Silésie et pour s'unir à l'armée autrichienne, n'entraînera du côté de la Porte aucune mesure qui pourrait embarrasser les cours de Vienne et de Pétersbourg, pourvu que ce même passage s'effectue tranquillement et sans plaintes graves de la part des Polonais; mais, si le roi de Prusse, qui ne peut plus se dissimuler la profondeur de l'abîme qu'il s'est creusé, qui n'a de ressources que dans des partis de désespéré, joue le tout pour le tout, marche au-devant des Russes en Pologne, les y attaque et y établit le théâtre de la guerre, je n'oserais pas pour lors répondre que la Porte, qui ne cache pas le désir qu'elle a que le feu de la guerre s'éloigne de ses frontières, ne pût être induite, par l'effet même de sa faiblesse, à prendre des précautions pour sa sûreté.

« Je crois bien qu'elle ne ferait rien pour le roi de Prusse ni de concert avec lui; mais toutes démonstrations quelconques de sa part ne produiraient pas moins le double inconvénient d'animer la confiance de ce prince et de l'encourager dans le dessein d'entraîner, de quelque manière que ce pût être, l'Empire ottoman dans sa querelle, et aussi d'alarmer et de gêner les vues des cours de Vienne et de Pétersbourg. D'ailleurs une armée turque est un être très peu maniable; si, une fois, elle se trouvait assemblée à portée des frontières d'Ukraine et de Russie, il ne serait peut-être plus

au pouvoir de la Porte de la contenir dans les termes d'une simple démonstration défensive. »

La dépêche se termine par cette observation significative :

« Si j'appuie sur ces dernières considérations, ce n'est point par un effet de découragement. Plus ma situation est difficile, plus je dois redoubler d'efforts pour répondre à vos vues. En faisant esprit de vos dernières instructions, j'espère pouvoir tenir le juste milieu que vous me prescrivez, pour ne paraître ni consentir ni m'opposer au passage des Russes par la Pologne (1). »

Il est certain que la tâche de l'ambassadeur était hérissée d'écueils, surtout auprès de ministres qu'on n'abordait personnellement presque jamais et avec lesquels on était réduit à correspondre par l'entremise plus ou moins fidèle et sûre d'interprètes. Pour se flatter de réussir, il convenait tout d'abord de chercher à calmer les susceptibilités que le passage des Russes en Pologne pouvait inspirer à la Sublime Porte.

Dans ce but, le cabinet de Versailles sollicita de la Czarine un document officiel et public précisant le caractère de l'entrée de ses troupes sur le territoire de la République. Puis il tint à ce qu'il ne restât au Grand

(1) Dépêche du 24 janvier 1757. Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 133.



Seigneur aucun doute sur la portée et les conséquences, à son égard, du rapprochement qui venait de s'opérer entre les cours de France et de Russie. Ce doute aurait pu très légitimement naître, dans l'esprit du souverain turc, de cette circonstance qu'en négociant l'accession de l'impératrice Élisabeth au traité de Versailles, le chevalier Douglas, envoyé de Louis XV à Saint-Pétersbourg, outrepassant et enfreignant ses instructions et ses pouvoirs, avait accepté et signé une stipulation « secrétissime », par laquelle le roi de France, en cas de guerre entre la Porte et la Russie, promettait des subsides à cette dernière puissance.

En apprenant cette clause, si contraire aux relations d'amitié existant avec l'Empire ottoman, le Roi n'avait pas hésité à désavouer spontanément son émissaire. Le fait mérite, ce nous semble, d'être établi et retenu; car, si, comme nous le verrons dans un instant, cet acte de loyauté resta sans utilité et même ignoré du gouvernement ottoman, il n'en constitue pas moins un témoignage irrécusable de la haute probité politique apportée par Louis XV dans sa diplomatie, quelque secrète qu'elle fût.

M. Rouillé révèle ces détails en écrivant à M. de Vergennes le 17 février 1757.

« Ce que je vous ai marqué le 21 janvier des déclarations que Sa Majesté demande à l'impératrice de Russie

pour tranquilliser les Polonais sur le passage de ses troupes, est une nouvelle preuve de l'intérêt que le Roi prend à l'intégrité du territoire de la Pologne et aux intérêts de l'Empire ottoman qui en sont inséparables; mais la plus réelle est les ordres qu'elle envoie aujourd'hui au chevalier Douglas, dont il est nécessaire que vous soyez instruit.

« Il m'avait écrit le 27 décembre dernier que l'affaire de l'accession de l'impératrice de Russie au traité de Versailles était terminée comme Sa Majesté pouvait le souhaiter; que l'exception de la Porte y était insérée formellement; qu'on lui avait proposé une déclaration secrète pour annuler cette exception et suivant laquelle Sa Majesté s'engagerait à fournir à la Russie, en cas qu'elle fût attaquée par la Porte, le secours en argent porté par le traité de Versailles; qu'il avait rejeté très loin cette proposition comme contraire à l'honneur et à la bonne foi; que l'on n'y avait plus insisté; et, enfin, qu'on allait dresser les actes et qu'il comptait les envoyer incessamment.

« Nous les attendions à tout moment; et Sa Majesté se flattait de voir cette affaire finie convenablement. Le courrier est effectivement arrivé le 7 de ce mois avec l'acte d'accession, mais accompagné de la déclaration intitulée secrétissime, par laquelle Sa Majesté s'engage, en cas que la Russie soit attaquée par la Porte, à lui



fournir en argent la somme stipulée par le traité de Versailles pour les vingt-quatre mille hommes de secours et réciproquement : le cas de la présente guerre de Sa Majesté avec l'Angleterre excepté. L'impératrice de Russie s'engage si Sa Majesté est attaquée dans la suite par l'Angleterre à lui fournir le même secours.

« M. le chevalier Douglas, sans alléguer les motifs du changement dans la façon de penser du ministère russe, cherche à justifier la complaisance qu'il a eue de signer cette déclaration comme étant le seul moyen d'établir une réciprocité dans l'acte et de déterminer la Russie à l'accession.

« Je ne puis vous dire quelle a été la surprise de Sa Majesté et de son Conseil en voyant cette pièce et la facilité du chevalier Douglas, à qui on a assuré que cet acte restera dans le plus grand secret et que le collège des affaires étrangères n'en a pas même connaissance.

« Sa Majesté, toujours fidèle à ses principes et conduite uniquement par la bonne foi, par l'honneur et par la probité, vient de désavouer entièrement le chevalier Douglas sur la signature de cet acte. Le courrier, qui porte cette lettre jusqu'à Vienne, est chargé de lui porter la ratification de l'accession simple et lui ordonne de déclarer que jamais elle ne ratifiera un acte qui détruit celui par lequel elle donne aux Turcs une preuve de son ancienne amitié; qu'il est trop contraire à ce qu'elle se

doit à elle-même pour qu'elle puisse s'y prêter; qu'en conséquence il doit offrir la ratification de l'accession; demander que la déclaration soit regardée comme nulle et non avenue; et déclarer que Sa Majesté n'entendrait jamais à rien qui pût altérer l'ancienne amitié qu'elle a pour la Porte.

« Malgré le secret dans lequel on prétend tenir cet acte, peut-être sera-t-il déjà parvenu indirectement à la connaissance du ministère ottoman. J'ai cru nécessaire de vous instruire de ce fait sans perdre de temps et de la résolution de Sa Majesté, et je vous envoie la copie de cet acte. Si vous n'apercevez rien qui vous fasse juger que les Turcs en sont informés, vous devez garder le plus profond silence sur ce que je vous marque; mais, si quelque infidélité en a donné connaissance, vous pouvez déclarer aussitôt que Sa Majesté a trop de sincérité et de droiture dans ses procédés pour n'avoir pas été vivement peinée de voir qu'on ait proposé à son ministre la signature de cet acte et qu'il y ait consenti; que vous savez qu'elle a refusé constamment de le ratifier; et que, par ce refus, les Turcs doivent être de plus en plus persuadés que rien n'altérera l'amitié qui l'unit à l'Empire ottoman à qui elle cherchera toujours les occasions d'en donner des preuves.

« Une déclaration aussi précise, que vous ne ferez que dans le cas où les Turcs n'auraient même qu'un soupçon

de l'acte secret, devra détruire sans retour les inductions que les ministres anglais ou prussiens voudraient en tirer pour faire naître des doutes dans l'esprit des Turcs sur les sentiments de Sa Majesté. Il est de notre prudence en même temps de nous conduire de façon que les Turcs ne s'indisposent pas contre les Russes (1). »

Cet acte fait le plus grand honneur à Louis XV, la droiture n'est-elle pas souvent, d'ailleurs, la plus habile et la meilleure des politiques? On comprend que le chevalier de Vergennes fasse un juste éloge d'une conduite aussi noble et de nature à lui éviter de graves embarras.

« Je n'ai pas de peine, répond-il le 15 avril, à me représenter la surprise du Roi et celle de son Conseil, à l'inspection d'une pièce qui ne répugne pas moins à la dignité de Sa Majesté qu'à sa bonne foi universellement reconnue et admirée. L'omission de l'exception, quoique très redoutée par les Turcs, n'eût jamais produit qu'un mal passager. La Porte, qui l'aurait considérée comme un manque d'égards, en aurait sans doute fait les plaintes les plus vives et les plus amères; le temps les aurait adoucies, et la juste opinion que l'on a ici de l'amitié de Sa Majesté pour l'Empire ottoman aurait à la longue repris le dessus.

« Il n'en serait pas de même si cette déclaration

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



secrétissime avait lieu. Une fois qu'elle serait connue des Turcs, peut-être augmenteraient-ils de ménagements pour les Russes; mais très certainement l'impression qui en résulterait contre nous subsisterait au delà du motif qui l'aurait fait naître.

« Je ne hasarderais pas ces réflexions sur des inconvénients que la haute prévoyance de Sa Majesté a si admirablement prévenus en refusant de ratifier cette déclaration secrétissime. La répugnance du Roi pour admettre un expédient aussi incompatible avec sa grandeur d'âme et avec la générosité de ses sentiments est, pour la Russie, une preuve si sensible de la solidité qu'elle trouverait dans ses engagements avec Sa Majesté, qu'il faut espérer qu'elle sera assez bien conseillée pour ne pas s'obstiner à faire dépendre son accession au traité de Versailles d'une pareille déclaration (1). »

Quelques jours après (30 avril), l'ambassadeur fait savoir au ministre des affaires étrangères que, « la Porte n'ayant eu aucun soupçon de la déclaration secrétissime dont Sa Majesté a refusé la ratification », il a évité d'avoir à ce sujet aucune explication avec le sérail, et que « le secret sur ce qui s'est passé à cet égard sera par lui, on en peut être assuré, religieusement gardé ».

Il était, en effet, plus opportun que jamais de ne faire

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



aucune fausse démarche. Sans doute, le Grand Seigneur se prononçait au fond pour le roi de Prusse contre les cours de Vienne et de Pétersbourg; mais, tout en suivant avec la plus curieuse attention les événements de la guerre, il se gardait prudemment de rien tenter qui pût troubler la paix intérieure de son empire.

Le moment était critique. Sans attendre que les troupes russes et autrichiennes eussent effectué leur jonction, Frédéric, prenant les devants, attaquait, le 6 mai, les soldats de l'impératrice Élisabeth, à peine rassemblés, et leur infligeait devant Prague un sanglant échec. Une seconde victoire de sa part pouvait déterminer le Sultan à adopter ouvertement son parti.

Pour l'instant, Othman se livrait tout entier, comme à l'ordinaire, aux fêtes du Beyram. Il semblait n'avoir d'autre souci que de distraire les femmes de son harem. Dans ce but, il imaginait les divertissements les plus étranges.

« Hier, lisons-nous dans une lettre de M. de Vergennes, avant le jour, le Grand Seigneur envoya chez moi ainsi que chez les autres ambassadeurs et chez le ministre de Vienne, demander à chacun de nous trois habits de nos grandes livrées avec tout l'assortiment nécessaire à l'habillement, même des chemises et des perruques. On m'a fait la distinction de me demander, plus qu'aux autres, deux habits riches que je porte les jours d'audience.

« On ignore à quel usage cet attirail peut être destiné; mais l'éclat que cela a fait dans le public donne lieu aux propos les plus extravagants et les plus téméraires. »

Il s'agissait évidemment là de quelques scènes déguisées pour complaire aux fantaisies des odalisques. Il faut bien qu'un Sultan s'amuse; Othman ne devait pas s'amuser longtemps.



CHAPITRE II

A la fin de juin, une importante modification se produisait dans le Conseil du Roi à Versailles : M. Rouillé était remplacé par l'abbé de Bernis.

Le 29 juin 1757, le ministre sortant en avise M. de Vergennes.

« J'ai eu l'honneur de représenter au Roi que ma santé se trouvait fort altérée par le travail assidu de la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères. Sa Majesté a bien voulu agréer ma démission de cette charge. Elle m'a donné pour successeur M. l'abbé comte de Bernis (1). »

Le lendemain, le nouveau ministre annonçait sa nomination à l'ambassadeur.

« M. Rouillé vous a informé du motif qui l'a déterminé à prier le Roi d'accepter sa démission et du choix que Sa Majesté a bien voulu faire de moi pour lui

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 138.



succéder dans le ministère des affaires étrangères.

« Je suis très aise d'être à portée de faire valoir vos talents et vos services. Je me flatte que vous ne doutez pas de l'empressement que j'aurai d'employer les uns et de faire distinguer les autres (1). »

Ce changement était prévu. Depuis le succès qu'avait remporté l'abbé de Bernis, en réussissant à conclure le traité du 1er mai de l'année précédente, entre la France et l'Autriche, cet homme plus d'État que d'Église était devenu le vrai chef du cabinet. Il y faisait prévaloir, parfois contre l'avis de la plupart des ministres, sa politique personnelle.

Lorsque la gravité des événements et les nécessités des opérations militaires, rendant insuffisant le secours de vingt-quatre mille hommes promis par Louis XV à Marie-Thérèse, avaient amené ce prince à diriger sur le Rhin plus de cent cinquante mille hommes répartis en plusieurs armées, un nouveau traité avec l'Impératrice-Reine était devenu indispensable. L'abbé de Bernis venait encore d'être chargé d'aller le négocier à Vienne, et il était parvenu à attirer la Suède dans cette sorte de ligue qui commençait à étreindre Frédéric de tous côtés.

Ce n'était que justice de reconnaître de tels services et d'utiliser des talents que nul désormais ne songeait

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



à contester, en confiant la direction effective des affaires extérieures à celui qui en possédait tous les secrets et qui avait su unanimement se concilier la légitime confiance des alliés de la France.

Dès que la nouvelle de la nomination de l'abbé de Bernis lui parvint, M. de Vergennes s'empresse d'accuser réception au ministre de sa notification. Il le fait en courtisan habile et en serviteur respectueux.

« A Constantinople, le 15 août 1757.

« MONSIEUR,

« Je dois trop à M. Rouillé pour n'être pas sensiblement touché du motif qui l'a déterminé à prier le Roi d'accepter sa démission. Si je perds en lui un bienfaiteur, il m'est bien consolant de dépendre désormais de vos ordres.

« Le choix que Sa Majesté a fait de vous, pour remplir le ministère des affaires étrangères, vous est un témoignage éclatant de sa confiance dans votre amour pour son service et dans la supériorité de vos talents et de vos lumières. Il est également pour tous les bons Français un sujet d'applaudissement et de reconnaissance aux sentiments du citoyen que j'ai l'honneur de vous exprimer.

« Je me flatte que vous ne désapprouverez pas que



j'unisse encore ceux de respect, d'attachement et d'admiration que je vous ai voués, enfin l'intérêt le plus direct qui m'anime si constamment pour votre prospérité et pour votre gloire. La mienne sera de mériter, par ma fidélité et mon zèle dans l'exécution de vos ordres, que vous daigniez prendre quelque opinion de mes efforts et de mon empressement pour vous plaire. »

Ces lignes, déjà singulièrement flatteuses, sont écrites en chiffres. M. de Vergennes croit devoir y ajouter en clair, à la fin de sa dépêche, de nouvelles démonstrations de dévouement.

« Je ne puis assez vous exprimer, Monsieur, la sensibilité dont me pénètrent les sentiments avantageux que vous daignez me marquer. Mon ambition est de les mériter et de me rendre digne, par mon application et par mon travail, de votre estime et de la continuation de vos bontés (1). »

A Constantinople, un événement autrement considérable et grave allait avoir lieu. Dès le commencement de septembre, l'ambassadeur signale l'état de santé précaire du Grand Seigneur : « Le Sultan, écrivait-il, est malade de l'estomac ; il ne se soigne pas, et on craint qu'il ne meure au moment où l'on s'y attendra le moins, comme cela est arrivé au sultan Mahmoud, son frère. »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



Les semaines suivantes, l'inquiétude est loin de se dissiper.

« La santé du Grand Seigneur est le seul objet qui paraisse intéresser l'attention publique. Elle a donné, il y a quelques jours, d'assez vives alarmes, qui ont transpiré malgré les soins du gouvernement et du sérail pour les dissimuler.

« Ce prince est présentement mieux. Il s'est rendu hier en public à la mosquée. Il avait, dit-on, l'air fort abattu. Il est si difficile ici de savoir exactement le vrai que je ne hasarderai aucune conjecture sur l'état du Grand Seigneur. Les avis même du sérail ne sont pas uniformes. Un des officiers qui approchent ce prince m'a fait savoir qu'on avait peu d'espérance qu'il pût guérir radicalement, mais qu'il pourrait traîner encore quelque temps. C'est aussi le sentiment de quelques-uns des médecins qui ont été appelés en consultation, mais qui, n'ayant pas vu le Sultan, ne peuvent juger de son état que sur le rapport du premier médecin (1). »

L'issue fatale ne se fit pas attendre. Othman III mourait le 29 octobre.

« Les espérances que l'on avait conçues pour le rétablissement de la santé du Grand Seigneur ne se sont pas longtemps soutenues. Le dernier courrier pour

(1) Dépêche du 1er octobre 1757. Archives du ministère des affaires étrangères.

Vienne était à peine parti que ce prince est retombé dans des accidents, dont la fréquence a bientôt fait désespérer de sa vie. Il est mort cette nuit.

« Sultan Mustapha, son cousin, lui succède. Ce prince, âgé d'environ quarante-deux ans, est, dit-on, valétudinaire. C'est tout ce que je puis avoir l'honneur de vous marquer, voulant profiter de l'expédition que M. de Shwacheim fait à Vienne pour y porter la nouvelle de cet événement (1). »

Tels sont les termes dans lesquels l'ambassadeur informe le cabinet de Versailles du changement de souverain.

Si le nouvel empereur, fils du sultan Achmet, et qui, durant deux règnes, avait vécu confiné, comme ses frères, dans la solitude énervante et oisive des prisons du sérail, était par cela même inconnu de tous, le sultan défunt n'avait que trop révélé, quant à lui, pendant les deux années où il avait occupé le trône, son humeur sombre, défiante et inconstante. Dans ce court espace de temps, il avait tour à tour nommé et déposé huit Grands Vizirs, autant de Reis Effendis, de Kiayas, et élevé et disgracié un nombre incalculable de fonctionnaires et d'officiers.

Plusieurs de ses premiers ministres, doués de qua-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 133.



lités et de talents incontestables, auraient été capables de grandes choses, s'il leur avait été possible de compter sur le lendemain et s'ils n'avaient pas été chaque jour obligés de songer d'abord à sauvegarder leur tête, qu'un mouvement de colère pouvait sans motif et en une minute faire tomber.

A tout prendre, la France n'avait pas eu trop à se plaindre d'Othman. A son avènement, on le disait porté à faire la guerre, et, s'il l'eût engagée inconsidérément, de graves complications européennes en fussent résultées. Il avait, en réalité, su résister aux sollicitations belliqueuses, soit des chefs militaires de son empire, soit des puissances étrangères ayant essayé de l'entraîner dans leurs différents partis.

Personnellement, le chevalier de Vergennes n'avait eu qu'à se louer de ses procédés et de ses égards, obtenus, il est vrai, ainsi que nous l'avons vu, à force d'adresse, de fermeté et de prévenances.

Que réservait le nouveau règne? Bien téméraire eût été celui qui aurait tenté le rôle d'augure. Aussi, à la première heure, l'ambassadeur de France en est-il réduit à transmettre à Versailles un seul et assez médiocre renseignement, à savoir que le Grand Seigneur « est, dit-on, valétudinaire ». La dépêche suivante est encore bien vague :

« Le peu de jours qui se sont écoulés depuis l'avè-



nement du sultan Mustapha au trône n'offrent rien de fort intéressant à marquer.

« Le Grand Vizir et les autres ministres ont été confirmés dans leurs charges, ainsi que tous les officiers de plume et d'épée. Tout le monde paraît content et bien augurer du nouveau règne. Ce que l'on entrevoit du caractère du Grand Seigneur annonce de la justice, de la bonté et de la supériorité.

« Cette dernière qualité lui concilie d'autant plus l'affection publique qu'elle n'était pas la vertu des deux sultans qui l'ont précédé. Ce prince s'est fait ceindre aujourd'hui le sabre; cette cérémonie est le couronnement des empereurs ottomans (1). »

Suivant l'usage, le Grand Seigneur adressait au roi de France une lettre officielle lui notifiant son avènement. Celle que Mustapha III envoya à Louis XV était renfermée dans une bourse de moire d'argent. Y étaient jointes une lettre du Grand Vizir au Roi dans une bourse de moire d'or, et une autre lettre du même ministre à l'abbé de Bernis dans une bourse de satin rouge.

Le texte de ces documents, conservés aux archives du ministère du quai d'Orsay et traduits en français, est à peu de chose près identique au texte des lettres relatives à l'avènement du sultan Othman, que nous avons

(1) Dépêche du 3 novembre 1757. Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 133.



publiées dans le premier volume. Il est donc sans intérêt de les reproduire.

Le premier acte de Mustapha, dans ses rapports avec l'ambassadeur de France, est à son honneur; il témoigne d'un réel sentiment de désintéressement. C'est M. de Vergennes lui-même qui va nous le révéler dans sa lettre du 26 novembre à l'abbé de Bernis.

« Depuis la remise de ces lettres (celles du Sultan et du Grand Vizir au Roi), la Porte m'a fait insinuer par le canal de son drogman qu'il serait de la dignité des couronnes qui vivent en amitié avec cet Empire de mettre tous les ambassadeurs et ministres en état de paraître à l'audience du Grand Seigneur et de le complimenter sur son avènement; que, la France ayant des liaisons plus étroites qu'aucune autre avec la Porte, il lui siérait bien de donner l'exemple et d'envoyer ici des présents, à la faveur desquels je serais admis à la présence du Sultan et qui rendraient cette audience plus agréable à ce prince; que, dans de pareilles circonstances, plusieurs cours étaient dans l'usage d'envoyer ici des ministres extraordinaires avec des présents considérables; mais que, ce prince n'étant pas curieux des choses rares ni magnifiques, la plus agréable que je pourrais lui présenter serait la liberté de quelques-uns des esclaves turcs que l'on n'ignore pas qui se trouvent sur les galères du Roi.



« J'ai cru devoir d'autant moins relever l'insinuation de la Porte, qu'indépendamment qu'il ne me convenait pas de gêner les résolutions que vous pourriez prendre, cette facilité, qui ne dispensait pas de faire aux ministres et aux officiers de la Porte les présents d'usage qui montent de 10 à 12,000 piastres, pourrait dégénérer en un usage onéreux et rendre par la suite les Turcs moins réservés à faire de pareilles demandes et dans des circonstances qui ne mériteraient pas une égale considération.

« Sur la réponse ambiguë que le drogman reçut de ma part à cette insinuation, le Reis Effendi me la fit confirmer plus particulièrement dans une conversation que ce ministre eut deux jours après avec le premier drogman du Roi qu'il chargea de me faire observer que, connaissant le Grand Seigneur pour un prince pieux et zélé pour la religion, cette marque de condescendance de notre part ne pourrait que produire un très bon effet et le disposer favorablement de même que les ministres de la Porte.

« Une insinuation aussi pressante ne me permettant plus de balancer, j'ai fait répondre au Reis Effendi que j'aurais l'honneur de vous rendre compte de la demande de la Porte, et je lui ai fait ajouter que je serais très flatté, en mon nom particulier, que la réponse de ma cour servît à lui prouver mon empresse-

ment à correspondre à la confiance de la Porte (1). »

Nous avons peine à comprendre l'accueil réservé fait par l'ambassadeur à l'ouverture du drogman de la Porte. Il semblait indiqué d'avoir tout au moins l'apparence de s'empresser de s'y montrer favorable, sauf à en référer à qui de droit. A Versailles, on ne commit pas pareille faute; et, dès que la dépêche qui précède y parvint, l'ordre fut aussitôt expédié à M. de Vergennes de faire savoir au Grand Seigneur que les esclaves dont il désirait la remise lui seraient rendus; ce qui fut dans la suite réalisé (2).

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.

(2) Il fallut près d'un an pour que la remise des esclaves demandés par le Grand Seigneur fût effectuée. Ces esclaves, au nombre de trente, n'arrivèrent à Constantinople sur la frégate française *la Chimère*, commandée par M. de Faucher, qu'à la fin de septembre 1758 et à un moment tout à fait inopportun. La peste régnait en Turquie, et M. de Vergennes, « en voulant fuir, dit-il, la contagion, avait rencontré une intempérie d'air qui lui avait occasionné une jaunisse ».

De plus, les esclaves lui avaient été expédiés dans le plus piteux état. « Je vous avoue, explique-t-il au ministre, que j'ai été un peu honteux de les voir aussi mesquinement équipés qu'on me les a envoyés, et que, si j'avais eu un peu plus de temps devant moi, j'aurais pourvu à ce qui manquait à leur habillement qui est par trop succinct. J'ai fait retrancher les souliers qui devaient leur être distribués, cette chaussure ne pouvant leur être d'aucune utilité dans ce pays, et j'y ai substitué des babouches à la turque. Je leur ai aussi fait faire une gratification en argent d'environ dix écus par tête. » (2 octobre 1758.)

Ce même jour, l'ambassadeur fut obligé, bien que très faible encore, de se rendre à la Porte pour présenter les esclaves au Grand Vizir, le Sultan ayant manifesté la plus vive impatience d'en recevoir la livraison. « Le premier ministre, ajoute M. de Vergennes, ne m'a rien laissé à désirer de la sensibilité dont le Sultan son maître est pénétré à l'occasion des trente esclaves auxquels Sa Majesté a fait rendre la liberté. »



Louis XV avait plus que jamais besoin d'empêcher l'empire ottoman de se mêler activement des affaires de l'Europe et surtout de prendre part aux hostilités engagées en Allemagne. Allié qu'il était, à l'heure actuelle, des deux impératrices dont les troupes étaient aux prises avec les armées prussiennes secondées par l'Angleterre, il lui fallait à tout prix éviter qu'une démonstration militaire des Turcs, du côté des frontières hongroises ou russes, vînt obliger Marie-Thérèse ou la Czarine à se retourner pour faire face à ce nouvel ennemi.

Le peuple turc, qui entendait parler de combats en Saxe et en Bohême, fatigué d'une longue inaction, était porté à la guerre. A considérer les mesures énergiques que le Sultan avait récemment ordonnées pour réprimer certains mouvements d'insubordination des Arabes, on était induit à lui prêter des résolutions viriles. Et pourtant, rien dans sa manière de vivre n'indiquait la hardiesse et l'énergie, si nous en croyons les confidences intimes faites à M. de Vergennes. « La course à cheval et le girit sont jusqu'ici les seuls amusements du Sultan, qui paraît indifférent à toutes autres sortes de plaisirs. Je tiens même de bonne part que les délices de son harem ne l'ont pas encore tenté ; mais à cet égard, ce peut être à cause de sa santé (1). »

(1) Dépêche à M. de Bernis du 15 janvier 1758. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.



Au point de vue moral, Mustapha commençait à se faire connaître sous un tout autre jour que son prédécesseur. L'opinion de sa générosité s'affirmait de plus en plus. Modeste dans ses vêtements, frugal dans ses goûts, il donnait libéralement et largement. Laborieux, vigilant, il tenait à être instruit même des plus petits détails de l'administration de l'Empire et de celle de sa maison. Il venait de prendre des arrangements et de prescrire des mesures d'économie fort sages en vue d'améliorer autant que possible les finances de l'État.

Malgré ces qualités, on le disait sombre et mélancolique, superstitieux et obstiné, enfin absolu à tel point dans ses volontés que la moindre objection le révoltait. Aucun favori n'était encore parvenu à lui plaire et à recevoir ses confidences. S'il abandonnait en apparence toute l'autorité au Grand Vizir, ce n'était qu'à la condition que celui-ci exécutât et même prévînt les moindres désirs du maître. D'ailleurs, le ministre était si soigneusement surveillé qu'on pouvait croire que le prince ne cherchait qu'à le surprendre en faute pour avoir une occasion plausible de l'écarter.

Si Mustapha se décidait à se prononcer pour la guerre, l'Empire, quant à ses ressources matérielles, était en état de l'entreprendre et de la continuer longtemps. Sans doute de récents incendies avaient encore ravagé une partie de la capitale et ruiné un grand nombre de

ses habitants, mais moins qu'en aucun pays, le trésor public aurait eu à en souffrir, parce qu'à part la capitation payée par les rayas ou sujets qui ne sont pas turcs, nuls droits autres que ceux de douane, portant sur les marchandises importées, n'étaient à la charge des populations.

Au surplus, lorsqu'une guerre éclatait en Turquie, ce n'était pas le trésor de l'État, celui appelé le *miri*, qui en supportait les dépenses : il en eût été incapable. Déjà insuffisant en temps de paix pour assurer les services publics, ses revenus se trouvaient presque constamment escomptés plus d'un an par avance. En cas de guerre, on faisait appel au trésor du prince, c'est-à-dire aux richesses immenses que renfermait le sérail, et communément évaluées à plus de 100 millions d'écus. Ce chiffre presque incroyable s'expliquait par les confiscations fréquentes, montant parfois à plusieurs millions, ordonnées par le Grand Seigneur à son profit contre les ministres et les grands personnages disgraciés.

A ce moment, les arsenaux se trouvaient remplis d'artillerie et de munitions. La marine, par exemple, laissait à désirer, ne comptant guère plus de vingt-deux vaisseaux de ligne et quelques mauvaises frégates.

Tout le monde étant soldat, et la population, principalement dans les provinces de la Turquie d'Europe,

étant très dense, en fort peu de temps une armée nombreuse pouvait être formée; ramassis d'hommes, il est vrai, sans cohésion, sans éducation militaire, sans expérience des armes (l'exercice des milices se faisant avec des bâtons), et surtout sans la moindre discipline, animés, toutefois, d'un besoin immodéré d'agir, et n'étant que trop enclins à la lutte et au pillage.

De tels éléments sont dangereux partout; ils le deviennent davantage encore chez un peuple pour qui la guerre n'est pas une science de tactique comme pour les nations chrétiennes, mais un ensemble de hasards et une suite d'aventures, dont on n'attend le succès que de l'abondance des moyens, de la supériorité du nombre et de la force du sabre. Aussi vit-on, dans les collisions antérieures, les hommes les moins expérimentés, se mettant résolument à la tête de ces hordes disparates, remporter de véritables victoires.

Dans ces conditions, pour allumer la guerre du côté de Constantinople, il pouvait suffire du moindre prétexte, soit que le nouveau Sultan, encouragé par l'esprit entreprenant du Grand Vizir, cédât à un caprice d'ambition jusque-là dissimulé, soit qu'il entendît obtenir réparation d'une infraction à quelque convention diplomatique, soit seulement qu'il crût une diversion au dehors nécessaire pour arrêter les progrès d'une fermentation intérieure, ou lui permettre de réprimer

plus aisément les troubles causés dans certaines parties de son Empire par des bandes de brigands et de rebelles.

Les événements de la péninsule ottomane exigeaient donc une attention aussi constante qu'éclairée.

CHAPITRE III

En Allemagne la guerre se poursuivait avec des alternatives de succès et de revers pour chacun des belligérants. La victoire remportée, le 6 mai, par le roi de Prusse sur les Autrichiens devant Prague, lui avait permis d'entreprendre le siège de cette ville; mais l'armée de Marie-Thérèse s'étant reformée et prenant à son tour l'offensive, le maréchal de Daun, qui la commandait, gagnait le 18 juillet suivant, sur Frédéric, la bataille de Chosternits, et obligeait ce prince à lever précipitamment le siège commencé.

Puis les troupes de l'Impératrice-Reine, s'avançant résolument, délogeaient de vive force les Prussiens de différents postes importants, reprenaient la Bohême et une partie de la Lusace et enfermaient dans Breslau ce qui restait de soldats ennemis en Silésie. En même temps des approvisionnements considérables et une grande partie de la caisse militaire du roi de Prusse, placés dans Schwedpitz, défendue par une garnison de



6,000 hommes, tombaient au pouvoir des Autrichiens.

D'autre part, les Russes du maréchal Apraxin avaient fait reculer les Prussiens sous les ordres du maréchal de Lewald, lequel, abandonnant la partie de ce côté, s'était porté à l'encontre des Suédois, s'avançant en Poméranie.

Les armes françaises avaient brillamment débuté. Le maréchal d'Estrées, vainqueur à Hastembeck, avait vivement chassé l'ennemi jusqu'au delà des frontières du Hanovre, et consommé la conquête de l'Électorat tout entier. Enfin il avait contraint le prince Ferdinand de Brunswick à signer une convention de neutralité, bientôt d'ailleurs violée par le roi d'Angleterre à l'instigation du roi de Prusse. Malheureusement la légèreté du duc de Richelieu à Closter-Severn entraînait la retraite de son armée sur le Rhin, et l'incapacité du prince de Soubise amenait la célèbre défaite infligée à Rosbach par Frédéric aux troupes françaises combinées avec les troupes autrichiennes du prince de Saxe-Hildbourghausen. C'était la perte définitive de la campagne.

Dans le Nouveau Monde, les hostilités n'avaient pas tourné au profit des Anglais. M. de Moncalm était parvenu à détruire leurs magasins sur les lacs du Canada, et à leur enlever plusieurs forts, entre autres le fort Saint-Georges. En outre, la flotte anglaise, envoyée pour combattre celle de l'amiral Dubois de la Motte, avait été battue ou dispersée par les vents; notamment

le vaisseau *le Tilbury* de 70 canons s'était perdu avec tout ce qu'il portait; et M. Dubois de la Motte, après avoir réussi à ravitailler Louisbourg, était heureusement rentré à Brest avec toute son escadre.

Enfin l'expédition considérable dirigée par le roi d'Angleterre sur les côtes de France, dans le dessein de brûler Rochefort avec les bâtiments réfugiés dans le port, avait complétement échoué. A peine était-elle parvenue à mettre le feu à quelques habitations de l'île d'Aix. Après ce bel exploit, elle avait dû au plus vite faire voile pour l'Angleterre, sans avoir même pu débarquer à terre un seul homme.

Nonobstant ces faits, l'avenir n'en restait pas moins grave pour la France, surtout si ses ennemis arrivaient à exercer une influence contraire à ses intérêts sur le Grand Seigneur. L'abbé de Bernis insiste plus que jamais auprès de M. de Vergennes pour qu'il combatte tout effort tenté dans ce sens par les agents de la Prusse et de la Grande-Bretagne, et il lui adresse les instructions suivantes destinées à lui tracer la conduite à tenir sous le règne du nouveau Sultan :

« A Versailles, le 29 novembre 1757.

« Ce que vous me mandiez, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 octobre, du



meilleur état de la santé du sultan, n'annonçait pas la mort prochaine de ce prince... C'est un événement qui, dans les circonstances, mérite beaucoup d'attention par les suites qu'il peut avoir, de quelque nature qu'elles soient.

« Vous avez vu naître notre guerre avec l'Angleterre. Vous savez que cette couronne, jalouse de l'augmentation de notre commerce et voulant se conserver l'empire de la mer qu'elle s'arroge, a violé toutes les règles pour attaquer la marine du Roi, dont elle voyait l'accroissement avec jalousie. Ensuite elle a tout tenté pour exciter sur le continent une guerre qui partageât l'attention et les soins de Sa Majesté, et y elle a réussi.

« Cette couronne a trouvé dans le roi de Prusse les ressources dont elle avait besoin pour parvenir à son but. On en a la preuve dans la lettre du roi de Prusse au roi d'Angleterre, dont je vous envoie copie, quoique je sois persuadé que vous l'avez déjà vue sur les Gazettes (1).

(1) Voici cette lettre, qui est du commencement de septembre 1757 :
« Je viens d'apprendre qu'il est encore question d'un traité de neutralité pour l'Électorat de Hanovre. Votre Majesté aurait-elle assez peu de constance et de fermeté pour se laisser abattre par quelques revers de fortune? Les affaires sont-elles si délabrées qu'on ne puisse les rétablir? Que Votre Majesté fasse attention à la démarche qu'elle a l'intention de faire. Elle est la cause des malheurs prêts à fondre sur moi. Je n'aurais jamais renoncé à l'alliance de la France sans toutes les belles promesses que Votre Majesté m'a faites. Je ne me repens point du traité que j'ai fait avec Votre Majesté; mais qu'elle ne m'abandonne pas



« Je dois seulement vous observer que cette lettre n'a point été démentie ni par le roi de Prusse ni par le roi d'Angleterre. L'ambition du roi de Prusse n'avait pas un objet moindre que celui d'assujettir l'Allemagne à ses volontés. C'est dans cette vue qu'il a commencé la guerre qui désole actuellement l'Europe.

« Sa Majesté a eu une double raison pour y prendre part. En premier lieu, elle devait remplir avec l'Impératrice-Reine les engagements portés par le traité de Versailles ; en second lieu, sa qualité de garante du traité de Westphalie, que l'on peut dire être le code politique de l'Europe relativement à l'Empire, l'obligeait de venir au secours du roi de Pologne opprimé, de poursuivre l'infracteur de la paix publique et de rétablir la tranquillité du corps germanique. On a vu, par les efforts que Sa Majesté a faits, quelle est sa fidélité à remplir ses engagements.

« Le roi de Prusse a eu, pendant le cours de cette campagne des avantages et des revers. La prise de Schweditz, dont la garnison a été faite prisonnière de guerre et où l'on a trouvé des magasins considérables, est pour ce prince une très grande perte. Malgré cet

lâchement à la merci de mes ennemis, après avoir attiré presque toutes les forces de l'Europe contre moi? Je compte que Votre Majesté se ressouviendra de ses engagements, réitérés encore le 26 du mois passé, et qu'elle n'entendra à aucun accommodement que je n'y sois compris. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.

événement, il se soutient toujours dans un état imposant et résiste aux forces réunies de Sa Majesté, des deux impératrices et de la Suède. Cette couronne, garante avec Sa Majesté du traité de Westphalie, ne pouvait se dispenser de prendre part à la guerre sans perdre sa considération et son crédit.

« Le sultan Mustapha est dans la force de l'âge. Les Turcs paraissent avoir toujours conservé beaucoup d'attachement aux enfants du sultan Achmet, dont il est le second, et cet attachement a augmenté par la faiblesse des deux règnes des sultans Mahmoud et Othman. Il est question de bien connaître le caractère de ce prince et de ceux à qui il donnera sa confiance.

« Un homme seul peut ranimer un empire abattu, quand il a le courage de l'entreprendre. Le Sultan, malgré les raisons qu'il a de ne rien tenter, dans le commencement de son règne, qui l'expose à des suites fâcheuses, peut, par lui-même ou par le conseil d'un vizir entreprenant, vouloir se signaler par une guerre qu'il espérera heureuse. Il peut y être forcé par le peuple.

« Belgrade et Orsowa donnent aux Turcs l'entrée dans le cœur de la Hongrie. Le ressentiment que les rois d'Angleterre et de Prusse ont contre l'Impératrice-Reine portera ces princes à tout tenter pour obtenir que les Turcs, malgré les assurances qu'ils ont données sous



le règne précédent, l'inquiètent au moins par des démonstrations. Le roi de Prusse peut chercher à soulever les Hongrois, chez qui l'on a prétendu qu'il avait des émissaires.

« Vous vous rappellerez que vos instructions portent que vous deviez donner tous vos soins à entretenir l'esprit pacifique où les Turcs étaient alors ; que, cependant, s'ils paraissaient déterminés à entreprendre une guerre, vous deviez tâcher de les engager à tourner leurs armes contre la Perse, les divisions dont ce royaume est agité et le nombre des prétendants au trône leur ouvrant un chemin facile à des conquêtes assurées (1).

« ...Le Roi est le plus ancien ami de la Porte. Il n'a point entrepris cette guerre pour faire des conquêtes, mais seulement dans le dessein de secourir un prince injustement opprimé avec qui il a des liaisons si étroites ; de maintenir les constitutions de l'Empire dont il est garant ; de remplir les engagements contractés par le traité de Versailles, et de rétablir la tranquillité générale.

« Si la Porte croyait devoir profiter des troubles actuels pour attaquer l'Impératrice-Reine ou l'Impératrice de Russie, ce serait presque la même chose que si

(1) Les premières instructions données au chevalier de Vergennes portent, tout au contraire, qu'il devra détourner les Turcs de faire la guerre à la Perse. V. le premier volume, page 198.



elle se déclarait contre Sa Majesté, qui n'a d'autre intérêt à la guerre présente qu'en la qualité que je viens de dire de garante du traité de Westphalie et d'alliée de l'Impératrice-Reine, et qui est prête à quitter les armes aussitôt que les choses seront rétablies dans l'état où elles doivent être. La Suède est, à cet égard, dans le même cas que Sa Majesté.

« La justice et la noblesse de ces principes doivent frapper les Turcs. Personne ne peut mieux que vous leur en faire connaître toute la force. Votre zèle pour le service de Sa Majesté et vos connaissances nous répondent de votre vigilance et de vos soins dans une conjoncture aussi intéressante (1). »

Le chevalier de Vergennes exécute ponctuellement ces instructions qui établissent, dans un langage fort digne, quels étaient la modération et le désintéressement du roi de France. La note ci-après qu'il fit parvenir à la Porte indique assez (par la vivacité même de ses expressions) le désir qu'il a de produire sur l'esprit de ses ministres une impression, s'il est possible, plus utile que par le passé.

« L'ambassadeur de France, expose ce document, a l'honneur de mettre sous les yeux de la Sublime Porte la traduction d'une lettre du roi de Prusse au roi d'An-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



gleterre. La publicité de cette lettre découvre que ce n'est pas l'intérêt de sa sûreté qui le porte à entreprendre l'injuste guerre qui ravage l'Allemagne. Elle explique encore la démarche inouïe que le roi d'Angleterre vient de faire en rompant la neutralité convenue pour les troupes de son électorat de Hanovre.

« Jusqu'à cette convention le roi d'Angleterre avait nié constamment avoir aucun rapport avec le roi de Prusse dans la présente guerre. Celui-ci lui arrache le masque. Sa connivence est dévoilée ; et le roi d'Angleterre, obligé d'opter entre sa fidélité à des engagements que la perte imminente de ses troupes avait rendus nécessaires ou de voir éteindre le feu que son ambition avait allumé, n'hésite pas à sacrifier ce que la religion des serments et des traités a de plus saint et de plus révéré. Il rompt la convention de neutralité ; ses troupes hanovriennes agissent sous les ordres d'un général prussien.

« Il paraît que la bonne foi n'entre pas beaucoup dans les mesures de ces deux monarques. Tandis que celui d'Angleterre manque à une capitulation, celui de Prusse affecte de faire répandre dans le public l'existence d'une neutralité particulière entre la France et lui. Il en publie même une convention beaucoup plus étendue que celle qui avait été faite avec les Hanovriens. C'est pourquoi l'Empereur de France a ordonné à ses

ministres dans les cours étrangères de s'inscrire en faux contre ce bruit artificieux et de réitérer la déclaration qui leur avait été déjà prescrite : que Sa Majesté Impériale, fidèle à ses engagements, n'entendra jamais à aucune proposition que de concert avec ses alliés, dont la justice lui a fait embrasser la défense (1). »

Cette communication fit-elle sur la Porte l'effet que l'ambassadeur en attendait? Le Grand Seigneur ou le Grand Vizir pensa-t-il être agréable à la France en cherchant spontanément à arrêter la guerre? Ou bien le roi de Prusse, qui, malgré sa valeur, sa force d'âme et sa résistance énergique, en supportait tout le poids, commençait-il à se lasser de la lutte et à désespérer d'une issue favorable, et avait-il sollicité en secret les bons offices du Sultan? Rien ne l'indique dans les documents que nous avons pu consulter. Il en ressort seulement, de la part du premier ministre turc, une initiative aussi imprévue qu'insolite, étant donnée l'attitude réservée et passive gardée jusque-là par le gouvernement ottoman.

Lorsqu'à la fin de novembre l'ambassadeur d'Angleterre fut reçu, après l'ambassadeur de France, en audience officielle, le Grand Vizir lui soumit une proposition à laquelle il ne s'attendait guère, et qu'une dépêche

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



de M. de Vergennes, en date du 1er décembre, nous fait connaître.

« J'ai eu l'honneur, écrit ce ministre à l'abbé de Bernis, de vous rendre compte par le dernier ordinaire de mes audiences chez le Grand Vizir. Celle que l'ambassadeur d'Angleterre a eue immédiatement après moi a été un peu plus intéressante que les miennes.

« Le Grand Vizir, après quelques propos généraux, témoigna à cet ambassadeur que la Porte voyait avec beaucoup de peine la continuation de la guerre qui s'était allumée entre la France et l'Angleterre.

« Comment, lui dit-il, n'est-on pas las de l'effusion « de tant de sang ? Plut à Dieu que les choses pussent s'ac- « commoder ! Jamais nouvelle ne serait plus agréable « pour la Porte. Si ses bons offices pouvaient y contri- « buer, elle les y emploierait volontiers, pourvu que « lui, ambassadeur, fût autorisé à les requérir.

« La France et l'Angleterre, ajouta le Grand Vizir, « nous ont prêté en différentes occasions leur média- « tion; c'est un service que la Porte serait disposée à « leur rendre à son tour dans celle-ci. »

« L'ambassadeur d'Angleterre, qui a paru fort surpris de cette insinuation, a répondu que sa cour ne pouvait être que très sensible aux dispositions de la Porte, et, sans relever la proposition de la médiation, il s'est borné



à dire que l'ouvrage de la paix dépendait des décrets de la Providence. »

M. de Vergennes fait suivre cet exposé des réflexions suivantes :

« Qu'a voulu faire le Grand Vizir? Se débarrasser peut-être des instances de l'ambassadeur pour entraîner la Porte dans les vues de sa cour? Peut-être la Porte n'a pas une opinion très avantageuse de la situation des affaires de l'Angleterre, pour qu'elle se la représente dans le cas de rechercher des bons offices pour la paix? En tout cas, si le refus de la médiation peut faire un démérite auprès des Turcs, il vaut mieux, je pense, le laisser tout entier aux Anglais (1). »

Cette dernière phrase est habile. Elle semble, sans l'exprimer, solliciter du cabinet de Versailles l'autorisation de faire comprendre à la Porte que, quant à elle, la France ne serait pas éloignée d'accueillir sa médiation. Mais évidemment l'ambassadeur n'osait pas formuler d'une façon plus explicite une telle pensée, dans la crainte que la fierté de Louis XV fût froissée de supposer que son représentant avait pu une seule minute lui conseiller de s'abaisser jusqu'à recevoir un service de ce genre d'une cour que, en dépit de ses démonstrations solennelles d'amitié, il considérait comme inférieure et barbare.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 133.



Quoi qu'il en soit, le chevalier de Vergennes avait le sentiment que l'heure était grave pour son gouvernement et qu'aucun moyen, si extraordinaire qu'il fût, ne devait être négligé pour conjurer le péril. Il ne se trompait pas; car, presque au même instant, inquiet à juste titre de la tournure des événements, l'abbé de Bernis, après avoir résumé les dangers de toutes sortes auxquels la France pouvait se trouver exposée, laissait échapper cet aveu aussi sincère qu'ému, qu'on n'est pas habitué à rencontrer sous la plume d'un diplomate dans un document officiel.

« ...Vous jugerez par ce détail de notre situation, combien elle est critique. Il est facile de sentir quel serait notre embarras et combien il serait fâcheux pour Sa Majesté d'avoir fait tant de dépenses et tant d'efforts sans aucun fruit réel. Sa gloire y est intéressée, et le bien de l'État exige que l'on fasse tout ce qui est possible pour prévenir ce que nous pouvons craindre. Si la Porte Ottomane changeait de système, les ennemis de Sa Majesté en profiteraient pour augmenter leur parti (1). »

L'année 1757 ne finissait pas mieux qu'elle n'avait commencé.

L'hiver se passa dans le calme le plus complet sur les rives du Bosphore. Le seul événement signalé avec

(1) Dépêche à M. de Vergennes, en date du 31 décembre 1757. Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 133.

quelques détails par la correspondance de l'ambassadeur de France est le mariage du Grand Vizir Raguib-Pacha avec une sultane, propre sœur du Grand Seigneur. Cette union si flatteuse semblait l'indice du crédit considérable que le premier ministre avait su conquérir, attesté plus encore peut-être par une distinction presque sans précédent, dont le Sultan avait daigné l'honorer en allant le lendemain du mariage lui rendre visite.

Si ces marques de faveur exceptionnelle faisaient comparer la grandeur de son influence à celle d'Ibrahim-Pacha sous le règne d'Achmet, elles n'en rendaient sa situation que plus difficile en suscitant contre lui des jalousies puissantes et en augmentant le nombre de ses ennemis.

Tout en envisageant, au point de vue politique, les conséquences et le profit à tirer de cette alliance du Grand Vizir avec la famille impériale, le chevalier de Vergennes ne se départ pas de ses habitudes d'exactitude et d'économie; et, toujours ménager des deniers confiés à ses soins, il n'oublie pas de consigner les frais qui en sont résultés pour sa caisse.

« Ce mariage, explique-t-il à l'abbé de Bernis, a occasionné quelques dépenses que je me flatte que vous voudrez bien ne pas désapprouver. Le Vizir m'ayant fait prier de lui envoyer un beau dessert pour le jour que

la sultane devait être amenée dans son palais, je lui fis présenter en même temps une boite d'or assez richement garnie de diamants. Ce ministre a paru très sensible à cette attention, à laquelle il a répondu par beaucoup de témoignages d'estime et d'amitié. Ces deux objets réunis n'excèdent pas la somme de mille piastres. Je pouvais d'autant moins éviter cette dépense que j'étais informé que l'ambassadeur d'Angleterre avait saisi cette occasion de lui envoyer des présents (1). »

Avec le printemps, des préoccupations plus sérieuses s'annonçaient. Le bruit commençait à se répandre que Mustapha dirigeait ses vues vers la guerre. Depuis quelques jours il tenait des conseils secrets, auxquels un très petit nombre de hauts officiers se voyaient seuls admis. On assurait que ce prince, entraîné par ses intimes désirs, n'y avait pas dissimulé l'envie « de faire la guerre aux chrétiens »; mais que le Grand Vizir, soutenu par la plupart des assistants, avait représenté l'impossibilité de se lancer dans une pareille aventure aussi longtemps que l'Empire serait affaibli par la disette et la révolte des Arabes. Il avait particulièrement insisté sur les chances dangereuses d'une entrée en campagne, au moment où toutes les puissances chrétiennes se trouvaient en armes et en mesure de pouvoir facilement se

(1) Dépêche du 15 avril 1758. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.



réunir contre la Turquie; et il aurait même ajouté que, dans les circonstances présentes, si la guerre était déclarée, on risquerait de mécontenter et peut-être même d'être dans la nécessité d'attaquer celles des puissances que la Porte avait le plus d'intérêt à ménager, faisant allusion à la France et à la Suède.

Les mieux informés prétendaient que le Grand Seigneur, touché par ces sages réflexions, avait paru céder et renoncer à ses velléités belliqueuses.

Rien n'était moins exact; les préparatifs militaires continuaient en secret. L'ordre avait été donné dans les arsenaux de réparer les affûts de l'artillerie de campagne et d'en porter le nombre jusqu'à quatre mille; de mettre en état les pièces et leurs munitions, et de confectionner des tentes pour remplacer celles que les derniers incendies avaient détruites.

En même temps Mustapha avait essayé de surprendre un *fetfa* ou décision solennelle du Muphti légitimant la guerre; mais, chose à peine croyable, le grand prêtre aurait refusé, prétendant qu'il n'existait aucuns motifs justes et suffisants.

Ce qui ne contribuait pas à fournir des symptômes rassurants pour l'avenir, c'est que le caractère du Grand Seigneur, loin de s'adoucir par l'exercice du pouvoir comme celui de son père le sultan Achmet, s'affirmait de plus en plus dans le sens de la tyrannie et de la



cruauté. Deux actes de sauvagerie révoltante venaient de se produire.

A son avènement au trône, Mustapha avait confirmé et complété les lois somptuaires précédemment édictées pour le règlement des costumes des rayas (sujets non musulmans). Jusque-là ces prescriptions avaient été exécutées avec une certaine modération; les contrevenants étaient punis sans trop de rigueur. Le 20 mai, le Sultan, parcourant la ville sous un déguisement à l'exemple de son prédécesseur, rencontrait un Juif dont les vêtements ne lui parurent pas suffisamment modestes. Sur-le-champ il le fit saisir et égorger.

Cette exécution odieuse ayant soulevé une réprobation générale et fort vive, le Grand Vizir et le Muphti, se trouvant au sérail pour assister à une cérémonie religieuse, eurent le courage de profiter de l'occasion pour se permettre de rappeler respectueusement au prince que le Ramazan est une époque de dévotion et de prière, qui doit être marquée plutôt par des mesures de clémence que par des actes de rigueur, et que, d'ailleurs, sa dignité commandait à l'Empereur de ne pas se faire lui-même l'exécuteur de ses ordres; que cette tâche incombait à ses ministres, lesquels étaient astreints à observer les formalités légales.

Mustapha, une fois encore, parut se rendre à ces observations; mais à peine le Vizir et le Muphti se

furent-ils retirés, qu'il revêtit un déguisement et sortit.

Le hasard le mit en présence d'un malheureux Arménien, dont les chaussures n'étaient pas absolument conformes aux règlements. Le Sultan le fit arrêter et conduire à la Porte. Le Grand Vizir, aussitôt averti, comprit qu'il lui fallait user de sévérité et crut la porter à l'excès en condamnant le délinquant aux galères. Le Sultan, mécontent, adressa au ministre dans la nuit même l'ordre, sans réplique, de faire trancher la tête du prisonnier, ce qui fut exécuté (1).

En présence de ces sanguinaires caprices et de ces inqualifiables excès de pouvoir, le rôle des ambassadeurs des puissances étrangères était loin d'être agréable et aisé. Il devenait impossible de suivre un plan de quelque durée, les revirements les plus soudains pouvant se produire et se produisant, suivant le flux et le reflux d'influence exercé par le premier ministre sur son maître.

En juin, on était à la guerre; deux mois après, en août, tout paraît changé.

« Nos motifs d'alarmes semblent diminuer, annonce M. de Vergennes. Les expéditions de munitions et d'autres attirails de guerre viennent d'être suspendues.

(1) Dépêche de M. de Vergennes au ministre des affaires étrangères, en date du 1er juin 1758. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.



Les bâtiments qui étaient nolisés pour en prendre de nouvelles sont congédiés ou destinés à d'autres services. Ce qui a été expédié jusqu'à présent ne paraissant pas excéder ce qui pouvait être nécessaire pour l'approvisionnement des places, si d'ici à la fin de l'automne il ne se fait point de nouvel envoi, il y aura beaucoup d'espoir que les Turcs ne seront pas moins tranquilles l'année prochaine que celle-ci (1). »

La fantaisie actuelle du Grand Seigneur avait trouvé un autre aliment. Ce prince s'était pris tout à coup d'une passion ardente pour les bâtisses. Il venait d'ordonner à Scutari des travaux de genres bien différents : la réparation de son harem et la construction d'une mosquée. En même temps il projetait de réédifier Andrinople ; il avait arrêté des devis dépassant trois millions d'écus de France. Déjà il était question de son départ pour cette ville afin d'être plus à même d'y surveiller l'exécution de ses desseins.

A vrai dire, il était encouragé dans cette voie par le Vizir, fort satisfait de l'éloigner de la capitale qu'il continuait à parcourir en secret et dans les rues de laquelle il ne pouvait manquer de finir par entendre les récriminations et les attaques dirigées contre le premier ministre que le peuple accusait, comme il avait accusé

(1) Dépêche du 14 juin 1758. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.



ses prédécesseurs, d'être la cause de la disette et des souffrances publiques.

Les prodigalités du Grand Seigneur nécessitant des sommes énormes, ce prince n'avait pas reculé devant une mesure ne donnant pas une grande idée de sa délicatesse : il avait ordonné de faire battre et répandre une quantité considérable de monnaies dont le titre et le poids avaient été notablement altérés (1).

Le chevalier de Vergennes était en droit de se montrer défiant à l'endroit de ces résolutions mobiles et de mauvais aloi, dont les réels motifs lui échappaient. Le voyage du Sultan à Andrinople lui semble suspect. Il se demande si les constructions mises en avant ne servent pas de prétexte à un déplacement ayant un caractère militaire.

« Le Grand Seigneur, écrit-il le 14 octobre, paraît toujours dans l'intention de se transporter avec sa cour à Andrinople. Mais, dans la supposition que des projets de guerre seraient l'objet de ce voyage, on ne pourrait pas en référer que l'orage menacerait les États de l'Impératrice-Reine. Les plaines d'Andrinople sont le rendez-vous ordinaire des armées ottomanes qui doivent l'entreprendre contre les chrétiens. C'est là qu'elles se rassemblent pour recevoir les ordres souve-

(1) Dépêche du 15 septembre 1758. *Loc. cit.*



rains et pour marcher ensuite en force à l'ennemi.

« Mais, aussi superstitieuse que l'est la nation turque, une déclaration de guerre contre la Hongrie serait d'autant plus mal reçue que c'est un principe religieux qu'on ne doit pas profiter des embarras et de l'affaiblissement d'un voisin pour l'attaquer.

« C'est à ce même principe que les Turcs rapportent l'origine de la grandeur de l'Empire ottoman, et son observation est très expressément recommandée sous la menace d'anathème dans les canons du sultan Soliman, qui font le code religieux et politique de l'Empire (1). »

Maxime assurément pleine de générosité et de grandeur, qu'on est quelque peu surpris de voir formulée et garantie par une sanction aussi grave dans l'évangile diplomatique et militaire d'une race célèbre dans l'histoire par son égoïsme, sa dissimulation et la nature tortueuse de ses procédés avec ses ennemis. N'en déplaise à notre ambassadeur, il y avait une réelle naïveté de sa part à croire à l'observation fidèle, dans la pratique gouvernementale, de ces nobles et chevaleresques préceptes ; et nourrir une telle illusion était se préparer de graves mécomptes.

(1) Dépêche à l'abbé de Bernis. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.

CHAPITRE IV

On se battait toujours au centre de l'Europe. Les Russes, sous les ordres du général Fermer, après avoir occupé les villes d'Elbing et de Thora et essayé, sans succès, de jeter une garnison dans Dantzick, dirigeaient trop lentement, au gré du cabinet de Versailles, leurs opérations à l'encontre du roi de Prusse. Cependant ils avaient obligé ce prince à lever le siège d'Olmütz.

Marie-Thérèse se trouvait avoir à tenir tête au plus gros des forces de Frédéric, tandis que les armées de Louis XV, commandées par le comte de Clermont et le prince de Soubise, continuaient à combattre sur le Rhin les Hanovriens et les Hessois.

Le 23 juin 1758, aux environs de Wesel, les troupes du comte de Clermont étaient, au milieu de la nuit, surprises par le prince Ferdinand de Brunswick à Crefeld et complètement battues. Dans cette funeste journée, les carabiniers français, chargeant avec un admirable élan pour chercher à conjurer le désastre,



virent tomber à leur tête, atteint d'un coup de feu au flanc, leur jeune colonel, le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle (1).

La mort du brillant et valeureux officier produisit à la Cour une émotion profonde, qui fut ressentie jusqu'à Constantinople.

« ...La nouvelle de l'action qui s'est passée le 23 juin, écrit avec tristesse M. de Vergennes, entre l'armée du Roi et celle de ses ennemis, avait précédé de beaucoup la relation que vous avez daigné m'envoyer. Je n'ai pas négligé d'en faire part à la Porte. Il est bien à désirer que quelque événement plus heureux nous dédommage de la perte que nous avons faite dans cette occasion. On ne peut que trop regretter celle de M. le comte de Gisors, qui s'annonçait par le cœur et l'esprit le digne héritier des sentiments et des vertus de M. le maréchal de Belle-Isle (2). »

La revanche, que souhaitait de tous ses vœux l'ambassadeur et dont il avait tant besoin pour maintenir auprès de la Porte le prestige du Roi, ne devait pas se faire longtemps attendre. Dès le 23 juillet, le prince de Soubise remportait un premier avantage à Sonders-

(1) Voir les pages intéressantes et touchantes consacrées à la mort du comte de Gisors, par Lucien Perey, dans le premier volume de son ouvrage intitulé : *Un petit-neveu de Mazarin.*

(2) Dépêche du 16 août 1758. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.



hausen, puis un second à Lutzelberg au commencement d'octobre, qui lui valut le bâton de maréchal. Presque simultanément le maréchal de Daun battait les Prussiens à Hochkirchen. M. de Vergennes en éprouve une joie qu'il a peine à dissimuler dans sa dépêche du 15 novembre, adressée au ministre des affaires étrangères à Versailles :

« Monseigneur, le dernier courrier de Vienne nous a apporté la nouvelle de la victoire complète que l'armée du Roi, commandée par le prince de Soubise, a remportée le 10 du mois dernier sur les Hanovriens et les Hessois, ainsi que celle de la défaite de l'armée prussienne en Lusace par M. le maréchal de Daun le 14 du même mois.

« Ces événements, si glorieux pour les armes du Roi et pour celles de l'Impératrice-Reine, ne peuvent manquer d'avoir les suites les plus intéressantes et, en ouvrant la voie à de nouveaux succès, préparer le retour d'une paix équitable et solide (1). »

Le début de cette lettre est à remarquer. Pour la première fois M. de Vergennes donne le titre de « Monseigneur » à l'abbé de Bernis. C'est que celui-ci, après s'être fait ordonner prêtre, avait été élevé au cardinalat par le pape Benoît XIV. Cette haute distinction, arrêtée

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.



en principe depuis plusieurs mois (1), semblait mettre le comble à la fortune du ministre. Il était déjà commandeur du Saint-Esprit, titulaire des riches abbayes de Saint-Médard, près Soissons, et de Saint-Denis; depuis un an il dirigeait les affaires extérieures du royaume; malgré la nouvelle dignité dont il venait d'être revêtu, il avait cru de son devoir de prendre la résolution de se faire décharger de la lourde responsabilité qui pesait sur lui. Ce parti n'avait été adopté qu'après les plus mûres réflexions.

Le cardinal de Bernis ne pouvait plus se faire d'illusion sur les résultats d'une guerre qui depuis tant d'années épuisait la France et ses alliés. Il connaissait la pénurie du Trésor, ainsi que le désordre répandu par-

(1) Dès que M. de Vergennes avait su que l'abbé de Bernis venait d'obtenir la promesse du chapeau de cardinal, il lui avait adressé, dans une lettre particulière jointe à la correspondance officielle, l'expression de son enthousiasme :

« A Constantinople, le 15 septembre 1758.

« Monsieur, la nouvelle qu'il vous a plu me donner de l'engagement que le Pape a pris de vous comprendre dans la prochaine promotion de cardinaux m'est un témoignage précieux de la justice que vous daignez rendre au vif intérêt que j'attache à votre gloire. Permettez-moi de vous en renouveler l'hommage et d'unir mes très humbles félicitations à l'acclamation et aux applaudissements publics.

« Fidèle aux sentiments d'admiration que je vous ai voués, toute mon ambition est de vous plaire et de mériter la continuation de vos bontés. J'ose vous assurer que vous ne pouvez les accorder à personne qui en sente mieux que moi tout le prix, ni qui porte plus loin la respectueuse reconnaissance que j'en conserverai à jamais.

« Je suis avec un respect infini, etc. »



tout. Aussi n'avait-il laissé échapper aucune occasion de préconiser la paix, suivant lui, devenue nécessaire; mais ses sages avis se heurtaient aux sentiments intéressés de son ancienne protectrice. Mme de Pompadour, après avoir peuplé le Conseil de ministres à sa dévotion, s'ingéniait à gouverner sous leur nom et s'opposait à toutes négociations. C'est un honneur pour le cardinal de Bernis d'avoir eu le courage de lui résister et, plutôt que de lui céder, d'avoir, à plusieurs reprises, sollicité du Roi son remplacement. Lorsque, enfin, ses instances furent agréées, lui-même prit soin de désigner pour son successeur le duc de Choiseul, alors accrédité à Vienne, lequel espérait pouvoir trouver les moyens de poursuivre les hostilités.

Ce choix était justifié; les services que cet ambassadeur venait de rendre auprès de Marie-Thérèse avaient attiré sur lui l'attention et présageaient l'avenir. M. de Vergennes ne s'y méprend pas. Dès qu'il voit la dignité cardinalice octroyée à l'abbé de Bernis coïncider avec le départ de la capitale autrichienne du duc de Choiseul, il induit de ce rapprochement qu'un nouveau changement est imminent au département des affaires étrangères; et, sans perdre de temps, par avance, il exprime ses espérances à celui qui, sans doute, va devenir son chef.



Le chevalier de Vergennes au duc de Choiseul, à Vienne.

« A Constantinople, le 30 novembre 1758.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 3 novembre pour m'informer de votre prochain retour en France. Quoique vous ne vous ouvrez pas avec moi sur les motifs qui vous y appellent, je puis facilement pressentir qu'ils sont de ceux qui intéressent votre gloire. Les talents aussi éminents que les vôtres et un mérite aussi universellement applaudi ne peuvent être placés dans un trop grand jour. Cette réflexion adoucit et fait taire le regret que me cause votre éloignement; je ne sens pas moins pour cela la perte que je fais.

« Les instructions que vous vouliez bien me communiquer et qui étaient si utiles à ma direction, les bontés que vous daigniez me faire éprouver, ce sont les avantages dont je jouissais avec reconnaissance et dont la privation ne peut m'être qu'infiniment sensible.

« J'ose espérer, quelle que soit votre destination, que vous voudrez bien me permettre de vous demander quelquefois la continuation de ces mêmes bontés et de vous renouveler, avec mon empressement pour les mériter, l'hommage de tous les sentiments qui m'at-

tachent si respectueusement à votre personne et à votre service.

« Je suis avec un respect infini, etc. (1). »

Le 1er décembre, on avise officiellement de Versailles l'ambassadeur que « c'est à M. le duc de Choiseul qu'il devra adresser dorénavant ses lettres ». Le cardinal de Bernis venait d'être remplacé par le duc « pour raisons de santé ».

Cette fois le chevalier de Vergennes fait parvenir au nouveau ministre la dépêche suivante, du 2 janvier 1759 :

« Mes pressentiments ne m'ont pas trompé dans l'augure que j'ai formé sur votre retour en France. M. le cardinal de Bernis, en m'instruisant des raisons de santé qui l'ont engagé à se démettre du ministère des affaires étrangères, a bien voulu me faire part du choix que Sa Majesté a fait de vous pour remplir cet important département. J'ose me flatter que vous ne douterez pas du vif intérêt avec lequel je participe à une distinction qui vous est un témoignage de la confiance du Roi et de la justice que Sa Majesté rend à vos talents supérieurs.

« L'espoir que vous m'avez permis de fonder sur vos bontés et la respectueuse reconnaissance que je vous ai

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.



vouée sont les plus sûrs garants que je puisse vous offrir de mon empressement pour mériter que vous daigniez prendre quelque opinion de mon zèle pour le service de Sa Majesté et du désir que j'ai de vous plaire et de me rendre digne de votre estime et de votre protection... (1). »

Étienne-François de Choiseul était à peine âgé de quarante ans. Il avait débuté par la carrière des armes, et un rapide avancement l'élevait de bonne heure au grade de lieutenant général. Devenu duc de Choiseul, la faveur de Mme de Pompadour lui avait obtenu l'ambassade de Rome, puis celle de Vienne, où il s'était trouvé mêlé aux négociations terminées par le traité de Versailles.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 135. — Le duc de Choiseul répond le 20 janvier : « Quel qu'eût été le motif de mon retour de Vienne à la Cour, il m'aurait été fort sensible s'il eût mis fin à la correspondance que j'avais la satisfaction d'entretenir avec vous. La justesse de vos vues et la sagesse de vos réflexions me rendaient cette correspondance aussi utile qu'agréable.

« L'honneur que le Roi m'a fait de me confier le département des affaires étrangères ajoute beaucoup à ce sentiment, puisque, continuant de m'entretenir avec vous sur ce qui peut être du bien de son service, je trouverai des occasions de vous rendre auprès de Sa Majesté la justice qui vous est due.

« Je vous prie d'être persuadé de l'empressement avec lequel je les saisirai et du plaisir que j'aurai toutes les fois que Sa Majesté recevra favorablement ce que je pourrai lui dire de votre zèle et de vos talents.

« Ce sera, je vous assure, un des principaux agréments de la place que j'occupe. Je vous prie de compter sur les sentiments du plus parfait attachement, avec lesquels je suis, etc. »



Il paraissait peu probable que la présence au département des affaires étrangères d'un homme aussi souple et aussi présomptueux eùt pour effet d'imprimer à la politique extérieure de la France une action plus énergique et plus décisive. Et pourtant, rien n'eùt été plus nécessaire; car, au cours des dernières années, les hésitations et les revirements du cabinet de Versailles avaient contribué, on ne saurait le contester, à singulièrement diminuer l'autorité et le prestige du Roi auprès de la Sublime Porte.

Pour l'instant, à Constantinople, toute autre préoccupation avait fait place à un événement si invraisemblable et si imprévu qu'il en était résulté une véritable explosion d'allégresse.

Le bruit s'était vers l'automne répandu qu'une des sultanes se trouvait en état de grossesse. Cette rumeur était née de ce qu'on avait recommandé à chacun des ministres étrangers de prescrire aux bâtiments de sa nation de ne plus tirer le canon au passage des Dardanelles, afin d'éviter que le bruit des détonations n'ébranlât les voûtes du harem. Bientôt on avait appris qu'Irac-Pacha, ex-Grand Douanier, très en faveur auprès du Sultan, dont il dirigeait les travaux de construction, avait été chargé par ce prince de chercher une nourrice.

Aussitôt que la nouvelle en était arrivée à Versailles, le prédécesseur du duc de Choiseul, en diplomate avisé

et prévoyant, avait engagé le chevalier de Vergennes à s'efforcer de conquérir les sympathies et le concours de celle qui allait rendre père le Grand Seigneur; et ce n'est pas un des détails les moins curieux des contrastes souvent offerts par la raison d'État de voir l'abbé de Bernis, sur le point de devenir cardinal de la Sainte Église romaine, enjoindre à l'un de ses subordonnés de procurer à la France les bonnes grâces « d'une des dames du Grand Seigneur » en gésine. Un renvoi spécial à la dépêche du 23 septembre 1758 est ainsi conçu :

« La sultane que l'on dit enceinte aura vraisemblablement du crédit sur l'esprit du Grand Seigneur qui la ménagera par l'importance dont il lui est d'avoir de la postérité. Vous serait-il possible de l'intéresser par le moyen du Kislar Aga, surtout s'il a lui-même la confiance du Sultan?

« La sœur de ce prince, que le Grand Vizir a épousée, ne pourrait-elle pas aussi être employée à retenir l'ardeur de son frère, soit par elle-même, soit par cette sultane, auprès de qui il conviendrait que le Kislar Aga, que l'on intéresserait aussi, agît pour soutenir le Grand Vizir? Vous êtes à portée de connaître et d'employer les voies et les moyens les plus sûrs pour le succès de ce que Sa Majesté désire (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 134.



L'enfant du harem vint au monde le 14 mars 1759, et, bien que ce fût une fille, la satisfaction publique se manifeste par de longues et brillantes réjouissances.

« Le cours des affaires est suspendu, mande le lendemain M. de Vergennes. Il n'est question pour le présent que de fêtes. La nuit du 14 au 15, une des dames du Grand Seigneur a mis au monde une princesse. Quoique cet événement ne remplisse pas parfaitement les vœux de ce prince et ceux de ses peuples, il ne sera pas célébré avec moins d'éclat et de magnificence.

« Les illuminations, qui ont commencé hier, se continueront pendant sept nuits. Le Sultan doit être content de l'émulation qui règne dans les démonstrations extérieures. Toutes les maisons des grands, celles des officiers du sérail et de la Porte, sont superbement ornées en dehors comme en dedans. Les marchés publics offrent le coup d'œil le plus riant et le plus magnifique. Jamais la magnificence n'a été portée aussi loin que dans cette occasion.

« Le Grand Seigneur jouit délicieusement de ce spectacle. Depuis trente jours que les préparatifs sont ordonnés, il a été dans un mouvement continuel, voulant juger par lui-même du zèle et du goût de chacun.

« J'ose espérer que vous voudrez bien disposer le Roi à approuver que je me sois prêté, dans cette circonstance, à la joie publique. J'ai évité la profusion ;

je me suis attaché à ce qui était de décence ; et je puis avoir l'honneur de vous assurer que cela était indispensablement nécessaire (1). »

Le 1er avril, l'ambassadeur fournit de nouveaux détails :

« Les réjouissances et les illuminations ordonnées pour célébrer la naissance de la première fille du Grand Seigneur, qui avaient été fixées à sept jours, ont été continuées pendant dix, indépendamment de trois jours consacrés aux réjouissances sur mer.

« Il n'est pas possible de tracer une idée de la joie du peuple, de la part que le Sultan a paru y prendre, et enfin de l'ordre admirable qui a régné dans le sein de la liberté la plus entière : cette nation-ci semblait avoir oublié son caractère.

« Le Grand Seigneur étant venu passer la journée du 18 (mars) au sérail de Péra, qui est la contrée où logent tous les ministres étrangers, nous lui avons fait présenter des fruits suivant l'usage.

« Parmi les spectacles dont ce prince a joui, car il a joui de tous ceux que l'enthousiasme ou la folie du peuple a pu imaginer, il a voulu se donner celui de la revue de tous les corps d'arts et métiers de Constantinople. Cette fonction ne se fait jamais qu'à la suite

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.

d'une déclaration de guerre, lorsque le Grand Seigneur ou le Vizir part pour se rendre à l'armée.

« Quelque vaste idée que j'eusse déjà de la population de Constantinople, j'avoue qu'elle s'est fort accrue dans cette occasion, ainsi que celle des ressources que cet Empire trouverait dans la capitale seule dans le cas d'une guerre. Tout le monde ici est soldat, même les domestiques ; et, dans ce que j'ai vu défiler, j'ai remarqué une jeunesse assez nombreuse pour en former une très belle armée.

« Une réflexion qui me paraît naturelle est que, le Sultan ayant voulu faire cette revue pour son amusement, on peut, ce me semble, en inférer qu'il ne prévoit pas une occasion prochaine de la faire sérieusement et pour un objet réel (1). »

L'heure n'était pourtant guère favorable à un optimisme exagéré. L'ambassadeur savait, en effet, de source certaine, que le roi de Prusse, par l'habileté de ses émissaires, non moins que par l'audace de ses procédés, gagnait, auprès de la Porte, tout le terrain qu'y avait perdu la France.

Quel était au juste l'objet des négociations entamées et soigneusement cachées ? A quel degré d'avancement se trouvaient-elles ? Il n'avait pas encore été possible de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.



le découvrir ; mais, sans aucun doute, il se tramait entre le sérail et la cour de Berlin quelque arrangement, dont, en toutes hypothèses, le but ne devait qu'être dirigé contre la France et ses alliés.

Le chevalier de Vergennes employait ses soins les plus scrupuleux à renseigner sa cour à cet égard. Jour par jour, il note les indices et les incidents qu'il surprend.

« Il faut, annonce-t-il à la date du 1er mai, que le Grand Vizir ait été peiné de savoir son secret entre nos mains et qu'il ait craint que nous voulussions l'ébruiter. Il m'est revenu que ce premier ministre avait lâché, dans une conversation avec plusieurs gens de loi, que le bruit s'était répandu parmi les ministres étrangers que la Porte était en négociations avec le roi de Prusse. « Ce bruit, dit-il, est bien extraordinaire. Il n'y a point « ici de ministre de Prusse. Et quel besoin la Porte « a-t-elle de lui ? Il pourrait, cependant, continua-t-il, « venir un temps où il nous conviendrait d'avoir des liai- « sons avec lui. Pourquoi n'en formerions-nous pas ? Les « autres puissances font bien des traités ; et la Porte « n'ignore même pas leurs articles secrets ! »

« Ce discours, ajoute M. de Vergennes, ne me paraît qu'un artifice du Grand Vizir pour détourner l'attention et se préparer, suivant le besoin, un moyen de justification et même de récrimination. Il ne serait pas cepen-

dant impossible que ce ministre artificieux ne leurrât le roi de Prusse, se réservant de se décider suivant les événements. C'est ainsi que Charles XII fut la dupe et la victime de la politique fallacieuse de la Porte. Séduit par les espérances qu'elle lui faisait donner, il s'engagea en Ukraine et fut malheureusement à Pultava. Les Turcs l'abandonnèrent : ils ne voulurent même pas recueillir les débris de son armée (1). »

Frédéric II n'était pas Charles XII; il n'en possédait ni l'esprit de justice, ni le caractère chevaleresque, et se trouver dupe ne lui était guère habituel ; on le savait par expérience et mieux que partout ailleurs à Versailles. Aussi n'y était-on pas sans appréhension quant aux symptômes non équivoques de rapprochement et d'entente entre le Grand Seigneur et les ennemis de la France.

« Le Roi et son Conseil, écrit le 8 mai le duc de Choiseul à M. de Vergennes, ont donné la plus sérieuse attention à ce que vous m'avez mandé touchant la négociation que vous avez découverte être actuellement en activité entre la Porte ottomane et les cours d'Angleterre et de Prusse... Toute apparence de partialité des Turcs en faveur de nos ennemis produirait infailliblement un très mauvais effet pour la considération de notre alliance ;

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.

et vous sentirez aisément de quelle importance il est de prévenir cet inconvénient (1). »

L'argument le plus efficace pour entraver les progrès des influences hostiles auprès du Grand Seigneur était, incontestablement, un nouveau succès militaire en Allemagne. Celui-ci arriva juste à point avec la victoire du duc de Broglie à Berghen, dans la Hesse Électorale, auprès de Francfort.

Aussitôt qu'on eut connaissance de ce brillant fait d'armes à Constantinople, un temps d'arrêt s'y manifeste dans les dispositions favorables au roi de Prusse.

« Le dernier courrier de Vienne, explique l'ambassadeur, nous a apporté la nouvelle de l'avantage que M. le duc de Broglie a remporté le 13 avril sur le prince Ferdinand de Brunswick. J'en ai fait part à la Porte, qui l'a reçue avec les démonstrations ordinaires de politesse et de satisfaction.

« Le Reis Effendi se trouvant en train de parler de nouvelles, se rappela celles que je lui avais fait communiquer antérieurement de l'Amérique et de l'Asie; et, réfléchissant ensuite sur le progrès de cette guerre dans laquelle presque toutes les puissances de l'Europe se trouvent enveloppées, et dont le feu s'est étendu dans les quatre parties du monde, il demanda

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.



au sieur de Val (drogman de l'ambassade de France) si l'on prisait assez peu en Chrétienté la vie des hommes pour prendre part si facilement aux guerres qui s'allument. « La Porte pense bien différemment, ajouta-« t-il. Ce n'est pas sans les motifs les plus justes et les « plus puissants qu'elle peut résoudre la guerre. »

« Cet interprète lui ayant sommairement retracé l'origine de celle-ci, le Reis Effendi repartit « qu'il ne prétendait pas condamner la conduite ni les motifs d'aucune des puissances belligérantes ; que la Porte, neutre dans cette guerre, ne l'était pas moins dans ses jugements » ; et il conclut en chargeant le sieur de Val de m'assurer de l'intérêt que la Porte prend à la prospérité de la France (1). »

Malgré ces assurances, le duc de Choiseul reste plein de défiance. Par son séjour à Vienne et par l'expérience qu'il avait acquise du caractère dénué de tout scrupule du roi de Prusse, il était amené à redouter, de la part de ce prince, appuyé sur les Anglais, quelque coup de surprise à Constantinople. Il n'y avait donc plus à hésiter. Aux procédés employés par les cours de Londres et de Berlin, il devenait urgent d'opposer des procédés de même nature et plus éloquents encore s'il était possible dans leur matérialité. Le ministre

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.



s'en explique sans ambages dans la dépêche suivante :

« A Versailles, le 11 juin 1759.

« Si le Grand Seigneur se prêtait aux négociations de nos ennemis par un motif d'intérêt, et que ce fût l'argent anglais qui le déterminât à une manœuvre aussi extraordinaire, je ne connais d'autres moyens de diminuer les inconvénients des engagements qu'il pourrait prendre avec le roi de Prusse que de lui offrir aussi de l'argent pour réduire à rien ses dispositions envers les Prussiens; et en ce sens nous nous concerterions avec la cour de Vienne pour faire toucher à Constantinople les sommes nécessaires.

« Au reste, il semble que nous n'avons rien à craindre pour cette année des forces ottomanes; et, d'ici à l'année prochaine, les événements produiront encore des circonstances qui éloigneront les dangers.

« C'est à votre prudence à nous éclairer sur toutes les actions qui vous parviendront, et à nous suggérer les moyens de prévenir les desseins dangereux de nos ennemis à Constantinople. Le Conseil du Roi a fort approuvé la dépêche à laquelle je réponds, et, en mon particulier, je puis vous assurer que je fais mon profit des idées que vous voulez bien me communiquer.

« Le Roi approuve que vous fassiez, au nom de Sa

Majesté, un présent de 2,000 écus au Reis Effendi. Vous mettrez cette somme sur l'état de vos frais extraordinaires (1). »

Toute vraisemblable que fût de plus en plus l'imminence d'un traité entre la Porte et la Prusse, l'ambassadeur de France ne partagea pas l'avis de son ministre sur l'opportunité d'une lutte à coup d'argent. Les largesses ne lui souriaient guère d'ordinaire. Dans la circonstance présente, il les jugea périlleuses; d'autant plus que le Reis Effendi venait d'être déposé et que son successeur Abdullah Effendi, qui remplissait les fonctions d'Ametchi Effendi ou de secrétaire chargé de la rédaction des rapports écrits soumis au Sultan, pouvait avoir pour conséquence de modifier les vues du sérail et d'améliorer les rapports de la Porte avec la France.

« Rien, selon mes faibles lumières, répond-il au duc de Choiseul, ne serait plus dangereux que de vouloir contre-balancer les profusions des Anglais et s'opposer à la négociation à force d'argent. La mauvaise foi de ces gens-ci (les Turcs) est si grande et leur cupidité si insatiable que, dans la supposition que nous réussirions pour le moment à rendre inutiles les desseins et les tentatives de nos ennemis, on ne manquerait pas de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.



réveiller souvent nos alarmes pour nous arracher de nouvelles libéralités.

« La déposition du Reis Effendi ayant précédé la dépêche à laquelle j'ai l'honneur de répondre, je me dispenserai de faire à ce ministre le présent de 2,000 écus, dont Sa Majesté m'a permis de le gratifier.

« Celui qui le remplace est un fort honnête homme, doux, poli, assez instruit, et je puis dire aussi de mes amis. Je l'ai cultivé et je lui ai marqué des attentions par le canal du sieur de Val, qui était très lié avec lui dans un temps où il ne prévoyait pas son élévation au poste de Reis Effendi (1). »

A défaut d'action pécuniaire, l'ambassadeur employa la voie régulière et plus digne du raisonnement et de la persuasion. Il remit à la Porte un mémoire « rédigé, dit-il, avec toute la circonspection que les circonstances exigent, pour croiser et, s'il est possible, faire échouer la négociation avec les Anglo-Prussiens ». Cette pièce, il convient de la reproduire pour l'intelligence des faits qui l'ont suivie. Elle nous offre d'ailleurs un nouveau spécimen de la manière d'exposer et de discuter du diplomate.

(1) Dépêche du 24 juillet 1759. *Loc. cit.*

Mémoire du chevalier de Vergennes à la Porte.

« 15 août 1759.

« Quelque parfaite que soit la confiance de l'ambassadeur de France dans les assurances que la Sublime Porte a bien voulu lui donner, en différentes occasions, de son éloignement pour entrer dans les vues du roi de Prusse, la vigilance qu'exige de lui son ministère ne lui permet pas de garder le silence sur les bruits vraisemblablement artificieux qui se répandent.

« A en croire les adhérents de ceux qui sont chargés de favoriser ici les intérêts du roi de Prusse, l'intelligence entre la Sublime Porte et ce prince semblerait également avancée et prochaine. Ce n'est pas seulement à Constantinople que l'on fait trophée de ces flatteuses espérances, on ne les répand pas avec moins d'ostentation partout où l'on croit qu'elles peuvent imposer.

« L'ambassadeur de France n'a pas la présomption de vouloir pénétrer le secret de la Sublime Porte, ni même de le surprendre. Maîtresse de ses résolutions, il ne se défiera jamais des principes de magnanimité et de justice qui ont fait dans tous les temps la règle invariable de ses conseils et de ses résolutions. Il ne réfléchira même pas sur l'impression que toute liaison avec le roi de Prusse pourrait faire dans les circonstances présentes, ni



sur l'avantage qu'elle paraîtrait vouloir lui donner contre des puissances qui n'ont les armes à la main que pour la défense la plus légitime et la plus nécessaire, et pour se soustraire à l'ambition tyrannique et oppressive de ce prince, ni enfin sur les alarmes que les plus anciens et les plus fidèles amis de cet Empire ne pourraient manquer d'en concevoir.

« La Sublime Porte ne peut avoir oublié l'origine de la guerre qui désole la Chrétienté dans l'ancien comme dans le nouveau monde. Elle n'ignore pas que les rois d'Angleterre et de Prusse, poussés par l'esprit d'ambition et de cupidité, l'ont allumée en violant de la manière la plus inouïe tout ce que le droit des gens et des nations avait eu jusque-là de plus sacré et de plus inviolable.

« La Sublime Porte est trop éclairée et trop pénétrante pour méconnaître que l'objet de ces deux couronnes, en recherchant son amitié et son alliance, est de l'associer à la cause injuste qu'elles soutiennent et de se soulager sur elle du poids d'une guerre onéreuse, dans laquelle elles se sont engagées avec autant d'inconsidération que d'injustice.

« Aussi occupé et aussi attentif que l'Empereur de France l'a été jusqu'à présent et l'est encore à resserrer et à perpétuer l'amitié qui unit de temps immémorial les deux Empires de France et ottoman, rien ne pourrait lui être plus sensible que de voir naître des circon-

stances qui sembleraient la limiter. Son ambassadeur est bien éloigné de les prévoir.

« S'il a l'honneur de présenter ces observations à la Sublime Porte, ce n'est pas assurément qu'il manque de confiance dans l'équité et dans la sincérité de ses dispositions. Il ne doute pas aussi que la Sublime Porte, rendant également justice à ses intentions, ne veuille bien reconnaître dans cet office amiable son attention particulière pour prévenir et écarter les nuages que l'on voudrait jeter sur une amitié qu'un intérêt mutuel et une convenance réciproque ne peuvent rendre trop inviolable entre les deux Empires. »

A ce mémoire, qui, sous les formules amicales et volontairement vagues, dit avec une certaine fermeté ce qu'il veut dire, la Porte, deux jours après, répondait par le document suivant, qui débute par quelques considérations de style sur l'ancienne amitié existant entre le Grand Seigneur et le très puissant Empereur de France, et continue :

« La Sublime Porte Ottomane n'a compté jusqu'à aujourd'hui, pour se procurer ses avantages ou pour prévenir ses pertes, que sur les forces que la Majesté divine lui a confiées. Au-dessus des secours et de l'assistance d'aucune autre puissance, elle n'est pas dans le cas d'avoir recours à des appuis étrangers ; et les mouvements inutiles qu'elle pourrait se donner pour acquérir



des avantages imaginaires et des profits incertains au préjudice de l'amitié réelle et constante de ses amis, sont diamétralement opposés à sa puissance et à sa fermeté.

« D'ailleurs, par un effet de sa confiance et de sa droiture, si quelque procédé inattendu dans ce genre de la part de ses amis avait eu ou devait avoir lieu, sa fermeté et sa sincérité n'en auraient reçu ou recevraient assurément aucune atteinte, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le point de l'alliance secrète conclue entre le très puissant Empereur de France et les cours d'Allemagne et de Russie. En effet, bien loin de se formaliser de cette affaire et d'y être sensible, ne pas même demander en quoi consistait cette alliance, on ne peut pas nier que ce soit un grand indice de la fermeté et de la confiance entière de la Sublime Porte.

« Tandis que nous attendions que notre très honoré ami, M. l'ambassadeur, pesant toutes ces considérations avec son esprit et sa loyauté ordinaires, bien loin de nous consulter et de nous sonder sur les bruits et les soupçons répandus dans son mémoire, y aurait répondu de lui-même dans ce sens, s'ils lui étaient revenus d'ailleurs; nous demander à ce sujet des informations, M. l'ambassadeur doit raisonnablement penser qu'il y a de quoi s'en étonner.

« En un mot, il se convaincra par ce présent écrit



que, dans ces affaires, il n'y a absolument rien qui puisse porter atteinte à l'amitié et à la bonne intelligence qui subsistent avec le très puissant Empereur de France (1). »

Le chevalier de Vergennes fut beaucoup plus froissé qu'il ne tient à le paraître de cette désobligeante communication qu'il qualifie de « récrimination mandiée » (*sic*). La réponse de la Porte était, en effet, presque offensante, non seulement par le ton hautain et dédaigneux dont elle était conçue, mais par ce fait que le Grand Vizir avait pris soin de la « minuter » de sa main.

Une fois encore le diplomate dût prudemment dissimuler son impression pénible et masquer, sous des considérations plus ou moins sincères, la blessure très vive que sa légitime fierté avait reçue.

Le 17 août, il écrit au ministre des affaires étrangères :

« Je vois bien que l'orgueil ottoman, qui fait dire au Grand Vizir que l'Empire se suffit à lui-même et n'a pas besoin d'appui étranger, ne lui permet pas aussi d'avouer le ressentiment qu'il a de l'omission de l'exception dans l'alliance de Versailles de 1756, parce que ce serait indiquer de la crainte. Il se rejette sur une alliance prétendue secrète entre la France et les cours

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.

de Vienne et de Russie, qui n'aurait pas été communiquée à la Porte et dont elle n'aurait pas pour cela marqué de l'inquiétude.

« Quoique je n'aie pas lieu d'être fort content ni du fond ni de la forme de la réponse du Grand Vizir, je ne crois pas cependant en devoir marquer de l'humeur. Je viens de lui envoyer un drogman avec charge de le remercier et de l'assurer que je reçois la connaissance qu'il veut bien me donner de ses motifs de récrimination comme un témoignage de sa confiance, et que, pour lui marquer celle que j'ai dans ses lumières comme dans son intégrité, je crois devoir l'informer que l'alliance, qu'il suppose secrète entre la France et les cours de Vienne et de Russie, n'est que l'accession de cette dernière au traité de Versailles, qui a été communiquée dans le temps à la Porte et dont la copie doit se trouver dans ses archives ; au reste, que je ne manquerai pas de vous faire part de sa réponse et que je me réservais de m'expliquer plus particulièrement suivant les ordres que je recevrais.

« Si je prends strictement la conclusion de l'écrit du Grand Vizir, ajoute le chevalier, je dois croire que le traité avec la Prusse est une affaire résolue.

« Je n'estime pas devoir communiquer aux ministres alliés la teneur de cette réponse. Je ne les ai jamais admis au secret des explications auxquelles nos enga-



gements avec les deux Impératrices ont donné lieu entre la Porte et moi. Ils ne pourraient m'être d'aucun secours, et il me semble au moins inutile de leur faire connaître que notre amitié avec cet Empire peut n'être pas exempte de nuages (1). »

Quelques jours s'étaient à peine écoulés que la Porte, inquiète sans doute de l'effet que la transmission de son mémoire pourrait produire à Versailles, se ravise. Le Reis Effendi fournit au drogman de l'ambassade « des explications orales aussi onctueuses que sèche avait été la réponse écrite ». La France, insinue-t-il, aurait tort de s'alarmer de cette réponse ; elle n'a été inspirée que par l'excessive confiance que la Porte témoigne toujours à son allié l'Empereur de France. Du reste, le Grand Vizir prie instamment l'ambassadeur de la tenir secrète, lui affirmant que, de son côté, nul autre que lui et le Reis Effendi n'en sera informé. Pour conclure, le ministre ottoman donnait l'assurance que le Grand Seigneur ne se prêterait à aucunes mesures pouvant altérer la parfaite amitié qu'il entendait entretenir avec la France.

En même temps que le Reis Effendi tenait ce langage, l'ambassadeur de Russie annonçait à M. de Vergennes qu'il croyait savoir que la Porte avait fait avertir le

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. Turquie, vol. 135.



représentant de l'Angleterre « de vouloir bien rester tranquille et de cesser de se donner aucun mouvement pour les négociations entre la Prusse et la Porte : celle-ci se chargeant de l'informer lorsqu'il serait temps d'en presser la conclusion ».

Grâce à ces bruits plus favorables, M. de Vergennes revient un peu de la vive alerte que la première attitude du Divan lui avait causée. Il ne songe pas un seul instant à s'attribuer le mérite de cet heureux revirement, sachant par expérience combien il serait téméraire de compter sur sa durée.

Pour lui, le mouvement d'hésitation et de recul de la Porte, en admettant qu'il fût réel et sincère, devait être bien plutôt attribué à la nouvelle de la récente victoire remportée par les Russes sur les soldats de Frédéric, succès de nature à faire entrevoir au Sultan que le moment n'était peut-être pas absolument propice pour former des liaisons plus intimes avec le monarque de Berlin.

CHAPITRE V

Soutenu par la tendance, peut-être excessive, de son esprit à présager ce qu'il désire, M. de Vergennes ne se décourage pas. Habitué aux lenteurs, aux dissimulations orientales, il estime que la partie peut toujours être reprise avec un prince dont le caprice est la seule règle, et des ministres sans principes, dépourvus d'ailleurs de toute initiative, dont les yeux sont uniquement fixés sur le moindre mouvement du maître et le cœur flotte indécis entre la cupidité et la crainte de perdre leurs places, leurs richesses, et même leur tête.

Aussitôt que le plus petit moyen semble s'offrir de percer l'astucieux mystère sous lequel on ne réussit que trop à dérober aux représentants des puissances étrangères les véritables desseins du sérail, l'ambassadeur de France le saisit et essaye de s'en faire une arme pour combattre les manœuvres contraires à ses efforts et à ses vues.

C'est ainsi qu'à ce moment critique, ayant reçu la



visite d'un Napolitain, dom Nicolas de Caro, médecin admis auprès du Grand Seigneur, et ayant conquis sa confiance par quelques cures réalisées dans son harem, il en profite pour obtenir de lui des renseignements sur les dispositions intimes du souverain.

Il apprend de la sorte que Mustapha, au cours d'un entretien sur les affaires de l'Europe, a demandé au médecin son opinion sur Frédéric II et s'il pensait qu'il fût un ami utile de son Empire. Le Napolitain avait répondu « que Sa Hautesse pouvait bien mieux que lui en juger; mais qu'il lui semblait que le roi de Prusse s'était jeté dans de grands embarras, dont il était difficile de prévoir le dénouement ».

Le Sultan en convint et alla jusqu'à ajouter : « On m'adresse des représentations contre cette amitié. L'ambassadeur de France m'en a fait. » Puis il résuma avec assez d'exactitude le contenu du dernier mémoire de M. de Vergennes. « Que peut faire à la France, poursuivit le prince, que je sois ami ou non du roi de Prusse? Ne fait-elle pas des traités contre moi? Et ne sais-je pas le peu de fond qu'on doit avoir dans son amitié, quoique nous soyons parents? Ce motif de parenté doit faire taire mes ressentiments. D'ailleurs, qu'ai-je à faire du roi de Prusse? Il est infidèle comme les autres, et il ne manquerait pas de tourner à l'occasion ses armes contre moi. »

Cette singulière prétention du monarque turc d'être parent de Louis XV aurait sans doute causé au représentant de ce prince une réelle surprise, s'il ne s'était rappelé qu'une ancienne légende s'était, avec une certaine complaisance, accréditée et transmise au sérail. Suivant cette fable, une princesse française aurait pris place dans le harem du sultan Sélim, et la postérité de cet empereur en descendrait.

Mustapha, parlant ensuite de l'ambassadeur de France, avait demandé au médecin napolitain s'il le connaissait; et, sur la réponse de celui-ci qu'il l'avait vu naguère, mais que, depuis qu'il avait l'honneur d'approcher Sa Hautesse, il s'abstenait de tout commerce avec les ministres étrangers, le Sultan le chargea de se rendre à l'ambassade pour rapporter au représentant de la France sa conversation et lui dire « qu'il verrait bientôt, lorsque le Grand Seigneur aurait remis l'ordre dans ses affaires et dans ses troupes, s'il avait besoin du secours de personne pour faire réussir ses projets ».

Après ces premières confidences, le médecin ajouta que le Sultan considérait la cour de l'Impératrice-Reine « comme un cadavre ne végétant que grâce à l'assistance de la France »; qu'il attribuait à cette influence « l'orgueil qu'avait cette même cour de détenir des places ayant appartenu à ses ancêtres », et qu'il voulait bien ne pas réclamer; enfin que d'autres fois il formait le projet

de s'entremettre pour amener la paix entre la cour de Vienne et celle de Berlin, assurant que la première de ces puissances serait « trop heureuse de conserver ses possessions d'avant la guerre ».

Pour le médecin napolitain, bien que le Grand Seigneur affectât une certaine indifférence par rapport à Frédéric, il nourrissait à son égard une profonde admiration, et il avait été très flatté de recevoir une lettre dans laquelle le roi de Prusse exprimait le sentiment que Mustapha « aurait dû naître trois siècles plus tôt », voulant sans doute lui rappeler par là, pour l'inciter à suivre leurs exemples, le souvenir des empereurs conquérants qui à cette époque régnaient à Constantinople.

Très intéressé par ces confidences et par ces détails, le chevalier de Vergennes ne néglige rien pour entrer en rapports suivis avec un aussi précieux auxiliaire, d'autant plus qu'il n'ignorait pas le goût du Sultan pour les médecins et les astronomes (1).

(1) Avec le temps, ce goût de Mustapha pour la médecine et l'astronomie ne fit que se développer ; trois ans plus tard, il donnera lieu à une curieuse correspondance.

Le Grand Seigneur commence par prier l'ambassadeur de lui faire envoyer de France des livres d'astronomie. Puis, lorsqu'il a reçu les ouvrages choisis par M. de la Lande, de l'Académie des sciences, il demande qu'on lui fasse confectionner « un squelette d'un enfant de huit à neuf ans, dans lequel toutes les parties nobles, les viscères, les veines et les artères seraient imités, le tout en cire ou de quelque autre composition ». La religion musulmane interdisant « toutes sortes de figures moulées », le Grand Vizir prescrit « le secret le plus inviolable ».

Quelques mois plus tard, le Sultan, toujours de plus en plus frappé



Il n'y avait plus à s'y méprendre : les sentiments de Mustapha étaient aussi favorables à la Prusse que contraires à la France. On en donnait pour motif que le

par la science française, insiste pour qu'on lui procure des livres de prédictions. M. de Vergennes transmet au duc de Praslin ce désir dans les termes que voici :

« A Constantinople, le 28 janvier 1764.

« Monsieur, le Grand Seigneur ne peut pas se persuader que les Français ayant fait des progrès aussi admirables que ceux qu'ils ont faits dans la science de l'astronomie, ils n'en aient fait d'aussi étendus dans l'astrologie judiciaire, et qu'avec le secours des tables astronomiques, ils ne soient en état de prédire, par la rencontre ou par l'éloignement des planètes, tous les événements importants qui doivent arriver.

« J'ai fait vainement tout ce qui était en mon pouvoir pour détruire un préjugé aussi singulier ; non seulement je n'y ai pas réussi, mais le Grand Seigneur et son ministre sont intimement convaincus que le Roi a les meilleurs devins, que Sa Majesté est exactement informée de tout ce qui doit arriver, et que, si elle ne permet pas qu'on rende publiques leurs prédictions, c'est par prudence et pour ne pas laisser passer dans les pays étrangers des choses qui pourraient alarmer et affliger.

« Ce que j'ai l'honneur de vous exposer en peu de mots a fait la matière d'un grand nombre de messages qui me sont venus rapidement de la part du Grand Vizir. J'ai inutilement représenté que l'astrologie est dans le plus grand discrédit parmi nous ; que les progrès des sciences et principalement ceux de la véritable astronomie ont fait connaître la vanité d'une étude qui ne produirait qu'illusion et prestige ; mes réponses, fidèlement recueillies par écrit et communiquées au Grand Seigneur, n'ont pu le désabuser ; mais, comme il pense que le Roi doit avoir de très bonnes raisons pour ne pas vouloir communiquer les prédictions de ses astronomes, Sa Hautesse se désiste de la demande qu'elle en a faite pourvu que je lui procure des livres, qu'elle ne doute pas que nous avons, qui fixent les principes de la divination et qui établissent si la rencontre ou l'opposition de certaines planètes doit être considérée comme un signe d'événements heureux ou malheureux.

« Je crois effectivement que l'on peut encore trouver de ces sortes de livres qui ont eu autrefois de la vogue en France et qui sont main-



Grand Seigneur se montrait fort irrité de la protection dont, suivant lui, Louis XV couvrait Malte et grâce à laquelle les corsaires de cette île, sous le pavillon du prince de Monaco, autre protégé de la France, venaient jusque dans le Bosphore inquiéter et attaquer les vaisseaux turcs.

A Versailles, on prit aussi bonne note des révélations communiquées à l'ambassadeur. Le duc de Choiseul l'encourage à tirer tout le parti possible d'un moyen d'information qui s'est offert de lui-même et peut devenir fort précieux. Quant à la parenté de Sa Hautesse avec Louis XV, le ministre des affaires étrangères engage

tenant oubliés et relégués dans la poussière des bibliothèques; et je me suis finalement engagé à vous les demander parce que je n'aurais pas pu persévérer sur la négative, sans me faire soupçonner de peu de complaisance et de mauvaise volonté.

« Je soupçonne que cette recherche du Grand Seigneur est moins aujourd'hui un effet de sa curiosité qu'un préservatif contre ses inquiétudes. Un méchant almanach italien, imprimé à Bassano, dans l'État de Venise, qui est répandu ici, menace le Grand Seigneur des plus grandes tribulations et des malheurs les plus extrêmes. Il suppose que sa vie même sera en danger et qu'il y aura beaucoup de sang répandu dans sa milice. Il ne dit point si cette effusion de sang sera occasionnée par une guerre civile ou par une guerre étrangère. En voilà bien assez pour alarmer une nation superstitieuse, qui, n'ayant pas la force de ne pas croire, voudrait emprunter des autres nations des motifs pour douter de ce qui fait le sujet réel de ses craintes.

« S'il y a moyen de trouver quelques livres dans le goût de ceux qu'on demande, je vous prie de vouloir bien me les faire expédier le plus promptement qu'il sera possible. »

Et le ministre des affaires étrangères fait réunir un stock de vieux volumes d'astrologie qu'il expédie à Constantinople. La liste en est conservée aux Archives du quai d'Orsay.



M. de Vergennes à ne pas trop la repousser, et au contraire à s'en servir.

« L'idée d'une parenté entre la maison de France et la famille ottomane est sans doute, écrit-il, fondée sur un roman qui n'a ni vérité ni vraisemblance, mais il faut mettre cette chimère à profit pour le succès de nos vues.

« Vous chargerez donc le médecin de dire au Grand Seigneur que, sur le compte que vous avez rendu au Roi des propos et des dispositions de Sa Hautesse, Sa Majesté a vu avec satisfaction qu'indépendamment de l'ancienne liaison qui subsiste heureusement entre les deux Empires, le prince ajoute, à tous les motifs d'intérêt réciproque qui doivent perpétuer cette union, la considération si naturelle des liens du sang; que le Roi, qui n'est pas moins bon parent que fidèle allié, ne désire rien plus sincèrement que de prouver à ces deux titres son amitié pour le Sultan et son désir d'entretenir avec la Porte Ottomane l'intelligence la plus parfaite et la plus constante. »

Puis, en terminant, le duc de Choiseul charge son subordonné de calmer les récriminations du Grand Seigneur quant aux corsaires naviguant « sous la bannière » du prince de Monaco, en faisant observer que « si ce prince est né sujet de Sa Majesté, il est souverain de l'État qui porte son nom, et que le Roi n'y a que le droit de protection et de garnison;

mais que cependant il va écrire à ce prince (1) ».

Ayant eu l'occasion de voir le prince Grimaldi, le ministre lui transmit verbalement les réclamations de la Porte. Le prince adresse à ce propos à Versailles le billet suivant :

« A Paris, ce lundi.

« Après avoir réfléchi, mon cher duc, à ce que vous m'avez dit hier au sujet des bâtiments à mon pavillon qui courent dans les mers du Levant, j'ai pensé qu'il serait mieux que vous signassiez une lettre pour moi qui, en m'expliquant le fait, me mettrait à même d'y répondre catégoriquement.

« Si je savais quand vous êtes à Paris, j'irais vous y chercher, car je suis très fâché de vous voir aussi peu. Ne comptez pas moins, mon cher duc, sur ma tendre et sincère amitié (2). »

En marge de cette pièce, le duc de Choiseul a tracé de sa main pour ses bureaux :

« Cette lettre est de M. de Monaco, sur les plaintes, que je lui avais portées, du mécontentement de la Porte sur son pavillon. Il faut revoir la lettre de M. de Ver-

(1) Dépêche du 11 novembre 1759. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.

(2) *Ibid.*



gennes avec soin avec lui et écrire en conséquence à M. de Monaco. »

Bien d'autres motifs de difficultés et de conflits avec le gouvernement ottoman existaient et se reproduisaient à tout instant. Une des matières les plus fertiles en incidents et qui occupaient le plus la sollicitude de l'ambassadeur de France, se référait à la protection et à la défense des religieux établis en Orient. Constamment les ministres du Roi à Constantinople avaient été forcés d'intervenir.

Dès le début de son règne, Othman III avait confirmé par un nichan ou brevet les précédents décrets rendus par ses prédécesseurs et assurant aux Francs, c'est-à-dire à tous les Européens non sujets à la capitation que payent seuls les sujets chrétiens ou juifs appelés rayas, la paisible jouissance de leurs biens et possessions.

Cet acte, qualifié *Kattchérif,* parce qu'en tête le Grand Seigneur écrit de sa main : « Soit fait en conformité (*Kattchérif*) », était ainsi conçu :

« J'ai ordonné qu'on n'inquiète en aucune façon les religieux francs pour les lieux susdits à eux assignés et affectés *ab antiquo,* et que les susdits endroits restent entre leurs mains, à condition qu'ils ne feront point, publiquement et extérieurement, des fonctions dont la publicité est prohibée par les lois dans les États musulmans, et que tous, ainsi que la nation grecque pareil-

lement, ne feront aucune innovation contraire à l'usage, et dorénavant qu'il soit fait en conformité de la noble teneur de ce sublime et gracieux nichan (1). »

Cet acte n'empêcha pas de nouvelles contestations à propos des Lieux Saints. Les Grecs se prirent à revendiquer aux Francs ceux de ces lieux sanctifiés par les principales scènes de la Passion, notamment « l'endroit se trouvant au milieu de l'église de Kamana, que l'on croit être le sépulcre du Christ; quatre arcs qui sont sur le Calvaire; la grande église située à Bethléem; la grotte existant dans cette église; les deux jardins dépendant du lieu de naissance de Jésus, et le tombeau de la Vierge hors de Jérusalem ».

S'autorisant de ces réclamations, dans la nuit du dimanche des Rameaux de l'année 1757, les Grecs avaient attaqué à main armée les religieux francs et un petit nombre de catholiques en prière dans l'église du Saint-Sépulcre. Pour se soustraire à la fureur des assaillants, les Francs se réfugièrent et se barricadèrent dans le clocher. Les Grecs, après avoir pénétré dans le sanctuaire, en brisèrent les lampes et emportèrent divers objets précieux.

Aussitôt M. de Vergennes adresse une réclamation à la Porte, qui charge le cadi de Jérusalem de procéder à

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 135.



une enquête; mais, ce fonctionnaire s'étant laissé corrompre par les Grecs, son rapport fut entièrement défavorable aux religieux francs.

Munis de ce document officiel, les Grecs comparurent au Divan, réclamant justice. L'ambassadeur, averti de cette démarche, fit observer que les Francs ne demandaient qu'à vivre en paix avec les autres religions, et que, d'ailleurs, étant les plus faibles, ils n'avaient pu se faire les agresseurs. Toutefois, voyant la tournure fâcheuse que prenait l'affaire, il crut prudent de chercher à gagner du temps, en sollicitant un supplément d'information; ce qui lui fut accordé.

Les Grecs n'en payent que plus d'audace; ils présentent directement au Grand Seigneur une requête remplie de fausses allégations. Ce prince, qui était alors Othman III, renvoya la supplique au Vizir, avec ordre de l'examiner et de prendre garde « que ses sujets ne souffrissent des suites qui y seraient données » : recommandation révélant assez que le Sultan se montrait favorable aux réclamations des Grecs, lesquelles ne tendaient à rien moins qu'à dépouiller complètement les Francs de la possession de tous les Lieux Saints.

L'ambassadeur de France s'entremet à nouveau; il rédige un mémoire pour essayer, écrit-il, « de conjurer l'orage »; mais presque immédiatement l'échange des notes se trouve interrompu par l'expédition d'un nouvel



ordre impérial donnant gain de cause, sans plus ample informé, aux Grecs, que la rumeur publique prétendit avoir acheté leur succès plus de 150,000 écus.

Sur ces entrefaites, Othman étant mort, le chevalier de Vergennes cherche à empêcher la confirmation, par son successeur, de ce commandement arbitraire et inique, dont l'exécution n'avait pas encore eu lieu; mais en vain. Le Grand Vizir, gagné, lui aussi, aux intérêts des Grecs, fit avorter toutes les démarches de l'agent français. Bien plus, le pacha de Damas, ayant paru assez bien disposé à l'égard des Francs, fut sur l'heure remplacé.

Désespérant, après de tels actes, de rien obtenir d'un gouvernement aussi partial et avide, M. de Vergennes prend le parti d'insister à Versailles pour que le Roi lui-même intervienne par une lettre écrite au Sultan. De leur côté, les religieux francs, dépossédés des sanctuaires jusque-là confiés à leur garde et à leur foi, dont ils avaient vu disperser les trésors, expriment au Souverain Pontife leurs doléances et leurs légitimes douleurs; et le Pape charge un Père Récollet de se rendre en France pour implorer instamment la haute intervention du Roi.

Ce religieux, dont nous allons avoir à nous occuper dans la suite, remit à Louis XV une supplique ainsi conçue :

« Sire, le Père Thomas Moraviski, religieux, prêtre



de l'Ordre de l'observance de Saint-François, ayant été député par le Souverain Pontife aujourd'hui régnant et par le supérieur général de son Ordre vers Votre Majesté Très Chrétienne pour les affaires qui regardent la Terre Sainte, la supplie très humblement, au nom du Pape et de tout l'Ordre de Saint-François, de jeter un regard favorable sur ces lieux sacrés où se sont opérés les mystères de notre rédemption.

« Il y a près de trois ans que les Grecs schismatiques, après avoir pillé toutes les richesses de l'église du Saint-Sépulcre, en chassèrent à main armée et avec effusion de sang les religieux de notre Ordre, et, à la faveur d'un ordre qu'ils surprirent à la Porte, s'emparèrent du monument le plus précieux de notre salut.

« Le zèle que les rois vos prédécesseurs ont toujours eu pour la Terre Sainte, celui que Votre Majesté elle-même a toujours marqué, votre puissance et le respect de la Porte Ottomane pour votre personne sacrée, nous sont un sûr garant de la restitution d'un lieu si cher aux vrais chrétiens.

« Prosterné donc au pied de votre trône, je viens implorer la puissante protection de Votre Majesté et la supplier, par le sang de Jésus-Christ, d'ordonner à son ministre à Constantinople de solliciter de nouveau la restitution du Saint-Sépulcre et des autres Lieux Saints, qui étaient ci-devant gardés par les religieux de Saint-



François, et de produire à cet effet les anciennes Capitulations et surtout celle de Belgrade.

« Comme on pourrait parvenir plus facilement à cet objet avec le concours et l'aide des souverains catholiques, je suis chargé de supplier Votre Majesté de permettre que les ministres des autres princes à la Porte se joignent au ministre de France. Ils sont tout disposés à agir de concert avec votre ambassadeur; mais nos religieux ne veulent pas le permettre avant d'avoir obtenu le consentement de Votre Majesté, qui seule a le titre de protecteur des Lieux Saints et des religieux qui les gardent.

« Le suppliant et tous les religieux de l'Ordre de Saint-François ne cesseront d'adresser des vœux au ciel pour qu'il accorde à Votre Majesté le règne le plus long et le plus heureux (1). »

Louis XV ne pouvait manquer d'accueillir avec sympathie la supplique de l'envoyé du Saint-Père. Sachant combien la protection des Saints Lieux, reconnue à la France seule, était pour elle un précieux moyen d'influence en Orient, le Roi fait transmettre le document à son ambassadeur. Il est probable qu'en même temps il charge le ministre des affaires étrangères de répondre au Père Moraviski que, le cabinet de Versailles étant

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 136.



trop loin pour traiter efficacement de tels intérêts avec la Porte, il lui conseillait de se mettre en rapports personnels avec son représentant à Constantinople; car, au commencement de l'année suivante, nous retrouvons dans cette capitale le même religieux. M. de Vergennes est quelque peu surpris de ses allures et du faste qu'il y déploie. Il en informe le duc de Choiseul :

« Le Père Thomas Moraviski, Récollet, commissaire et agent général de la Terre Sainte, est arrivé en cette ville avec un train et un équipage plus convenables à un ministre qu'à un religieux mendiant. C'est le même au sujet duquel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la fin de l'année 1759, et qui, chargé d'implorer les offices des puissances catholiques pour le recouvrement des Lieux Saints, que les Grecs ont enlevés aux Francs, a été requérir ceux du roi d'Angleterre, ainsi que vous en jugerez par les deux pièces que j'ai l'honneur de vous remettre (1). »

C'était, en effet, il faut l'avouer, un singulier procédé pour s'attirer les bonnes grâces de Sa Majesté Très Chrétienne le roi de France, que de solliciter en même temps les faveurs de son ennemi le plus acharné, qui venait de lui déclarer une guerre aussi injuste que rui-

(1) Dépêche du 13 février 1761. Archives du ministère des affaires étrangères.



neuse. Aussi l'ambassadeur témoigne-t-il au somptueux Récollet assez peu d'empressement.

Indépendamment de ce motif, l'heure était, à ce moment, ainsi que nous le verrons dans les pages suivantes, beaucoup trop grave sur les rives du Bosphore; la situation du ministre de France trop menacée et trop précaire, les dispositions du Sultan et du Grand Vizir trop manifestement hostiles aux chrétiens d'Asie pour user d'insistance; ce qui eût été incontestablement provoquer un résultat opposé à celui qu'on poursuivait.

Saisis, eux aussi, des réclamations du Père Moraviski, les ministres étrangers auprès de la Porte n'en délibérèrent pas moins sur les suites à donner à sa requête. A l'unanimité ils décidèrent que, pour l'instant, il n'y avait rien à espérer du gouvernement ottoman, et partant aucune représentation à lui adresser : ce qui eût été courir le risque de provoquer l'expulsion immédiate de tous les religieux du Levant.

En transmettant cet aveu forcé d'impuissance à Versailles, M. de Vergennes le fait suivre de ces réflexions attristées : « Le vœu unanime des ministres assemblés, qui incline à remettre à un autre temps cette entreprise, me met à l'abri des reproches d'indifférence et peut-être d'autres interprétations plus graves, que je n'ignore point que le Père Moraviski ne m'a point épargnées, et met en évidence que, s'il n'est pas en mon pouvoir de



faire naître des circonstances heureuses, ma volonté est prête à les embrasser (1). »

Ces dernières lignes nous apprennent que la sage conduite des ministres accrédités auprès de la Porte, impérieusement dictée par les graves événements qu'on lira plus loin, l'agent général de la Terre Sainte n'avait pas su la comprendre, et qu'il s'était répandu en récriminations de toutes sortes, notamment contre l'ambassadeur de France. Celui-ci s'en montre aussi ému qu'indigné ; et c'est auprès de l'abbé de la Ville, directeur au ministère des affaires étrangères et, comme nous l'avons vu, de longue date intimement lié avec l'oncle du chevalier de Vergennes, M. de Chavigny, qu'il épanche l'expression de son amertume et de son sincère chagrin. Il importe à la vérité et à la mémoire de l'ambassadeur de reproduire son éloquente et entière justification :

« A Constantinople, le 14 février 1761.

« Je ne puis, Monsieur, déposer que dans le sein de votre amitié un sujet bien sensible de mortification qui m'agite. Vous observerez, dans le compte que j'ai l'honneur de rendre à M. le duc de Choiseul de l'arrivée du

(1) Dépêche du 13 février 1761. Archives du ministère des affaires étrangères.



Père Thomas Moraviski, Récollet, et de tout ce qui a rapport à sa commission, que je touche quelque chose des imputations graves que je n'ignore point que ce religieux ne m'a pas épargnées. Il ne s'agit pas moins que de me taxer de la prévarication la plus odieuse : ce religieux ayant eu la lâcheté de me charger, dans quelques endroits où il a passé, de m'être laissé corrompre par les Grecs et d'avoir connivé à la perte que les Franciscains ont faite de quelques-uns des Lieux Saints.

« Quoique je sois très familiarisé avec les calomnies des moines qui n'épargnent ni le sacré ni le profane pour arriver à leurs fins, j'avoue que j'ai la faiblesse de ne pouvoir mépriser celle-ci, qui me semble être l'outrage le plus sensible qu'un galant homme puisse recevoir dans sa réputation; et, quelque assuré que je sois de mon intégrité, je n'ai pas la présomption de me croire assez connu et considéré en Europe pour me flatter qu'on y rende la justice qui est due à mon caractère moral.

« Je n'entreprends pas de me justifier d'une accusation aussi vague et qui ne trouvera certainement pas de créance dans l'esprit de ceux qui me connaissent et qui m'ont pratiqué. Je dis seulement qu'en me supposant aussi avare et aussi corruptible que je le suis peu, il faudrait supposer les Grecs encore plus imbéciles et plus dupes pour avoir tenté de me séduire dans une



affaire où, n'ayant que la voie de la représentation, mon acquiescement ou ma résistance ne pouvait valoir que suivant la disposition du gouvernement.

« Celui-ci d'accord avec les Grecs, que pouvais-je contre la prépotence? Ce marché était conclu avant que je pusse même me douter de la trame qui s'ourdissait. Lorsque je l'ai aperçue, j'ai tenté vainement de la couper; j'ai voulu opposer les mêmes ressorts qu'on employait contre nous; mais les chemins étaient fermés. Et, si on a paru vouloir conserver quelque ombre de justice en procédant à une discussion impartiale des titres respectifs, ce n'était qu'un leurre pour me dérober la marche qu'on tenait, puisqu'on avait à peine commencé d'effleurer cette discussion que je fus informé qu'on travaillait à la rédaction d'un kattchérif ou commandement impérial qui devait décider le procès en faveur des Grecs.

« Cette pièce se trouve jointe à ma dépêche du 7 mars 1759, avec quelques remarques pour servir d'éclaircissement. Je n'ose pas vous prier de les relire, elles sont trop volumineuses; mais je crains d'autant moins que ce que j'y ai exposé puisse être contredit que, par une bonne fortune singulière dont je ne me doutais pas alors, un des drogmans des religieux de Jérusalem s'est rencontré ici et a, par mes ordres, accompagné les nôtres à la Porte; comme il a été témoin de tout ce qui

s'est passé dans le cours de cette désagréable affaire, il peut déposer s'il a été dans mon pouvoir de faire plus que je n'ai fait.

« J'ose encore provoquer un témoignage de ma conduite extérieure, qui est, je puis dire, si noble et si désintéressée que jamais homme ne dut être plus que moi au-dessus du soupçon de corruption. Les Grecs ne m'ayant pas tenté, je n'ai pas été dans le cas de leur résister. Je l'ai été dans d'autres occasions et pour des affaires qui n'avaient trait ni au service du Roi ni à celui de la religion; je n'ai pas eu d'efforts à faire sur moi-même pour rejeter des offres qui ne cadraient ni avec nos principes, ni avec nos mœurs, ni avec ma façon de penser.

« Sans dédaigner mes droits connus, tels que les revenants-bons des barats, je ne les ai jamais exigés tyranniquement, ni fait rendre tout ce qu'ils pouvaient valoir. Vous devez en avoir dans les archives des preuves que j'ai su faire des sacrifices personnels au bien du service. J'en ai fait aussi à la religion; dans quelques occasions j'ai fourni de mes deniers pour assurer sa tranquillité. Je n'ai jamais prétendu en être remboursé, ni même m'en faire un mérite. Je suis très en état de prouver beaucoup de traits de générosité et de désintéressement, et je défie qu'on puisse m'en reprocher un seul d'avarice ou d'avidité.



« Si on me reprochait des faiblesses, je passerais condamnation. Quel est l'homme, après tout, qui n'en a point? mais l'argent ne fut jamais la mienne. J'ai toujours eu pour principe qu'une bonne réputation, qui m'assurerait l'estime et la protection de mes supérieurs, serait la richesse la plus solide et la plus satisfaisante que je pourrais acquérir. C'est sur ce plan que je travaille depuis vingt ans, sans m'en être laissé détourner par quelque motif que ce puisse être.

« Vous me demanderez à quoi bon ce détail? En voici l'explication. Je ne puis savoir si le Père Moraviski aura eu l'effronterie de me vouloir noircir dans l'esprit de M. le duc de Choiseul. Je suis bien convaincu, quand il l'aurait osé, que ce seigneur, dont l'esprit n'est pas moins équitable que son nom est grand et généreux, n'aurait pas reçu ce soupçon sans examen; mais que le trait ait été lancé ou non, il me semble qu'ayant l'honneur d'être sous ses ordres et dans un caractère qui ne peut pas souffrir de taches, il doit être informé de l'accusation atroce dont je me trouve chargé. Ma justification, si elle est nécessaire, est facile : j'ai trop de surveillants autour de moi pour que ma conduite ne puisse être vue dans le plus grand jour.

« La crainte que ce détail, si je prenais la liberté de le mettre directement sous les yeux de M. le duc de Choiseul, ne lui parvînt dans un moment où, occupé

des affaires les plus importantes, il ne verrait peut-être que l'importunité de ma démarche, me fait prendre le parti de le déposer dans vos mains ; vous avez de la bonté pour moi ; vous connaissez le prix des sentiments et de la délicatesse. Je me flatte que vous ne blâmerez pas la sensibilité qui remplit mon cœur d'amertume ; vous êtes à portée de bien choisir le moment ; daignez vous intéresser à ma consolation.

« Cette nouvelle épine, à laquelle je ne devais pas m'attendre, ne resserrera pas les liens qui m'attachent à ce pays ; mon rôle est de prendre patience, heureux si je puis y joindre la modération et renfermer en moi-même le ressentiment que je ne puis manquer d'avoir contre le Père Moraviski.

« Excusez, Monsieur, des effusions qui font toute la consolation d'un cœur affligé. J'aspire à ce que vous vouliez bien me faire une réponse qui puisse servir à dissiper les vapeurs de ma sombre mélancolie. J'attends ce nouveau bienfait de votre amitié ; ma reconnaissance en sera éternelle.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *P. S.* — Je prends la liberté de joindre ici la copie de la réponse que je dois au général de Saint-François. Je l'envoie à cachet volant à M. l'évêque duc de Laon ; je lui fais un bref exposé des bons offices du Père Mo-



raviski. Si toute idée de justice n'est pas exclue de chez les moines, j'espère que j'aurai raison de ce religieux. Encore une fois, pardonnez mon importunité; je ne puis vous peindre la terrible situation de mon âme (1). »

Cette longue protestation est simple, sincère, touchante. On y sent la vibration d'un cœur honnête et loyal profondément ulcéré d'avoir pu être, ne fût-ce qu'une minute, soupçonné de la plus basse, de la plus odieuse indélicatesse.

Conformément au désir de M. de Vergennes, l'abbé de la Ville lut la lettre de l'ambassadeur au duc de Choiseul et reçut de celui-ci l'ordre d'en préparer la réponse, comme l'indique une mention inscrite en marge de la minute de la dépêche conservée aux archives du département des affaires étrangères. Dans cette réponse, signée du ministre et datée à Versailles du 21 mars 1761, nous lisons ce passage :

« Votre avis sur l'inutilité et le danger de faire actuellement des représentations à Constantinople en faveur des religieux de Terre Sainte est très sage ; et je ne suis pas surpris qu'il ait eu le suffrage unanime des autres ministres étrangers qui résident à la Porte de la part des puissances catholiques.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 137.



« Quant au Père Moraviski, c'est un moine vain, intrigant, à qui vous ferez très bien de ne donner aucun accès auprès de vous. L'abbé de la Ville m'a rendu compte de la lettre particulière que vous lui avez écrite au sujet des propos insolents de ce Franciscain; et vous devez être bien persuadé qu'ils n'ont servi qu'à me donner une fort mauvaise opinion de son caractère, sans rien diminuer de celle que j'ai toujours eue de votre droiture et de votre désintéressement. »

Ce témoignage si mérité de confiance et de satisfaction suffit à panser la blessure du chevalier, qui s'empresse d'adresser à son ministre l'expression de ses remerciements et de sa gratitude :

« A Constantinople, le 1er mai 1761.

« Ce que vous avez la bonté de me dire, Monsieur, au sujet des propos calomnieux que le Père Moraviski a tenus sur mon compte, me pénètre de la plus vive et de la plus respectueuse reconnaissance.

« S'il m'a été douloureux de me savoir outrageusement déchiré par un moine intrigant, il m'est bien consolant de pouvoir compter sur votre estime et sur votre bienveillance.

« J'ose vous assurer, avec la sincérité que donne une conscience irréprochable, que je n'ai point démenti et



que je ne démentirai point l'opinion que vous daignez avoir de ma droiture et de mon désintéressement. »

Cette lettre commencée en chiffres se termine en clair en s'expliquant sur plusieurs objets singulièrement disparates. Qu'on en juge :

« Je partage bien vivement l'affliction générale que cause la mort de Mgr le duc de Bourgogne (1). J'ai fait part de ce triste événement au ministère ottoman, qui a reçu cette communication avec des démonstrations de sensibilité et y a répondu par des vœux pour la conservation du Roi et pour celle de son auguste famille.

« Une des dames du Grand Seigneur est accouchée, le 19 du mois dernier, d'une princesse qui a été nommée Schah Sultane. La Porte, en nous faisant part de cette naissance, par la voie de nos drogmans, nous a insinué que, Sa Hautesse ayant ordonné des réjouissances, il lui serait agréable que nous prissions part

(1) Cette pénible nouvelle lui avait été annoncée le 22 mars par le duc de Choiseul en ces termes :

« Nous avons eu le malheur de perdre M. le duc de Bourgogne, après une longue et douloureuse maladie. Ce jeune prince, si digne de nos regrets, est mort aujourd'hui à trois heures et demie du matin, et vous jugerez aisément de l'affliction générale que cause un si triste événement. Vous l'annoncerez à la Porte Ottomane suivant la règle et l'usage observé en pareille circonstance.

« L'intention de Sa Majesté est que vous preniez sur-le-champ le deuil sur votre personne seulement et que vous le portiez pendant six semaines. » Archives du ministère des affaires étrangères.



aux démonstrations de la joie publique. Elles commenceront le 6 de ce mois, et l'on ne croit pas qu'elles durent moins de six à sept jours.

« Cette insinuation n'a pas été, toutefois, désintéressée. Les ministres ottomans nous ont fait demander des miroirs et des lustres. J'ai envoyé au Grand Vizir un assez beau miroir, et aux ministres inférieurs des lustres et des miroirs de moindre valeur. Ces présents ne montent pas à 400 piastres.

« Je m'arrangerai avec M. l'Internonce pour vous expédier le plus tôt qu'il sera possible le second quintal de café que vous m'ordonnez de vous adresser à Vienne, et j'aurai l'honneur de vous envoyer pour lors le compte de mes déboursés (1). »

Pour achever de montrer à quelles complications multiples et sans cesse renaissantes devaient parer le zèle et l'activité de l'ambassadeur, citons un dernier fait survenu dans les premiers jours de mars 1760 et qui fit grand bruit : un Français périssait sur l'échafaud (2).

(1) Le 1er février précédent, M. de Vergennes avait déjà expédié au duc de Choiseul par les soins de l'Internonce, ministre d'Autriche auprès de la Porte, un premier quintal « d'excellent café renfermé dans deux caisses et faisant la charge ordinaire d'un cheval ». Ces envois passaient par Vienne, où le frère du ministre des affaires étrangères, le comte de Choiseul, était accrédité comme ambassadeur de France.

(2) C'est l'expression dont se sert M. de Vergennes. « La mort d'un Français et même d'un Franc sur un échafaud est un événement si extraordinaire dans ce pays, qu'en ne doutant pas que ce qui vient de se passer ne fasse de l'éclat, je crois de mon devoir d'avoir l'honneur



Le 12 de ce mois, un officier du voïvode ou gouverneur de Galata était chargé d'aller inviter un nommé Lainé-Linchon, originaire de Marseille, à se rendre chez ce fonctionnaire. A peine arrivé, il se voyait arrêté, transporté sur l'heure à Constantinople et jeté dans un étroit cachot.

Le ministre de France, aussitôt informé, dépêcha auprès du prisonnier le drogman de Val, lequel ayant demandé à Lainé-Linchon quelle pouvait être la cause d'une mesure aussi insolite et étrange de la part de l'autorité turque : « Ce doit être, lui répondit le malheureux détenu, le résultat de quelque cabale des gens du prince de Moldavie qui ont juré ma perte, parce qu'ils n'ignorent pas les démarches faites par moi pour rétablir dans la principauté de Moldavie Constantin Radovistza. »

Le Français implorait avec instance la sollicitude de l'ambassadeur; il doutait si peu que sa vie ne fût en danger qu'il demandait à faire appeler un confesseur. M. de Val, tout en le rassurant de son mieux, le dissuada de cette dernière démarche, qui pourrait être, lui fit-il observer, interprétée comme un aveu de culpabilité.

Linchon paraissait particulièrement redouter qu'on eût intercepté des lettres de lui, dans lesquelles il émet-

de vous en rendre compte. » Dépêche au ministère des affaires étrangères du 17 mai 1760.



tait certaines appréciations sur la mort d'un agent du prince de Moldavie appelé Draco, pendu il y avait à peine six mois par l'ordre du Grand Seigneur, et conseillait comme le moyen le plus sûr pour rétablir Radovistza de soulever le peuple contre le prince actuel et d'envoyer des délégués à Constantinople réclamer sa déposition. Il reconnaissait encore qu'il avait écrit et signé que ce plan était concerté avec le Grand Vizir, que pourtant il n'avait jamais vu; enfin il invoquait comme excuse qu'il n'avait agi de la sorte qu'à l'instigation de Constantin Radovistza.

L'interprète de Val, feignant d'ignorer le motif de l'arrestation de Lainé-Linchon, fit savoir au Kiaya Bey que l'ambassadeur réclamait que le sujet du Roi lui fût remis, sauf à lui à donner à la Porte telles satisfactions que les circonstances pourraient comporter. A quoi le Kiaya répondit que l'affaire lui paraissait grave, et qu'il transmettrait la demande du représentant de la France au Grand Vizir. Une seconde requête tendant aux mêmes fins ayant été portée au Reis Effendi, ce dernier déclara être dans la nécessité d'en référer au premier ministre, alors en promenade avec le Sultan.

Sur le rapport du résultat négatif de ces démarches, M. de Vergennes enjoignit à son drogman de se rendre sans perdre un instant au palais du Grand Vizir pour presser la solution d'une négociation requérant une



extrême urgence. Après avoir attendu jusqu'à la nuit le Grand Vizir, M. de Val reçut pour toute réponse que celui-ci avait besoin de prendre de nouvelles informations.

Quant au Reis Effendi : « Ne voyez-vous pas, dit-il à l'interprète, qu'il s'agit d'un traître, d'un séditieux, d'un homme attaché à un prince de Moldavie? Comment M. l'ambassadeur peut-il le réclamer ? Ce sont affaires d'État qui ne dépendent ni du Vizir, ni de la Porte, car que pouvons-nous y faire ? » Puis il termina en engageant M. de Val à voir le drogman de la Porte.

A peine en présence de ce dernier, celui-ci s'écria : « Je n'ai pas encore eu le courage de vous l'annoncer, mais c'en est fait de Linchon ! Le Grand Seigneur l'a condamné à mort par kattcherif, et il vient d'être transféré au sérail. »

M. de Val en toute hâte s'éloigna. En chemin il apprit que Lainé-Linchon avait été conduit par une escouade de bostangis au kiosque de la marine, où, sous les yeux mêmes de Mustapha, il venait d'être décapité sans autre forme de procès.

CHAPITRE VI

Dans d'autres circonstances l'intervention de l'ambassadeur de France obtenait un résultat plus efficace. Au cours du mois de juin le pirate Calamata, ayant ses vedettes sur la montagne de Cerigo, d'où il surveillait la haute mer, aperçut un bâtiment français qu'il soupçonnait d'être chargé d'une riche cargaison. Il court sus avec un corsaire portant pavillon britannique, s'en empare, l'amène au port de Cerigo, où la cargaison en est partagée avec le capitaine anglais qui s'était associé à cet audacieux coup de main.

Dès que la nouvelle de cette violation flagrante de la neutralité des eaux turques parvint à M. de Vergennes, celui-ci requit la Porte de prendre les mesures nécessaires pour obtenir satisfaction et justice. En effet, l'ordre était sur-le-champ transmis aux autorités de Scio de protéger par une escorte les autres bâtiments français pour qu'ils pussent en toute sécurité parvenir en vue des châteaux du golfe de Smyrne. En même temps, les ma-



telots anglais ou ayant usurpé le pavillon britannique étaient déclarés pirates, et en conséquence « mis à la chasse ». Enfin deux caravelles turques étaient en toute hâte envoyées à la poursuite de Calamata ; elles y mettaient tant de diligence qu'elles ne tardaient pas à le rejoindre, et, après une courte lutte, à le prendre encore nanti du vaisseau français par lui capturé.

« Tout cela, ajoute M. de Vergennes, ne s'est pas fait sans quelques dépenses pour moi ; car il n'y a point de service gratuit dans ce pays ; mais je présume qu'il en coûtera plus cher aux Anglais. Quelques Turcs ont été blessés dans le combat ; et rien n'est plus coûteux ici que l'effusion du sang turc.

« Le Capitan Pacha (amiral) ayant envoyé à la Porte le détail de cette affaire, celle-ci lui a marqué sa satisfaction en faisant revêtir d'un cafetan le porteur de ses lettres.

« Je n'ai pas négligé de faire remercier la Porte de ce service, et j'écris à l'amiral pour lui en marquer ma reconnaissance. Cette attention de ma part est d'autant plus en place que son fils commandait l'une des deux caravelles qui ont délivré notre bâtiment (1). »

Nous n'aurions certainement pas parlé de cet incident sans grand intérêt s'il n'avait servi de point de départ à

(1) Dépêche au duc de Choiseul du 2 juillet 1760. Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 136.



une aventure, aussi singulière qu'invraisemblable, qui causa au chevalier de Vergennes les plus graves inquiétudes et faillit même amener une rupture entre la Sublime Porte et la France.

L'équipage du corsaire Calamata, fait prisonnier, avait été transporté sur le vaisseau amiral du Capitan Pacha; il allait saisir une occasion favorable de prendre sa revanche. Chose vraiment inouïe et qui ne s'est peut-être jamais vue, ce bâtiment, à l'ancre dans le port turc de Stanchio, y était enlevé en plein jour, non pas par des corsaires ou par des vaisseaux étrangers, mais par les prisonniers détenus à son bord.

Le vendredi 19 septembre, le commandant de la capitane (vaisseau amiral) quittait pour quelques heures le navire, afin de descendre à terre et de se rendre avec ses officiers et son cortège à la mosquée. Pour plus de solennité, il s'était fait accompagner par presque toutes ses troupes; il n'était resté que peu de soldats. Les esclaves chrétiens enfermés dans la capitane au nombre de plus de quatre-vingts, encouragés et soutenus par l'équipage du corsaire Calamata, voyant le vaisseau si mal gardé, prenaient la résolution subite de s'en emparer.

Un vent du nord des plus vifs facilitant l'exécution de ce projet presque insensé, ils se précipitent sur les quelques Turcs restés sur le pont, en tuent une partie, mettent les autres aux fers; puis ils s'empressent de



couper les câbles des ancres et de mettre à la voile. Par un heureux hasard, il ne se trouvait à ce moment dans le port de Stanchio aucun autre bâtiment de guerre turc, le Capitan Pacha ayant dépêché ceux qu'il avait sous ses ordres vers l'île de Candie pour y donner la chasse à des corsaires maltais qui venaient d'y opérer une descente.

Cet événement à peine croyable prit auprès du Grand Seigneur des proportions considérables. Ce prince attacha à la perte du principal navire de sa flotte une idée de déshonneur qui provoqua chez lui un accès de fureur indescriptible. « Il n'est occupé, dit une dépêche, que de projets de vengeance. » Son premier mouvement fut d'envoyer à Stanchio un officier avec ordre de lui rapporter la tête du Capitan Pacha; mais, comme l'amiral, fort bien avisé, n'avait pas attendu pour disparaître, force fut à Mustapha de se contenter pour l'instant de le déposer, et de nommer à sa place le grand écuyer Mustapha Aga.

Ce qui mit le comble à l'exaspération du Sultan fut, après avoir un instant espéré reprendre sa capitane, d'apprendre bientôt que celle-ci était désormais en sûreté et à l'abri de ses atteintes. Le bâtiment avait pu, en effet, gagner sans encombre l'île de Malte, où les révoltés qui le montaient avaient fait leur capitulation entre les mains du grand maître de l'Ordre et lui avaient

offert de lui remettre le vaisseau amiral turc, ce qui avait été accepté.

Dans sa colère, Mustapha ne craignit pas de tourner son ressentiment contre la France et de la rendre responsable de l'amère déconvenue qui lui arrivait. Il faut laisser à M. de Vergennes le soin de retracer à son ministre les complications qui vont s'ensuivre et qui nécessiteront des pourparlers extrêmement difficiles et laborieux continués pendant de longs mois.

« A Constantinople, le 17 novembre 1760.

« Monsieur,

« Ce n'est pas sans raison qu'en vous rendant compte, par une dépêche du 31 du mois passé, du bruit que la Porte répandait du recouvrement de son vaisseau amiral, j'ajoutais qu'il était bien à désirer que cette nouvelle se confirmât.

« J'avais un pressentiment que, si le bâtiment était conduit à Malte, le Roi serait immanquablement importuné pour en obtenir la restitution; mais je n'avais garde de prévoir un office aussi peu ménagé et, je puis même dire, aussi indécent que celui que j'ai reçu ce matin.

« A peine faisait-il jour que le drogman de la Porte, qui ne s'était point fait annoncer, ainsi que c'est l'usage,

est entré chez moi, et m'a déclaré qu'il venait de l'ordre du Grand Vizir.

« Son langage ne pouvait être ni plus affectueux ni plus honnête qu'il a été. « La Porte, pleine de confiance dans l'amitié de la France, dont elle a eu tant de preuves, ne doutait pas qu'elle ne voulût bien encore lui en donner une nouvelle marque en interposant son autorité à Malte pour faire restituer le vaisseau turc qui y a été conduit ; et, cette prise ne pouvant jamais être considérée que comme un larcin, on espérait que la Religion de Malte, qui est honorée de la protection de l'Empereur de France, ne lui refuserait pas ce témoignage de sa condescendance. »

« Il serait trop long de vous rendre toutes les flatteries dont le drogman a orné sa commission. Je lui ai rendu politesses pour politesses; et j'ai répondu en substance « que la confiance de la Porte dans l'amitié de l'Empereur de France, mon maître, était juste et méritée ; qu'elle ne serait jamais illusoire, lorsqu'on lui demanderait des choses qui ne dépendraient que de sa volonté ; mais que la Porte serait dans l'erreur si elle supposait que Malte fût dans quelque dépendance de Sa Majesté; qu'il est vrai qu'il s'y trouve des chevaliers français comme il y en a de toutes les nations catholiques; mais que cette Religion ne se gouverne que par ses lois et par ses statuts, et que son grand maître actuel



est un Portugais, qui n'a aucun rapport particulier avec la France ».

« Le drogman de la Porte a tiré pour lors de son sein un écrit cacheté « que le Grand Vizir, m'a-t-il dit, l'avait chargé de me remettre avec prière de l'envoyer à ma cour et de l'accompagner de la recommandation la plus pressante ».

« Je m'attendais que cet écrit ne contenait rien de plus que ce que l'interprète de la Porte m'avait exprimé verbalement. Je supposais, tout au plus, qu'il pourrait renfermer quelques menaces contre Malte; mais ma surprise a été extrême lorsque celui de nos drogmans que j'ai chargé de le parcourir pour m'en dire la substance, m'a fait remarquer la clause comminatoire que le Grand Vizir dit avoir extraite de l'ordre qu'il a reçu du Sultan, et qui n'annonce rien moins que l'interruption de toute amitié et de toute correspondance entre les deux Empires si la restitution du vaisseau n'a pas lieu.

« Si je n'avais consulté que le premier mouvement d'indignation dont j'ai été saisi, j'aurais rejeté une réquisition aussi irrégulière; mais, réfléchissant au caractère emporté du Grand Seigneur, et plus encore sur les circonstances du temps, j'ai craint qu'une démonstration de hauteur eût les conséquences les plus étendues et les plus fâcheuses pour la prospérité des affaires publiques et

pour la sûreté de nos établissements de commerce, qui n'exigent pas peu de considération. J'ai donc pris le parti de dissimuler et, en me renfermant dans des paroles générales, j'ai éludé d'entrer en explication.

« Le drogman de la Porte, qui a bien remarqué que ma surprise n'était pas exempte d'émotion, a repris « que le Grand Vizir avait prévu la sensation que cette clause ferait sur moi; que c'était à regret qu'il l'avait insérée; qu'il lui en avait même fait voir la minute de la main du Grand Seigneur; enfin, qu'il l'avait chargé de me dire qu'aussi sage et aussi éclairé qu'il me connait, il ne doutait pas que je ne sentisse la nécessité de me prêter à la difficulté du temps ».

« L'interprète, paraphrasant ensuite comme de lui-même ces derniers mots, m'a fait entendre assez clairement que le jugement que le public porte du Sultan n'est rien moins qu'exagéré; et, partant de là, il m'a représenté que je ne devais pas m'arrêter à quelques expressions qu'un mouvement d'humeur avait dictées; que tous les ministres de la Porte rendaient justice aux sentiments de la France et y avaient la plus entière confiance.

« J'ai remercié l'interprète de cette assurance, mais je ne lui ai pas dissimulé que j'aurais souhaité que cette même confiance eût pu se caractériser différemment.

« Je n'ai pas de peine à croire que la clause commi-



natoire, que j'ai remarquée, ne soit l'ouvrage du Grand Seigneur. Il est certain que ce prince est étrangement affecté de la perte de son vaisseau amiral, qu'il appelle *son trône de la mer,* et il a, dit-on, la faiblesse d'en tirer un fâcheux présage pour celui qu'il occupe sur la terre.

« Je n'ai pas la présomption de prévoir le parti que le Roi et son ministre jugeront à propos de prendre dans cette désagréable rencontre. J'attendrai patiemment les ordres qu'il vous plaira de me donner. Je les exécuterai avec autant de fermeté que d'exactitude. Ma plus grande peine est que je ne vois pas moins d'inconvénients à accorder qu'à refuser la demande de la Porte. Si Sa Majesté, ce qui me paraît difficile, obtient de Malte la restitution du vaisseau en question, il est très à craindre qu'on ne s'en prévale par la suite pour tous les cas de même nature qui pourraient se présenter.

« La liberté que le pacha de Rhodes dut, il y a quelques années, à la protection du Roi, est peut-être le titre qui encourage aujourd'hui l'indiscrète réclamation que l'on fait en termes si peu mesurés.

« Si, au contraire, Sa Majesté ne juge pas devoir interposer ses bons offices ou qu'ils ne sortent pas l'effet qu'on paraît s'en promettre ici, à combien de difficultés et d'amertumes ne dois-je pas m'attendre? Je



ne dis pas par rapport à moi, car je ne me compte pour rien, mais par rapport aux affaires qui me sont confiées. La menace de mon expulsion et de celle des consuls, en la supposant sincère, ne m'effrayerait que par rapport au désordre et aux vexations auxquels nos établissements de religion et de commerce resteraient exposés.

« Je ne puis pas dire si le Grand Seigneur est déterminé à faire éclater son ressentiment contre Malte dans le cas où la Religion (l'Ordre de Malte) lui refuserait la restitution de son vaisseau. On assure qu'il a déjà été expédié des ordres dans les chantiers pour presser les constructions, ce prince voulant avoir vingt vaisseaux de ligne à la mer au printemps prochain, auxquels on parle de joindre quinze alexandrins qui sont des bâtiments de deux batteries et propres à la guerre. Je ne crois pas que cette force navale soit suffisante pour la conquête de Malte ; mais, si le Sultan se mettait en tête de la tenter, la Cour de Naples ne se trouverait pas peu embarrassée à cause du voisinage de la Sicile (1). »

Le « Mémoire amical de Son Altesse le Grand Vizir » remis par le drogman de la Porte « à Son Excellence le très honoré ambassadeur de France » qui

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 136.



avait provoqué chez celui-ci un si légitime mouvement de fierté froissée et d'indignation difficilement contenue, était formulé en ces termes :

« Notre ami (l'ambassadeur) aura appris que la capitane, un des vaisseaux de la flotte impériale, se trouvant un vendredi ancrée devant l'île de Stanchio, et le capitaine, avec la plus grande partie des gens de l'équipage qui étaient dedans, étant descendus dans ladite île pour la prière de midi, les esclaves, qui étaient restés dans le vaisseau, avaient coupé le câble de l'ancre ,avaient mis à la voile et ensuite s'étaient enfuis.

« Sa Majesté le très magnifique, très gracieux, très formidable et très puissant Empereur, l'asile du monde, le roi des rois, mon maître et mon bienfaiteur, séant actuellement sur le siège du Kalifat et sur le trône de l'Empire, demande amicalement à Sa Majesté le très magnifique et très honoré Empereur de France que le vaisseau en question, avec tous ses agrès, munitions et canons, de même que les gens qui ont été faits esclaves, soient retirés des mains des Maltais et soient restitués à la Sublime Porte; de manière que, si les Français sont sincères et fermes dans l'amitié qu'ils prétendent avoir, ils délivreront et consigneront dans quelques mois le vaisseau en question, et, pour lors, on donnera une confiance entière à leur amitié.

« Mais si, en alléguant des excuses frivoles, ils pren-



nent le parti de tirer en longueur et de négliger cette affaire, la Sublime Porte sait de quelle façon elle doit, avec l'assistance divine, agir avec les Maltais, et, dans ce cas, la résidence des ambassadeurs et des consuls de la Cour de France dans les États de cet Empire n'étant pas d'une utilité sur laquelle on puisse compter, il en résulte qu'on doit les renvoyer dans leurs pays (1). »

Il faut avouer que la pièce était grave : l'orgueil débordait de cette rédaction affectée et cauteleuse; et l'irrévérence de la menace finale n'avait d'égale que son injustice. Requis par une demande expresse de la Porte d'y répondre par écrit, le chevalier de Vergennes traça cette brève note, « qui ne saurait être, dit-il, je pense, plus simple et moins tirer à conséquence » :

« L'ambassadeur de France a l'honneur d'informer la Sublime Porte que son interprète s'est rendu ce matin chez lui et s'est acquitté de l'ordre qu'il avait reçu de lui remettre un mémoire concernant le vaisseau amiral qui a été conduit à Malte.

« Le soussigné ambassadeur ne perdra pas de temps pour l'envoyer à sa cour et écrire conformément à la réquisition que la Sublime Porte lui a faite.

« A Péra, le 17 novembre 1760 (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 136.

Au fond, M. de Vergennes est inquiet de l'avenir. Il ne se dissimule pas que le malencontreux enlèvement de la capitane est sur le point de servir de cause ou de prétexte au Sultan pour brouiller les cartes et se déclarer ouvertement contre la France. Si un pareil événement venait à se réaliser, ce n'était pas seulement pour son gouvernement l'occasion de très graves embarras; mais, personnellement, il devait s'attendre à y perdre son poste d'ambassadeur; et, quoique « les liens le rattachant au pays turc » se fussent beaucoup relâchés, il ne pouvait sans appréhension entrevoir l'éventualité d'une disgrâce.

Le temps et la réflexion ne semblaient pas tempérer le premier mouvement d'exaspération du Grand Seigneur. Ce prince avait donné les ordres les plus impérieux pour qu'à tout prix on s'emparât du Capitan Pacha et de son capitaine de pavillon. N'ayant pas eu le temps de fuir, ainsi qu'on l'avait cru, ces deux officiers finirent par être découverts et envoyés sous bonne garde à Constantinople. Le sort qui les y attendait ne pouvait être douteux : leurs têtes venaient d'être exposées dans une des cours du sérail.

En même temps, Mustapha arrêtait les plus extrêmes résolutions. Le médecin napolitain en avait reçu de lui

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 136.



à plusieurs reprises la confidence. Le Sultan ayant parlé de détruire Malte de fond en comble, le médecin avait timidement hasardé qu'une telle entreprise, en admettant qu'elle pût réussir, occasionnerait des dépenses énormes ; l'Empereur turc avait reparti : « qu'il ne comptait la dépense pour rien ; qu'il n'était pas dans le cas des princes chrétiens toujours réduits aux expédients pour se procurer de l'argent ; qu'il possédait les trésors de son père ; qu'il en ouvrirait un ; que, s'il ne suffisait pas, il en ouvrirait un second, et que, s'il perdait la flotte chargée d'exécuter sa vengeance, il saurait bien réparer ce désastre. »

Le Napolitain avait ajouté, en rapportant cet entretien, que l'on évaluait communément un trésor à 100,000 bourses ou 50 millions d'écus.

Quelques fanfaronnade et exagération que continssent ces assurances et ces menaces, il eût été téméraire de ne point redouter, de la part d'un caractère aussi bizarre et violent que celui du Grand Seigneur, un coup de tête ou de folie. Avec sa nature froide et réfléchie, M. de Vergennes devait le craindre plus que tout autre. Aussi, après longue et sérieuse méditation, se prend-il à prêcher la conciliation, et insinue-t-il à son ministre que la solution, suivant lui, la plus pratique et la plus apte à conjurer de nouvelles complications serait la restitution à la Sublime Porte, par l'Ordre de Malte, de la capitane.

Il est manifeste, malgré les précautions oratoires dont il enveloppe ses raisonnements, qu'il invite le cabinet de Versailles à céder et qu'il l'engage à démontrer au grand maître de Malte que l'intérêt de tous est de rendre le bâtiment.

« Pour peu, fait-il observer le 26 novembre, que la Religion de Malte fasse entrer dans la balance l'intérêt de la tranquillité de l'Italie, celui de la sienne propre, enfin les dépenses que lui occasionneraient les préparatifs de défense sur le seul soupçon d'être attaquée de la part des Turcs : tous ces motifs semblent pouvoir la disposer à la restitution du vaisseau, dont la perte irrite si fort le Grand Seigneur. Elle ne peut pas considérer l'acquisition qu'elle en a faite comme un trophée, et les expédients ne manquent pas pour concilier sa délicatesse avec sa convenance (1). »

Si, à la distance où nous sommes des événements, et avec nos idées du dix-neuvième siècle, nous eussions peut-être désiré rencontrer un peu plus de fermeté et de hardiesse dans l'attitude et le langage du représentant de la France, il ne nous apparaît pas, toutefois, qu'étant données, ainsi qu'il l'écrivait précédemment, « les circonstances du temps », le parti adopté et conseillé par lui ne se trouvât de beaucoup le plus oppor-

(1) Dépêche au duc de Choiseul. Archives du ministère des affaires étrangères.



tun et le plus sage. Louis XV, du reste, en jugea de même; et, si la réponse qu'il fit transmettre à la Porte ne manque pas, en la forme, d'une parfaite dignité et d'une réelle hauteur, les termes, au fond, en sont à la fois mesurés et prudents, et de nature à faire présager au Grand Seigneur une satisfaction possible.

Le duc de Choiseul expédie sans retard, par un courrier spécial au chevalier de Vergennes, la dépêche ci-après; en raison de son importance, la minute en est de la main même du ministre.

« A Versailles, le 6 janvier 1761.

« Le mémoire qui vous a été remis, Monsieur, de la part du Grand Vizir, a paru mériter de la part du Roi les plus grandes attentions. L'alternative qui y est énoncée est injuste, indécente et contraire aux traités.

« Sa Majesté croirait manquer à sa dignité, si elle laissait un pareil mémoire sans réponse. En conséquence, elle vous ordonne de demander une audience au Grand Vizir et de remettre à ce ministre le mémoire ci-joint en réponse à celui qu'il vous a adressé.

« Vous ajusterez ce mémoire au style de la cour de Constantinople; et, après l'avoir remis au Grand Vizir, vous représenterez à ce ministre l'étonnement du Roi



de voir, dans le mémoire de la Porte, des menaces aussi peu méritées dans le fait par la France et aussi peu convenables à la dignité de la couronne de Sa Majesté. Vous direz au Grand Vizir que le Roi en a été si touché qu'il a désiré que le Grand Seigneur n'ignorât point la sensation qu'un pareil mémoire a faite sur Sa Majesté.

« Vous ajouterez que le Roi a supposé que c'était par ignorance du pouvoir du Roi sur Malte que la Porte s'était portée à cette étonnante extrémité; et à cette occasion vous répéterez au Grand Vizir les principes certains qui sont établis dans le mémoire que je vous adresse sur l'indépendance de Malte. Vous chercherez à faire sentir au ministre ottoman que, vraisemblablement, l'attention que le Roi a eue dans plusieurs occasions d'engager Malte à condescendre au désir de la Porte est la cause du malentendu où l'on tombe à Constantinople, en feignant de penser que le Roi a une autorité absolue sur l'Ordre de Malte.

« Quand vous aurez expliqué, avec autant de dignité que de clarté, au Grand Vizir ce que je viens de vous mander, et que vous lui aurez remis le mémoire, vous direz à ce ministre que Sa Majesté va faire partir pour Malte M. le bailli de Fleuri, frère d'un de ses premiers gentilshommes de la chambre, avec la commission d'aller acquérir et payer de ses deniers le vaisseau

la capitane, et que, lorsque ce vaisseau sera en la puissance du Roi par cette acquisition, Sa Majesté, par des procédés généreux à l'union des deux Empires, est dans l'intention de faire présent directement au Grand Seigneur de ce vaisseau : bien entendu que ce prince ne regardera pas cette démarche, noble de la part du Roi, comme un effet de la menace contenue dans le mémoire ottoman, mais bien plutôt comme une suite de l'amitié qui règne depuis tant de siècles entre l'Empire de France et la Porte; et, pour constater plus positivement la reconnaissance du Grand Seigneur, le Roi vous ordonne de dire au Grand Vizir que, si la négociation du bailli de Fleuri réussit et que Sa Majesté soit en état de faire ce présent authentique au Grand Seigneur, de son côté la Porte enverra auprès du Roi un ambassadeur extraordinaire pour marquer à Sa Majesté combien elle est touchée des attentions du Roi et le cas infini que la cour de Constantinople fait de la continuation de l'amitié du Roi.

« Je crois que nous ne pouvons pas nous tirer plus noblement d'un incident facheux, soit pour la religion dans le Levant, soit pour le commerce de la France dans les États du Grand Seigneur, soit enfin pour la dignité de la couronne.

« Le Roi a pesé dans son Conseil ces trois objets, et Sa Majesté a pensé que, quelque chose qu'il arrivât de



l'absurde prétention des Turcs, la dignité de sa couronne devait avoir la préférence sur les autres considérations.

« D'après cette volonté, si la Porte ne reçoit pas comme il est convenable les ouvertures que vous êtes chargé de lui faire et auxquelles vous mettrez toute l'onction et le talent dont vous êtes capable, le Roi est déterminé de souffrir une injustice, préférablement à se soumettre à des conditions dictées par une puissance qui ne doit, d'aucune manière, en imposer à la France; mais, dans ce cas, vous aurez la bonté de m'envoyer un mémoire d'instructions sur les précautions que vous croirez devoir conseiller au Roi, pour qu'il résulte d'une rupture avec la Porte le moins d'inconvénients possible, soit par rapport aux missions, soit par rapport au commerce.

« Vous observerez que, dans ce cas, nous prendrions le parti d'unir nos corsaires avec les Maltais, pour courir dans les mers du Levant. Je crois que la Porte avant peu se repentirait d'avoir rompu aussi indécemment avec la France; mais, avant d'approfondir cette question, le plus sûr est que la marche proposée par le Roi, pour terminer cette affaire, soit acceptée par le Grand Seigneur. C'est pour savoir à quoi s'en tenir de la part de la cour de Constantinople, que je vous dépêche ce courrier, que vous voudrez bien garder auprès

de vous, jusqu'à ce que vous puissiez m'adresser par lui une réponse positive sur l'objet des instructions que je vous envoie.

« J'ai l'honneur d'être, etc. (1). »

A cette dépêche était jointe la réponse suivante de la cour de France au mémoire du Grand Vizir :

« Les titres de l'ancienne amitié qui subsiste entre l'Empire de France et l'Empire ottoman ont pour principe l'utilité réciproque des deux Empires et la fidélité due aux engagements que les souverains contractent par leurs traités.

« Le Roi a rempli à cet égard les devoirs de cette probité exacte qui le rend si recommandable à toutes les nations et qui doit lui avoir acquis depuis tant d'années la confiance de la cour de Constantinople. C'est par une suite de cette confiance et de cette ancienne amitié que le Roi ne cachera pas à la Porte qu'il a vu avec surprise, dans le mémoire remis à son ambassadeur, que Sa Hautesse faisait dépendre le droit des nations, la solidité des traités de l'Empire de France avec l'Empire ottoman et la bonne correspondance entre les deux souverains, maintenue par l'entremise de son ambassadeur, d'une affaire totalement étrangère à la France et dont la réussite ne dépend pas uniquement

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 137.



du désir qu'a le Roi d'être utile dans toutes les occasions à la Porte Ottomane et de lui donner des preuves de son amitié.

« Le grand maître de Malte est un souverain libre, sur lequel le Roi n'a aucuns droits positifs. Sa Majesté ne peut employer que la voie de la représentation pour engager ce prince et son Ordre d'acquiescer à ses désirs ; et, pour peu que la Porte Ottomane soit instruite de la constitution de cet Ordre composé de membres de toutes les nations et dont le chef se trouve actuellement Portugais, elle jugera sans peine que Sa Majesté manquerait à sa justice et à sa dignité si elle imposait des lois à Malte qui souffriraient contradiction.

« Dans cet état, la façon amicale et menaçante dont la Porte Ottomane s'est expliquée vis-à-vis du Roi fait craindre à Sa Majesté que la cour de Constantinople, indifférente sur l'amitié du Roi, ne saisisse un prétexte pour rompre les anciens traités qui unissent les deux Empires.

« Le Roi serait très affligé que la Porte Ottomane eût sujet de se plaindre de la France. Le tort que peut faire l'interruption de la correspondance entre l'Empire de France et l'Empire ottoman ne lui sera jamais reproché ; et, pour donner une preuve signalée du désir qu'elle a de maintenir l'harmonie avec la Porte, Sa Majesté, oubliant l'alternative que l'on désapprouve



dans le mémoire du Grand Vizir, va dépêcher un chevalier français à Malte, afin d'engager le grand maître à remettre le vaisseau la capitane qui a relâché dans cette île.

« Le Roi prouvera, par l'intérêt qu'il mettra à la satisfaction de la Porte sur cet objet, l'envie qu'il ne cessera d'avoir d'éloigner de l'esprit du Grand Seigneur toute idée qui pourrait engager ce prince à rompre les traités sages faits et suivis par les ancêtres de Sa Majesté et de Sa Hautesse.

« Mais si, après avoir donné cette marque de complaisance pour la Porte Ottomane, le grand maître de Malte se refuse aux sollicitations qui lui seront faites ou diffère à y répondre, la Porte ne pourra pas, sans injustice, taxer l'amitié du Roi dans cette occasion. Sa Majesté croit, au contraire, que l'Empire ottoman lui devra de la reconnaissance d'avoir fait les démarches qui pourraient lui plaire, sans avoir fait attention à la menace d'une rupture qui serait très contraire aux sentiments particuliers du Roi pour la Porte Ottomane (1). »

Ce langage si simple, si noble, et en même temps si modéré, allait-il être entendu, et quelles devaient être les suites de ce grave incident ?

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 137.



CHAPITRE VII

Conformément aux ordres exprès qu'il avait reçus, l'ambassadeur de France sollicite du Grand Vizir une audience en vue de lui remettre personnellement le mémoire de son gouvernement; mais le ministre, prévoyant, sans doute, que, quels que soient les termes de la réponse, celle-ci contiendrait certainement des passages peu gracieux à entendre, invoqua prétexte sur prétexte pour ne pas se laisser aborder.

« Quelque instance que j'aie faite jusqu'à ce jour, explique au duc de Choiseul M. de Vergennes, le 5 février 1761, pour avoir l'audience que vous m'avez prescrit de demander, il ne m'a pas été possible de l'obtenir. Je commence même à en désespérer, la répugnance que le premier ministre m'oppose me paraissant trop forte pour me flatter de la surmonter.

« Toutefois, je ferai encore une nouvelle tentative; et, si elle ne réussit pas mieux que celles qui ont précédé, j'aurai l'honneur de vous rendre, sans délai, le com pte



le plus exact de ce qui se sera passé pour que vous vouliez bien me prescrire la conduite que j'aurai à tenir pour que les ordres du Roi ne restent pas sans exécution.

« Autant que je puis pénétrer les motifs de répugnance du Grand Vizir, ils me semblent plutôt inspirés par l'embarras et par la crainte que par le dessein d'aigrir les choses et de les porter à l'extrémité. Indépendamment de ce que le ministre ottoman n'accorde pas d'audiences particulières sans les raisons les plus instantes, je le crois retenu, dans cette occasion, principalement par l'appréhension que cette démarche, qui ne peut être secrète, ne fixe l'attention du public et ne le mette sur la voie d'en pénétrer l'objet secret. Les ministres ottomans sont assez éclairés pour sentir qu'une pareille découverte ne ferait pas honneur à leur prévoyance (1). »

Pour se renseigner et tâter un peu le terrain sur les motifs de l'insistance de l'ambassadeur, le Grand Vizir lui dépêcha son drogman. Alors s'engage entre les deux interlocuteurs un long dialogue, aussi habile que circonspect de part et d'autre, au cours duquel, après les politesses préliminaires d'usage, nous relevons ces curieux passages :

L'ambassadeur. — « Je ne puis disconvenir, mon-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 137.



sieur, que Sa Majesté Impériale (Louis XV) n'ait été très sensible à la manière dont la Porte s'est expliquée avec elle ; mais sa juste sensibilité n'a pas étouffé en elle les sentiments d'amitié dont elle a hérité de ses augustes ancêtres pour l'Empire ottoman, et le ressentiment dont son cœur ne pouvait manquer d'être affecté ne prévaut point sur les égards de justice et de convenance que les grandes puissances se doivent entre elles et auxquels Sa Majesté Impériale ne veut jamais manquer.

« Pour vous donner une preuve irrésistible de ce que j'avance, je veux bien vous confier la lecture du mémoire que j'ai ordre de remettre au Grand Vizir, parce que vous y trouverez la preuve la plus complète que la magnanimité, la modération et la dignité ne sont point incompatibles. »

Cette lecture ayant été faite séance tenante par l'ambassadeur, à mesure qu'il y était procédé, un mouvement d'admiration se manifestait dans la physionomie et l'attitude de l'interprète. L'entretien continue.

Le drogman. — « Je n'ai rien à dire sur ce que je viens d'entendre. C'est bien là le langage d'un grand roi. J'en ferai le rapport le plus fidèle aux ministres du Grand Seigneur, et je ne doute pas que leur sentiment ne soit le même. La Porte ne pouvait s'attendre à plus de tact et à plus de modération. Mais ne me serait-il pas

possible de savoir quel est le but exact de l'audience que vous demandez au Grand Vizir ? »

L'ambassadeur. — « Non. Vous contemplez, monsieur, vos maîtres ; vous faites bien, et je vous en loue. Je dois contempler également le mien. J'ai ses ordres. Peut-être les ai-je transgressés dans la confiance que je viens de vous marquer. Ne croyez pas pour cela que mon secret m'ait échappé. Je vous ai parlé par réflexion. Le Grand Seigneur veut savoir ce que je ne puis vous dire ; ce sera quand il lui plaira. Tout ce que je vous ai dit, rendez-le exactement au Grand Vizir, et dites-lui qu'il doit avoir assez bonne opinion de moi pour que, si l'on me donnait la conduite d'un brûlot, je voudrais me ménager la faculté de me jeter dans la chaloupe avant qu'il eût fait son effet, et qu'il doit comprendre, par la façon dont je m'explique, qu'il n'y a rien de ce que vous paraissez craindre ou supposer. »

La conférence prit fin sur ces dernières paroles ; elle durait depuis dix heures du matin, et il était six heures du soir. En en transcrivant le résumé au duc de Choiseul, M. de Vergennes ajoute : « Cet espace de temps est suffisant pour parcourir bien du pays. Nous avons passé en revue avec le drogman le tableau de l'Europe (1). »

(1) Dépêche du 16 février 1761. Archives du ministère des affaires étrangères.



Malgré tant de précautions pour amener la Porte à donner satisfaction au désir de la France, le Reis Effendi fit répondre, avec maintes protestations de confiance, d'amitié et d'estime, que le Sultan ne voyait pas la nécessité d'une audience, et que, d'ailleurs, « on craignait de rien faire qui pût raviver le souvenir de la perte du vaisseau amiral qui commençait à s'effacer » ; mais ces échappatoires masquaient assez mal la véritable raison d'un refus aussi persistant.

Il était hors de doute que le Grand Vizir comprenait que Louis XV avait été fort offensé par l'attitude toute gratuite de la Porte, et que, préjugeant la vivacité de ce ressentiment par celui que Mustapha eût éprouvé dans la même occurrence, il s'imaginait que la commission secrète dont était chargé auprès de lui l'ambassadeur et au sujet de laquelle il ne voulait rien laisser transpirer, ne devait pas avoir d'autre objet que de lui adresser « un tissu d'amers reproches ».

Ces négociations cependant ne pouvaient pas indéfiniment se prolonger. Le chevalier de Vergennes, qui sentait sa situation devenir de plus en plus délicate et difficile, et qui redoutait le moindre éclat, conseille encore une fois à son gouvernement de condescendre à des concessions. « Les termes du mémoire, écrit-il, sont tellement généreux et magnanimes », que la communication n'en peut être que très utile. Dès lors, ne serait-

il pas préférable de l'effectuer dans la forme désirée par la Porte? Toutefois, les ordres transmis de la part du Roi étaient si formels que l'ambassadeur n'ose les transgresser en prenant sur lui de faire parvenir le mémoire au Vizir sans audience. Il sollicite de nouvelles instructions, et il termine sa demande en ce sens par ces réflexions, qui répondent à une question précédemment posée par le duc de Choiseul :

« Quelle que soit l'issue de la négociation que Sa Majesté a fait entamer à Malte pour l'acquisition du vaisseau turc, je ne dois pas prévoir que la Porte Ottomane pense jamais à faire une rupture avec la France. Si cependant, ce qu'à Dieu ne plaise, ce cas arrivait, je serais assez embarrassé à vous proposer des expédients propres à prévenir des inconvénients plus aisés à pressentir qu'à parer.

« Il est difficile de se faire une méthode sûre avec une nation qui n'a souvent pour règle de conduite que son impétuosité et même sa férocité. Le Roi ne pouvant plus protéger ses sujets, soit religieux, soit marchands, l'effet des Capitulations étant suspendu, je ne vois pas trop quelle autre puissance voudrait ou pourrait se charger de leur protection; mais si les Turcs ne les contraignaient pas dans le premier moment à partir, je crois qu'avec de la sagesse, de la circonspection et de la discrétion, ils pourraient se soutenir par eux-mêmes,



d'autant plus qu'il ne semble pas que l'orage pût être de durée.

« Quelques croisières bien établies qui fermeraient à Constantinople l'entrée des denrées de l'Égypte et de la mer Noire feraient naître bientôt dans la capitale les mutineries, l'alarme et la confusion. Le riz et le café, qui sont ici des denrées de première nécessité, venant à manquer, ainsi que bien d'autres qu'on tire de l'Archipel et de la mer Noire, les ministres ottomans trouveraient bientôt, dans l'inquiétude du peuple, des raisons de se repentir du parti qu'ils auraient pris, pour chercher à en revenir et pour se convaincre d'une vérité constante qui est que la France, assez éloignée de l'Empire ottoman pour ne lui vouloir faire que du bien, ne l'est pas assez pour ne lui pouvoir faire du mal et même un mal très réel lorsqu'on la met dans le cas de se ressentir (1). »

Quelques jours après la conversation avec le drogman, une nouvelle tentative était faite auprès de M. de Vergennes par le médecin napolitain. Dom Nicolas de Caro, étant venu voir l'ambassadeur, lui raconte une scène du plus pur caractère oriental qui se serait produite au sérail.

Le 5 mars, le médecin napolitain y ayant été mandé,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 137



le Grand Seigneur l'entretint d'abord d'une légère indisposition de la princesse, sa fille ; puis il lui aurait dit brusquement : « On ne veut donc pas me rendre mon vaisseau ! » A ces mots, les officiers et les courtisans se prosternèrent jusqu'à terre, suppliant Sa Hautesse de ne pas s'occuper d'un sujet si peu fait pour l'affecter.

Mais le Sultan reprit plus violemment encore : « Eh bien, si l'on ne me le rend pas, je chasserai tous les ministres étrangers de ma cour ! » Sur quoi les mêmes assistants de se prosterner plus complètement que jamais et de conjurer le maître de ne plus songer à pareille chose ; et Mustapha s'était tu.

Le chevalier de Vergennes a peine à ajouter foi à un semblable incident. Il y voit « un manège concerté » par le Vizir, lequel, en chargeant le Napolitain de lui rapporter un langage comminatoire prêté au Grand Seigneur, espère, pense-t-il, « l'engager, par ces mes- « sages indirects, à rompre le silence dans lequel il se « tient enveloppé ».

Quand le récit de tous ces faits arrive à Versailles au cours du mois d'avril, il trouve le duc de Choiseul assez perplexe.

Les cours italiennes, plus particulièrement intéressées à ce qu'aucun conflit armé ne vînt à éclater dans la Méditerranée, s'étaient fort effrayées des dispositions belliqueuses du Sultan et des armements auxquels on

annonçait qu'il faisait procéder. Les Vénitiens, pris d'une véritable panique, s'efforçaient d'augmenter leurs forces de terre et de mer. Le Pape, cédant à ces alarmes, avait fait réclamer les bons offices et la protection de la France.

L'opinion la plus accréditée prêtait à Mustapha la résolution d'attaquer Malte et peut-être de se servir de ce prétexte pour entrer en guerre avec d'autres puissances. Un état d'inquiétude grave s'était répandu de proche en proche.

Directement menacé, le grand maître de Malte s'était empressé de « citer » les chevaliers de l'Ordre appartenant aux différents États de l'Europe, et plusieurs étaient déjà partis pour répondre à cet appel.

Le ministre des affaires étrangères ne dissimule pas les sérieuses préoccupations que lui cause l'éventualité d'une démonstration navale de la Porte du côté de l'île de Malte.

« Vous sentirez aisément, avoue-t-il à M. de Vergennes, qu'une pareille entreprise de la part des Turcs pourrait influer considérablement sur l'état actuel des affaires générales, et qu'il est de la plus extrême importance que nous sachions le plus tôt et le plus sûrement qu'il sera possible à quoi nous en tenir sur le véritable objet des préparatifs militaires de la Porte Ottomane et sur l'effet qu'aura produit à Constantinople notre réponse



au mémoire qui vous a été remis concernant la capitane turque enlevée et conduite à Malte.

« C'est pour nous procurer plus diligemment des connaissances si nécessaires que je charge M. le comte de Choiseul de vous expédier (de Vienne) un exprès pour vous porter cette dépêche. Vous voudrez bien ne pas différer d'y répondre par la même voie (1). »

Le moment eût été mal choisi pour indisposer le

(1) Dépêche du 29 avril 1761. Archives du ministère des affaires étrangères.

Le 30 mai, le duc de Choiseul, de plus en plus anxieux, réclame avec vivacité des indications plus complètes :

« Vous avez vu dans mes précédentes dépêches avec quelle impatience nous attendons de vos nouvelles sur l'effet qu'aura produit à Constantinople notre réponse concernant la capitane. Je ne puis même vous dissimuler que le Roi me paraît mécontent de l'incertitude dans laquelle on est encore ici à cet égard.

« Tous les papiers publics annoncent l'armement des Turcs; les craintes subsistent très vivement en Italie. Toute l'Europe a les yeux ouverts sur les circonstances de cette affaire et sur les suites qu'elle pourrait avoir; et nous ne savons à quoi nous en tenir à cet égard, ni ce que nous avons à dire aux cours qui s'adressent à nous pour calmer leurs inquiétudes et pour prévenir le danger prochain dont elles se croient menacées.

« Votre dépêche, à laquelle je réponds, ne fait pas même la plus légère mention des préparatifs militaires ordonnés par le Grand Seigneur. J'espère que je ne tarderai pas à recevoir des lettres de votre part qui nous tireront de cette obscurité.

« Je vous confie, en attendant, que le Roi est le maître du vaisseau amiral turc; mais que le grand maître qui l'a donné secrètement ne peut pas en disposer publiquement, et que le Roi ne veut pas lui-même le rendre à la Porte avant d'avoir su le sort du mémoire que vous avez dû remettre en réponse à celui que le Grand Vizir vous envoya au mois de décembre dernier par un drogman. » Archives du ministère des affaires étrangères.

Grand Seigneur et le Grand Vizir en insistant outre mesure sur l'obtention d'une audience, en réalité, de pure forme, puisque l'ambassadeur n'avait aucune communication secrète à révéler de vive voix. L'événement, du reste, dont il était question remontait déjà à plus de sept mois. Peut-être même M. de Vergennes avait-il été, dans cette circonstance, trop rigoureux observateur de ses instructions et aurait-il été mieux inspiré en faisant preuve de plus d'initiative et en prenant sur lui, dès les premières résistances de la Porte, de transmettre le mémoire royal autrement que par une remise directe au Grand Vizir.

Le duc de Choiseul fut plus avisé en autorisant l'ambassadeur à en finir et à faire parvenir à la Sublime Porte le mémoire, depuis si longtemps resté en souffrance, par la voie qu'il jugera la plus convenable.

En conséquence de cette faculté, le 1er mai, M. de Vergennes, ayant fait venir au Palais de France le drogman de la Porte, lui remet le mémoire du Roi et l'informe « que Sa Majesté, qui souhaitait d'écarter tous les obstacles pouvant s'opposer à la satisfaction du Grand Seigneur, avait donné à M. le bailli de Fleuri la commission de se rendre à Malte pour acquérir et payer des deniers de Sa Majesté la capitane ; et que, ne doutant pas que la reconnaissance ne fût proportionnée à un procédé aussi amical et aussi distingué, Sa Majesté deman-

dait, dans le cas où elle serait en état de faire ce présent authentique à Sa Hautesse, que la Porte lui envoyât un ambassadeur extraordinaire pour lui marquer combien elle est touchée de ses attentions et le cas infini qu'elle fait de la continuation de son amitié ».

Au cours de l'entretien avec le drogman, ce dernier fit à l'ambassadeur de France une insinuation très précise pour inviter le Roi à demander la médiation de la Porte en vue de la cessation de la guerre. « Comme nous parlions, expose M. de Vergennes, des derniers événements de la Hesse, des avantages brillants que le comte de Stainville a remportés sur le prince héritier de Brunswick et de l'espoir qu'on peut concevoir que ces succès soutenus pourront frayer le chemin de la paix, cet interprète m'a dit sans aucun détour que le Grand Vizir était surpris que ni la France ni l'Angleterre ne fissent aucune démarche pour engager la Porte à se charger de la médiation. « Vous devriez, a-t-il continué, « en écrire à votre cour. Elle n'aurait certainement pas « à se reprocher la confiance qu'elle mettrait dans les « offices de la Porte. »

C'était la seconde fois, mais à l'heure actuelle avec plus d'insistance, que cette idée d'une ingérence du Grand Seigneur dans le différend franco-anglais était mise en avant par le ministère turc. Comme à la première ouverture, l'ambassadeur ne répondit qu'évasivé-



ment. Suivant lui, en remettant sur le tapis cette proposition, le Vizir y voyait surtout « un moyen d'occuper son maître et de le distraire de ses projets de guerre ».

A Versailles, cette démarche fut interprétée d'une tout autre façon et appréciée avec plus de sens et d'habileté politiques. Elle ne dit rien qui vaille au duc de Choiseul.

« L'insinuation, fait-il remarquer à son agent, que le drogman de la Porte vous a faite dans la vue de nous engager à rechercher la médiation du Grand Seigneur pour rétablir la paix, a été vraisemblablement suggérée par les cours de Londres et de Berlin, qui, en se faisant un mérite de la disposition où elles auront affecté d'être de prendre cette voie de conciliation, ont espéré que nous ferions, sur le même sujet, une réponse dont la Porte ne serait peut-être pas contente, et se sont flattées de mettre encore à profit cette circonstance pour affaiblir de plus en plus notre influence et notre crédit à Constantinople.

« C'est un nouveau piège dans lequel il faut éviter de donner; et, pour cet effet, vous direz à l'interprète ottoman, s'il vient à vous pour apprendre la réponse que vous avez reçue de votre cour pour cet objet, que l'ancienne union qui subsiste entre les deux Empires et les sentiments particuliers du Roi pour le Grand Seigneur inspireront toujours à Sa Majesté la plus grande



confiance dans la droiture des intentions de ce prince; mais que, dans l'occasion dont il s'agit, le congrès indiqué, d'une part, à Augsbourg, et, de l'autre, les ministres que la France et l'Angleterre se sont envoyés réciproquement, ont discontinué la méthode adoptée par les puissances belligérantes pour parvenir au rétablissement du repos public; que si cependant les mesures prises en conséquence n'ayant pas le succès qu'on doit naturellement en attendre, les alliés et les ennemis de la France désiraient de recourir aux bons offices et à la médiation du Grand Seigneur pour travailler plus efficacement à faire cesser les malheurs de la guerre, le Roi serait très disposé à donner à Sa Hautesse cette nouvelle marque de considération et d'amitié.

« Vous accompagnerez cette réponse vague des expressions les plus propres à flatter la vanité ottomane et à prévenir l'inconvénient de l'indisposer contre nous (1). »

Au surplus, les véritables dispositions de la Porte à l'égard de la France allaient être connues ou tout au moins pressenties par sa réponse au mémoire du Roi relatif à la capitane. M. de Choiseul, auquel tout semblait en ce moment réussir (2), s'était flatté que le géné-

(1) Dépêche du 12 juin 1761. Archives du ministère des affaires étrangères.

(2) Le duc de Choiseul avait été chargé, en outre du ministère des affaires étrangères et de la surintendance des postes, du ministère de la guerre.

reux procédé de Louis XV devait désarmer l'injuste malveillance du Sultan, et que « la Porte donnerait satisfaction à la France », quant à l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire.

C'était, ou mal connaître l'orgueil ottoman, ou se montrer bien optimiste. Le nouveau mémoire du Grand Vizir à son « très honoré ami l'ambassadeur de France » ne confirma guère l'espoir du ministre.

Après avoir rappelé le contenu de la note du cabinet de Versailles, ce document continue en ces termes :

« Comme l'Empereur de France aura pleinement rempli les devoirs de l'amitié par le présent de ce vaisseau acquis de ses deniers, il n'y a aucun doute que la Sublime Porte ne doive donner des témoignages authentiques du cas infini qu'elle fait de son amitié. Cependant, si ce présent du vaisseau était suivi des préparatifs et du départ d'un ambassadeur de la part de la Sublime Porte, des ignorants, qui sont hors d'état de juger de la réalité des choses, ne manqueraient pas d'inventer des contes de toutes espèces, comme par exemple que la Sublime Porte a employé l'argent pour avoir son vaisseau ; qu'elle l'a racheté par l'entremise et sous le cautionnement de l'Empereur de France, et qu'à présent elle envoie un ambassadeur pour en porter l'argent.

« Enfin on répandrait des bruits qui ne conviendraient nullement à la dignité des deux cours ; de sorte que cet

inconvénient fait suspendre pour le présent l'envoi d'un ambassadeur; et, lorsque ledit vaisseau arrivera ici en présent de la part de l'Empereur de France, nous écrirons, avec la permission de Sa Majesté Impériale, au premier ministre de France, une lettre amicale qui contiendra que Sa Majesté le très magnifique, très gracieux, très formidable et très puissant Empereur, mon bienfaiteur et maître, a été charmé et sensible au procédé agréable auquel Sa Majesté le très magnifique et très honoré Empereur de France ne s'est porté que pour resserrer les nœuds d'amitié; que, la cour de France ayant fait tout l'honneur possible aux droits de l'amitié et de la sincérité, ces marques de son amitié ne seront point oubliées; et que la Sublime Porte, de son côté, donnera pour toujours ses soins et son attention à cimenter les fondements de cette amitié (1). »

Il était difficile de répondre à une conduite plus noble et plus généreuse par une pièce plus mesquine et plus sotte, entachée d'étroite fierté et de basse impudence. Pour les Turcs, l'empressement désintéressé du Roi à employer l'argent de ses sujets à racheter la capitane ne comptait que comme « un procédé agréable », qui semblait leur être dû et dont ils sauraient un gré suffisant en en adressant un simple accusé de réception consigné

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 137.



dans « une lettre amicale ». Mais on était décidé par avance à Versailles à faire contre fortune bon cœur et à se montrer accommodant. S'obstiner, à l'occasion d'un navire plus ou moins désemparé, à s'exposer à rompre avec une puissance, dont la défection pouvait occasionner à la France les plus graves embarras, eût été, convenons-en, un acte aussi impolitique qu'insensé.

Le duc de Choiseul sut dominer l'humeur que ce nouvel échec de ses prétentions dut lui inspirer, et il ne commit pas la faute de tout compromettre pour une unique question d'amour-propre et d'étiquette. Quoi qu'il lui en coûtât, il se contenta de prendre acte du peu de courtoisie du gouvernement de Constantinople, et il donna les ordres nécessaires pour que le Roi eût au moins l'apparence de s'exécuter de bonne grâce.

Le bailli de Fleuri, envoyé au cours du mois de mai à Malte pour acheter la fameuse capitane, s'était acquitté heureusement de cette mission; toutefois, le vaisseau amiral, par suite de toutes ces difficultés et de tous ces retards, ne reprit pas la mer avant le commencement de l'année suivante.

Le 17 janvier 1762, seulement, la frégate française *l'Oiseau,* commandée par M. de Moriès, franchissait les Dardanelles, remorquant la capitane, aux mâts de laquelle, par une attention délicate, l'officier de la marine royale avait fait rétablir le pavillon ottoman.

Dès que l'arrivée des navires avait été signalée, une nuée de petits bateaux s'était portée à leur rencontre; un concours de peuple considérable couvrait les quais. Les quatre châteaux des bords du détroit, ainsi que les caravelles turques en ce moment mouillées dans le port, saluèrent de leurs salves le drapeau de la France.

Enfin, le 27 janvier, le Grand Vizir s'étant rendu au Palais de l'ambassade en grande cérémonie et accompagné d'un nombreux et brillant cortège, il put être procédé, par le représentant du Roi, à la remise officielle du vaisseau amiral. Le premier ministre de la Sublime Porte se fit l'interprète des remerciements du Grand Seigneur pour Sa Majesté l'Empereur de France (1).

(1) Un nouveau trait qui confirme les sentiments de bonté et d'humanité du chevalier de Vergennes sert en quelque sorte d'épilogue à la remise du vaisseau amiral.

L'ambassadeur estima que l'acte de générosité du roi de France devait être payé par quelque réciprocité de la part de la Porte. Aussi crut-il devoir profiter de l'occasion pour réclamer du Grand Vizir la liberté de quatre malheureux gémissant depuis des années dans l'esclavage sur les galères turques.

Au temps de son prédécesseur, le comte des Alleurs, une galiote de cette nation ayant attaqué dans les eaux de Stanchio un petit bâtiment français monté par vingt hommes, s'en empara après quelques instants de lutte et mit à la chaîne l'équipage. Sur la demande du comte des Alleurs, le gouvernement ottoman, qui ne pouvait contester la violation des Capitulations, rendit treize des prisonniers; mais, sous prétexte que les autres avaient fait couler dans leur résistance le sang de quelques matelots turcs blessés, il envoya les sept autres en esclavage.

Trois de ces infortunés étaient morts de la fièvre. Il en restait quatre dont le sort ne cessait de préoccuper M. de Vergennes. Aussitôt que la demande de liberté parvint au Sultan, ce prince s'empressa de donner l'ordre de rendre les quatre captifs à l'ambassadeur, qui, en remer-



Il y avait seize mois que la capitane avait été enlevée dans le port de Stanchio !

ciant le Grand Vizir, lui fit comprendre, dit-il, « que la réclamation qu'il avait faite était un acte de justice, et nullement une grâce par lui sollicitée ».

Le croirait-on? Le ministre des affaires étrangères crut devoir blâmer M. de Vergennes de sa charitable inspiration, ainsi que nous l'apprend cette dépêche, en date du 27 avril 1762 :

« Je ne pourrais que vous répéter ce que je vous ai déjà mandé sur la satisfaction que Sa Majesté a eue de la manière dont les choses se sont passées à l'occasion de la capitane à Constantinople. Il paraît qu'on a senti à la Porte tout le prix de cette preuve signalée que le Roi a donnée au Grand Seigneur de son amitié et de sa complaisance. Votre conduite et celle de M. de Moriès ont été aussi fort appréciées de Sa Majesté.

« Il n'y a qu'une seule circonstance qu'il eût été à désirer que vous eussiez différée à un autre temps, c'est la réclamation des quatre esclaves dont vous avez obtenu la liberté. Cette demande était juste et convenable par elle-même; mais il aurait mieux valu qu'elle eût précédé et n'eût pas suivi de si près la restitution du vaisseau amiral turc qui devait être pure et simple, sans aucune vue ni apparence d'intérêt personnel de notre part.

« Quoique la grâce accordée à ces quatre esclaves soit un objet bien peu considérable par lui-même, les Turcs pourraient le regarder comme une espèce de compensation de la générosité de nos procédés à leur égard, surtout votre réquisition à ce sujet ayant été faite à l'interprète de la Porte dans le moment même où il vous remettait la lettre du Grand Vizir pour moi. »

M. de Vergennes, dans sa réponse au duc de Choiseul, justifie avec beaucoup de tact et de modestie sa démarche; il ajoute, toutefois, « qu'il suffit que le ministre l'ait désapprouvée et qu'il l'ait jugée faite à contretemps pour qu'il se la reproche amèrement (*) ».

(*) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 138.



CHAPITRE VIII

Ainsi qu'il arrive trop souvent, les lenteurs interminables apportées à la restitution du vaisseau amiral turc avaient laissé passer l'instant où cette remise aurait peut-être produit sur l'esprit du Sultan une impression favorable.

Pendant tout le temps des négociations, les ennemis de la France ne s'étaient pas fait faute de profiter du mécontentement et de la tension des rapports survenus entre les deux cours. Spécialement le roi de Prusse, passé maître en l'art des expédients et des surprises, avait saisi une occasion aussi propice d'enlever, par un dernier assaut, le consentement du Grand Seigneur au traité auquel il attachait tant de prix; et il y avait réussi.

Le 2 avril 1761, était enfin signée entre lui et Mustapha la convention qui avait donné lieu à de si longs pourparlers et qui allait apparaître, dans les circonstances particulières où elle intervenait, comme un



avantage manifeste remporté par la politique de l'Angleterre et de la Prusse, et, par suite, comme un sérieux échec des efforts combinés de la France et de l'Autriche en vue de la faire échouer.

Dès le lendemain, le chevalier de Vergennes a le pénible devoir de transmettre cette désagréable nouvelle au duc de Choiseul :

« A Constantinople, le 3 avril 1761.

« MONSIEUR,

« L'espoir que nous fondions sur l'incertitude et sur les délais de la Porte Ottomane dans sa négociation avec la Prusse vient de s'évanouir. Le traité entre ces deux puissances a été conclu et échangé hier dans l'audience que le Grand Vizir a donnée à l'émissaire prussien.

« Je ne puis pas encore vous dire avec sûreté de quelle nature est ce traité. La plupart des avis est qu'il se réduit à des stipulations de paix, d'amitié et de commerce ; mais le secret qui s'observe jusqu'à présent peut faire naître des doutes...

« Je ne voudrais pas répandre l'alarme parmi les cours alliées ; mais je ne puis m'empêcher de regarder la confection de ce traité, quelque simple qu'il soit, et je ne l'ai pas dissimulé à leurs ministres, comme une invitation à la paix. Le premier pas fait, on peut craindre



que les Turcs ne se laissent entraîner dans d'autres démarches plus dangereuses.

« L'opportunité des circonstances peut les séduire, et leur propre cupidité n'est pas un ressort dont nous devions moins nous défier. Mais, quelles que soient leurs intentions, il n'y a pas d'apparence qu'ils puissent rien entreprendre cette année.

« Jusqu'à présent il n'est question d'aucuns préparatifs de guerre ni d'aucuns mouvements de troupes vers la frontière de Hongrie ou vers celle de la Russie. Nous avons la campagne devant nous ; et il est bien à désirer qu'elle soit assez décisive pour forcer nos ennemis à se prêter à une paix équitable et solide (1). »

Évidemment l'ambassadeur n'est pas rassuré. Ce rapprochement de la Porte et de la Prusse lui semble suspect. Il se méfie ; mais, en l'absence de données plus certaines, il évite « de répandre l'alarme », tout en laissant percer ses appréhensions de l'avenir.

En recevant l'avis de ce grave événement, le ministre des affaires étrangères affecte de ne pas en paraître inquiet. « Ce n'est vraisemblablement, répond-il, qu'un traité d'amitié et de commerce. »

On l'entendait autrement à Berlin. Le Roi y faisait sonner bien haut le triomphe qu'il venait d'obtenir

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 137.



auprès du Sultan. Il laissait répandre que les Turcs étaient devenus ses alliés effectifs et qu'ils allaient bientôt prendre part à la lutte. Il l'écrivait lui-même aux chefs de ses armées pour stimuler leur zèle par l'espoir de prompts secours venus de l'étranger.

Dans le récent combat de Landshut où les Autrichiens avaient remporté un avantage marqué sur les Prussiens commandés par le général Fouquet, on s'était emparé de la cassette de ce dernier et on y avait trouvé une lettre de Frédéric à ce général, dans laquelle le prince déclarait qu'il se croyait assuré d'une diversion, de la part des Turcs, pour le milieu du mois de juin. Le même langage avait été tenu par le roi de Prusse au prince Henri son frère.

A ce propos, le chevalier de Vergennes tient à rassurer le duc de Choiseul. Il lui fait remarquer avec raison que, si la Porte peut « négocier clandestinement et rendre impénétrable le secret d'un traité, le secret n'est plus possible dès qu'elle voudra prendre l'offensive ». Des préparatifs militaires de quelque importance ne sauraient passer inaperçus. Ils se révèlent forcément au dehors par des manifestations palpables, que la sagacité de l'ambassadeur, toujours vigilante et éveillée, saisirait sur l'heure.

Aussi celui-ci se demande-t-il qui l'on trompe ou qui se trompe. Le roi de Prusse n'a-t-il pas cherché à abu-

ser le général Fouquet aussi bien que son frère le prince Henri? Ne se pourrait-il pas encore que le souverain eût été lui-même induit en erreur par ses propres agents, ayant attribué trop de valeur à quelques conversations plus ou moins vagues dont les ministres ottomans se montraient si prodigues? Ce qui lui semble plus présumable, c'est que l'ambassadeur d'Angleterre, pour prévenir la défection du roi de Prusse, ait « tendu un piège à la crédulité de ce prince », en faisant miroiter à ses yeux l'espérance d'une attaque prochaine des Turcs contre les ennemis de la Prusse.

Parler de la « crédulité » de Frédéric II, et surtout paraître y croire, était fournir une preuve singulière de la sienne propre. M. de Vergennes, à voir les procédés et les manèges des émissaires prussiens à Constantinople, était pourtant à portée d'être exactement édifié sur les habitudes et les tendances du souverain régnant à Berlin. Mais il est hors de doute que la signature du traité qui vient d'avoir lieu, en déroutant tous ses calculs et toutes ses prévisions, le jette dans un désarroi dont il lui faudra quelque temps pour se remettre.

N'accordant aucune portée politique à l'acte du 2 avril et ne l'envisageant qu'au point de vue commercial, il cherche à se leurrer lui-même; il s'efforce de trouver des raisons de nature à faire croire que le rapprochement de la Prusse et de la Turquie ne peut être



préjudiciable aux intérêts français. « A la sensation près du moment, écrit-il le 3 juillet, qui est, je l'avoue, très fâcheuse, peut-être ce traité, considéré dans ses conséquences, n'est pas un désavantage pour nous. Le roi de Prusse ne peut pas nous donner de l'inquiétude pour notre commerce; ce n'est pas aux dépens du nôtre que le sien peut s'établir; mais la jalousie, que ses liaisons avec la Porte ne peuvent manquer de causer aux deux impératrices, doit leur rendre notre alliance nécessaire et, par là, contribuer à l'affermissement d'un système dont la durée est si désirable (1). »

Ces commentaires, plus ingénieux que sincères, ne pouvaient rien contre la réalité du fait accompli que force était de subir, en essayant d'en restreindre autant que possible, pour l'avenir, les suites regrettables. Peu à peu le désagrément que le duc de Choiseul en avait éprouvé se dissipa. D'ailleurs, en ce moment, son ambition est absorbée par d'autres soins. Déjà, surintendant général des courriers, postes et relais de France, et ministre de la guerre, il s'était encore vu attribué, depuis le 27 juillet 1761, le ministère de la marine. Dans l'impossibilité de suffire à la direction de trois ministères aussi lourds, le 13 octobre 1762, il cède le portefeuille des affaires étrangères à son cousin

(1) Dépêche du 3 juillet 1751. Archives du ministère des affaires étrangères.



César-Gabriel comte de Choiseul, qui déjà l'avait remplacé comme ambassadeur à Vienne.

M. de Vergennes écrit aussitôt des lettres de congratulation à son ancien et à son nouveau chef.

Au duc de Choiseul.

« A Constantinople, le 3 décembre 1761.

« MONSIEUR,

« J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 13 octobre, par laquelle vous daignez me faire part du changement que le Roi, pour le bien de son service, a jugé à propos de faire dans les départements de son ministère.

« L'administration de la marine, que Sa Majesté vient de réunir au département de la guerre, est la marque la plus sensible de sa confiance et de la justice qu'elle rend à la supériorité de vos lumières. Cette distinction, qui est pour vos admirateurs un sujet d'applaudissements, devient une nouvelle sûreté de la continuation des grands principes qui immortaliseront votre ministère.

« Le choix que le Roi a fait de M. le comte de Choiseul pour vous remplacer dans le département des affaires étrangères, caractérise la juste opinion que Sa



Majesté a de ses talents, de son zèle et de son amour pour son service. Les fonctions d'une charge aussi importante ne pouvaient être remises à un ministre plus capable à tous égards de les remplir avec de plus grands succès.

« Aussi sensible que je le suis aux bontés dont vous m'avez constamment honoré, permettez-moi d'espérer que vous daignerez me les conserver. Si je cesse de dépendre immédiatement de vos ordres, je ne cessera pas de tenir à vous par la reconnaissance la plus respectueuse et l'admiration la plus sincère.

« Je suis, etc. (1). »

Au comte de Choiseul.

« A Constantinople, le 3 décembre 1761.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 13 octobre, par laquelle vous voulez bien me faire part du choix que le Roi a fait de vous pour remplacer M. le duc de Choiseul dans l'important département des affaires étrangères.

« Ce ministre, en daignant m'instruire du change-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 137.



ment que Sa Majesté a jugé à propos de faire dans les départements de son ministère, a bien voulu ne pas me laisser ignorer toute la satisfaction qu'il ressent d'un événement qui intéresse d'aussi près les liens du sang et de l'amitié qui vous unissent.

« J'ose me flatter que vous ne douterez pas de la vivacité de l'intérêt avec lequel je participe à une destination qui vous est un témoignage de la confiance du Roi et de la justice que Sa Majesté rend à la supériorité de vos talents.

« L'espoir que vous me permettrez de fonder sur vos bontés, la respectueuse reconnaissance dont je suis pénétré, et l'admiration constante que j'ai vouée à vos vertus, sont les garants les plus sûrs que je puisse vous offrir de mon empressement pour mériter que vous daigniez prendre quelque opinion de mon zèle pour le service de Sa Majesté et du désir que j'ai de me rendre digne de votre estime et de votre protection.

« L'époque qui me fait dépendre de vos ordres étant une des plus flatteuses de ma vie, permettez-moi d'unir mes vœux à ceux que tous les bons citoyens forment pour la prospérité de votre ministère, et de vous renouveler l'hommage de mon respect infini, avec lequel je suis, etc. (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 137.



Désormais, soutenu et sans doute conseillé par le roi de Prusse, le Grand Seigneur suivait avec une attention particulière les événements du dehors, fort désireux, disait-on, d'y jouer désormais son rôle.

Dans les premiers jours de mars 1762, le drogman de la Porte, au cours d'une conversation assez ouverte avec l'ambassadeur de France, avait fait à celui-ci des confidences, à cet égard, très significatives. L'interprète s'était enquis, avec une certaine insistance, des chances que pouvait présenter la conclusion de la paix. Toujours discret et réservé, le chevalier de Vergennes s'était contenté de lui répondre « qu'il n'était pas à portée de bien discerner ce qui pouvait se passer au centre de l'Europe, et que souvent la paix n'était jamais plus prochaine que lorsqu'elle paraissait le plus éloignée ».

« Il serait à désirer, reprit le drogman avec un ton particulier, que vous pussiez la faire le plus tôt possible. » Et, à plusieurs reprises, il revint sur cette réflexion. Cette persistance frappant l'ambassadeur, celui-ci croit devoir lui demander si la Porte était animée de quelque intention de se mettre en mouvement. « Je n'ignore pas, continua-t-il, que le Sultan est fort partial pour le roi de Prusse. » — « Plus que vous ne pouvez le croire, repartit l'interprète; mais je sais aussi que Raguib-Pacha est un ministre éclairé, dont les vues sont droites et les principes certains. »



Après avoir prononcé ces mots pleins de mystère, l'Ottoman leva les yeux au ciel, puis baissa la tête sur sa poitrine et parut plongé dans une profonde méditation. Enfin, revenant à lui, il réitéra ses vœux pour une prompte conclusion de la paix, en sollicitant la permission de se retirer.

M. de Vergennes fut diversement impressionné par cette énigmatique et singulière attitude. « Ou cet homme, dit-il aussitôt à M. de Val qui avait assisté à l'entretien, a un secret qui lui pèse, connaissant quelque projet de la Porte qui menace nos alliés, ou il ne m'a été envoyé que pour me tendre un piège. C'est à nous à découvrir la vérité. Nous ne pouvons nous y employer trop attentivement et trop promptement. »

Aussi intrigué qu'inquiet de ce qui se passe, l'ambassadeur met en mouvement tous les ressorts capables de l'éclairer. Les premiers avis ne semblent pas très alarmants. Ils apprenaient, sans doute, que le Sultan était repris par ses velléités guerrières, mais, en même temps, on assurait que le Vizir continuait à lui résister.

Toutefois, le 14 mars, une information plus précise parvient au chevalier « par un canal auquel il n'aurait jamais osé s'attendre », assez rapproché du Grand Vizir et provenant d'un personnage dont le nom n'est pas prononcé, mais auquel l'ambassadeur confesse « qu'il a eu quelques occasions de faire des politesses et de

marquer des égards ». Nous savons en quoi cela consiste.

Cet officieux, rencontrant le drogman de Val, l'attire à l'écart, et, avec mille précautions, lui murmure qu'il aurait vivement désiré voir le ministre de France, mais que cela serait imprudent dans la circonstance; qu'il avait à lui faire une confidence d'importance, bien qu'elle lui parût inutile, le mal étant sans remède. Malgré ces réticences, l'Oriental finit par déclarer que le Grand Vizir s'est opposé tant qu'il a pu aux desseins belliqueux de son maître, mais que celui-ci, « emporté par sa fougue pour la guerre et par sa partialité extrême pour la Prusse », est décidé à faire la guerre; qu'une rupture était devenue inévitable. — « Contre qui? questionna M. de Val; contre la cour de Vienne ou celle de Pétersbourg? — Contre les deux », réplique l'autre.

M. de Vergennes s'empresse de transmettre à Versailles une révélation aussi grave, et il la fait suivre de ces observations :

« Cet avis, pour être cru, demande à être bien vérifié; c'est à quoi je travaille avec plus d'activité que de succès. Cette disposition belliqueuse du Sultan, si elle est vraie, est encore si récente et le secret si peu partagé qu'il n'est pas aisé de l'éclaircir avec sûreté.

« Aussi avancée que l'est la saison, il est presque impossible que les Turcs puissent agir cette année avec



tout le poids de leurs forces. Leurs troupes d'Asie — et c'est de là qu'ils tirent leur meilleure cavalerie — ne sont pas encore en mouvement. Nous touchons au Ramazan, et, quel que soit l'empressement du Grand Seigneur à se mouvoir, il ne peut plus l'effectuer qu'après le Beyram, c'est-à-dire en mai.

« Il n'est pas impossible aussi que, sentant que l'on n'a pas besoin de tout l'étalage des forces ottomanes pour entamer des puissances qui ne sont pas sur leurs gardes et dont les principales forces sont occupées au loin des frontières, on croit suffisant de commencer par faire agir seulement les Tartares et les troupes d'Europe.

« S'il est de mon devoir d'avoir l'honneur de rendre un compte exact de tout ce qui vient à ma connaissance, je ne voudrais pas cependant donner une alarme prématurée, encore moins une fausse alarme. Je sens que je la puis donner dans cette occasion, car il peut être que le Grand Vizir, soit pour rendre au roi de Prusse un service qui ne le compromettrait pas, soit aussi pour se faire un nouveau rempart contre les caprices et l'enthousiasme de son maître, m'ait fait jeter cet avis par un canal propre à me surprendre, pour me rendre l'instrument de la surprise qu'il voudrait peut-être faire au Roi et à ses alliés afin de les disposer à faire des avances pour la paix.

« Il n'est pas impossible aussi que ce ministre, en



paraissant se prêter aux inclinations de son maître, ne se ménage encore des moyens d'en éluder ou d'en retarder l'effet. Je sais que ces conjectures sont fort hasardées; aussi je m'y arrête bien moins que je ne m'occupe à me mettre en état d'en former de plus solides; mais, en même temps que je travaille à acquérir la certitude possible dans un pays où nous ne voyons, nous n'entendons, nous n'agissons que par des organes étrangers, j'ai cru devoir exciter la vigilance des ministres des cours de Vienne et de Pétersbourg. J'ai très peu dit au premier, parce que je ne puis en attendre beaucoup de lumières et de secours. Je me suis plus ouvert avec l'autre qui est plus vigilant et qui, assez souvent, est bien informé. Je l'ai fort étonné, car il était dans la plus grande sécurité. Il m'a promis de fouiller dans tous ses canaux. Peut-être la combinaison de nos rapports nous découvrira-t-elle la vérité (1). »

Dans son zèle, M. de Vergennes se multiplie. Il fait surveiller les magasins où la Porte pourrait faire ses préparatifs militaires. Il recommande aux Français établis à Andrinople d'apporter la plus grande attention aux approvisionnements et aux arrivages de riz et de café qui viendraient d'Égypte. Il avertit le comte du Châtelet, ambassadeur de France à Vienne, de se tenir

(1) Dépêche du 16 mars 1762, au ministre des affaires étrangères



aux écoutes : « Car la cour impériale est, pense-t-il, fort intéressée à faire veiller activement aux dispositions de nature à être ordonnées à portée de ses fronctières et à prendre, à tout événement et sans bruit, quelques précautions du côté de la Bosnie. »

Ce qui confirmait les bruits de guerre, conséquence du rapprochement et du traité conclu entre la Sublime Porte et Frédéric, c'est que des manifestations officielles affichaient de plus en plus ouvertement l'alliance des deux cours.

« L'envoyé de Prusse a été le 9 de ce mois (mars) à l'audience du Grand Seigneur. Cette fonction n'a été remarquable que par les présents immenses qu'il a offerts à ce prince. On ne les a vus que dans la cour du sérail où ils ont été exposés suivant l'usage, et on prétend qu'on n'en a jamais fait d'aussi somptueux.

« On compte quarante vestes d'étoffes d'or ou d'argent et de velours à fond d'or, toutes très riches ; un poignard, dont le manche et la gaine sont enrichis de diamants ; une paire de pistolets garnis de même ; une aigrette de diamants, pour mettre sur le turban, d'un très grand prix ; et différentes autres pièces également ornées de pierreries.

« On assure que ces présents ont été très agréables au Grand Seigneur autant par le goût que par leur richesse, et que les ministres ottomans et les officiers



subalternes n'ont pas été moins magnifiquement régalés proportionnellement à leur rang (1). »

Ces largesses s'expliquaient d'elles-mêmes. Elles constituaient le prix de l'accord conclu ; elles cimentaient les engagements échangés entre les deux souverains. Il aurait fallu être aveugle pour ne pas voir que, pour l'instant, l'influence et le prestige de Frédéric régnaient sans partage à Constantinople. La couronne de France était éclipsée.

(1) Dépêche au ministère des affaires étrangères du 17 mars 1762, vol. 138.



CHAPITRE IX

Tandis que les préoccupations de cette heure solennelle et critique absorbaient tous les instants de l'ambassadeur, un nouveau conflit relatif aux religieux francs était venu lui créer, par surcroît, des difficultés fort sérieuses, qui ne pouvaient être plus inopportunes.

Le dimanche 22 novembre 1761 avait été rendu à l'improviste un commandement impérial enjoignant de punir les Arméniens fréquentant les églises franques. En lui-même cet ordre n'offrait rien de nature à surprendre, car de semblables prescriptions étaient de temps à autre publiées. Mais, jusqu'alors, en les exécutant, les autorités turques se bornaient à arrêter les contrevenants en dehors des églises, de telle sorte que le seuil du sanctuaire n'était pas franchi. Dès lors, le représentant du roi protecteur des chrétiens d'Orient n'avait aucun motif de se plaindre.

La même circonspection n'avait pas été récemment observée. A peine l'ordre du Sultan était-il signé que,



« comme une bombe », le Batchkapykiaya (prévot du Grand Vizir) se transportait à Galata, quartier des églises franques, à l'heure où se trouvait le plus grand concours de fidèles. Le voïvode (gouverneur) l'y ayant rejoint, ces deux officiers, escortés de leurs gardes et conduits par un prêtre arménien, jadis catholique et devenu schismatique, s'empressaient de se rendre à l'église des Capucins. Là, voyant les portes ouvertes, ils n'hésitaient pas à y entrer et à s'y saisir de deux personnes en prière, dont un évêque arménien.

Ce coup de force ne s'étant pas effectué sans quelque résistance de la part des chrétiens arrêtés, le bruit du tumulte parvient aux religieux occupant les bâtiments voisins. Ils accourent et réussissent à faire évader d'autres Arméniens avant que les soldats turcs aient pu mettre la main sur eux.

Cette première expédition faite, les deux agents de la Porte se transportent en hâte avec leurs satellites à Saint-Pierre, paroisse desservie par des Dominicains rayas (arméniens); ils pénètrent là aussi dans l'intérieur de l'église et enlèvent plusieurs fidèles, entre autres un vieux prêtre âgé de plus de quatre-vingts ans.

Pendant que cela se passait de ce côté, d'autres soldats avaient été détachés vers la maison des Jésuites; mais ceux-ci, avertis par la rumeur publique, avaient déjà pu prendre des mesures. Ils avaient barricadé



toutes les portes, enfermant dans l'enceinte de leur établissement plus de quatre cents Arméniens, hommes et enfants, en train d'assister à l'office divin.

Sans perdre une minute, les Jésuites dépêchent un de leurs serviteurs prévenir l'ambassadeur et implorer son secours. M. de Vergennes, supposant que les mesures des Turcs n'ont été dirigées que contre quelques Arméniens, se borne, au premier moment, à donner l'ordre à un dogman accompagné d'un janissaire d'aller prendre la garde de l'église et du couvent.

Le drogman arrive à temps pour empêcher de plus graves désordres. Déjà l'entrée de la demeure des Jésuites était forcée, mais la présence de l'agent français suffit à contenir les Turcs répandus dans les cours et les jardins. Les envahisseurs se résignent à empêcher que nul des réfugiés ne sorte, sans rien oser tenter contre la chapelle et les constructions en dépendant.

Bientôt se succèdent à l'ambassade diverses personnes envoyées par les Capucins et les Dominicains. Celles ci y surviennent effarées, balbutiant des explications confuses et incohérentes; mais l'excès même de leur trouble et de leur frayeur convainc l'ambassadeur qu'il vient de se produire quelque événement assez grave pour motiver de sa part auprès du Divan des réclamations immédiates.

Avec des esprits aussi portés au formalisme et enclins



à la discussion que les ministres ottomans, il fallait se garder d'introduire une négociation boiteuse et mal engagée. Une difficulté se présentait. Les violences les plus graves avaient eu lieu chez les Dominicains. Or précisément l'église de ces derniers, bien que se trouvant en fait sous la protection du roi de France, n'était pas nommément désignée dans les Capitulations. Elle figurait simplement dans un rescrit du commencement du règne du sultan Mahmoud, permettant de reconstruire les églises détruites par un incendie qui avait réduit en cendres la plus grande partie de Galata.

L'heure pressant, M. de Vergennes prend le parti de rédiger au plus vite un mémoire dans lequel il évite avec soin de « particulariser » les actes contre lesquels il proteste, afin de ne pas séparer la cause des Dominicains de celle des Capucins et des Jésuites. Il confie cet écrit à son fidèle drogman M. de Val, en le chargeant de tâcher de savoir au juste si l' « équipée de Galata » provient du fait d'officiers subalternes ou si elle résulte d'ordres supérieurs.

M. de Val se rend auprès du Kiaya, lequel, connaissance prise de la mission de l'interprète français, va précipitamment conférer avec le Reis Effendi. Ce ministre pénètre à son tour auprès du Grand Vizir; après quoi le drogman de l'ambassade est prié de vouloir bien attendre, le Vizir étant tellement occupé qu'il ne peut

donner aucune réponse. Prétexte assez transparent pour gagner du temps en vue de procéder à des délibérations avec les différents fonctionnaires du sérail.

Le Batchkapykiaya avait été, en effet, mandé d'urgence par le Grand Vizir; car M. de Val, le voyant sortir du cabinet du premier ministre, put se convaincre, à sa contenance embarrassée, qu'il venait d'y recevoir de sévères remontrances.

Abordant le drogman, l'officier turc, d'un air inquiet, s'informait si l'ambassadeur avait formulé une plainte spéciale contre lui. M. de Val, ignorant quel avait été son rôle dans l'affaire, lui fit une réponse négative, en ajoutant « que la plainte était dirigée contre le voïvode de Galata, pour avoir violé d'une manière inouïe les privilèges de la France les plus respectables ».

Cette explication ayant calmé l'appréhension du Batchkapykiaya, celui-ci se confondit en regrets. Il avoua que l'ambassadeur avait les plus justes raisons d'être courroucé; que, quant à lui, il était désolé de ce qui était arrivé; que la faute en incombait au voïvode qui avait omis de l'avertir que les églises de Galata étaient françaises; que, s'il en avait été informé, il se serait bien gardé d'y pénétrer. Il priait le drogman de témoigner à son chef tout son déplaisir de cette malencontreuse aventure. Aussitôt il appela un de ses gardes et lui commanda d'aller porter l'ordre au voï-



vode de faire retirer les soldats qui investissaient l'établissement des Jésuites.

M. de Val, toujours défiant par expérience, expédia de son côté quelqu'un auprès des religieux pour surveiller l'exécution de ces instructions. Bien lui en prit ; car le Batchkapykiaya, en sous main, avait entamé avec les Pères des pourparlers dans le but d'obtenir que le départ des soldats fût précédé du versement, à son bénéfice, d'une somme d'argent; profit auquel il dut renoncer par suite de l'arrivée et de l'attitude de l'envoyé du drogman français.

Enfin, les quatre cents Arméniens bloqués et tremblants dans la maison des Jésuites étaient délivrés, et avant la nuit chacun d'eux rentrait en paix au logis.

La promptitude et la résolution du chevalier de Vergennes obtenaient un premier résultat. Cela ne pouvait suffire; d'autant plus que, réflexion faite et quelques jours écoulés, la Porte sembla chercher à regagner un peu du terrain par elle perdu.

Le Reis Effendi, ayant fait revenir M. de Val, lui avait expliqué que personne n'avait eu l'intention d'enfreindre les Capitulations, mais qu'il devait savoir qu'il existait des commandements impériaux interdisant aux Arméniens la fréquentation des églises franques. L'ambassadeur, ne pouvant admettre une pareille prétention, rédige et envoie à la Porte un second mémoire, plus explicite

que le premier, puis un troisième, encore plus net, dans la rédaction desquels, explique-t-il, « sa principale attention a été de montrer la fermeté que l'occasion requérait, avec les ménagements convenables vis-à-vis de gens qui, peu capables d'en observer, en exigent cependant beaucoup (1) ».

Cette fois les coups répétés avaient porté. Le 8 décembre, le Grand Vizir faisait informer le chevalier par le Reis Effendi qu'il reconnaissait la justice de ses plaintes et lui accordait la satisfaction qu'il avait réclamée, mais contre le Batchkapykiaya seulement : le Voïvode devant être mis hors de cause comme n'ayant agi que par ordre du premier. Le ministre ajoutait que, si l'ambassadeur jugeait la réparation suffisante, le fonctionnaire coupable se rendrait à l'ambassade au jour et à l'heure qu'il lui plairait d'indiquer, pour lui offrir ses excuses et lui exprimer son regret de ce qui avait eu lieu.

M. de Vergennes déclara se contenter de cette démarche publique. En conséquence, le 14 décembre, le Batchkapykiaya, suivi d'un nombreux cortège, se rendit à midi au Palais de France. Là, en présence des drogmans et du chancelier, il fit officiellement et par ordre exprès de la Sublime Porte « les excuses les plus formelles et les

(1) Dépêche du 4 décembre 1761. Archives du ministère des affaires étrangères.

plus précises » sur les événements du 22 novembre précédent; expliquant qu'il n'avait commis une faute que par ignorance et promettant de saisir à l'avenir toutes les occasions de réparer le passé et de témoigner son vif désir de mériter la considération et l'amitié du représentant de la France.

En réponse à ces protestations solennelles, l'ambassadeur demanda à l'officier de la Porte, comme preuve de son dévouement, de l'aider à obtenir la mise en liberté de ceux des Arméniens retenus prisonniers; ce que le Batchkapykiaya s'empressa de promettre.

Le ministre de Louis XV avait donc obtenu une satisfaction fort honorable. Il eut le bon goût de ne s'en prévaloir aucunement. Bien au contraire, il s'en montre assez médiocrement satisfait.

« Je n'ai pas la présomption, écrit-il au ministre, de m'applaudir d'un succès que je reconnais très imparfait; mais, s'il ne répond pas à votre attente, j'ose espérer de votre indulgence que vous ne l'imputerez ni à négligence ni à précipitation de ma part.

« Dans l'éloignement où je suis, je n'aurais pu différer de me décider jusqu'à la réception de vos ordres, sans former une sorte d'engagement qu'il ne m'aurait pas été aisé de rétracter honorablement si vous ne l'aviez pas approuvé.

« D'ailleurs, je puis vous représenter que rien n'est



moins facile que de disposer les Turcs à toute satisfaction quelconque. Depuis assez longtemps que je vis parmi eux, j'ai vu bien des événements désagréables — il est peu de ministres étrangers qui n'en aient essuyé — et cette satisfaction est la première qui ait été donnée. »

Le chevalier croit devoir ajouter ces réflexions si justes et si sages :

« Tout incomplète qu'elle soit, il en résultera toujours le bien que nos églises seront désormais plus respectées; et je veux espérer que les missionnaires, éclairés par une expérience malheureuse, seront aussi, de leur côté, plus attentifs à éviter ce qui pourrait leur attirer de nouvelles disgrâces, qui sont bien plus l'effet de la cupidité que celui du zèle pour la conversion ou pour l'instruction des Arméniens.

« La cour de Rome, qui connaît les abus et qui ne peut s'en dissimuler les conséquences, pourrait seule y apporter le remède convenable; mais, soit que l'influence des religieux s'oppose à des résolutions salutaires, soit que le goût d'étendre ses établissements prévale sur l'intérêt de leur conservation, ses décrets ne paraissent pas toujours dirigés au but vers lequel ils devraient tendre.

« On se persuade à Rome que la protection que le Roi accorde à la religion dans le Levant peut et doit tout autoriser et tout justifier; mais cette protection, aux ter-



mes des Capitulations, se restreint à assurer aux sujets de Sa Majesté et aux dépendants de sa couronne le libre et tranquille exercice de notre religion, sans que nous puissions dans aucun cas l'étendre aux gens du pays qui, par leur naissance et leur état, sont sous la dépendance immédiate du Grand Seigneur (1). »

Ces dernières considérations, qui sont écrites en clair dans la dépêche dont tout le commencement est chiffré, répondent à merveille aux reproches que la malveillance adressait à l'ambassadeur de ne pas déployer assez d'énergie pour la défense des intérêts chrétiens. Elles précisent avec une louable modération les difficultés et les périls du rôle imparti au représentant de la France, placé entre les imprudences et les excès de prosélytisme des missions et le mauvais vouloir, sinon le fanatisme, en tout cas la cupidité révoltante des musulmans.

Lorsque l'année suivante la cour de Rome s'adressera encore une fois à Louis XV pour solliciter l'intervention de son ministre à Constantinople à l'effet d'obtenir la reconstruction d'une église catholique à Péra, le chevalier de Vergennes fera tous ses efforts pour y parvenir et y réussira malgré les difficultés presque insurmontables que les ennemis du Roi cherchaient à susciter (2).

(1) Dépêche du 15 décembre 1761. Archives du ministère des affaires étrangères.

(2) « Au moment de fermer mon paquet, ajoute en *post-scriptum* M. de Vergennes à sa dépêche du 15 janvier 1763, le sieur de Val, qui

Plus nous avançons dans le récit de la carrière du diplomate, plus nous acquérons la preuve certaine que les intérêts français étaient placés en bonnes mains. L'approbation du cabinet de Versailles, du reste, était entière. Avant même d'avoir reçu la nouvelle de l'heureuse issue des négociations relatives à la violation des établissements de Galata, le ministre des affaires étrangères s'empressait d'approuver sans réserve la conduite de son subordonné, s'en remettant à son expérience et à sa sagesse du soin de pourvoir aux suites qu'elle comportait.

« Nos Capitulations de 1604, de 1673 et de 1740, répond le duc de Choiseul, portent si expressément que les évêques et religieux *français,* résidant dans les États du Grand Seigneur, ne seront pas troublés dans leurs fonctions, que vous ne pouviez pas dissimuler la violence

revient de la Porte, me rapporte qu'on lui a communiqué le décret pour le commandement qui doit m'autoriser à faire rebâtir l'église sous la protection du Roi, qui fut brûlée dans l'incendie qui réduisit en cendres, au mois de septembre dernier, une grande partie de Péra. Ce commandement est accordé en vertu d'un *kattu-mayon* ou ordre suprême du Grand Seigneur.

« La consolation que me donne ce succès est proportionnée à son importance ; il était décisif pour le soutien de notre considération et de notre crédit auprès de la Porte Ottomane que tant de gens ont voulu faire croire, sinon anéanti, au moins fort diminué.

« Reste à voir le jugement que les malveillants porteront de l'obtention d'une grâce que les amis jugeaient impossible. Ceux qui ne le sont pas compromettaient leur tête que je ne l'obtiendrais jamais. » Archives du ministère des affaires étrangères.



exercée contre les églises franques de Galata qui sont sous la protection du Roi.

« Les trois mémoires que vous avez présentés sur ce sujet sont rédigés avec la dignité et la modération convenables, et il y a lieu de croire qu'on donnera enfin quelque satisfaction sur les plaintes que vous avez portées. Vous jugerez sans doute que, dans les circonstances présentes, il sera de votre prudence de vous contenter de celle qui vous sera accordée, quand même elle ne serait pas proportionnée à la gravité de l'offense. »

Tout le monde était d'accord pour juger la situation de l'influence française à Constantinople assez compromise pour ne pas aggraver les choses et user des plus extrêmes ménagements.

Toutefois, l'offense faite par les Turcs à la religion et à la couronne de Sa Majesté Très-Chrétienne n'émeut et n'absorbe pas le comte de Choiseul au point de lui faire oublier de moindres soucis. Voici, sans commentaire, le post-scriptum qui suit immédiatement, sur la minute de la dépêche, le dernier passage cité :

« Mme la marquise de Pompadour m'a chargé, Monsieur, de vous prier, de sa part, de lui procurer quatre grandes bouteilles de baume de la Mecque, non de celui qui est le plus précieux et le plus rare, et dont on se sert comme remède; mais de celui qui est d'une

espèce inférieure et qu'on trouve plus communément en Turquie.

« Je suis bien persuadé que vous ne négligerez rien pour vous acquitter de cette commission le plus tôt qu'il sera possible. Vous pouvez confier la caisse qui contiendra ces bouteilles à M. de Moriès, s'il est encore à Constantinople, lorsque vous recevrez ma lettre, ou les envoyer à Venise à M. le comte de Barchi, qui se chargera de les faire parvenir sûrement à leur destination (1). »

(1) Dépêche du 24 janvier 1762. Archives du ministère des affaires étrangères.

M. de Vergennes s'acquitte de cette commission avec un empressement et une galanterie qui s'expliquent assez. C'est le bâtiment de guerre français, qui a amené le vaisseau amiral turc, qui rapportera les onguents de Mme de Pompadour.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

« A Constantinople, le 6 mars 1762.

« Monsieur,

« M. de Moriès, commandant la frégate du Roi *l'Oiseau*, veut bien se charger d'une caisse à votre adresse, qui renferme les quatre flacons de baume de la Mecque que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Je serai très flatté si, avec l'avantage d'avoir exécuté vos ordres, j'ai aussi celui d'avoir fait la commission à la satisfaction de Mme la marquise de Pompadour.

« J'ai pareillement remis à M. de Moriès une plus grande caisse qui renferme la partie inférieure de la mâchoire d'un poisson monstrueux jusqu'alors inconnu dans ces mers qui échoua sur Tine il y a environ six ans. Suivant le rapport des habitants de cette île, lorsqu'il vint donner à terre, ils le prirent à sa longueur et à sa surface pour une galère battue par la tempête et forcée de périr.

« On prétend qu'il avait été blessé par le canon d'un bâtiment anglais



Nous aurons bientôt une nouvelle occasion de constater que les ambassadeurs sont les commissionnaires attitrés et complaisants de la royale maîtresse. Après tout, en remplissant un aussi grave office, ils ne sortaient guère de leur rôle : les caprices d'une favorite ne sont-ils pas affaires d'État?

qui n'avait pu s'en débarrasser qu'en lui envoyant sa bordée. Ce poisson a été si maladroitement dépecé par les gens de Tine qu'il n'y a eu de conservé que cette portion de la mâchoire que j'ai recouvrée ; encore lui manque-t-il deux dents. Elle a près de sept pieds de long ; elle est assez étroite et est armée de chaque côté d'un rang de vingt-deux dents ou plutôt de vingt-deux pilons.

« MM. les officiers de la frégate, auxquels je l'ai fait voir, ne lui trouvent point de ressemblance avec les poissons connus de l'Océan. J'imagine que cette mâchoire est une rareté qui pourrait n'être pas déplacée dans la collection pour l'histoire naturelle qui se fait au jardin du Roi. C'est ce qui m'enhardit à prendre la liberté de vous la présenter pour que vous en disposiez ainsi que vous le jugerez à propos. »



CHAPITRE X

Le 9 janvier 1762, l'impératrice de Russie Élisabeth mourait à l'âge de cinquante-trois ans, après un règne de dix-neuf ans, qui n'avait pas été sans gloire, malgré la licence des mœurs de cette princesse.

Fille de Pierre le Grand et de Catherine Ire, elle avait été une des filles de souverains proposées pour épouser Louis XV; mais le projet avait été vite abandonné. Du reste, réfractaire à tout lien conjugal, elle ne s'était pas mariée pour satisfaire plus facilement son besoin immodéré d'indépendance et l'entraînement sensuel de ses passions.

Jusqu'en 1742 elle ne s'était point mélée aux affaires publiques, préférant s'adonner sans partage à ses caprices, notamment à son inclination pour son favori Grégorovitch Razoumovsky. Mais, après le décès d'Anna Ivanovna, qui transmettait le trône au jeune Ivan VI, Élisabeth résolut de sortir de son voluptueux isolement et de mettre à profit le mécontentement de



l'armée et du peuple, dont le patriotisme était froissé par la domination exercée par l'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

Encouragée par son chirurgien français Lestocq et par le ministre de Louis XV en Russie, La Chétardie, secondée par Vorontzov, la fille de Pierre le Grand, le 18 décembre 1742, après avoir exilé la régente Anna Léopoldovna, déporté les ministres, et enfermé Ivan à Schlusselbourg, s'était fait proclamer impératrice, et son nouveau favori Bestucheff, prenait la direction de la politique extérieure.

Pendant tout le cours de son règne, Louis XV n'avait pas eu à se plaindre de ses procédés; car, jalouse des succès du roi de Prusse, plus blessée peut-être encore par ses mordantes épigrammes, l'impératrice avait fini par prendre parti contre lui et était devenue l'alliée de la France et de l'Autriche. Ses troupes avaient successivement battu les soldats de Frédéric à Grossjoegerndorf en 1758, puis, l'année suivante, à Zullechau et à Kunersdorff en Silésie; elles étaient même en 1760 entrées à Berlin, et actuellement elles occupaient la Poméranie.

La mort d'Élisabeth délivrait le roi de Prusse des plus graves alarmes : celui-ci n'ignorant pas la sympathie et l'admiration que professait pour lui le nouveau czar, le grand-duc Charles-Pierre-Ulric Fodorovitch. Ce



prince, âgé de trente-quatre ans, fils de Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, et d'Anne, fille de Pierre le Grand et sœur de l'impératrice qui venait de mourir, était donc neveu d'Élisabeth; comme celle-ci n'avait pas de descendance, il avait été reconnu pour son successeur présomptif.

Pierre III, d'un caractère grossier et difficile, se montrait imbu des idées allemandes; et tout semblait indiquer que, malgré les apparences affectées au début pour ne pas trop heurter les sentiments de son peuple, il ne resterait pas longtemps fidèle au système politique suivi par la dernière impératrice.

On ne le présageait que trop à Versailles; et, quelque réservés que soient les termes des dépêches officielles, cette appréhension s'y fait aisément sentir.

« La mort de l'impératrice de Russie, mande le comte de Choiseul à M. de Vergennes, à la date du 14 février, et l'avènement du duc de Holstein au trône de cet Empire sont des événements qui ne manqueront pas d'exciter l'attention de la Porte Ottomane. Je compte que vous m'informerez avec votre exactitude ordinaire de la sensation qu'ils auront causée dans le pays où vous êtes.

« Le nouvel Empereur a donné au Roi et aux alliés de la Russie : les assurances de la résolution où il est de remplir les engagements de la feue impératrice. La

suite nous apprendra si ce sont là des propos de convenance relativement aux conjonctures, ou si l'exercice de la souveraineté fait envisager à ce prince les objets sous un autre point de vue que celui sous lequel ils paraissaient se présenter à lui, lorsqu'il n'était encore que l'héritier présomptif de la couronne (1). »

Le doute sur les dispositions réelles du successeur d'Élisabeth fut promptement dissipé. Pierre III commençait, en effet, à se rapprocher du roi de Prusse; bientôt même il concluait avec lui un armistice et, par ces actes, il se trouvait placé « dans une situation pour le moins équivoque vis-à-vis de la France » . Une seconde dépêche du ministre des affaires étrangères de Louis XV, après avoir apprécié en ces termes la nouvelle attitude de la cour de Pétersbourg, n'hésite pas à la juger sévèrement.

« Pierre III, connu depuis longtemps, y lisons-nous, pour son admiration outrée pour le roi de Prusse, n'a pas tardé de confirmer, à son avènement au trône, ses préventions, sa partialité, l'on peut dire même, son fanatisme en faveur de nos ennemis. Toute sa conduite, ses propos, une infinité de traits particuliers et d'anecdoctes, qui souvent caractérisent mieux les souverains que les démarches publiques, annonçaient assez les

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 138.



sentiments du Czar et ce que nous devions en attendre.

« Cependant, jusqu'ici nul acte public et ministériel n'avait constaté ce changement; mais une déclaration, remise par M. de Voronzov à tous les ministres de l'alliance le 5 février, annonce visiblement la défection que nous avions tant de raisons de soupçonner.

« Nous apprenons encore par toutes les nouvelles publiques que l'armistice entre les Russes et les Prussiens va être publié, s'il ne l'est déjà, et qu'il sera nécessairement suivi d'un traité entre les cours de Londres, de Pétersbourg et de Berlin (1). »

Ces faits, sur la portée desquels il n'y avait plus à se méprendre, étaient encore aggravés par des incidents secondaires, dénotant, de la part de l'Empereur, un parti pris avéré de malveillance, presque de provocation. Une question d'étiquette faillit même amener une rupture.

Un prince de Holstein, s'étant rendu à Saint-Pétersbourg, éleva la prétention que les ministres étrangers vinssent lui faire la première visite. Le comte de Mercy, ambassadeur de Marie-Thérèse, répondit que « la dignité de son caractère ne lui permettait pas d'avoir cette complaisance ». Quant à l'envoyé de Louis XV, le baron de Breteuil, qui n'avait que le rang de ministre

(1) Dépêche du 30 mars 1762. Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 138.



plénipotentiaire, il ne fit aucune difficulté d'accepter de se rendre le premier chez le parent du Czar, mais il crut devoir demander que celui-ci lui notifiât son arrivée.

Le prince ayant refusé la première visite à M. de Mercy et la notification à M. de Breteuil, le chancelier de Russie Vorontzov saisit l'occasion de prendre parti contre ces ministres, et il leur déclara officiellement qu'ils n'obtiendraient pas d'audience pour remettre leurs lettres de créance à Pierre III, tant qu'ils n'auraient pas satisfait aux prétentions du prince de Holstein.

Louis XV, atteint dans sa dignité par de si étranges procédés, y répond sur-le-champ par de légitimes représailles. Il déclare « qu'il serait indécent que l'ambassadeur de Russie, accrédité près de lui, fût admis à lui faire sa cour tandis que l'accès du Czar est interdit à son ministre ». En conséquence, il décide que, si le prince de Holstein persiste dans ses exigences, il refusera l'entrée de son palais au représentant de Pierre III.

En même temps d'autres symptômes se faisaient jour. On prêtait au Czar des projets ambitieux, que des allures despotiques ne rendaient que trop vraisemblables. C'est ainsi qu'il aurait manifesté des velléités de s'emparer de la ville de Dantzick, de revendiquer les duchés du Holstein et du Schleswig, usurpés, disait-il, par le Danemark; ce qui avait causé dans ce royaume les

plus vives alarmes et ce qui ne pouvait non plus manquer d'inquiéter le cabinet de Versailles, la France ayant avec les autres puissances garanti ces possessions à la cour de Copenhague.

On ajoutait enfin que l'Empereur de Russie, résolu à ne vouloir conserver aucune des conquêtes faites par Élisabeth sur le roi de Prusse, se réservait de prendre des dédommagements du côté de la Pologne.

Au mois de juin, la « défection » de Pierre III fut ouvertement consommée. Un traité de paix et d'alliance était conclu entre ce prince et Frédéric, et aussitôt une armée russe se mettait en mouvement pour se joindre aux troupes prussiennes.

En présence d'aussi menaçantes éventualités, quelles résolutions définitives allait prendre la Sublime Porte? Le Sultan, qui, lui aussi, était devenu l'ami, sinon l'allié du roi de Prusse, et qu'on avait jusque-là eu tant de peine à modérer et à retenir dans son amour pour la guerre, profiterait-il de l'exemple du Czar pour se déclarer, lui aussi, en faveur des ennemis de la France et pour tenter enfin cette diversion dont il était si instamment sollicité depuis longtemps?

Le chevalier de Vergennes a le pressentiment du danger et il en éprouve un sincère émoi. De Versailles il reçoit des dépêches alarmées, dans lesquelles on fait un pressant appel « à sa dextérité et à sa circonspec-



tion », en vue d'empêcher toute complication nouvelle de la part des Turcs. Pour essayer de conjurer le péril, l'ambassadeur adresse au Grand Vizir un mémoire destiné à le tenir en garde contre les événements de Russie, et à lui faire toucher du doigt les conséquences qui pourraient en résulter pour l'Empire ottoman. Citons ces lignes curieuses :

« Les fruits de la paix conclue entre le Czar et le roi de Prusse commencent à éclore. Le comte de Vorontsov, grand chancelier de Russie, a mandé à M. le comte de Mercy que le Czar son maître ne pouvait se dispenser de faire marcher, en vertu des engagements contractés, un corps de 20,000 hommes à la disposition du roi de Prusse, que ce prince emploierait où il le jugerait bon.

« En conséquence, le corps commandé par le général comte de Czernickov, le même qui était, il y a peu de mois, dans l'armée autrichienne, a eu ordre de sortir de ses quartiers sur la Vistule et de marcher vers la Silésie. Le roi de Prusse lui a assigné la ville de Cracovie, dans la Grande Pologne, pour son quartier d'assemblée.

« L'histoire ne fournit pas d'exemple d'une révolution aussi étonnante, ni d'un passage aussi rapide d'une extrémité à l'autre. On a vu quelquefois de grandes puissances, pressées par des circonstances intérieures ou entraînées par des considérations particulières, se séparer d'une alliance et convenir d'une paix particulière; mais



il était inouï jusqu'à présent qu'aucune puissance de ce calibre se fût assez peu respectée dans ses principes pour passer de l'état d'une amitié active et secourable à une inimitié hostile et déclarée.

« Le Czar a exigé de la cour de Vienne, pour le rétablissement de la paix, la restitution de ses conquêtes sur le roi de Prusse; mais il est des circonstances qui triomphent quelquefois de la constance la plus magnanime; et, si ce qu'à Dieu ne plaise, il s'en présentait qui nécessitassent la cour de Vienne de souscrire aux volontés du Czar, quel serait l'ascendant de ce prince, dictateur en Allemagne, despote dans le Nord, maître en Pologne? Bientôt l'Europe n'aurait plus de digues assez fortes pour contenir ce torrent qui menace de ravager et de renverser tout ce qui pourrait lui faire obstacle (1). »

En présentant ce frappant tableau de la volte-face « inouïe jusque-là » de la cour de Russie, mais dont le dix-neuvième siècle devait fournir, notamment après Friedland et Sadowa, de si éclatants exemples, et surtout en mettant en relief la prépondérance inquiétante du Czar, l'ambassadeur de France s'ingéniait à provoquer la jalousie des Turcs et à faire naître leurs alarmes.

L'heure n'était pourtant guère propice. Pour l'instant Mustapha semblait se désintéresser complètement des

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 138.



événements du dehors, absorbé qu'il était par une maladie grave de sa fille aînée, « qui, née avec des fièvres intermittentes, venait d'être atteinte d'une hydropisie faisant craindre pour sa vie ».

Détail singulier : ce prince, autoritaire et violent, se comportait en père plein de douceur et de sollicitude. Ayant appelé auprès de son enfant les médecins francs exerçant à Constantinople, « Sa Hautesse a voulu les voir. Elle s'est rendue dans l'appartement où ils consultaient, s'est assise sur un simple tapis et les a fait asseoir, et, dans le long temps qu'elle s'est entretenue avec eux, elle ne leur a laissé voir que les sentiments du père le plus tendre et l'affabilité du prince le plus débonnaire (1). »

Toutefois, la consultation terminée, le Turc avait reparu, car la dépêche ajoute : « Ce en quoi le Grand Seigneur n'a pas contredit son caractère, c'est la modique rétribution qu'il a fait donner aux médecins (2). »

Quoi qu'il en soit, l'horizon s'assombrissait. Du Nord arrivaient de mauvaises nouvelles. Des troupes russes se succédaient en Poméranie qui n'était plus parcourue en ennemie; tout semblait indiquer une reprise prochaine des hostilités par les armées combinées de la

(1) Dépêche du 10 juillet 1762 de M. de Vergennes. Archives du ministère des affaires étrangères.

(2) *Ibid.*



Prusse et de la Russie. D'autre part, M. de Vergennes croyait savoir que le représentant de cette dernière puissance à Constantinople, secondé par M. de Rexin, l'envoyé de Frédéric, avait engagé, de la part du Czar, le Grand Seigneur à la conquête de la Hongrie. « Voilà un nouvel incident, écrit le chevalier à Versailles, auquel la cour de Vienne ne doit pas être préparée et qui décèle toute la lâcheté et la dépravation du cœur du monarque russe (1). »

Bientôt on crut remarquer un certain mouvement dans les sphères militaires turques. Capouka, pacha de l'Anatolie, avait reçu l'ordre de se rendre en Bosnie. Le pacha de la Roumélie devait également se rapprocher de cette province. On assurait que l'arsenal travaillait, dans le plus grand secret, à renforcer l'artillerie. La flotte allait, de son côté, être armée. Des canons étaient embarqués, des affûts préparés, la construction d'un pont sur le Danube décidée. Les intendants des poudres faisaient partout ramasser le salpêtre. Le Mekter-Bachi était avisé de tenir en état toutes les tentes des campements, et le Dgabedgi-Bachi, préposé à la garde des magasins d'armes, d'être prêt à les livrer au premier signal.

Enfin, dans les premiers jours de juillet, Pierre III,

(1) Dépêche du 10 juillet 1762 de M. de Vergennes. Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 138.



ayant porté à 60,000 hommes son armée de Poméranie, faisait officiellement annoncer aux ministres étrangers auprès de sa cour son prochain départ pour aller se mettre à la tête de ses troupes et commencer la campagne. Seuls les ministres de France et d'Espagne étaient exceptés de cette notification; et, bien qu'un certain mystère planât encore sur les intentions du Czar, on ne pouvait douter qu'elles ne fussent dirigées contre le Danemark. L'Europe allait de nouveau être mise en feu.

Le courage et l'audace d'une femme déjouèrent tout ce plan. Pierre III ayant retardé de quelques jours son départ pour l'armée, Catherine, sa femme, soutenue par son frère Alexis et par son favori Grégoire Orlov, en profite pour ourdir une conspiration. Le 9 juillet 1762, elle fait arrêter l'Empereur, son époux, lequel, après avoir été contraint d'abdiquer en faveur de son fils le grand-duc Paul, âgé de huit ans, est entraîné prisonnier au château de Ropcha, et huit jours après, le 17 juillet, assassiné, sans que jamais on ait pu exactement connaître la responsabilité de la Czarine dans ce terrible drame de politique et de famille. Aussitôt Catherine était acclamée Impératrice par les troupes et le clergé.

Catherine II Alexievna avait trente-trois ans. Fille de Christian Auguste, prince d'Anhalt-Zerbst, général au service de la Prusse, elle était née à Stettin, dans la



religion luthérienne, et baptisée sous le nom de Sophie-Augusta. C'était le roi Frédéric qui avait formé le dessein de lui faire partager le trône de Russie en la mariant au grand-duc Pierre Fodorovitch, neveu et successeur désigné de l'impératrice Élisabeth. Mais, pour contracter ce mariage, Sophie-Augusta dut se convertir à l'orthodoxie russe : elle changea à ce moment son prénom en celui de Catherine, qu'elle devait à jamais illustrer.

Douée d'une intelligence remarquable, d'un grand amour du travail et de la science, d'une rare volonté et d'une activité que rien ne lassait, la femme de Pierre III était de beaucoup supérieure à ce prince. Dès le début, leur union ne fut pas heureuse. Le mari délaissait sa femme pour les plaisirs les plus grossiers; celle-ci, que ne retint jamais aucun scrupule, s'en consolait avec de nombreux amants. Les sentiments des deux époux en étaient arrivés, dans les derniers temps, à un état voisin de la haine; et c'est l'impératrice qui eût été exilée et enfermée dans un couvent, si celle-ci n'avait pas pris les devants en faisant arrêter, et peut-être tuer, le Czar pour usurper la couronne.

De nos jours, même à distance, de tels complots et de tels attentats révoltent la conscience et soulèvent l'indignation. Habitué aux violences et aux crimes des mœurs orientales, le cabinet de Versailles n'en éprouva



ni étonnement ni émotion. Il est vrai qu'il n'apprit pas tout d'abord le meurtre de Pierre III. En tout cas, cet Empereur ne pouvait guère être par lui regretté. Spectateur assez indifférent du coup d'État de Pétersbourg, le comte de Choiseul ne trouve aucune expression sévère pour le qualifier : c'est simplement pour lui « un événement singulier », qu'il semble presque avoir prévu. Il écrit, en effet, le 31 juillet, à l'ambassadeur du Roi auprès de la Porte :

« Vous aurez sans doute appris avant que ma dépêche vous parvienne l'événement singulier qui vient d'arriver à Pétersbourg, où le czar Pierre III a été détrôné et renfermé, et où la Czarine, sa femme, a pris les rênes du gouvernement en qualité d'Impératrice de toutes les Russies.

« Cette révolution, qu'il n'était guère possible d'envisager comme aussi prompte et aussi complète qu'elle l'a été, va ouvrir une nouvelle scène dont nous ne pouvons point encore prévoir quelles seront les circonstances et les suites. Aussi il faut nécessairement attendre pour diriger votre langage et votre conduite par rapport à la Russie que nous soyons en état de fixer notre jugement sur le système politique qui va être adopté par la cour de Pétersbourg (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 138.



A Constantinople, si nous en croyons le chevalier de Vergennes, l'impression fut bien plus vive.

« Rien n'égale, constate-t-il, la surprise avec laquelle la nouvelle de cette révolution a été reçue ici. Quoique la dissimulation soit le propre de cette nation, les ministres ottomans, lorsque le Résident de Russie leur en a fait donner part, n'ont pu si bien se masquer qu'on n'ait démêlé, dans l'embarras de leur compliment, le peu de satisfaction qui les affecte.

« Depuis lors ils gardent un silence morne sur cet événement qui peut d'autant moins leur plaire qu'il sape le fondement de la nouvelle négociation qu'ils suivaient avec le ministre de Prusse et contrarie leur projet de conquêtes en Hongrie; car on ne peut se flatter que la Russie, qui a déposé son souverain parce qu'il violait les principes fondamentaux de sa constitution religieuse et politique, veuille suivre les plans vicieux qu'il lui a tracés (1). »

Et, de fait, les premiers actes de Catherine II, en prenant possession du pouvoir, parurent confirmer cette prévision. Cette princesse publiait un manifeste où elle déclarait hautement que la gloire de son Empire avait été flétrie par les traités conclus entre Pierre III et Frédéric, et qu'elle regardait ce dernier comme l'ennemi

(1) Dépêche du 16 août 1762. Archives du ministère des affaires étrangères.



le plus violent et le plus implacable de la Russie.

En même temps elle donnait l'ordre aux troupes russes réunies à l'armée prussienne en Silésie de se retirer, et le comte Bestucheff avait été replacé à la tête de la Grande Chancellerie de l'Empire. Si de tels débuts se poursuivaient, on était en droit de bien augurer du nouveau règne au point de vue de la France et de ses alliés.

La situation de l'ambassadeur de Louis XV ne pouvait qu'en être améliorée dans ses rapports avec la Sublime Porte. Il le sait et il en profite. Le 29 août, ayant eu, dans sa maison de campagne, une longue conférence de trois heures avec le drogman turc, M. de Vergennes s'efforce de mettre ce fonctionnaire en défiance contre les habiletés du roi de Prusse, lequel, inquiet de la révolution survenue en Russie, redoublait auprès du sérail d'efforts et de largesses.

« S'il m'appartenait, insinue le chevalier, d'offrir un conseil à la Porte, ce serait de ne point se presser de prendre un parti. Elle a plus d'un exemple dans ses archives que, toutes les fois qu'elle a voulu remuer, les puissances chrétiennes se sont réconciliées, et, quelque assurance que le roi de Prusse puisse donner, on ne doit pas croire qu'il refusât un parti avantageux dès qu'on le lui offrirait.

« La Porte devait trouver dans la révolution arrivée



en Russie des motifs de s'applaudir de sa prudente lenteur lorsqu'il s'agit de former des résolutions décisives. Moins circonspecte, elle aurait pu prendre un engagement dont tout le poids aurait été pour elle. »

La réponse du drogman est assez curieuse. « Le Grand Vizir avait bien senti, réplique-t-il, que la conduite du Czar était trop irrégulière pour ne pas lui attirer la catastrophe qui a terminé son règne. Cependant, si la Porte avait voulu adhérer à ses propos, ce malheur ne lui serait pas arrivé, puisque ce prince se serait trouvé à la tête de son armée et qu'il n'avait différé son départ pour s'y rendre que parce qu'il ne recevait point de réponse satisfaisante de Constantinople (1). »

Bien que M. de Vergennes conteste cette affirmation de l'interprète et la taxe d' « anachronisme », la négociation du roi de Prusse avec la Porte n'ayant été, suivant lui, « en activité que depuis le milieu de juin, et déjà à cette époque le Czar ayant différé son voyage », l'aveu n'en est pas moins à retenir. Il en résulte que Pierre III comptait sur une diversion des Turcs, attaquant l'impératrice Marie-Thérèse du côté de la Hongrie, tandis qu'à la tête de son armée de Poméranie réunie aux troupes de Frédéric, il aurait commencé, dans le Nord, les hostilités.

(1) Dépêche du 30 août 1762. Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 138.



L'hésitation des Turcs à se prononcer avait fort bien pu retarder de quelques semaines l'entrée en campagne et donné le temps à Catherine de mettre la dernière main aux préparatifs et à l'exécution de sa conspiration : d'où la chute et la mort du Czar.

A mesure que la nouvelle souveraine de toutes les Russies voyait son autorité s'affermir, l'impression qui se dégageait de ses actes, eu égard à la France, semblait être moins favorable. Spécialement, le choix qu'elle avait fait pour premier ministre du comte Bestucheff n'était pas d'un heureux présage, le dévouement de cet homme d'État à l'Angleterre étant notoire.

Louis XV comprit enfin que sept années d'une guerre presque continuellement malheureuse avaient épuisé la France, et que poursuivre la lutte en présence des dispositions malveillantes ou tout au moins suspectes de la Russie et de la Porte sur le point de seconder l'Angleterre et la Prusse, c'était s'exposer, dans un avenir prochain, aux plus désastreuses éventualités.

A Londres, un changement équivalant presque à une révolution venait aussi de se produire. Pitt, l'adversaire le plus déclaré de la paix, avait été renversé. L'occasion apparaissait donc favorable pour une tentative pacifique. Au cours du mois d'août, le comte de Choiseul s'y résolut. Il fit faire secrètement au jeune roi George III des ouvertures de rapprochement que le nouveau mi-



nistère anglais ne crut pas devoir repousser. Puis, au commencement du mois suivant, les deux cours ouvrirent des négociations publiques. Pour les suivre, Louis XV nomma le duc de Nivernais son ambassadeur à Londres, tandis que George III envoyait à Paris en la même qualité le duc de Bedford.

« L'existence de notre négociation (avec l'Angleterre) n'est plus un secret, écrit le duc de Choiseul à M. de Vergennes à la date du 19 septembre 1762, puisque M. le duc de Nivernais est actuellement à Londres et M. le duc de Bedford à Paris, chargés par le Roi et par le roi d'Angleterre de travailler sous les yeux des deux souverains à la réconciliation de leurs couronnes, laquelle, si elle a bientôt lieu, comme on peut l'espérer des dispositions qui paraissent de part et d'autre, ne tardera pas vraisemblablement à opérer le retour de la paix générale (1). »

Ce revirement aussi rapide qu'imprévu dans l'attitude des puissances achève de désorienter complètement le sérail. Plusieurs conseils particuliers s'y succèdent à la suite de la communication donnée à la Porte par l'ambassadeur de France de la reprise des relations diplomatiques entre les cours de Londres et de Versailles. Le Grand Vizir et le Muphti sont maintes fois appelés à déli-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 138.



bérer avec le Sultan sur le parti à prendre dans des conjonctures qui chaque jour se transforment et se modifient. L'avis de la prudence et de la temporisation l'emportant, on convient de ne pas attendre davantage pour se dégager un peu, puisqu'il en était temps encore, du côté du roi de Prusse, et de lui laisser moins d'espoir de voir se conclure un nouveau traité, qui cette fois eût consacré, ainsi qu'il le demandait, une alliance effective.

« Cette réponse, apprend une dépêche de M. de Vergennes, a été remise à M. de Rexin le 16 octobre. Quoiqu'elle ne soit pas absolument négative, le style de la Porte ne le comportant pas, cependant, suivant ce que l'interprète de la Porte m'a fait revenir, elle est assez favorable pour ne laisser au roi de Prusse aucune espérance de pouvoir désormais entraîner l'Empire ottoman dans ses vues; et l'on ne doute pas, aussi pénétrant qu'est ce prince, qu'il ne reconnaisse, dans la tournure de cette réponse, l'intention qu'a la Porte de lui donner un refus.

« Cette heureuse disposition, ajoute l'ambassadeur, est sans contredit l'ouvrage des apparences d'une prochaine paix. Les ministres ottomans hésitaient encore lorsque vous m'avez prescrit de leur confier la négociation entre Sa Majesté et le roi de la Grande-Bretagne pour le rétablissement de la paix entre les deux cou-

ronnes. Cette ouverture les a fixés et les a déterminés à couper le fil d'une négociation dont la continuation ne pouvait qu'alarmer (1). »

Cependant les pourparlers continuaient à Londres pour parvenir à arrêter une entente entre le duc de Nivernais et le successeur de Pitt, lord Bute. La tâche du noble duc était d'autant plus malaisée que la paix se négociait de concert avec l'Espagne et que l'Angleterre exigeait de cette puissance aussi bien que de la France des sacrifices considérables dans les colonies, notamment la cession de la Floride, que Charles III refusait de consentir.

Un fâcheux événement fut sur le point d'amener une nouvelle rupture. Les Anglais venaient de réussir à s'emparer de la Havane et de tous les bâtiments de guerre s'y trouvant réfugiés, ce qui ne fit qu'accroître les prétentions du ministère anglais.

A Versailles, on est consterné. Un billet intime de Mme de Pompadour au duc de Nivernais, bien qu'ayant trait à des objets de toilette et de coquetterie, donne cependant la note exacte de l'émoi causé à la cour par le succès de la marine britannique :

« Cette maudite Havane, petit époux (2), j'en suis

(1) Dépêche du 21 octobre 1762. Archives du ministère des affaires étrangères.

(2) Expression familière dont Mme de Pompadour appelait le petit-neveu de Mazarin.



dans la frayeur! Que va dire l'aimable peuple de Londres?... Vos cinq éventails ne sont pas trop jolis, mais il est vrai qu'ils sont à bon marché. Vous nous en enverrez quatre de deux ou trois louis; payez les autres et envoyez-moi le mémoire total; je vous rembourserai exactement et même l'intérêt pour peu que cela vous plaise. Mes petites dames vous disent mille choses, et votre femme en fait autant (1). »

Il semble qu'en pareil instant, l'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté eût autre chose à penser et à faire que de choisir les éventails d'une favorite; et nous savons presque gré au duc de Nivernais d'avoir, pour cette fois, manqué à ses habitudes innées de goût et d'élégance.

Quant au comte de Choiseul, « sa frayeur » fut sincère. Il sentait que son crédit était perdu si les négociations entamées venaient à échouer. Aussi le voyons-nous s'efforcer d'obtenir aussi bien de Louis XV que de Charles III les concessions, si douloureuses qu'elles fussent, de nature à désarmer les ambitieuses convoitises de l'Angleterre.

« Le roi d'Espagne, écrit-il le 31 octobre au duc de Nivernais, consent à céder la Floride, mais je vous prie de ne confier à personne ce secret. J'espère que ce

(1) V. l'intéressant ouvrage de Lucien PERRY : *Le duc de Nivernais.*



sacrifice nous fera faire la paix ; elle sera mauvaise, mais qu'y faire ? La continuation de la guerre serait un plus grand mal. Les Anglais sont furieusement impérieux ; ils sont dans l'ivresse des succès, et malheureusement nous ne sommes pas en état de rabattre leur orgueil (1). »

Quelle rude leçon les faits se chargeaient d'infliger à la politique des Choiseul ! Lorsque le duc avait contribué à la chute du cardinal de Bernis, il se flattait d'obtenir, par la continuation d'une guerre ruineuse, une paix satisfaisante et glorieuse ! Il la subissait aujourd'hui ; et son gouvernement était forcé de courber la tête devant « l'orgueilleuse ivresse » de l'ennemi.

Au milieu de cet affolement et de ces écueils, le duc de Nivernais, conservant presque seul son sang-froid, parvint à arrêter les préliminaires de paix. Ratifiés par Louis XV, ils étaient signés à Fontainebleau, le 3 novembre, par le duc de Choiseul pour la France, par le marquis de Grimaldi pour l'Espagne, et par le duc de Bedford pour l'Angleterre.

On respirait enfin. Après sept ans d'une lutte désastreuse, la paix générale, nécessaire à tous, paraissait pouvoir être entrevue ; car la Grande-Bretagne une fois mise hors de cause, il était difficile que le roi de

(1) *Le duc de Nivernais*, par Lucien Perey.



Prusse seul fût disposé à risquer la continuation des hostilités.

Le 6 novembre, le comte de Choiseul s'empresse d'annoncer la signature des préliminaires de paix à M. de Vergennes :

« Je ne diffère pas de vous informer que j'ai signé, le 3 de ce mois, les articles préliminaires de la paix entre les trois couronnes. Il faut espérer que cet heureux événement, dont vous ferez part à la Porte Ottomane, sera bientôt suivi du rétablissement de la tranquillité générale; et le Roi, après avoir rendu le repos à ses peuples, contribuera, autant qu'il pourra dépendre de lui, à procurer le même avantage aux nations qui n'en jouissent pas encore.

« Dans ces circonstances, il est vraisemblable que la Porte abandonnera l'idée de commencer une nouvelle guerre, supposé qu'elle ait eu réellement l'intention de prendre part à celle qui est à la veille de finir par une pacification universelle.

« Quoi qu'il en soit, le Roi, en se réconciliant avec ses ennemis, demeurera fidèlement uni à ses anciens alliés et particulièrement à la cour de Vienne. Vous n'avez donc à changer ni de langage, ni de conduite sur ce qui peut intéresser Leurs Majestés Impériales, et vous devez continuer de vivre avec leur ministre à Constantinople dans la plus parfaite correspondance.



« Quant à la Russie, nous ne savons pas encore avec assez de précision quels sont ses sentiments et ses liaisons pour pouvoir fixer notre jugement sur le degré d'intelligence et de confiance qui s'établira entre notre cour et celle de Pétersbourg ; mais il faut qu'en attendant vous répondiez avec attention et politesse aux démonstrations amiables de M. Obreskov.

« Du reste, le Roi attend de votre zèle pour son service que vous ne cessiez point de veiller avec le plus grand soin sur les résolutions que les Turcs pourraient prendre. Il m'est revenu que, le bayle de Venise ayant interrogé le Grand Vizir sur le motif et l'objet des armements de la Porte, ce premier ministre lui avait répondu que l'Empire ottoman avait besoin d'une saignée. Cette réponse prise dans son sens le plus naturel n'indiquerait pas des dispositions pacifiques ; mais il est très possible qu'elle n'ait été qu'un propos de hauteur et de force. »

La dépêche se termine par la nouvelle de la haute distinction que le Roi avait accordée à son ministre :

« Je me flatte, Monsieur, que vous apprendrez avec plaisir qu'à l'occasion des articles préliminaires de la paix que j'ai négociés et signés au nom du Roi, Sa Majesté a bien voulu me créer duc et pair de France, sous le nom de duc de Praslin (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 138.



La conclusion des préliminaires de paix fit la meilleure et la plus salutaire impression sur le gouvernement ottoman. Celui-ci parut surtout frappé par cette circonstance « que la France avait attiré la négociation de la paix chez elle », puisque les articles avaient été signés à Fontainebleau, et qu'ainsi c'était elle « qui exerçait en quelque sorte la médiation entre ses alliés et ses ennemis ».

La réponse du chevalier de Vergennes au ministre des affaires étrangères, cette fois tout entière en clair et de la main même de l'ambassadeur, ne pouvait manquer de refléter la joie profonde qu'à tous les points de vue lui inspiraient les faits mémorables qui devaient à jamais rendre célèbre la fin de l'année 1762 :

« A Constantinople, le 2 janvier 1763.

« L'avis qu'il vous a plu me donner que vous avez signé, avec les ministres plénipotentiaires d'Espagne et d'Angleterre, les articles préliminaires de la paix entre les trois couronnes, intéresse de trop près la reconnaissance publique pour que je ne doive pas espérer que vous voudrez bien, Monsieur, recevoir avec bonté mes très humbles félicitations sur un événement dont le présage heureux nous promet la conclusion prochaine du grand ouvrage qui, en rendant à l'État et à l'Europe



la paix et la tranquillité, élève votre ministère au plus haut degré de gloire.

« Le Roi, en vous créant duc et pair, a récompensé dignement les services distingués et importants que vous lui rendez. Ce témoignage mérité de la confiance et de la satisfaction de Sa Majesté excite les applaudissements publics et anime la joie de ceux qui ont l'honneur de vous être attachés. C'est à ce titre que j'ose unir l'expression de la mienne à celle de vos autres serviteurs. Fidèle à l'admiration et à la reconnaissance que tout bon Français vous doit, je ne cesserai jamais de participer à tout ce qui vous arrive de glorieux, et de former des vœux pour votre prospérité, qui est inséparable de celle de l'État.

« ...J'ose aussi vous demander la continuation de vos bontés sur lesquelles vous m'avez permis quelquefois de compter. Les mériter fait toute mon ambition, et je puis dire aussi l'objet de toute mon application, puisque je ne puis me flatter de les obtenir qu'en me rendant digne de votre estime.

« J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, etc. (1). »

Le 10 février 1763, le traité de paix définitif était

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 139.



signé à Londres, et les trois pays reprenaient leurs relations d'autrefois.

Dès qu'il en eut été officiellement avisé, le représentant de George III à Constantinople, par une attention pleine de déférence et qui atteste par elle-même la haute situation que s'était acquise le ministre de France, fait, auprès de son collègue, la première démarche en vue de s'en rapprocher.

Le chevalier de Vergennes se montre très sensible et très flatté de cette courtoisie.

« M. l'ambassadeur d'Angleterre, écrit-il, vient de me prévenir, par l'envoi de son écuyer, que sa cour l'ayant informé de la conclusion du traité définitif, il ne tarderait pas, si je l'agréais, jusqu'après le départ du courrier pour remplir, à mon égard, les devoirs qu'il n'aurait pas différés si longtemps, s'il lui avait été permis de suivre son inclination.

« Je lui ai répondu sur un ton également poli et obligeant, et j'espère que vous ne désapprouverez pas que, l'amitié étant rétablie entre les deux nations, je corresponde aux avances de cet ambassadeur dont le ministre de Prusse ne tardera pas à suivre l'exemple (1). »

Évidemment, dans son contentement, le chevalier,

(1) Dépêche du 15 avril 1763. Archives du ministère des affaires étrangères.



croyant à la pacification générale, commençait à espérer que la fin de ses tribulations et de ses anxiétés était arrivée, et qu'il allait pouvoir goûter un peu de repos bien légitimement gagné. Nous allons voir à quel point il se trompait.

CHAPITRE XI

Catherine II n'avait pas tenu les promesses de son premier manifeste. Non seulement le roi de Prusse n'était plus pour elle « l'ennemi le plus violent et le plus implacable de la Russie », mais, opérant immédiatement une volte-face, elle avait, le 2 novembre 1762, conclu avec Frédéric un véritable traité d'alliance.

La date de cet acte est significative : c'est la veille même du jour où les préliminaires de paix allaient être signés à Fontainebleau entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, que la Russie et la Prusse se rapprochent et se lient. On est autorisé à en induire que le roi de Prusse, abandonné par George III, s'est aussitôt retourné du côté de la Russie et parvint à déterminer la Czarine à reprendre l'œuvre de Pierre III en unissant leurs deux couronnes dans un même but commun : la satisfaction de leurs ambitions et la réalisation, même par la force des armes, de leurs secrètes convoitises.



Les dix-neuf articles de ce traité portaient en substance :

« Que les deux puissances font une paix et une alliance perpétuelle et se promettent, en cas d'attaque, un secours réciproque de 15,000 hommes, savoir : 10,000 hommes d'infanterie et 5,000 de cavalerie avec l'artillerie nécessaire ;

« Que, si l'une des puissances contractantes ne pouvait, pour des circonstances particulières, fournir ce secours en troupes, elle sera obligée de payer à l'autre 600,000 roubles en argent pendant tout le cours de la guerre, et que l'une ne pourra pas faire la paix ou entrer en quelque négociation sans le secours et la participation de l'autre ;

« Que, si la Prusse avait la guerre avec la France et, contre toute attente, avec l'Angleterre, la Russie payera simplement les 600,000 roubles stipulés sans qu'on puisse exiger d'elle qu'elle fournisse des troupes, ce qui sera également observé par le roi de Prusse au cas que la Russie eût la guerre avec la Perse ou la Turquie.

« La Russie garantit au Roi tous ses États conformément aux traités de paix de Dresde et de Breslau, et surtout irrévocablement et à jamais la Silésie et le comté de Glatz ; et le Roi garantit par contre à la Russie tous les États qu'elle possède actuellement.

« Le présent traité doit durer vingt années et ensuite



être renouvelé. On y invitera aussi d'autres puissances. »

Articles séparés et secrets :

« 1° Le roi de Prusse promet d'employer ses bons offices auprès de la cour de Danemark pour qu'elle finisse à l'amiable avec la Russie ses différends touchant le Holstein; et, au cas que la Russie fût obligée de faire la guerre au Danemark pour se procurer la satisfaction qui lui est due, le roi de Prusse lui fournira 15,000 hommes pour faciliter cette entreprise.

« 2° L'intérêt des deux puissances exigeant que la Courlande ait son propre duc, et le prince Charles ayant refusé de ratifier les *pacta conventa* ou conventions faites avec les États de Courlande, il doit être déchu de son droit qui retombe sur le duc Ernest de Biren, qui, de son côté, cède au roi de Prusse la seigneurie de Wurtemberg, pour laquelle cession Sa Majesté Prussienne lui payera une certaine somme et le soutiendra efficacement dans ses droits sur la Courlande.

« 3° Étant très convenable à la Russie et à la Prusse que la Pologne ait son propre roi, on tâchera, après la mort du roi régnant, de mettre sur le trône un Piaste (Polonais), et on emploiera tous les moyens possibles pour l'y soutenir.

« 4° Les Grecs et dissidents étant fort opprimés en Pologne et en Lithuanie, on emploiera tous les soins possibles pour les soulager et pour faire en sorte qu'ils

obtiennent de nouveau les privilèges et les prérogatives dont ils ont joui autrefois, soit dans le spirituel, soit dans le temporel.

« 5° Le roi de Prusse promet de vouloir laisser à jamais l'Église grecque à Kœnigsberg et d'y accorder aux Russes la liberté de conscience.

« 6° Les sujets des deux puissances pourront trafiquer et commercer dans leurs États respectifs. En cas de besoin, la Russie enverra une flotte pour les défendre et mettre en sûreté les ports de Sa Majesté Prussienne (1). »

Les clauses avouées, aussi bien que les stipulations secrètes de ce traité, dissipaient tous les doutes. Le roi de Prusse et la Czarine étaient résolus à réunir leurs forces, moins pour se défendre que pour chercher noise à leurs voisins. Il était manifeste que le Danemark, la Courlande et la Pologne étaient destinés à faire les frais de cet accord ; car, sous prétexte de régler, ici, « à l'amiable des différends » ; de régulariser, là, « une cession de droits » ; de soulager, ailleurs, « l'oppression spirituelle ou temporelle des Grecs » ; enfin, de « protéger le commerce et de mettre en sûreté les ports de Sa Majesté Prussienne », les deux souverains n'avaient réellement en vue que de s'immiscer dans les affaires du Holstein, de la Courlande, de la Pologne, pour

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 139.



satisfaire un plan d'accroissement de territoire et de conquête à peine dissimulé.

Une fois liée à la Prusse par un acte diplomatique, Catherine II peu à peu leva le masque. Déjà ses visées de grandeur et de suprématie apparaissent dans les questions d'apparat et d'étiquette, révélant un orgueil démesuré et un désir de faste ambitieux de nature à provoquer des représailles de la part de la susceptibilité si facilement jalouse et ombrageuse de Louis XV.

Profitant du commencement de l'année 1763, la Czarine avait fait distribuer, aux ambassadeurs étrangers résidant auprès d'elle, une note, en même temps publiée dans les gazettes, par laquelle elle déclarait qu'elle prenait le titre impérial. Or, jusque-là, le souverain russe ne portait régulièrement que celui de Czar. Le titre d'Empereur n'était que toléré ou plutôt le résultat d'une sorte de compromis, dont les conditions avaient été précisées dans des actes échangés par les principales cours avec les deux derniers prédécesseurs de la Czarine actuelle.

Cette princesse paraissant vouloir s'affranchir désormais des restrictions acceptées par Élisabeth et Pierre III, Louis XV n'était pas homme à souffrir, sans protestation, ce que sa fierté de Bourbon considérait comme une usurpation portant atteinte aux droits et prérogatives de sa maison, et à la place occupée par lui parmi

les souverains d'Europe. Aussi s'empresse-t-il de faire rédiger et publier une contre-déclaration « pour servir de réponse à celle remise au baron de Breteuil par les ministres de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies ».

Cette pièce, en date à Versailles du 18 janvier 1763, est remarquable par sa rare fermeté et son excessive hauteur. Elle est ainsi conçue :

« Les titres ne sont rien par eux-mêmes ; ils n'ont de réalité qu'autant qu'ils sont reconnus, et leur valeur dépend de l'idée qu'on y attache et de l'étendue que leur donnent ceux qui ont le droit de les admettre, de les rejeter ou de les limiter.

« Les souverains eux-mêmes ne peuvent pas s'attribuer des titres à leur choix : l'aveu de leurs sujets ne suffit pas, celui des autres puissances est nécessaire ; et chaque couronne, libre de reconnaître ou de récuser un titre nouveau, peut aussi l'adopter avec les modifications et les conditions qui lui conviennent.

« En suivant ce principe, Pierre Ier et ses successeurs jusqu'à l'impératrice Élisabeth n'ont jamais été connus en France que sous la dénomination de Czar. Cette princesse est la première de tous les souverains de Russie à qui le Roi ait accordé le titre impérial, mais ce fut sous la condition expresse que ce titre ne porterait aucun préjudice au cérémonial usité entre les deux cours.



« L'impératrice Élisabeth souscrivit sans peine à cette condition, et s'en est expliquée de la manière la plus précise dans la réversale dressée par son ordre et signée au mois de mars 1745 par les comtes de Bestucheff et Vorontzov. La fille de Pierre Ier y témoigne toute sa satisfaction; elle y reconnaît « que c'est par amitié et par une attention toute particulière du Roi pour elle que Sa Majesté a condescendu à la reconnaissance du titre impérial que d'autres puissances lui ont déjà concédé », et elle avoue « que cette complaisance du Roi lui est très agréable ».

« Le Roi, animé des mêmes sentiments pour l'impératrice Catherine, ne fait point de difficulté de lui accorder aujourd'hui le titre impérial et de le reconnaître en elle comme attaché au trône de Russie; mais Sa Majesté entend que cette reconnaissance soit faite aux mêmes conditions que sous les deux règnes précédents, et elle déclare que, si par la suite quelqu'un des successeurs de l'impératrice Catherine, oubliant cet engagement solennel et réciproque, venait à former quelque prétention contraire à l'usage constamment suivi entre les deux cours sur le rang et la préséance, de ce moment la couronne de France, par une juste réciprocité, reprendrait son ancien style et cesserait de donner le titre impérial à celle de Russie.

« Cette déclaration, tendant à prévenir tout sujet de



difficulté pour l'avenir, est une preuve de l'amitié du Roi pour l'Impératrice et du désir qu'il a d'établir entre les deux cours une union solide et inaltérable (1). »

Sans apporter grande attention à ces protestations de pure forme, Catherine II marchait d'un pas résolu dans la voie qu'elle s'était tracée; et il faut reconnaître que tout semblait seconder ses projets et ceux de son allié le roi de Prusse. Pour être libres de diriger leurs vues d'un autre côté, il était indispensable à leurs cours que la paix fût rétablie entre la Prusse, l'Autriche et l'Électeur de Saxe, roi de Pologne. Cette paix, du reste, s'annonçait comme la conséquence obligée de celle que venaient de conclure la France, l'Espagne et l'Angleterre.

Depuis quelque temps, les plénipotentiaires de Frédéric, de Marie-Thérèse et d'Auguste III étaient, en effet, réunis dans le petit village d'Hubertsbourg, près Leipsick. Le 15 février 1763, ils y signaient un traité qui achevait de mettre fin à la célèbre guerre de Sept ans. Les principales conditions — il est important de le noter — sont précisément celles que nous avons vues consignées et dont la Russie avait garanti à la Prusse l'exécution dans la convention du 2 novembre précédent. L'Autriche était forcée d'abandonner ses

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 139.



prétentions sur la Silésie et sur le comté de Glatz en faveur du roi de Prusse ; mais ce prince restituait à Auguste III son électorat de Saxe.

La paix d'Hubertsbourg, succédant à la paix de Fontainebleau, fut partout accueillie avec un sentiment de détente et de soulagement. Lorsque la nouvelle en parvint sur les rives du Bosphore, le ministère ottoman se trouvait en plein désarroi par suite de la mort du Grand Vizir Raguib-Pacha, qui venait de succomber à une attaque de diabète. Son successeur Hamzey-Pacha, ancien Reis Effendi et Kiaya-Bey, associé déjà depuis quelque temps aux fonctions du viziriat, se recommandait par « sa douceur, son intégrité, sa vertu », bien que ne paraissant pas doué « de la fermeté, de la résolution et du nerf nécessaires à un premier ministre ».

Le choix d'un vieillard, si expérimenté qu'il fût dans les affaires de la Porte, mais d'un caractère timide et facile, annonçait, croyait-on, chez le Grand Seigneur, la volonté de s'affranchir de l'influence qu'avait su prendre le dernier Vizir, d'autant plus que les facultés du Sultan s'étaient développées avec l'exercice du pouvoir; ceux qui l'approchaient assuraient que, « s'il avait envie d'être le maître, il était capable de l'être ».

La visite d'usage que l'ambassadeur de France fit le 2 mai au nouveau Grand Vizir confirma pleinement les dispositions bienveillantes de ce ministre.



« Quoique ces sortes de fonctions soient peu susceptibles d'intérêt, écrit M. de Vergennes en rendant compte de la cérémonie, Hamzey-Pacha a su cependant la rendre intéressante par son affabilité et par les assurances qu'il m'a données de son empressement et de son attention à maintenir l'étroite amitié qui subsiste depuis si longtemps entre la France et l'Empire ottoman. Deux fois il m'a déclaré que l'ordre exprès du Grand Seigneur est qu'il considère nos affaires et entend que nos Capitulations soient inviolablement observées.

« Et, après s'être étendu sur les droits d'une amitié aussi ancienne que celle qui existe entre les deux Empires, il m'a ajouté que Sa Hautesse, voulant maintenir la bonne intelligence avec toutes les nations qui sont en paix avec elle, lui avait pareillement ordonné à leur égard les devoirs qu'exige la foi des traités (1). »

La conversation étant devenue ensuite plus familière, le Vizir avait rappelé à l'ambassadeur l'époque où, pour la première fois, il avait été, comme Reis Effendi, en rapport avec lui au début de son séjour à Constantinople, et il avait exprimé la satisfaction qu'il éprouvait d'occuper aujourd'hui une place dans laquelle il se trouverait à même de lui donner des témoignages de son désir de l'obliger.

(1) Dépêche du 2 mai 1763. Archives du ministère des affaires étrangères.



Si ces assurances favorables n'étaient pas de vaines formules de circonstances, l'occasion allait bientôt s'offrir de les mettre à exécution. La santé d'Auguste III inspirait depuis longtemps de sérieuses inquiétudes ; et, en prévision de la vacance possible du trône de Pologne, les cours de l'Europe commençaient à prendre des mesures. La Russie et la Prusse avaient déjà, dans leur traité du 2 novembre, arrêté leur ligne de conduite. Louis XV devait tenir à honneur de ne pas laisser protester son titre de protecteur des libertés et des institutions polonaises. Il n'était que trop facile de prévoir que, si Auguste III venait à s'éteindre, les plus graves complications troubleraient de nouveau la paix de l'Europe, si laborieusement rétablie.

Cet événement, dont les conséquences étaient si redoutées à Versailles, se produisit dans les premiers jours d'octobre. Le 5 de ce mois, le roi de Pologne mourait à Dresde.

M. le duc de Broglie estime « qu'il y avait, à ce moment critique, pour un souverain et un ministre français, deux conduites à indiquer à leurs agents en Pologne, entre lesquelles il était permis d'hésiter ; mais il fallait choisir. Il y avait, en premier lieu, l'ancienne, la grande politique, celle qui consistait à prêter ouvertement appui au parti national, à faire choix avec lui d'un candidat auquel serait assuré le secours de toute

l'influence et de tout l'argent de la France. A défaut de cette politique traditionnelle, on pouvait professer une neutralité absolue et déclarer tout haut que, trahie par la fortune des combats, la France se retirait de l'arène et ne prétendait exercer aucune action sur le choix du futur élu (1). »

Il est certain que l'une ou l'autre attitude offrait l'avantage de la précision et de la netteté; mais peut-on dire qu'en politique et en diplomatie les partis explicites et absolus doivent toujours être recommandés comme les plus efficaces et les meilleurs? Ne convient-il pas, parfois, d'attendre avant de se prononcer irrévocablement, de laisser se dessiner les circonstances, en un mot, de ne pas précipiter des résolutions que le moindre incident ultérieur peut utilement modifier?

Louis XV, dans l'impossibilité morale et matérielle d'imposer sa volonté à Varsovie, eut-il tort de reculer devant « cet aveu d'impuissance » qui, M. le duc de Broglie le reconnaît, « aurait si grandement coûté à l'orgueil d'un roi de France » ? Il nous paraît difficile aujourd'hui de répondre. Toujours est-il qu'il préféra ne pas trop s'engager et qu'il s'arrêta au moyen terme, consistant à tenir une conduite prudente, aussi éloignée

(1) *Le Secret du Roi*, t. II.



de la provocation que de l'effacement. Le duc de Praslin l'explique ainsi à M. de Vergennes :

« A Fontainebleau, le 18 octobre 1763.

« MONSIEUR,

« Nous venons d'apprendre la mort du roi de Pologne, et cet événement, que nous n'envisagions pas comme devant être si prochain, me détermine à vous dépêcher un exprès pour vous informer des sentiments et des intentions du Roi dans une circonstance si intéressante et qui peut devenir fort critique pour le repos et la sûreté du Nord.

« Si tous les souverains se conduisaient également par des principes de justice et de modération, la vacance du trône de Pologne ne porterait aucune atteinte à la tranquillité publique. On n'envierait point aux Polonais le droit de choisir un roi et de procéder librement à cette élection, conformément aux constitutions et aux lois de leur République, et telles sont les dispositions du Roi dans la conjoncture dont il s'agit.

« Sa Majesté, ancienne amie et alliée de la Pologne, ne désire que de maintenir ce royaume dans sa liberté et dans les possessions dont il jouit; et c'est dans cet esprit d'équité qu'elle est résolue de se conduire relativement à cet objet et qu'elle s'expliquera par le minis-

tère de ses ambassadeurs dans toutes les cours.

« Le Roi vous ordonne, en conséquence, de demander une audience au Grand Vizir, dans laquelle, après avoir exposé à ce ministre les intentions et les désirs de Sa Majesté, vous lui direz que la liaison intime qui depuis plusieurs siècles subsiste heureusement entre la France et la Porte Ottomane paraît exiger que, dans une circonstance si importante, les deux Empires pensent et agissent uniformément; que le Roi demande avec amitié et confiance au Grand Seigneur de vouloir bien lui communiquer de son côté les vues et les dispositions de Sa Hautesse par rapport à la situation actuelle des Polonais et à la vacance de leur trône, et si ce monarque désirerait que leur choix se fixât de préférence sur quelque sujet particulier; que Sa Majesté verrait avec plaisir que, dans le nombre des aspirants à cette couronne, l'élection pût avoir lieu en faveur d'un prince de la maison de Saxe, mais que son intention n'est pas d'y contribuer par d'autres moyens que ceux qui sont compatibles avec la droiture de ses sentiments et avec les lois et la liberté des Polonais; que ce que le Roi a principalement à cœur, c'est que l'intégrité de leurs possessions soit inviolablement conservée conformément à la garantie dont le Roi s'est chargé conjointement avec l'Angleterre et les Provinces-Unies des Pays-Bas par le traité signé à Oliva le 3 mai 1660; que Sa Majesté ne



doute pas que la Porte Ottomane, qui, depuis longtemps, a paru prendre un véritable intérêt à la Pologne, ne lui en donne de nouvelles preuves dans une conjoncture aussi essentielle et ne regarde le démembrement de quelque province de ce royaume comme absolument contraire au système politique du Grand Seigneur.

« Il est d'autant plus à propos d'exciter à ce sujet la vigilance des Turcs qu'on pense assez généralement que la Czarine et le roi de Prusse se proposent de mettre à profit l'interrègne en Pologne pour s'assurer de quelques parties de ce royaume sur lesquelles ils forment des prétentions ou qui sont à leur convenance.

« Je ne vous donne que comme une simple conjecture les bruits qui se répandent à cet égard, et nous n'avons aucune notion certaine qu'ils aient un fondement réel; mais, quoiqu'ils ne soient peut-être que l'effet de la crainte qu'on a de les voir justifiés par l'événement, il est d'une prévoyance sage et éclairée de donner une extrême attention à des projets ambitieux qui, s'ils existaient, exigeraient, de la part de toutes les puissances voisines et amies de la Pologne, les mesures les mieux concertées pour en prévenir l'exécution.

« La Russie a déjà un corps de troupes en Lithuanie, et le roi de Prusse augmente le nombre de celles qu'il entretient ordinairement dans la Prusse ducale. Dans

cet état de choses, vous sentirez aisément qu'il n'y a pas un moment à perdre pour faire auprès du Grand Vizir la démarche que Sa Majesté vous prescrit.

« Il est fort vraisemblable que le ministre ottoman vous demandera de lui communiquer par écrit les réflexions que vous lui aurez faites de vive voix ; mais, en ce cas-là, vous rédigerez votre mémoire dans les termes les plus modérés. Vous vous bornerez à représenter la situation de la Pologne, le désir qu'a le Roi de connaître les sentiments du Grand Seigneur et l'intention où est Sa Majesté de n'agir, de concert avec la Porte Ottomane et ses autres alliés, que pour le maintien de la liberté des Polonais et pour la conservation absolue de leurs possessions. Vous éviterez d'insérer dans votre mémoire rien qui ait rapport soit aux candidats qui prétendront au trône, soit aux desseins qu'on suppose aux cours de Pétersbourg et de Berlin.

« *Post-scriptum*. J'apprends, Monsieur, par un courrier extraordinaire qui m'a été dépêché de Vienne, que l'Électeur actuel de Saxe se met sur les rangs pour le trône de Pologne, et que les princes ses frères désirent unanimement le succès de ses vues et ne formeront aucune prétention qui leur soit contraire. Ainsi les vœux du Roi se réunissent aussi en faveur de cet Électeur ; mais, comme je vous l'ai dit, Sa Majesté n'emploiera pour lui que les seuls moyens qui peuvent

se concilier avec l'équité et avec la liberté des Polonais (1). »

Cette dépêche, si étudiée dans sa rédaction et dans sa portée, contient tout le programme de la politique de Louis XV quant à l'élection du nouveau roi de Pologne. Il s'en dégage avec une grande netteté plusieurs points. Tout d'abord, le Roi prévoit et redoute un démembrement de la Pologne concerté entre la Russie et la Prusse. Pour s'y opposer, il voudrait combiner ses efforts avec ceux du Sultan. Puis, il exprime ses préférences pour la candidature du jeune Électeur de Saxe, fils du roi Auguste; mais il ne la soutiendra que par des moyens pacifiques. Si modérées et justes qu'elles fussent, ces dispositions n'en étaient pas moins en opposition absolue avec les tendances déjà suffisamment affirmées des deux cours du Nord.

L'ordre de demander au Grand Vizir une audience pour lui transmettre de vive voix les désirs de la France était trop précis, et l'urgence lui en était trop recommandée, pour que le chevalier de Vergennes ne s'empressât pas de mettre tout en œuvre afin de l'obtenir. Une circonstance tout à fait imprévue l'en empêcha.

Bien qu'aucun symptôme n'annonçât sa chute prochaine, Hamzey-Pacha était, le 31 octobre, brusque-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 139.



ment congédié. Vers midi, après la prière, le Grand Vizir, accompagné du Muphti, s'était rendu au sérail; subitement Mustapha lui fit redemander le sceau de l'Empire, puis donna l'ordre de l'arrêter et de le conduire sur le bord du Bosphore en vue des fameux kiosques, d'où tant de pachas, ayant cessé de plaire, étaient partis en disgrâce ou... dans un monde meilleur.

Aussitôt un Kattcherif était rendu, portant que, le grand âge et les infirmités de Hamzey-Pacha ne lui permettant pas de supporter plus longtemps le poids du gouvernement, Sa Hautesse avait décidé de l'en décharger. Mustapha-Pacha, gouverneur d'Alep, le remplaçait, et, jusqu'à l'arrivée du nouveau Grand Vizir, le Janissaire Aga (préfet de police) était chargé de l'expédition des affaires. Pour l'instant, l'ambassadeur de France n'avait donc plus de qui solliciter audience.

Pour la quatrième fois Mustapha-Pacha était investi des fonctions de premier ministre. Chose assez rare, il les avait remplies sous trois règnes différents. Dix ans auparavant, sous le sultan Mahmoud, il dirigeait déjà le gouvernement de l'Empire. Ce prince étant mort le 13 décembre 1754, son successeur Othman l'avait confirmé dans sa charge; mais, le 15 février suivant, Mustapha-Pacha était disgracié et envoyé en exil à Mételin. Bientôt rentré en grâce, il redevenait Grand Vizir, le



3 mai 1756, pour être à nouveau remercié le 11 janvier 1757.

Contrairement à ce qui se passait trop souvent, la destitution de Hamzey-Pacha ne fut suivie à son égard d'aucune mesure de confiscation et de rigueur. Bien au contraire, le Sultan tint à reconnaître ses services en lui laissant ses biens, en le nommant Pacha Seraskier de l'île de Candie et en le gratifiant d'un don de 40,000 écus prélevés sur le trésor impérial. Un vaisseau de guerre fut en outre mis à sa disposition pour le transporter de Gallipoli à sa résidence nouvelle.

Loin d'être contrarié de cette modification du ministre turc, l'ambassadeur s'en félicite par rapport aux circonstances si délicates créées par la mort du roi de Pologne.

« Je regarde, dit-il, comme l'ouvrage de la Providence le changement qui vient de s'opérer dans le gouvernement ottoman. Avec un ministre aussi faible et aussi irrésolu qu'Hamzey-Pacha, la Russie aurait eu beau jeu pour tout oser et pour entreprendre de disposer de la couronne de Pologne. Je me flatte qu'elle n'aura pas les mêmes facilités avec Mustapha-Pacha.

« Si l'âge, les vicissitudes et les disgrâces n'ont point énervé son courage et affaibli les principes auxquels je l'ai vu attaché pendant son précédent ministère, si les cabales ne partagent pas son attention et



n'interceptent pas son autorité, j'ai lieu d'espérer qu'il considérera plus les affaires de la Pologne qu'elles ne l'ont été depuis plusieurs années, et que, pénétré de l'intérêt qu'a cet Empire de ne point souffrir que la Russie entreprenne sur les droits, sur les possessions de la Pologne et sur la prérogative essentielle de la liberté de l'élection, il sera plus accessible aux réflexions qu'il conviendra de lui inspirer et plus disposé à prendre des mesures adaptées aux circonstances présentes. »

Il convenait donc d'attendre l'arrivée du nouveau Vizir, non seulement pour essayer d'obtenir de lui l'audience désirée, mais pour chercher à connaître quelle attitude allait adopter la Sublime Porte au sujet de la future élection polonaise.



CHAPITRE XII

Lorsque M. Torsay, le courrier de cabinet envoyé par le duc de Praslin, arriva à Constantinople, les affaires de Pologne n'étaient déjà plus entières. Frédéric-Christian, fils du roi défunt, devenu Électeur de Saxe par la mort de son père, avait ouvertement posé sa candidature au trône de Pologne, et il y était encouragé par la France et par l'Autriche.

Mais Frédéric II était décidé à s'opposer à ce que la couronne de Pologne se perpétuât dans la maison de Saxe, dont il ne connaissait que trop la haine à son égard. Il redoutait aussi que le jeune prince, s'il était élu, ne parvînt à réconcilier les diverses factions divisant et troublant la République, et qu'après avoir su imprimer à celle-ci une nouvelle vitalité et une force de résistance dont elle était encore capable, il n'entrât dans la coalition des ennemis de la Prusse.

Enfin, il ne pouvait oublier la restitution de l'Électorat de Saxe, conquis par ses armes, à laquelle l'avait obligé



le traité d'Hubertzbourg. En vue de la réalisation de ses secrets projets sur certaines provinces polonaises, il tenait à voir à la tête de ce royaume un souverain entièrement étranger et réfractaire à l'influence française, et qu'il pourrait plus facilement dominer. Du reste, s'en étant expliqué dès avant la fin de la dernière année avec la Czarine, il avait stipulé, dans le traité conclu avec cette princesse, de favoriser « par tous les moyens possibles » l'élection au trône d'un Polonais « Piaste », et partant de s'opposer à celle d'un étranger, c'est-à-dire d'un Saxon.

En femme impatiente de commencer à jouer son rôle sur le théâtre des événements de l'Europe, l'impératrice Catherine avait saisi l'occasion que lui offrait la notification du décès d'Auguste III, pour affirmer sa politique. Sa réponse au fils du feu roi se distingue par une rigueur de volonté et d'expressions, au moins insolite en pareille circonstance et dans un document de cette nature.

Sa Majesté l'Impératrice de Russie à Son Altesse Royale l'Électeur de Saxe.

« Monsieur, mes sentiments pour vous et votre maison me font partager bien sincèrement la perte que vous m'avez notifiée par votre lettre du 6 octobre.

J'ai de plus à regretter, dans la personne du Roi votre père, le voisin et l'ami de mon Empire.

« La confiance avec laquelle vous me communiquez vos vues sur la couronne qu'il possédait ne peut que m'être sensible. Sans m'expliquer davantage, je me persuade qu'elles ne peuvent tendre qu'à une élection libre et unanime de la République, la seule qui puisse établir un droit légitime; et c'est à ce point unique que s'est rapportée l'assistance que mes prédécesseurs ont donnée aux vôtres.

« Je suis intentionnée à leur exemple de maintenir la Pologne dans cette précieuse liberté de se choisir son souverain, prérogative à laquelle le voisinage de mon Empire doit me rendre attentive. Ce sont là mes vraies dispositions, dont je fais part à Votre Altesse Royale.

« La parfaite estime et l'amitié que j'ai pour vous m'obligent de m'ouvrir davantage. Je prévois des difficultés insurmontables pour Votre Altesse Royale afin de réunir les esprits dans une élection libre et unanime en sa faveur; et, par suite de ces mêmes sentiments, je dois vous conseiller, en vraie amie, de ne pas exposer vos intérêts dans une affaire dont l'issue ne saurait répondre sans doute à vos vues.

« Mes réponses à la communication plus détaillée que votre ministre me fera, ainsi que mes démarches,



seront conformes aux principes et aux sentiments que je viens de vous communiquer.

« Votre Altesse Royale pourrait être persuadée que, dans toute occasion, je me ferais un vrai plaisir de contribuer à votre satisfaction, étant, avec une vraie amitié, de Votre Altesse Royale,

« L'affectionnée tante,

« CATHERINE.

« A Saint-Pétersbourg, le 11 octobre 1763 (1). »

Le même jour, la Czarine écrivait à l'Électrice de Saxe :

« Madame, la lettre de Votre Altesse Royale m'assure de sa part un attachement auquel je suis très sensible. L'Électeur, votre époux, m'a confié ses vues sur la couronne de Pologne, et je lui ai répondu en lui faisant part de mes dispositions à cet égard. Elles sont conformes à ce qu'ont pratiqué mes prédécesseurs et aux principes de régence que j'ai adoptés.

« Je serai, du reste, bien aise de vous marquer l'estime sincère avec laquelle je suis, Madame, de Votre Altesse Royale,

« L'affectionnée tante,

« CATHERINE (2). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 139.
(2) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 139.



Cette attitude si nette et si résolue de l'impératrice de Russie n'était pas de nature à faciliter le succès de la politique que le chevalier de Vergennes avait mission de faire triompher à Constantinople. Sans cependant se laisser décourager, il se dépense, une fois encore, en démarches inutiles auprès des plus hauts fonctionnaires du sérail pour obtenir audience du Grand Vizir.

Après avoir commencé par adresser une demande insinuante au Kiaya, il insiste davantage auprès du nouveau Reis Effendi, Abdi-Effendi, « vieillard intègre, très versé dans les affaires de la Porte, dont il est en quelque sorte un pilier, mais farouche, misanthrope et capricieux, avec lequel il n'est point agréable de traiter et très difficile de s'entendre ». Malgré tout, le Vizir reste inabordable, et l'ambassadeur en est réduit « à donner par écrit ce qu'il avait ordre de dire de bouche ».

Après quelques jours de réflexion, la Porte lui fait transmettre la réponse suivante :

« *A notre très honoré ami l'ambassadeur de France.*

« Par le précis de la traduction amicale que vous venez de nous envoyer, on voit que, par les dépêches qui vous ont été expédiées de la part de la cour de France, il est porté que la mort du roi de Pologne étant un événement qui intéresse la prévoyance de la plu-



part des cours, et celle de France ayant toujours pris à cœur les intérêts des Polonais, les instructions de l'Empereur de France, relativement à l'élection de leur roi, sont que, tant par ses liaisons d'amitié que par son ancienne garantie, il désire que les priviléges des libertés de la Pologne, de même que ses possessions, ne soient aucunement violés, et que la Sublime Porte est requise de communiquer ses intentions, relativement à cet événement, de même que sur la conjecture d'un démembrement de quelques provinces de ce royaume.

« Les principes de la Sublime Porte ayant toujours été d'agir dans toutes les affaires conformément aux Capitulations, elle croit devoir s'y conformer dans celle-ci, et ses intentions sont que les anciennes libertés de la République ne soient point violées; que qui doit être élu ne soit pas étranger; et que, conséquemment aux priviléges de leur liberté, les Polonais, par le concours de leur République, ayant entre eux à élire et établir pour roi quelqu'un qui soit de la nation, la Sublime Porte n'a absolument d'autres intentions que de faire honneur aux priviléges de leur liberté; et, pour que M. l'ambassadeur, notre ami, en soit pleinement informé, on lui en donne la déclaration sincère et positive (1). »

Tout en trouvant cette réponse « assez vague », M. de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 139.



Vergennes paraît s'y être laissé prendre. « Une circonstance, dit-il, l'induit à penser qu'elle exprime fidèlement les sentiments véritables du Sultan : l'original laissé à l'ambassade portait deux notes ajoutées de la main même du Grand Seigneur. »

« Une raison, poursuit-il, qui peut encore contribuer à me rendre plus crédule est qu'indépendamment que la Porte qualifie de sincère et de positive la déclaration qu'elle m'a fait remettre, et qu'elle aurait plus à perdre qu'à gagner à se combiner avec les cours de Pétersbourg et de Berlin pour opprimer la Pologne, on voit ici un air d'inquiétude sur le projet de ces deux cours qui semble assez naturel. »

Pour un diplomate de l'expérience et de la valeur du chevalier, ce second motif est aussi peu probant que le premier, et ne saurait assurément produire d'impression que sur un esprit fort crédule. Ce qui est plus vrai, c'est que les principaux intéressés, c'est-à-dire les Polonais, et notamment ceux qui, sous la direction du comte Potocki, formaient le parti des patriotes et recherchaient l'appui de la France contre la faction des Czartoryski inféodée à la Russie, étaient très insuffisamment conseillés. Le ministre de France le déplore; il se trouve mal secondé et voudrait voir les agents polonais déployer plus de hardiesse et d'énergie.

« Quoique les dispositions du ministère ottoman ne



soient pas encore aussi zélées que la situation critique de la Pologne pourrait l'exiger, cependant, ajoute-t-il, si je ne me laisse pas éblouir par ce que je vois et par ce qui me revient, il me semble qu'elles sont susceptibles d'être perfectionnées. Ce devrait être naturellement le soin des Polonais ; les malheureux sont ordinairement pathétiques. C'est à ceux qui souffrent à bien représenter l'état de leurs souffrances ; mais les Polonais ne savent que gémir. La sensation des maux qui les travaillent et qui menacent d'empirer, loin d'animer mieux le désir de s'en affranchir, paraît plutôt l'éteindre.

« M. Hennin doit vous avoir rendu compte des nouvelles instructions que M. le Grand Général se proposait d'envoyer à l'émissaire qu'il tient ici. Elles ne semblent pas pouvoir être plus faibles. On lui prescrit d'appuyer de vive voix mes instances, mais on lui prescrit de ne rien donner par écrit et d'éviter de se compromettre...

« Il est bien étrange, dans une circonstance où l'amour de la patrie justifierait des conseils de désespoir, que l'on craigne tant de se compromettre et que l'on se croie tenu à des ménagements excessifs envers une puissance qui se fait gloire de n'en avoir aucun pour la Pologne et qui joint le mépris à l'offense ; car, si c'est offenser un État libre et indépendant que de vouloir lui donner des lois et un maître, c'est aussi lui marquer le



mépris le plus injurieux de prétendre lui donner pour souverain un jeune homme aussi peu connu que le Stolvick Poniatowski, et qui n'a encore aucun mérite aux yeux de sa nation et de l'Europe (1). »

Il n'y avait pas un moment à perdre. A la candidature saxonne de l'Électeur Frédéric-Christian, agréable à la France et à l'Autriche, la Russie et la Prusse s'étaient empressées d'opposer une candidature piaste, c'est-à-dire polonaise. M. de Vergennes, pour la combattre, redouble d'activité. Il s'efforce de fortifier le sérail dans les dispositions qu'il aime à lui supposer en vue d'obtenir de lui, « sans se flatter cependant d'y réussir », une seconde déclaration, celle-ci « perfectionnée », pour reprendre son expression, c'est-à-dire « catégorique et ne laissant aucun doute que la Porte ne permettra point qu'on empiète sur la liberté et les droits de la Pologne ». Cette déclaration une fois décidée par la Porte, il aurait voulu que, pour lui donner plus d'importance et de force, elle fût notifiée à tous les ministres étrangers résidant à Constantinople.

Pour parvenir à ce but, il met en œuvre toutes ses ressources. Il invite M. Fornetti, consul de France près du Kan de Crimée, à engager ce prince, assez mal disposé pour la Russie, à obtenir du Sultan cette déclaration. Il

(1) Dépêche du 23 décembre 1763. Archives du ministère des affaires étrangères.



a recours aussi à l'entremise secrète du médecin napolitain : ce dernier devra faire sentir au Grand Seigneur « l'honneur infini qu'une déclaration de cette nature lui ferait dans toute l'Europe, et le relief qu'elle ajouterait à la considération dont il jouit en raison de sa puissance et de ses qualités personnelles ».

Cet ensemble de résolutions ingénieuses et habiles reçoit une approbation sans réserve du Cabinet de Versailles.

« La conduite que vous avez tenue, lui répond le ministre des affaires étrangères, à l'occasion de la vacance du trône de Pologne et d'après les instructions que je vous avais envoyées par l'exprès que je vous ai dépêché le 18 octobre, a mérité des éloges de la part du Roi et de son Conseil. Le plan que vous avez adopté et que vous vous proposiez de suivre, tant sur le langage que vous aviez à tenir que par rapport aux démarches que vous pourriez faire, est conçu avec beaucoup d'intelligence et de sagesse ; et, s'il n'opère pas l'effet que nous devrions naturellement en attendre, il n'est du moins susceptible d'aucun inconvénient ni vis-à-vis de la Porte Ottomane, ni à l'égard des puissances qui prennent un intérêt direct et particulier aux affaires de Pologne.

« L'idée d'engager le Grand Seigneur à communiquer non seulement à la Russie, mais aussi à toutes les cours

qui entretiennent des ministres à Constantinople, ses intentions et ses vues en faveur du maintien de la liberté et des possessions des Polonais, conformément aux lois et aux constitutions de leur royaume, est très bien imaginée, et il est fort à souhaiter qu'elle soit agréée du nouveau Grand Vizir comme elle a paru l'être du Kiaya (1). »

Malheureusement il semblait qu'en tout la Providence se plût à contrarier les désirs de la France ; chaque jour amenait une complication nouvelle. Le jeune Électeur de Saxe, Frédéric-Christian, qui aurait peut-être eu quelque chance de succéder en Pologne à son père, venait de mourir à son tour. Sa disparition n'avançait pas les affaires de la maison de Saxe. Un de ses frères essayait bien de se présenter à l'élection, mais les renseignements de Varsovie et de Pétersbourg ne laissaient aucun doute sur la volonté de plus en plus affirmée de Catherine II d'exclure tout candidat étranger et de contraindre la Diète à fixer son choix sur un prince piaste.

Ce concours de circonstances si fâcheuses pour la politique française fut plus fort que toutes les insinuations et tous les mémoires de l'ambassadeur du Roi. Cédant aux influences des résidents de Prusse et de Russie, la Porte fit distribuer une nouvelle note « per-

(1) Dépêche du 15 janvier 1764. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



fectionnée », il est vrai, mais dans un sens absolument contraire à celui que le représentant de Louis XV appelait de tous ses vœux.

« Il a été notifié depuis peu, contenait cette note, à M. le ministre de Russie, notre ami, que les intentions de la Sublime Porte étaient que l'ancienne liberté de la cour de Pologne ne fût point gênée par les cours étrangères ; que le roi de Pologne, qui doit être établi, eût à être élu et établi dans la personne d'un Polonais par le concours de la République de Pologne, et qu'il n'y fût point établi d'étranger pour Roi.

« Cependant des avis parvenus à présent de certains endroits portent qu'on fait marcher une certaine quantité de troupes dans la vue de susciter des troubles en Pologne, pour y établir par force en qualité de roi de Pologne une personne soutenue par certaines puissances.

« Quoiqu'on ne soit pas bien persuadé de la réalité de cet avis, il est envoyé un mémoire à chacun des ministres de France, d'Allemagne et de Prusse, pour être communiqué à leurs cours, portant que, tout ainsi que la Porte fait honneur au maintien et au soutien de l'ancienne liberté des Polonais, et que cette même Sublime Porte ne gêne point l'établissement qui doit être fait d'un Roi dans la personne d'un Polonais, la Sublime Porte désire que pareillement les autres puissances fassent honneur à la liberté des Polonais, et

qu'elles ne gênent point l'établissement du Roi dans la personne de tel Polonais qu'ils jugeront à propos (1). »

On a peine à comprendre l'optimisme persistant qui semble aveugler le chevalier de Vergennes. Sans doute cette seconde note exprime, en termes d'ailleurs fort atténués, « le désir » de la Porte de voir les puissances s'abstenir de toute pression dans l'élection du futur roi de Pologne; mais, pour la politique de la cour de France, le passage saillant et décisif était celui où la Sublime Porte déclarait que le prince « à établir roi » devait être « un Polonais », et non « un étranger »; ce qui équivalait à écarter la candidature d'un prince de la maison de Saxe, c'est-à-dire le protégé de la France.

C'est ce que l'ambassadeur n'entrevoit pas ou feint de ne pas apercevoir; il pousse même la satisfaction jusqu'à se féliciter presque du résultat obtenu.

« Il aurait été sans doute à désirer, écrit-il le 31 janvier, que cette déclaration eût été plus énergique, et que la Porte, en annonçant qu'elle désire qu'on ne gêne point la liberté polonaise, se fût expliquée assez affirmativement pour ne laisser aucun doute que ce serait lui déplaire que d'entreprendre la moindre chose qui y serait contraire; mais le gouvernement ottoman répugne à toute démarche trop formelle qui pourrait l'en-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.

gager. Il veut dans tous les cas se réserver la porte ouverte pour ne prendre que le parti qui peut convenir à ses maximes momentanées. Après tout, ce n'est encore qu'une première insinuation qui est susceptible d'extension suivant le plus ou moins d'égard que les cours, qu'elle regarde, en auront.

« Quoique cette déclaration ne dise pas tout ce qu'il est à souhaiter qu'on lui eût fait dire, cependant elle a paru embarrasser et contrister les ministres de Prusse et de Pétersbourg. Depuis, ils ont été fort en œuvre pour justifier les intentions et les mesures de leurs cours : l'un et l'autre ont donné des mémoires fort étendus à cet effet qu'on m'assure n'avoir pas été fort goûtés.

« Pour moi, je ne prétends pas me faire un mérite d'une démarche que j'avais imaginée, mais je ne me persuade pas que mes insinuations seules ont opéré (1). »

Conformant sa conduite à ces sentiments, il fait remettre à la Porte l'étonnante réponse conçue en ces termes :

« L'ambassadeur de France a reçu avec une respectueuse reconnaissance la communication que la Sublime Porte a bien voulu lui faire nouvellement de ses instructions relativement à la situation de la Pologne. Il a eu l'honneur d'en rendre compte immédiatement à sa cour,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



qui recevra avec sensibilité ce témoignage de confiance de la Sublime Porte et de l'intérêt qu'elle veut bien prendre à préserver la République de Pologne des atteintes qu'on pouvait porter à sa liberté (1). »

Il était difficile de faire plus fausse route et d'exprimer « une reconnaissance », et de prévoir « une sensibilité » plus hors de propos. Quelle ne dut pas être la surprise de la Porte en voyant le peu de pénétration dont donnait la preuve, en cette occasion, un homme d'ordinaire plus avisé et plus sagace! On se demande si ce n'est point pour parvenir à dessiller les yeux du chevalier et ne plus lui permettre de se méprendre plus longtemps sur ses réelles intentions que le Grand Vizir fit notifier au Palais de France une troisième déclaration, intitulée : « Mémoire suprême à notre très honoré ami l'ambassadeur de France », et ainsi conçue :

« Nous avons lu avec l'attention requise la traduction d'une déclaration de la cour de France relativement aux affaires de Pologne, de même que la traduction d'un mémoire que notre très honoré ami l'ambassadeur y a joint.

« Depuis un temps immémorial la République de Pologne est libre, et la Sublime Porte n'a pas manqué jusqu'à présent de faire honneur aux articles des Capitu-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



lations impériales données lors du traité de paix de Carlowitz. Il est, outre cela, clair et évident que, tant que de la part de la République, notre amie, il ne surviendra aucun procédé contraire aux Capitulations impériales et aux droits de la paix et de l'amitié, il ne sera en aucune façon porté atteinte aux droits de l'amitié et de la sincérité et du règne de Sa Majesté, l'ornement du trône de la félicité, le plus grand des grands sultans, le plus puissant des puissants empereurs, le soleil du Kalifat, l'astre brillant de la puissance suprême, le centre du globe du monde, le mobile du repos du genre humain, le sultan des deux terres et des deux mers, le distributeur des étendards de la justice d'un pôle à l'autre, le très majestueux, très magnanime, très formidable et très puissant Empereur, mon bienfaiteur et maître, monarque recommandable par sa justice et son équité.

« M. l'ambassadeur, notre ami, ayant déjà précédemment demandé les intentions de la Sublime Porte, relativement à la couronne de Pologne, il lui a été, pour lors, envoyé un mémoire par lequel il était déclaré et manifesté que la Sublime Porte désirait qu'on n'y établît point pour roi un étranger et que, la République de Pologne, notre amie, étant libre, la Sublime Porte désirait encore que ladite République ne fût point forcée et gênée par les cours étrangères dans le choix et l'élection de tel Polonais que les membres de ladite République

éliraient et établiraient pour roi en conséquence de leur liberté. Sur quoi il paraît que les intentions de la cour de France sont évidemment conformes à celles de la Sublime Porte.

« Quant à ce qui serait dans le mémoire de M. l'ambassadeur relativement à l'entrée de certaines troupes étrangères dans la Pologne ou sur les fontières comme susceptibles de certains ordres qui peuvent porter préjudice à la nation polonaise, de même qu'à une espèce d'insinuation à la Sublime Porte pour qu'elle ait à se prêter à faire retirer ces troupes étrangères du royaume de Pologne ou de ses frontières et assurer par là le bon ordre dans ce royaume, il est inutile de donner des indices et des preuves d'un fait de notorité publique qui est que, de tout temps, des troupes étrangères sont entrées en Pologne, et que non seulement la République, notre amie, ne s'y est point opposée, mais même qu'elle les a souvent reçues, de son plein gré, à titre d'hospitalité. Ainsi, si la Sublime Porte devait prendre cette affaire en considération, il ne serait pas hors de propos de taxer cette attention de la Sublime Porte d'infraction aux droits de la liberté de la République de Pologne, notre amie.

« Outre cela, comme dans les Capitulations impériales données lors du traité de Carlowitz, il n'y a pas un seul article qui ait plus ou moins trait à ce point, et que, conséquemment, il n'est pas de la dignité de la Sublime

Porte d'en faire une matière de négociation et d'y donner ses soins et son attention, M. l'ambassadeur, notre ami, voudra bien se persuader sur cet exposé que, de la part de la Sublime Porte, il ne sera entrepris aucun procédé irrégulier aussi contraire aux Capitulations impériales qu'à ses résolutions antérieures; mais que, conformément à la déclaration ci-devant donnée, il sera, de sa part, fait tous honneurs aux droits de la liberté des Polonais (1). »

Cette fois, il était difficile de douter encore. La Porte déclarait que l'entrée des Russes en Pologne ne l'affectait nullement; bien plus, que toute protestation à cet égard de sa part serait « une infraction aux droits de la liberté de la Pologne ». Le ministre ottoman venait donc de fermer « la porte que jusque-là il avait laissée ouverte », et il l'avait fermée aux espérances caressées par l'ambassadeur. Cette « démarche trop formelle qui pourrait l'engager », et à laquelle celui-ci supposait « qu'elle répugnait », il venait de la faire avec une précision qui ne lui était pas habituelle. Il avait enfin complètement cédé aux sollicitations du roi de Prusse, et l'accord conclu entre les cours de Berlin et de Constantinople n'était plus contestable; car récemment le Sultan avait chargé un envoyé spécial de se rendre auprès de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



Frédéric pour lui offrir des présents du plus grand prix, entre autres une tente dont l'intérieur était brodé en or, avec l'ameublement et le sofa d'étoffe de Perse; deux tapis de Perse, soie et or; douze chevaux, dont trois harnachés à la turque, l'un destiné au Roi avec harnais garnis d'or enrichi de pierreries, les autres avec harnais garnis en vermeil et broderies; un sabre orné de pierres précieuses; une aigrette en diamant; quantité d'étoffes et de couvertures de Barbarie, d'une valeur de 20,000 piastres; enfin un flacon d'essence de roses.

Le duc de Praslin ne conserve plus aucune illusion sur les dispositions du Divan : celui-ci est désormais passé aux ennemis de la France.

« Il faut convenir, répond-il sans ambages au chevalier de Vergennes après la lecture du dernier mémoire des ministres turcs, que, si leur réponse avait été rédigée d'après les déclarations que les cours de Russie et de Berlin ont fait faire par leurs ministres, elle ne serait pas différente de ce qu'elle est (1). »

Naturellement, autant le mécontentement était légitime à Versailles, autant du côté de la Prusse et de la Russie le triomphe était bruyant. La Czarine laissait publier dans les feuilles publiques tout ce qui était ca-

(1) Dépêche du 2 février 1764. Archives du ministère des affaires étrangères.



pable de faire connaître l'attitude de la Porte. Le supplément de la *Gazette de Varsovie* du 8 février 1764 contenait la copie d'une lettre écrite par M. Obreskov, ministre de Russie à Constantinople, au comte Kaiserling, ambassadeur plénipotentiaire de l'impératrice de Russie auprès de la République de Pologne. Ses révélations étaient édifiantes.

« Je commence, écrivait M. Obreskov, ma correspondance avec Votre Excellence par lui communiquer une nouvelle agréable, c'est-à-dire que la Porte Ottomane a pris la résolution, concernant les affaires présentes de Pologne, de se conformer aux vœux de Sa Majesté Impériale, notre très gracieuse souveraine, et de la cour de Berlin, en laissant aux Polonais la liberté entière de se choisir un roi d'entre les piastes, selon les lois et les constitutions de la République; ce qu'elle n'a pas manqué de déclarer à qui il convenait, ajoutant qu'elle ne souffrira absolument jamais que cette élection tombât sur qui que ce soit des étrangers.

« Votre Excellence peut en assurer les bien intentionnés et ceux qui ont à cœur le vrai bien de la République; mais ceux qui se flattent de voir les affaires embrouillées se font de vaines espérances.

« M. le colonel Stankiewitz, résident de la République à Constantinople, ayant dépêché, il y a trois jours, un courrier avec cette résolution de la Porte, elle doit déjà

être connue à Varsovie avant l'arrivée de ma lettre (1). »

En présence de cette défection, devenue publique, de la Porte, Louis XV résolut d'édifier la Pologne et toute l'Europe par une déclaration également publique « touchant sa façon équitable et désintéressée de penser sur la vacance du trône de Pologne et sur le maintien inviolable des libertés, des droits et des constitutions de ce royaume ».

Voici ce document, dont il est superflu de signaler la haute portée au point de vue historique :

« La vacance du trône est l'événement le plus important qui puisse arriver dans un royaume électif; et c'est dans une occasion si essentielle que le Roi s'est empressé de donner à la nation polonaise de nouvelles assurances de son amitié et de l'intérêt véritable qu'il prend à la gloire et à la prospérité de cette République.

« Les ambassadeurs et les ministres de France dans toutes les cours étrangères, et spécialement le marquis de Paulmy à Varsovie, ont été chargés de faire connaître, par des déclarations verbales, quelles sont les dispositions du Roi à l'égard de l'élection future d'un roi de Pologne; mais Sa Majesté, ne voulant pas qu'il puisse y avoir le moindre doute sur la pureté de ses intentions, et ne craignant pas de mettre au grand jour

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



ses vrais sentiments, a cru devoir les manifester par une déclaration formelle et authentique.

« Le Roi déclare donc de la manière la plus précise et la plus solennelle qu'il ne considère dans cette occasion que les avantages de la République ; qu'il ne forme d'autre vœu et n'a d'autre désir que de voir la nation polonaise maintenue dans tous ses droits, dans toutes ses possessions, dans toutes ses libertés, et spécialement dans la plus précieuse de ses prérogatives, celle de se donner un roi par une élection libre et un choix volontaire ; qu'animé de ces sentiments et d'un véritable intérêt pour une nation ancienne alliée de sa couronne, il remplira, à son égard, tout ce que peuvent exiger de lui la justice, les traités et les nœuds mutuels de l'amitié ; qu'enfin il l'assistera par tous les moyens qui sont en son pouvoir, si, contre toute attente, elle était troublée dans l'exercice de ses droits légitimes, et qu'elle peut compter sur ses secours et les requérir en toute assurance, si les privilèges de la nation polonaise étaient violés.

« Mais Sa Majesté a lieu de croire qu'un pareil cas ne saurait exister, puisque les puissances voisines ont également déclaré, de la manière la plus solennelle, qu'elles étaient constamment résolues de maintenir la République dans son état actuel, ses lois, ses libertés, ainsi que dans ses possessions, et qu'elles ne souffri-

raient pas qu'elle éprouvât aucun préjudice de la part de qui que ce soit, et que ses libertés fussent gênées par les cours étrangères.

« Des déclarations si précises, si uniformes, si équitables, annoncent clairement à la nation polonaise qu'elle peut user de ses droits dans toute leur étendue, et qu'elle n'a pas à craindre de voir ses libertés et son territoire violés par l'introduction d'aucunes troupes étrangères.

« A l'égard des différents candidats qui peuvent aspirer au trône de Pologne, Sa Majesté n'en recommande et n'en indique aucun. Elle est encore plus éloignée de donner des exclusions, puisque ce serait agir contre ses principes et attenter à la liberté des Polonais; et même elle s'abstiendra de donner des conseils sur une matière aussi délicate, étant bien persuadée que la République est trop éclairée sur ses vrais intérêts pour ne pas préférer le candidat qui sera le plus en état de la gouverner avec justice et avec éclat.

« La Pologne compte de grands hommes parmi les rois piastes. Plusieurs maisons souveraines lui en ont fourni d'aussi célèbres par leurs actions qu'illustres par leur naissance. C'est à la nation elle-même de déterminer son choix en consultant sa propre convenance, sans égard à des influences étrangères; et Sa Majesté déclare qu'elle reconnaitra pour roi de Pologne et pour



allié de sa couronne, que même elle soutiendra et protégera quiconque sera élu par le choix libre de la nation et conformément aux lois et aux constitutions du pays (1). »

Ce noble et généreux langage est celui d'un grand roi. Il unit la modération à la fermeté. Il est fier sans provocation et respire autant de loyauté que de désintéressement; si le mot ne constituait pas un anachronisme, nous ajouterions volontiers qu'il est libéral, car il pose en principe, — et ce n'est pas l'aveu le moins surprenant de la part d'un monarque aussi absolu que Louis XV, — que « la plus précieuse des prérogatives de la Pologne est celle de se donner un roi par une élection libre et un choix volontaire ».

Sachant faire taire ses préférences, le roi de France déclarait hautement qu'il n'entendait favoriser aucun des candidats, et qu'il reconnaîtrait l'élu de la nation « quel qu'il fût ». Toutefois, avec la même solennité il avertissait les Polonais — et n'était-ce pas trop s'avancer? — que, si des ingérences étrangères venaient « à les troubler dans l'exercice de leurs droits légitimes », ils pouvaient « requérir ses secours, qui ne leur feraient pas défaut »; ce qui équivalait à leur promettre de s'opposer, même par les armes, « à l'introduction des

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



troupes étrangères » sur le sol de la République.

Au reste, en envoyant à l'ambassadeur de France à Constantinople la déclaration royale, et après lui avoir recommandé de la communiquer immédiatement à la Sublime Porte, le duc de Praslin ajoutait les instructions suivantes :

« Il vous sera aisé de faire sentir au ministère ottoman que le Roi n'a varié ni dans ses principes ni dans ses résolutions sur la vacance de la couronne de Pologne; qu'ils continuent d'être et qu'ils seront invariablement tels que vous les avez manifestés à la Porte immédiatement après la mort d'Auguste III ; que toute opinion contraire qu'on voudrait donner de sa façon de penser serait téméraire et calomnieuse ; que Sa Majesté n'a désiré et ne veut que la conservation des libertés et des droits d'une République son ancienne amie et alliée; que, bien loin d'avoir formé le projet d'opérer soit par la force, soit par la séduction le choix que les Polonais doivent faire d'un nouveau roi, Sa Majesté a poussé la délicatesse à cet égard jusqu'à ne vouloir pas même recommander un candidat de préférence à un autre; que l'élection d'un piaste ou d'un prince étranger sera également approuvée de sa part, pourvu qu'elle soit faite librement, mais que toute exclusion donnée d'avance est une atteinte évidente à la liberté des suffrages; que cette liberté serait encore plus manifestement violée



par la position d'une armée placée sur les frontières de la Pologne; que le Roi, animé des sentiments généreux qui conviennent au rang qu'il tient parmi les souverains, ne fera usage, dans la circonstance dont il s'agit, que des moyens les plus conformes à son équité naturelle et à la dignité de son Empire; mais que, si d'autres puissances entreprenaient d'opprimer les Polonais en les privant de leur prérogative la plus précieuse, qui consiste dans l'exercice indépendant des pouvoirs qu'ils ont de se donner un roi, Sa Majesté leur accordera la protection et les secours les plus efficaces qu'il sera possible, pour les soustraire au joug humiliant qu'on prétendrait leur imposer; que des vues si nobles, si équitables, si modérées paraîtront sans doute à la Porte Ottomane mériter d'être secondées par tous souverains qui connaissent ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et qui respectent les droits des nations (1). »

Nous allons voir comment Frédéric et Catherine entendaient et pratiquaient, quant à eux, le respect des droits des nations.

(1) Dépêche du 27 février 1764. Archives du ministère des affaires étrangères, vol. 140.



CHAPITRE XIII

Pendant que les cours de l'Europe échangeaient ces déclarations officielles, dénuées de tout résultat pratique, que se passait-il en Pologne?

La Pologne, malgré les formes constitutionnelles de sa monarchie, était, à vrai dire, une république. Le pouvoir exécutif résidait bien entre les mains du Roi élu par la Diète; toutefois, il était subordonné au pouvoir législatif exercé par la nation. Ainsi le Roi convoquait les Diètes, sans avoir la faculté de les proroger et de les dissoudre : ce droit n'appartenant qu'à la nation. Le Roi prenait l'initiative des négociations diplomatiques avec les puissances étrangères, il ordonnait les mesures provisoires commandées par le salut de l'État : mais la nation prononçait en dernier ressort sur les questions d'intérêt général et supérieur; elle décidait seule de la paix ou de la guerre.

Deux assemblées représentaient la nation : la Chambre des députés ou nonces (*nuntii*), comprenant deux cents



membres nommés par les suffrages de tous les Polonais jouissant de leurs droits politiques, répartis en quatre provinces : Grande et Petite Pologne, Lithuanie, Prusse polonaise ; le Sénat, composé, en dehors des évêques, de trente-six dignitaires et seigneurs choisis par le Roi.

Ces deux assemblées délibéraient séparément ou en commun. Lorsqu'elles étaient réunies, elles constituaient la Diète. Suivant les circonstances, il y avait deux sortes de Diètes : la Diète *libre*, dont les décisions devaient, pour être valables, être consacrées par l'unanimité des voix ; la Diète *confédérée*, procédant par le vote au scrutin, la majorité obligeant la minorité.

Pendant plus de trente ans, de 1733 à 1763, Auguste III avait occupé sans énergie et sans gloire le trône de Pologne. A sa mort, il laissait le pays divisé en deux partis : le parti national, dit des patriotes, ayant pour chef le Grand Général comte Branicki, soutenu par les riches et puissantes familles des Radziwill et des Potocki ; le parti des Czartoriski et des Poniatowski, inféodé à la Russie, à la tête duquel s'était placé le cardinal-archevêque de Guesne, prince primat.

Une première Diète, appelée Diète de convocation parce qu'elle avait eu pour mission de préparer les conditions de la convocation de la Diète suprême devant procéder à l'élection du Roi, s'était réunie. Catherine II et Frédéric avaient pu, à cette occasion, se convaincre



de l'opposition que rencontrerait, de la part des patriotes, leur désir d'ingérence dans les affaires intérieures de la Pologne et particulièrement dans les opérations de la prochaine élection.

Pour vaincre cette résistance, la Czarine avait envoyé à Varsovie, en qualité de ministre auprès de la Diète, un de ses agents les plus actifs et les plus dévoués, le prince Repnin. Puis, elle s'était liée avec le roi de Prusse par un nouveau traité, reproduisant, confirmant et sanctionnant les engagements précédemment pris touchant la Pologne. Enfin, elle avait donné l'ordre à ses troupes d'entrer sur le territoire de la République, sous prétexte de coopérer au maintien de l'ordre.

Cette atteinte à la liberté des Polonais provoqua aussitôt une énergique protestation des principaux membres du parti des patriotes. Un groupe de quinze sénateurs, dont Craninski, évêque de Kaminiesk, et le castellan de Kruowiez, vinrent déposer entre les mains du Primat une sommation aussi digne que résolue. Elle était ainsi conçue :

« 14 avril 1764.

« Les sénateurs présents à Varsovie, animés du zèle que leur inspire l'amour de leur patrie et se faisant un devoir indispensable de veiller à sa conservation, à



l'approche des différents corps de troupes russes de cette capitale, dont les uns occupent déjà les environs et les autres dirigent ici leur marche, se sont rendus chez M. le Primat, et l'ont prié de ne point différer à écrire et à se plaindre aux puissances amies et alliées de la Pologne de la violence qu'on fait à l'intégrité des lois, et de souscrire des lettres déjà dressées à cette fin.

« M. le Primat a promis de leur donner sa résolution aujourd'hui, après avoir conféré avec le ministre de Russie. L'évêque de Kaminiesk et le castellan de Kruowiez attendent aujourd'hui, au nom des mêmes sénateurs, la résolution de M. le Primat.

« Si, contre toute attente, si, malgré les prières et les instances des sénateurs ici présents, M. le Primat refusait de se prêter à la signature du seul et unique moyen de secourir la patrie, ces mêmes sénateurs se croiront obligés en conscience de protester contre cette négligence à observer la loi et de souscrire eux-mêmes les lettres destinées aux puissances voisines, afin d'implorer leur secours pour le maintien de la liberté et de la sûreté de la République, violée par la présence actuelle des troupes russes, et de garantir la prochaine Diète de convocation des inconvénients fâcheux que vient d'éprouver tout récemment celle de Grandentz (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



Le prince Repnin ayant sans doute enjoint au prélat de refuser sa signature, le Grand Général et les sénateurs protestataires adressèrent sur l'heure aux cours de France et de Vienne un pressant appel, leur représentant que le cas en vue duquel elles avaient promis des secours à la Pologne venait de se produire, et réclamant instamment l'exécution immédiate de leurs engagements.

Pour essayer de mieux convaincre la Porte de la nécessité, pour elle, d'agir également, le comte Branicki avait prescrit à son représentant à Constantinople, le colonel Stankiewitz, de joindre ses efforts à ceux de l'ambassadeur de France.

En présence de ce mouvement de révolte des patriotes, Catherine, résolue à tout pour placer sur le trône de Pologne un souverain de son choix, avait accentué davantage encore sa pression sur les membres de la Diète à sa dévotion. Une scission complète s'en était suivie. Le Grand Général et ses adhérents avaient préféré abandonner l'assemblée et quitter Varsovie, plutôt que « de concourir à l'oppression humiliante de leur liberté et des droits les plus sacrés de la République ». Ils se préparaient à les défendre au besoin les armes à la main.

Il y avait urgence, pour les cours du Nord, à brusquer les événements. En conséquence, les troupes russes

quittant les faubourgs de la capitale polonaise, viennent entourer le château même où la Diète est en séance. « Les Cosaques, rapporte un historien, formèrent la haie le long des rues qui menaient au camp moscovite afin de faciliter l'entrée des troupes en ville au premier signal de Repnin et de la *famille* : » c'est ainsi qu'on appelait le parti des Czartoriski et de Stanislas Poniatowski, dont la mère était une Czartoriska.

Malgré l'absence des sénateurs patriotes, le Primat, au mépris de la constitution, procéda à l'ouverture de la Diète de convocation. Puis, usurpant le pouvoir, et se présentant comme « un médiateur », uniquement préoccupé d'assurer la tranquillité publique, il s'arroge le rôle de dictateur, prenant la direction des affaires, en serviteur docile de l'agent russe, et écrivant aux ministres polonais à l'étranger de ne plus obéir aux instructions du Grand Général, lui seul étant désormais pendant l'interrègne le chef de la République et ayant qualité pour leur adresser des ordres.

Trouvant le moment venu, Stanislas Poniatowski lève le masque et se pose ouvertement, dans la Diète, en protégé de Catherine; il ne craint pas de s'écrier : « Nous devons tous nous confier dans les vertus de Sa Majesté l'Impératrice de Russie. Je puis affirmer que les troupes qui nous entourent ne sont venues que pour maintenir la paix, rétablir l'ordre et empêcher les ci-



toyens de se massacrer. Je propose que la Diète écrive à l'Impératrice pour remercier cette auguste, vertueuse et magnanime princesse des services qu'elle rend à notre République. »

Asservie de la sorte, la Diète, malgré son irrégularité et le petit nombre de membres auquel elle est réduite, vote tout ce qu'il plaît à la Russie de faire adopter. La réunion de la Diète d'élection est fixée à la fin d'août; ce ne sera plus, suivant l'usage traditionnel, une Diète libre, procédant à l'unanimité des voix, mais une confédération délibérant à la majorité. En même temps les pouvoirs du roi futur reçoivent une extension considérable. Sûre de le dominer, la Czarine a entendu qu'il fût assez puissant, assez riche, assez indépendant des Chambres pour tenir dans sa main les hauts dignitaires et surtout les chefs de l'armée. Par contre, les prérogatives et les droits des premières charges de l'État sont notablement amoindris, notamment les pouvoirs des grands généraux, de façon à empêcher ces derniers d'être en mesure de gêner et paralyser la prépondérance de l'autorité royale. Enfin le Grand Général Branicki, le prince Radziwill et leurs partisans sont condamnés, comme rebelles, à l'exil et à la perte de toutes leurs dignités.

En présence de pareils faits, Louis XV, « ne voyant plus dans la République de Pologne qu'un corps déchiré et



insubsistant, et prévoyant, d'ailleurs, que son ambassadeur pourrait être exposé à quelques insultes au milieu de la soldatesque étrangère, jugea convenable de le retirer d'un séjour où les actes de violence vont sans doute être substitués aux voies de la négociation ». Le marquis de Paulmy reçut donc l'ordre de prendre congé du prince primat de Guesne.

Quand il se rendit, dans ce but, auprès de ce prélat, il le trouva, raconte M. le duc de Broglie (1), prévenu de sa visite et entouré des principaux chefs du parti dévoué à la Russie. Prétextant une sciatique, l'archevêque s'excusa de rester debout et de ne pas faire asseoir la compagnie; puis il pria l'ambassadeur de lui dire *ce qu'il avait à lui dire.*

Le marquis de Paulmy tira de sa poche et lut la dépêche contenant les motifs de son départ. Lorsque la lecture fut terminée : « Vous cessez donc de reconnaître la République? » s'écria le prince primat? — « Je reconnais, reprit Paulmy, la République divisée et la ville de Varsovie livrée à des troupes étrangères. — Eh bien, repartit le primat, puisque vous ne reconnaissez pas la République, vous et tous les ministres de France, vous pouvez l'aller chercher où il vous plaira. Nous ne reconnaissons plus d'ambassadeur; je salue Monsieur le

(1) *Le Secret du Roi*, t. I.



marquis de Paulmy. — Serviteur, monsieur l'archevêque de Guesne », répondit à son tour M. de Paulmy; et il sortit sans que personne se préoccupât de le reconduire et sans que la garde lui rendît les honneurs militaires d'usage.

Pendant que ces graves incidents avaient lieu, Catherine envoyait des troupes à la poursuite des quelques régiments restés fidèles au comte Branicki; mais cette princesse connaissait trop les hommes du Nord pour ne pas employer en même temps les moyens d'influence et de séduction propres à les détacher de la cause qu'ils avaient embrassée. Aussi le Grand Général, après avoir espéré compter sur le dévouement et le courage de ceux qui s'étaient groupés autour de lui, se vit-il bientôt à peu près délaissé par la plupart de ses adhérents. Resté presque seul au milieu de quelques sénateurs et évêques, il tente un effort suprême du côté de la Turquie, et, dans ce but, il fait parvenir au colonel Stankiewitz la lettre désolée que voici :

« A Lubounia, le 2 juillet 1764.

« Je vous ai informé de Sambor des raisons qui m'avaient conduit dans cette économie royale et avec combien d'acharnement j'ai été poursuivi par les troupes de Russie. Cependant j'ai tâché d'éviter les hostilités



vis-à-vis de ces troupes, bien éloigné de vouloir leur faire la guerre et de nous compromettre avec cette puissance; j'ai craint aussi d'allumer le feu d'une guerre civile toujours si funeste à notre patrie. Cela m'a engagé à me retirer encore de Sambor dans ma starostie (fief) de Crosno, où les principaux sénateurs doivent se rendre pour prendre une dernière et ferme résolution. Mais les Russes ayant poursuivi et harcelé continuellement nos troupes, on a été obligé d'en venir à plusieurs combats très vifs.

« Quoiqu'ils aient toujours été à notre avantage, néanmoins les Russes, plus de la moitié supérieurs, non seulement ne donnaient aucune relâche à nos troupes, mais même employaient toutes sortes de cabales et d'intrigues pour les réduire. Les choses sont allées si loin que le régiment des gardes à cheval a passé chez les ennemis. Le mal a gagné même quelques colonels des autres régiments qui paraissaient peu disposés à remplir leur devoir; de sorte que, dans cette extrémité, j'ai été forcé de mettre ma personne en sûreté, de crainte de rester exposé à la discrétion des ennemis et obligé ensuite d'approuver et de consentir tout ce qui se fait dans l'assemblée de Varsovie contre la liberté des lois. Je me suis retiré ici, à Lubownia, dans la starostie de Zuyps, où le prince-évêque de Cracovie et d'autres sénateurs s'assemblent successivement.



« On a osé me priver de ma charge durant l'interrègne le plus injustement et sans examiner ni juger pourquoi les troupes russes ont été envoyées pour forcer les troupes de mon commandement à me quitter; malgré la défense que j'ai opposée, elles ont enfin réussi. Y a-t-il quelque espérance pour la cause la plus équitable, quand la force et la violence décident tout? Les bons patriotes, dont le nombre est toujours grand, gémissent de ce despotisme; mais, n'étant appuyés d'aucune puissance étrangère, quelle résistance peuvent-ils opposer eux seuls à la puissance de la Russie d'accord avec le roi de Prusse?

« La prétendue Diète de Varsovie forge d'ailleurs de nouvelles lois tendant à renverser tout notre gouvernement et toute la liberté de la nation. On abaisse l'autorité des charges par la pluralité et surtout celle des grands généraux, que la République n'a relevée par tant de privilèges et de droits que pour contre-balancer l'autorité entre le Roi et la République. Désormais ce sera le Roi qui disposera de tout indistinctement. On lui a assigné des impôts et des revenus immenses sans en désigner l'usage. Le Roi sera assez riche pour faire la paix et la guerre indépendamment de la République; et le Roi, élevé par la Russie et dépendant de la volonté de cette puissance, sera obligé de prendre part à toutes ses fins et entraînera la nation polonaise, liée si étroi-



tement par les traités avec la Porte, particulièrement par celui de Carlowitz, et la forcera peut-être de porter les armes contre l'Empire ottoman.

« Quoique la violence des Russes m'ait privé des troupes, le courage des patriotes n'est pas abattu. Les principaux s'assemblent ici où le prince-évêque de Cracovie se trouve déjà avec plusieurs sénateurs et où nous prendrons enfin un parti décisif. Mais il importe que la Sublime Porte nous accorde son appui ou engage quelque autre puissance à nous secourir (1). »

Toute lutte était devenue impossible. N'étant soutenus par aucune cour alliée, les patriotes, découragés, circonvenus, quelques-uns même achetés, en sont réduits à accepter les avances des Russes. Deux défections surtout achèvent de les désorganiser et de ruiner leur parti. Le prince Pierre Lubomirski, qui, un instant, avait pensé à poser sa candidature à la couronne, et le palatin de Krovie déclarent adhérer à la Diète confédérée qui devra élire le Roi.

Cet effondrement de leurs ennemis décident la Czarine et le roi de Prusse à leur porter le dernier coup. Bien qu'à maintes reprises ils aient affirmé qu'ils ne favoriseraient aucun candidat au trône, ils déchirent les voiles et « recommandent solennellement » le stolnick Sta-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



nislas-Auguste Poniatowski, lequel est élu le 7 septembre 1764.

Le nouveau roi était âgé de trente-deux ans. Son père, comte Stanislas Poniatowski, avait été l'ami et le compagnon de Charles XII; sa mère, Constance Czartoriska, descendait des Jagellons. Son extérieur agréable, son éducation soignée, son goût pour les lettres et les arts l'avaient fait de bonne heure remarquer.

Après avoir servi pendant quelque temps dans l'armée russe, il avait été fort prisé, au cours d'un voyage en France, par la cour et la société des esprits les plus cultivés. On sait que, admirateur sincère de Mme Geoffrin, il l'appelait « maman ».

Nommé ambassadeur de Pologne à Pétersbourg, il ne tardait pas à inspirer à Catherine une passion violente; et, malgré le peu de constance des faveurs impériales, la couronne qui venait de lui échoir, il la devait uniquement à l'intimité de ses relations avec l'Impératrice.

Cette nomination ne pouvait causer aucune surprise à Versailles. On se borna à l'accueillir avec une indifférence affectée et une réserve prudente. Le ministre des affaires étrangères se borne à écrire au chevalier de Vergennes, à la date du 30 septembre :

« Votre lettre du 26 août m'est parvenue en même temps que la nouvelle de l'élection du nouveau roi de Pologne, faite à Varsovie le 7 de ce mois en faveur du

comte Stanislas-Auguste Poniatowski. Cet événement, ouvrage de la séduction et de la violence, n'aurait vraisemblablement pas eu lieu, si les membres bien intentionnés de la République avaient été plus courageux ou plus efficacement soutenus, et si la Porte ottomane avait été ou plus éclairée ou moins faible relativement à sa propre gloire et à ses intérêts les plus évidents.

« Mais, comme il faut partir actuellement du point où les choses ont été portées, il s'agit aujourd'hui de savoir quel parti les puissances, qui n'ont eu nulle part à l'élection du comte Poniatowski, prendront, soit pour le reconnaître en la qualité de roi, soit pour refuser ou du moins pour suspendre cette reconnaissance.

« La Porte a vu avec quelle pureté d'intention et quelle amitié le Roi lui a offert, immédiatement après la mort du roi Auguste III, de se concerter avec elle pour le maintien des lois et des libertés de la nation polonaise. Sa Majesté n'est pas moins disposée à présent à s'entendre avec le Grand Seigneur, tant sur le temps et la manière de reconnaître le roi nouvellement élu à Varsovie que sur les conditions dont il serait juste et convenable de faire dépendre l'acte de cette reconnaissance.

« Vous pouvez même faire donner aux ministres de ce prince les assurances les plus précises que le Roi ne prendra sa résolution à cet égard qu'après avoir été



informé des sentiments et des vues de Sa Hautesse; et que Sa Majesté ne désire rien plus sincèrement que de marcher d'un pas égal et d'agir dans une parfaite conformité de principes avec le Sultan relativement à l'objet dont il est question.

« Nous pensons ici que cette reconnaissance de notre part doit être précédée : 1° de l'entière réhabilitation dans tous leurs droits, charges et dignités de tous les seigneurs et autres Polonais qui n'ont pas cru devoir et pouvoir concourir à tout ce qui a préparé et accompagné l'élection qui vient de se faire; 2° d'une satisfaction équitable sur les prétentions fondées des princes de la maison de Saxe, fils du feu roi Auguste III (1). »

A Constantinople, l'élection de l'ancien amant de la Czarine ne pouvait manquer de provoquer d'autres sentiments. Les Turcs, à la suite de leurs hésitations, avaient fini par sortir de leur inertie et par accentuer quelque peu leur attitude. Mal informés sur le caractère de Catherine, ils s'étaient imaginé que cette princesse, toujours dominée par son entrainement vers le jeune Polonais, ne voulait le placer sur le trône que pour ensuite unir, par un mariage, et leurs amours et leurs couronnes; et, dans le but d'entraver ce projet de mariage, ils avaient déclaré qu'ils *excluaient* M. Poniatowski des

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



candidats à la royauté. Le candidat par elle exclu étant nommé, quel parti la Porte allait-elle adopter?

« La Porte, mande à la même date (30 septembre) M. de Vergennes au duc de Praslin, a reçu, le 23 de ce mois, l'avis que le stolnick Poniatowski avait été élu roi de Pologne. Deux jours après, les ministres de Prusse, qui avaient reçu cette nouvelle par un courrier extraordinaire, en ont donné part au Divan, ajoutant qu'il n'y avait point d'exemple d'aucune élection faite avec autant d'unanimité et avec plus de tranquillité. Apparemment qu'on aura pris soin d'intimider ou d'exclure tous ceux qui auraient pu être tentés d'y former opposition.

« Cette nouvelle avait été précédée de la communication que les mêmes ministres ont donnée des *pacta conventa* que le futur roi devait jurer, dont un des articles porte que, si celui qui sera élu n'est point marié, il ne pourra prendre pour femme qu'une Polonaise. C'est là vraisemblablement une satisfaction qu'on a cru devoir aux Turcs pour les engager à se désister de l'exclusion qu'ils ont donnée à M. Poniatowski, principalement dans l'appréhension que, l'impératrice Catherine épousant ce Polonais lorsqu'il serait nommé, la Russie et la Pologne ne fussent réunies sous une même domination.

« Quoique la répugnance et le mépris que les ministres ottomans ont pour M. Poniatowski peuvent avoir



contribué, autant que l'appréhension de ce mariage avec la Czarine, à l'exclusion qu'ils lui ont donnée dans des termes nullement ménagés, il est vraisemblable qu'ils se contenteront de la satisfaction qu'on leur présente, si elle est réelle; mais il faut que la clause insérée dans les *pacta conventa* ne les rassure pas entièrement, car la Porte, qui m'en a donné connaissance, m'a fait demander si je croyais qu'il serait possible que le nouveau roi, au mépris de l'obligation qui lui est imposée, épousât une femme qui ne serait pas Polonaise.

« Je ne suis pas assez instruit des vues secrètes que peut avoir l'impératrice de Russie pour rien affirmer ou pour rien nier à cet égard. J'ai fait répondre sommairement que, si le roi élu est sincèrement disposé à tenir les engagements de son serment, son mariage ne sera pas différé au delà de son couronnement (1). »

Au fond, le gouvernement turc était fort mécontent. Son orgueil se trouvait blessé par le succès du seul candidat contre lequel il s'était prononcé. Les ministres du Sultan s'ingéniant à chercher le moyen de sortir avec honneur de ce pas délicat, il fut décidé que le Reis Effendi aurait une entrevue avec l'ambassadeur de France. Comme on voulait que cette démarche restât absolument secrète, on décida celui-ci à demander au-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



dience ; et une petite comédie est concertée au mépris de toutes les règles de l'étiquette, « mais je ne suis pas pointilleux sur le cérémonial, fait observer M. de Vergennes, lorsqu'il s'agit de l'intérêt du service. » « Je me suis trouvé (le 2 octobre), poursuit-il, à l'heure indiquée, chez le Reis Effendi, où je me suis annoncé pour un médecin. Je n'avais avec moi que le sieur de Val. Le Reis Effendi m'y a suivi de fort près, ainsi que l'interprète de la Porte (1). »

Alors commence un long et curieux entretien entre les deux diplomates qui font, l'un et l'autre, assaut d'adresse et de circonspection.

Le Reis Effendi. — « Peu importait à la Porte que le roi de Pologne fût un étranger ou un piaste, pourvu qu'il fût élu librement et du gré de la nation, car nous ne voulions point que le Roi fût mis de la main des Russes. Depuis, on nous a donné diverses assurances ; nous nous sommes toujours tenus à ces principes, nous n'avons pas varié. (*Avec indignation.*) Et pourtant Poniatowski est roi ! c'est un choix que nous ne pouvons souffrir. Ne peut-on pas le détruire ? C'est sur quoi j'ai voulu vous consulter et que je vous prie de vous expliquer.

L'ambassadeur (*un peu surpris de cette brusque question*). — « Rien n'est impossible à l'Empire ottoman ;

(1) Dépêche du 6 octobre 1764. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



cependant une pareille entreprise a ses dangers et n'est pas exempte des plus grandes difficultés. La Porte a, il est vrai, des ressources pour les aplanir et pour les surmonter; elle peut extirper le mal. Pour moi, je ne puis que lui proposer les moyens qui peuvent en diminuer la somme.

Le Reis Effendi. — « Voyons avant tout quel moyen pourrait renverser Poniatowski.

L'ambassadeur. — « Je ne vois que la guerre; mais je ne puis ni ne dois vous la proposer ni vous la conseiller; néanmoins, si vous y êtes déterminés, il peut arriver que vos efforts seront heureux et détermineront la révolution que vous vous proposez...

« Les ministres russes et prussiens vous disent qu'il n'y a point d'exemple d'aucune élection faite avec autant d'unanimité, et ils ont la simplicité de se glorifier que douze palatins y aient assisté. Personne n'ignore que le Grand Sénat de Pologne est composé de trente-six sénateurs, non compris les évêques, et qu'aucun sénateur, sans une raison d'impuissance, ne peut se dispenser d'assister à la Diète d'élection. Voilà cependant, de l'aveu de ces ministres, les deux tiers du Sénat qui ne s'y sont pas trouvés; apparemment que, n'osant point s'opposer ouvertement, ils n'ont pas voulu autoriser par leur présence une chose qu'ils désapprouvaient et qu'ils détestent intérieurement.

« La Porte peut juger sur ce léger exposé de la disposition la plus générale de la noblesse polonaise et du mérite de l'unanimité qu'on veut lui exalter ; mais elle doit considérer que, quelque bien intentionnée que soit la nation polonaise, elle sera incapable d'aucun effort aussi longtemps que la force étrangère qui a étouffé le cri de sa liberté restera en position et en mesure d'écraser le premier qui osera se plaindre et remuer. 60,000 Russes, répandus en Pologne et en Lithuanie, sont plus que suffisants pour en imposer à la nation désarmée.

Le Reis Effendi. — « Les Russes sont-ils donc en si grand nombre, et comment les déloger ?

L'ambassadeur. — « Peut-être leur nombre est-il encore plus considérable... Il n'y aurait qu'une diversion qui leur donnerait assez d'inquiétude pour les obliger à ne s'occuper que de la défense de leurs frontières.

Le Reis Effendi. — « Qui pourrait faire cette diversion ?

L'ambassadeur. — « Il n'y aurait que la Porte. Elle seule est en état par sa situation d'en imposer efficacement à cette puissance, mais cela dépend de sa volonté, et ce n'est que par déférence que je m'explique sur ces sortes de matières.

Le Reis Effendi. — « Autrefois, suivant ce que nous voyons dans nos annales, la Porte ne prenait qu'une



part secondaire dans les affaires de la Pologne. Quelque puissance chrétienne jouait le premier rôle; nous intervenions par divers moyens.

L'ambassadeur. — « Les circonstances sont bien différentes aujourd'hui. La Russie et la Prusse circonviennent de toutes parts la Pologne et en interceptent l'accès; la seule porte de secours qui reste ouverte est la frontière ottomane.

Le Reis Effendi. — « Où se trouve le Grand Général? Ne serait-il pas en état de tenter quelque chose? Ne pourrait-il pas commencer à réunir les bien intentionnés?

L'ambassadeur. — « Le Grand Général est toujours à Lubownia. Sa constance prouve la sûreté de ses principes; mais il semble qu'il sacrifierait inutilement ses amis et les bien intentionnés s'il travaillait à les réunir, aussi longtemps que les obstacles précédemment exposés subsisteraient.

Le Reis Effendi. — « La cour de Vienne ne pourrait-elle pas lui prêter la main et le mettre en état d'agir?

L'ambassadeur. — « J'ignore quelles peuvent être les intentions de cette cour; mais il me paraît difficile qu'elle ait une pareille vue. Quoiqu'elle confine par la Hongrie à la Pologne, sa communication avec ce royaume est coupée par des montagnes d'un accès très difficile. Le roi dePrusse, qui, par ses liaisons avec l'impératrice de Russie, s'est obligé à faire réussir de tout



son pouvoir ses desseins en Pologne et à tenir les Autrichiens en échec, se prévaudrait à coup sûr de l'introduction de leurs troupes pour y faire entrer les siennes; ce qui donnerait lieu à un nouvel embrasement que la cour de Vienne, encore fatiguée de la dernière guerre, doit naturellement chercher à éviter. »

Le ministre turc, « sautant de branche en branche », porte la dépêche dans laquelle se trouve consignée cette vivante conversation, passe aux princes saxons, fils du feu roi Auguste III, et il demande s'ils ne seraient pas capables de susciter une révolution. Puis le dialogue continue :

Le Reis Effendi. — « Venons aux moyens que vous estimeriez propres à diminuer la somme du mal.

L'ambassadeur. — « Le nouveau roi de Pologne, obligé par système et par convenance à devenir oppresseur de sa patrie lorsqu'il devrait en être le conservateur, sera réduit, pour se soutenir, au rôle d'esclave de la Russie.

Le Reis Effendi (*vivement*). — « Ce sera donc la Russie qui gouvernera les Polonais?

L'ambassadeur. — « Non; elle laissera au Roi les apparences de l'autorité; elle lui fournira même les moyens d'asservir ses sujets; mais, en même temps, elle le tiendra dans une si grande dépendance qu'il sera exactement à son égard ce qu'un kan est par rapport à l'Empire ottoman. La Porte ayant un intérêt capital à ne



point souffrir que la Pologne soit réduite à la condition de province russe, c'est à elle à rétablir l'ancienne constitution dans tous les points qui ont été altérés. Elle doit sur ce point concerter sa prévoyance, et, si elle voulait s'en expliquer avec le ton d'autorité qui lui est propre, j'oserais presque répondre du succès.

Le Reis Effendi. — « Mais quelle sûreté avons-nous que la Russie et le roi de Prusse auront égard à nos demandes?

L'ambassadeur. — « Votre fermeté. Parlez avec autorité; expliquez nettement que vous entendez que toutes les choses soient remises sur l'ancien pied; tenez bon à ne pas reconnaître le nouvel élu; faites savoir que vous ne voulez plus d'assurances; que vous n'en avez déjà que trop reçu, et que vous ne croirez plus qu'aux faits. L'on se gardera bien de vous désobliger. Mais, si l'on vous manque, vous serez toujours à temps pour prendre le parti qui vous conviendra. D'ailleurs, la Czarine, qui a agi contre l'avis de son Sénat et uniquement pour suivre l'avis de sa passion, hésitera à entreprendre une guerre dispendieuse : le pays est si épuisé d'argent qu'on ne pourrait faire face à une dépense extraordinaire sans avoir recours à des moyens violents.

Le Reis Effendi. — « Où donc a passé l'argent de la Russie?

L'ambassadeur. — « En Pologne.



Le Reis Effendi. — « Croyez-vous qu'on y ait versé des sommes exorbitantes?

L'ambassadeur. — « Non; mais la Russie n'est pas une puissance fort riche, et il ne faut pas qu'elle fasse des efforts de durée pour se trouver dans une disette d'argent.

Le Reis Effendi. — « Combien peut-elle avoir dépensé? Huit à dix mille bourses?

L'ambassadeur. — « Peut-être; je ne puis évaluer au juste la dépense, mais dix mille bourses sont une somme très grande pour la Russie.

Le Reis Effendi. — « A ce compte, nous aurions beau jeu, car nous avons actuellement dans le trésor de la guerre deux cent cinquante mille bourses ou cent vingt-cinq millions d'écus, sans toucher à la réserve du Grand Seigneur.

« Si la Porte refuse de reconnaître Poniatowski en qualité de roi de Pologne, que fera votre cour?

L'ambassadeur. — « J'ignore quelles peuvent être ses intentions postérieurement à l'élection. Le temps qui s'est écoulé depuis n'est pas suffisant pour que je puisse en être instruit; mais, comme antérieurement j'avais ordre de faire connaître à la Porte la disposition où était l'Empereur, mon maître, de se concerter amicalement avec le Grand Seigneur pour affranchir la Pologne du joug humiliant et onéreux que la Russie prétend



lui imposer, je ne crains pas d'avancer que non seulement Sa Majesté ne se pressera pas de reconnaître M. Poniatowski, mais même qu'elle ne s'y prêtera pas sans avoir pris toutes les précautions convenables pour réparer les atteintes que la prétendue Diète de convocation a données à la constitution républicaine, et pour réintégrer les Polonais dans leur liberté et dans leurs droits. J'ose même croire que la cour de Vienne ne se séparera point dans cette occasion de la façon d'agir de la mienne. L'Espagne ne peut pas penser différemment; et combien d'autres cours, qui ne se sont pas encore expliquées, n'attendent peut-être que de voir les résolutions que prendront celles à qui il appartient de donner le ton, pour s'y conformer!

Le Reis Effendi (*riant*). — « Mais quel peut être le motif de la grande affection de la Czarine pour M. Poniatowski?

L'ambassadeur (*de même*). — « Je ne doute pas que la Porte n'en soit mieux informée que moi.

Le Reis Effendi. — « Que pensez-vous du meurtre du prince Ivan (1)? Je n'entends pas l'imputer à Catherine II, mais j'ai bien de la peine à croire que les Russes

(1) Le prince Ivan avait, à l'âge de trois ans, succédé sur le trône de Russie à sa tante Anne Ivanowna. En 1741, Élisabeth lui avait ravi la couronne, et, depuis cette époque, il était confiné dans une prison, lorsque, parvenu à vingt-trois ans, il venait d'être massacré par ses gardiens.



le lui pardonnent. Ce tragique événement semble être le présage d'une révolution en Russie.

L'ambassadeur. — « Si cette révolution se produisait, M. Poniatowski ne régnerait pas longtemps.

Le Reis Effendi. — « A la bonne heure! Toujours vaudrait-il mieux commencer par lui. »

La nuit était venue; l'entretien prit fin, et le chevalier de Vergennes quitta son interlocuteur. Il emportait un excellent souvenir du ministre turc, dont il se flattait d'avoir fait la connaissance personnelle.

Quant à ce dernier, voici en quels termes le lendemain il communiquait à M. de Val son impression sur l'entrevue de la veille :

« Votre ambassadeur, lui dit-il, s'est fait hier un honneur infini. Il n'est pas possible de parler avec plus de netteté et de désintéressement; mais ce qui le recommande singulièrement ici, c'est qu'on s'attendait qu'il insisterait pour la guerre, qu'il s'attacherait à en démontrer la nécessité; on a vu avec plaisir qu'il s'occupait, au contraire, à la prévenir, et qu'il proposait des moyens honorables et nullement hasardeux (1). »

Ces éloges étaient sans doute mérités. Le ministère ottoman avait essayé de tendre un piège au représentant de Louis XV; avant de prendre parti sur l'élection

(1) Dépêche du 6 octobre 1764. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



du roi de Pologne, il voulait sonder les intentions des cours de l'Europe et surtout celles de Versailles. Fort habilement et sans qu'il y parût, M. de Vergennes sut éviter de se trop prononcer. Sa prudence était d'autant plus à propos qu'au fond la Porte ne songeait aucunement à renverser le nouvel élu. Et, une fois encore, l'ambassadeur semble s'être étrangement mépris sur les dispositions de la Porte.

« Pardonnez-moi, écrit-il en terminant au duc de Praslin, si je ne puis tout à fait me défendre de goûter l'idée que les Turcs ont de détrôner M. Poniatowski. Plus j'y réfléchis, et plus je la trouve décente. Je ne m'accoutume pas plus qu'eux à penser que le fils d'un homme qui n'a eu quelque célébrité que par des intrigues souvent noires et perfides, qui n'a par lui-même aucun mérite acquis, aucun titre qui le recommande, aura place parmi les têtes couronnées. Mais, si je partage l'indignation des ministres ottomans, je ne perds pas de vue la modération dans les conseils et dans les moyens (1). »

Comment le chevalier pouvait-il croire réelle et sincère l'indignation du Reis Effendi? Le passé ne lui répondait-il pas de l'avenir? Était-il vraisemblable qu'après n'avoir tenté aucun effort sérieux et efficace en

(1) Dépêche du 6 octobre 1764. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



vue de s'opposer à cette élection, le Grand Seigneur allait, une fois l'événement consommé, s'exposer aux éventualités redoutables d'une guerre aussi difficile qu'incertaine, dans le but de précipiter du trône celui dont le maintien engageait désormais l'honneur de la Czarine et du roi de Prusse?

Le duc de Praslin fut plus incrédule. Le 6 novembre, il faisait, de Fontainebleau, à l'ambassadeur de France, la seule réponse que comportassent les velléités nouvelles du Divan :

« Il faut avouer que la Porte s'y prend un peu tard pour s'occuper sérieusement des affaires de Pologne. La tentation devait être grande de votre part de lui rappeler toutes les ouvertures et les représentations que vous avez été chargé de lui faire dans les différentes époques, et de lui faire sentir que, si elle y avait eu plus d'égard, les choses auraient tourné différemment, puisqu'il est plus aisé de prévenir les maux que de les réparer; mais, en négociateur habile, vous avez résisté à cette tentation et vous avez sacrifié une vaine satisfaction à l'objet vraiment utile; en même temps, vous avez fait assez pour faire sentir à la Porte qu'elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même de la tournure qu'ont prise les affaires de Pologne (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



Rien n'était plus vrai. Il eût suffi d'une attitude plus résolue du Grand Seigneur s'appuyant sur la France et l'Autriche, pour contrecarrer et faire échouer la violence exercée par la Russie, d'accord avec la Prusse, sur les libertés de la Pologne, qui n'avaient pour but que d'en préparer le prochain démembrement.

CHAPITRE XIV

Une importante question était posée : la reconnaissance de Poniatowski comme roi de Pologne. M. de Vergennes devait y jouer un rôle principal, car c'est à Constantinople que la solution allait en être discutée; et non seulement le chevalier aurait à se comporter en qualité de représentant de la France, mais également au nom de Marie-Thérèse : la cour de Vienne, ayant décidé de se conformer en tout aux résolutions du cabinet de Versailles, venait de lui confier sur ce point la direction de sa politique, s'en rapportant sans réserve « à son intelligence et à sa sagesse ».

L'ambassadeur de Louis XV avait reçu pour instruction de tâcher de marcher d'accord avec le Grand Seigneur.

« Toutefois, ajoutait le duc de Praslin, il faut que la Porte se décide et qu'elle nous fasse connaître ses résolutions d'une manière claire et précise. Le Roi a cherché, dès le commencement de l'interrègne, à concerter



toutes ses démarches avec la Cour ottomane qui s'est refusée à nos avances. Aujourd'hui, elle nous recherche, et Sa Majesté, qui ne varie point dans ses principes, se prêtera volontiers à établir ce concert qu'elle avait proposé la première.

« En conséquence, elle approuvera le parti que le Grand Seigneur jugera à propos de prendre; elle y applaudira et même coopérera autant que sa position peut le permettre, et elle suspendra la reconnaissance du roi de Pologne jusqu'à votre réponse.

« Mais si la Porte continue de flotter dans ses incertitudes, il n'est pas possible que nous les partagions et que nous refusions, sans motifs suffisants, de reconnaître le nouveau roi, s'il nous offre des conditions honorables pour Sa Majesté et qu'il soit reconnu par les autres puissances de l'Europe (1). »

C'était parler au mieux; mais le moyen d'empêcher la Porte « de flotter dans ses incertitudes » était encore à trouver. Ce qui se passait en Pologne paraissait peu fait pour encourager les puissances à ne pas reconnaître l'élection. Les lettres de Varsovie contenaient « l'éloge le plus pompeux de l'union et de l'accord mutuel régnant entre tous les partis, enfin de la satisfaction unanime causée par l'élection de M. Poniatowski ».

(1) Dépêche du 6 novembre 1764. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



Après les palatins et les magnats, la plupart des sénateurs dissidents s'étaient réconciliés avec l'élu de la Diète. Il n'est pas jusqu'au Grand Général Branicki qui, à l'instigation de sa femme, n'eût écrit au favori de Catherine pour le féliciter de son élévation au trône, sollicitant sa réintégration dans ses charges et dans ses biens.

Malgré ces apparences d'apaisement, le Reis Effendi semblait toujours, pour l'instant, indisposé contre le parti triomphant en Pologne. Dans un long entretien avec le drogman de France, il s'était écrié : « Si la République ne se met pas à la raison, c'est moi qui l'y mettrai ! » Mais, plus haut que le ministre, se trouvait le Grand Seigneur, dont la volonté incertaine et mobile défiait toute prévision. « Ce prince, si piqué qu'il pût être par les supercheries des Russes et des Prussiens, aurait-il assez de constance pour soutenir un ministre ayant le courage de sonder la profondeur des plaies qu'on a faites à sa gloire et de vouloir les réparer (1)? » Pour entretenir et susciter ces dispositions favorables, le chevalier de Vergennes remet note sur note au sérail.

Or, pendant qu'on converse, qu'on discute, qu'on échange des communications sur les rives du Bosphore, on agit sans perdre de temps du côté de la Vistule. Le

(1) Dépêche de M. de Vergennes du 15 décembre 1764. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 140.



18 janvier 1765, on transmettait de Vienne à M. de Vergennes les nouvelles suivantes :

« La Diète de couronnement, réunie à Varsovie, s'est terminée comme il était aisé de le prévoir. Tout a plié sous la volonté du Roi, qui a plutôt dicté les résolutions qu'il n'a permis qu'on proposât des objets de délibération. Les tentatives qu'on a faites pour rétablir les grands généraux dans les droits de leurs charges ont été sans fruit.

« Il n'est pas douteux que le ton de hauteur et de despotisme qui caractérise toutes les démarches du Roi ne révolte bien du monde, mais la crainte fait taire les murmures.

« Le premier acte du souverain a été de faire négocier le renouvellement de l'alliance conclue entre la Russie et la Pologne en 1686, qui n'a jamais été acceptée par cette dernière puissance à cause des stipulations onéreuses qui y sont contenues pour le règlement des limites respectives qui sont entièrement à l'avantage de la Russie. C'est le premier tribut de reconnaissance que le nouvel élu présente à sa bienfaitrice (1). »

La Pologne était devenue une province russe, et Catherine y régnait en maîtresse sous le nom de Stanislas II. En face d'un pareil résultat si contraire aux inté-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 141.

rêts et à la politique traditionnelle de l'Empire ottoman, il y avait un beau et noble rôle à jouer pour un Sultan soucieux de sa gloire et capable de fermes desseins. Dans son entrevue avec le Reis Effendi, M. de Vergennes en avait indiqué les principaux traits. D'accord avec la France et l'Autriche, si le Grand Seigneur eût fait entendre aux cours du Nord un langage énergique et résolu, il fût devenu en quelque sorte l'arbitre de l'Europe; car la Russie et la Prusse auraient réfléchi avant de se lancer dans l'aventure d'une guerre dont l'issue défavorable eût certainement coûté leurs trônes à la Czarine et à son favori.

Au lieu de cette fière conduite, Mustapha donna une nouvelle preuve de sa versatilité et de sa violente injustice. Il déposait le Grand Vizir Mustapha. Puis, quelques semaines plus tard, le Reis Effendi était forcé de se démettre de sa charge; mais, loin d'être en disgrâce, il se voyait nommé Nidchangi Pacha et gouverneur de Morée. Il était difficile de se faire illusion. Ce double changement indiquait assez que la politique de résistance avait fait son temps au sérail.

Et pourtant le chevalier doute encore. Le nouveau Reis Effendi lui ayant fait dire d'urgence par le drogman de Val « que la Porte, n'étant pas bien d'accord sur le parti à prendre, ni fort éclairée, aurait besoin qu'un ami tel que lui, dont elle connaît les intentions et les



lumières, lui ouvrit un chemin qu'elle pût tenir », et le priait en même temps « de donner un avis bien raisonné et qu'il voulût bien signer afin que, lorsqu'il le produirait dans le Conseil, on ne pût l'accuser de faire parler l'ambassadeur selon ses vues », M. de Vergennes finit par se résoudre à lui envoyer un mémoire. Mais par quelles perplexités le voyons-nous passer! Laissons-lui en expliquer les motifs.

« Je ne puis mieux vous représenter l'excès de mon embarras, avoue-t-il au ministre des affaires étrangères, qu'en vous disant que j'ai passé deux jours absorbé dans les réflexions les plus profondes avant de me déterminer. Je sentais toute la délicatesse de la démarche qu'on exigeait de moi, mais j'en voyais aussi la convenance. Vos dernières instructions me restreignent, il est vrai, à ne point donner de conseils, sans doute de mon chef. Ici, on me les demande, et vous souhaitez que j'engage les Turcs à retarder le plus qu'il sera possible la reconnaissance de l'élection faite en Pologne.

« J'ai considéré que, si, dans ce moment de crise où la propension la plus générale est de se ménager un dénouement quelconque, j'éludais l'invitation qui m'était faite, non seulement j'affaiblirais et je détruirais l'impression que mes représentations antérieures peuvent avoir faites, mais même je donnerais sujet au ministre ottoman d'entrer en méfiance de mes intentions;

de me suspecter peut-être de n'avoir voulu que souffler le feu; et au moins de regarder mon silence comme l'aveu complet que je n'ai rien de solide à objecter aux instances du parti contraire.

« Maître de rédiger mon avis avec assez de modération, de sagesse et de désintéressement pour qu'on ne puisse pas me reprocher de vouloir engager cet Empire dans une guerre qu'il redoute, il m'a paru que l'inconvénient le plus réel qui pouvait résulter de ma complaisance serait que la Porte, sans égard à ma façon de penser, franchît le pas de la reconnaissance; mais au moins je n'aurais pas à me reprocher de n'avoir pas tenté de la détourner de cette fausse et honteuse démarche. »

En conséquence, l'ambassadeur se décide à faire remettre au Reis Effendi un mémoire aussi circonspect qu'étudié dont il envoie une copie à Versailles.

Il y présente la reconnaissance pure et simple du roi de Pologne par la Sublime Porte « comme un déchet de réputation et une atteinte à la gloire de l'Empire ottoman ». Il conseille au Divan de mettre comme condition à cette reconnaissance la dissolution préalable de la Diète confédérée, seul moyen de restituer à la nation son indépendance.

M. de Vergennes explique au duc de Praslin que, « comme il y a lieu de croire que cette dissolution



éprouverait de grandes contradictions de la part des chefs de la Confédération, qui ne se dessaisiraient pas volontiers du pouvoir dont ils se sont investis », la condition imposée par la Turquie ne se réalisant pas, la reconnaissance de l'élection du Roi se trouverait de la sorte tenue en échec.

Quoi qu'il en soit, le pauvre chevalier éprouve une telle frayeur d'avoir commis une imprudence et d'être désavoué par son supérieur qu'il termine sa dépêche par ces lignes inquiètes, où il invoque les circonstances atténuantes :

« Après cela, si, en croyant bien faire, j'ai eu le malheur de mal faire, j'ose espérer que vous daignerez considérer que, sans autres lumières et sans autres conseils que ceux que je puis puiser dans mon propre fonds, il n'est pas étonnant que je m'égare et que des écarts involontaires, qui sont bien plus l'effet du zèle que de la présomption, ne doivent pas me priver des droits que vous m'avez permis de fonder sur votre indulgence (1). »

Tandis que le représentant de Louis XV s'ingéniait à entraver la reconnaissance de Stanislas, celui-ci s'efforçait de l'obtenir. Le colonel Stankiewitz, ministre polonais près de la Porte pendant l'interrègne, avait été rappelé, et le nouveau roi avait désigné pour ambassadeur

(1) Dépêche du 31 mai 1765. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 141.



à Constantinople M. Alexandrowitz. Mais le gouvernement turc refusait de lui faire tenir ses passeports tant que la question de la reconnaissance de l'élection n'aurait pas reçu de solution; et l'envoyé de Stanislas, arrêté à la frontière, n'avait encore pu pénétrer sur le territoire turc.

Une situation aussi fausse ne pouvait évidemment se prolonger; et l'on a peine à concevoir comment le chevalier de Vergennes ait pu, ne fût-ce qu'un instant, espérer que la Porte y mettrait fin par un acte de fermeté et de fierté. Aussi quelle n'est pas sa déception quand, voyant ses illusions s'évanouir, il apprend que le Sultan s'est enfin déterminé à reconnaître purement et simplement Stanislas II! Il exprime sa désolation au duc de Praslin:

« A Constantinople, le 18 juillet 1765.

« Monsieur, si le zèle et le travail ne se justifient que par le succès, je suis le plus à plaindre des hommes, mais j'attends de votre bonté et de votre justice que vous ne m'en trouverez pas le plus blâmable.

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de ce que j'avais fait, à la réquisition du Reis Effendi, pour détourner la Porte Ottomane d'une démarche aussi humiliante et aussi opposée à ses vrais intérêts et à sa gloire que



de reconnaître l'élection faite en Pologne sans stipuler aucune condition tendant à rétablir la liberté presque anéantie de cette République.

« Si j'avais été disposé à me flatter, j'ai eu quelques mouvements d'espérance assez séduisants. Ce ministre turc entrait dans toutes mes vues. Il enchérissait même sur toutes mes réflexions; et, pour tout dire, mon plan lui paraissait une règle de conduite également sûre et honorable; mais c'était son sentiment particulier, et il m'avait fait entendre assez distinctement que ce gouvernement n'était pas plus d'accord en lui-même qu'il était éclairé. Cette division n'a pas tourné au profit de la chose. La faiblesse et l'inconséquence ont triomphé de toutes les considérations qui devaient opérer une surséance.

« Il est décidé que l'on reconnaîtra purement et simplement M. le comte Poniatowski dans sa qualité royale, et les passeports que M. Alexandrowitz attend sur la frontière vont lui être expédiés. Le seul fruit que je recueille de mes peines et labeurs est que la Porte a cru devoir à la pureté et au désintéressement de mon zèle pour son service l'honnêteté de me prévenir avant qui que ce soit de sa détermination.

« En conséquence le sieur de Val a été mandé hier par le Reis Effendi, qui lui a fait cette communication dans les termes les plus obligeants pour moi, et qui ne

semblent ne devoir me laisser aucun doute qu'il ne fût de bonne foi en cherchant à s'étayer de mes avis pour retarder et embarrasser l'acte de reconnaissance.

« Il est assez sensible que cette lâche condescendance est l'ouvrage du Muphti qui était trop engagé avec la cabale russe pour pouvoir reculer. Le Grand Vizir (Huzun-Oglu), qui n'a que de l'intégrité, n'a pas eu la force de lui résister, et le Kan de Crimée, qui n'est pas encore guéri de la crainte qu'on ne l'appelle (à Constantinople) que pour le déposer, se sera bien gardé de s'opposer trop obstinément au sentiment qu'il aura cru prédominer (1). »

L'insuccès des conseils et des efforts de l'ambassadeur n'était, encore une fois, que trop certain. Très affecté de ces mécomptes successifs, M. de Vergennes semble, à partir de ce moment, se tenir quelque peu à l'écart, surveillant avec intérêt, sans tenir à s'y mêler, les résolutions hésitantes et contradictoires du ministère ottoman. C'est ainsi que le Divan, aussitôt après avoir décidé de reconnaître purement et simplement le roi de Pologne et d'admettre son envoyé, se ravise et ne veut plus recevoir M. Alexandrowitz comme ambassadeur de Stanislas II, mais seulement comme ministre chargé de traiter les affaires de la

(1) Dépêche du 18 juillet 1765. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 141.



République avec la Sublime Porte, réservant à celle-ci, « après l'avoir entendu, de délibérer sur la qualité qui lui sera reconnue ».

Ces réserves n'ayant point été admises à Varsovie, M. Alexandrowitz resta en quarantaine sur la frontière turque pendant encore une année, attendant toujours que le bon vouloir de la Porte lui permît de la franchir (1).

La fin de l'année 1765 s'acheva dans ces négociations byzantines, sur lesquelles nous n'avons pas à insister. Durant ce temps, lassées d'attendre la décision du Grand Seigneur, les cours de France et d'Autriche avaient pris le parti de s'entendre avec le nouveau gouvernement polonais quant à la reconnaissance du Roi; et l'accord avait fini par s'établir.

Ces deux cours étaient, d'ailleurs, sous le coup de douloureux événements. A Vienne, l'empereur François Ier, époux de Marie-Thérèse, était mort le 18 août, après avoir été vingt années revêtu de la dignité impériale. Son fils aîné, frère de la future Marie-Antoinette, lui succédait. C'est ce même prince qu'au début de ses missions en Allemagne, M. de Vergennes avait empêché d'être nommé Roi des Romains, titre qu'il venait seulement six mois auparavant d'obtenir. A Fontainebleau, le

(1) La Porte ne reconnut définitivement Stanislas qu'en juillet 1766 et n'accorda audience qu'à cette époque à son envoyé extraordinaire.



Dauphin, fils de Louis XV, était décédé à son tour le 20 décembre suivant.

Avant même l'expiration des six mois de deuil prescrits à la cour, Louis XV consentait à accorder audience aux deux seigneurs polonais envoyés en France par Stanislas pour les cérémonies de la reconnaissance.

Louis XV avait mis à cette reconnaissance trois conditions : 1° que le primat adresserait des excuses pour l'offense par lui faite au marquis de Paulmy ; 2° que le Grand Général et les autres seigneurs, ayant fait cause commune avec lui, seraient réintégrés dans leurs dignités et leurs biens ; et 3° que certains avantages ou indemnités seraient accordés aux fils du feu roi Auguste.

Avec assez de mauvaise grâce, la cour de Varsovie avait fini par adhérer plus ou moins complètement à ces exigences de Versailles. Dès lors, le gentilhomme polonais, M. Poninski, fut admis le premier, le 11 mars, à présenter au Roi la lettre d'excuse du primat et « à lui exprimer en termes très respectueux le regret de ce prince d'avoir eu le malheur de déplaire à Sa Majesté ». Quelques semaines plus tard, le 1er avril, M. Loiko notifiait au Roi l'élection du nouveau souverain de Pologne et lui remettait les lettres de créance l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire.

Pour répondre à cette dernière démarche, Louis XV transmit l'ordre à M. de Conflans, actuellement à Vienne,

de se rendre à Varsovie afin d'y complimenter le roi de Pologne de son avènement.

Enfin, le prince Poniatowski, frère de Stanislas, avait été remplir, auprès de Leurs Majestés Autrichiennes, la même mission que celle de M. Loiko en France.

Une grande détente s'était donc manifestée dans les affaires de Pologne, qui, sans la complaisance sage et prudente de Louis XV, aurait pu de nouveau mettre le feu à l'Europe. Il semble que le duc de Praslin n'attendît que cet instant de calme relatif pour quitter, dans des conditions honorables et satisfaisantes, le département des affaires étrangères; car, le 8 avril, prétextant suivant l'usage des raisons de santé, il échangeait ce dernier portefeuille pour celui de la marine; et son cousin et prédécesseur, le duc de Choiseul, reprenait la direction de la politique extérieure.

En apprenant ce changement, le chevalier de Vergennes s'empresse de féliciter son nouveau chef :

« A Constantinople, le 14 mai 1766.

« Je dois trop aux bontés de M. le duc de Praslin pour n'être point vivement touché des motifs qui l'ont mis dans la nécessité de se séparer d'un département qu'il a dirigé avec tant de réputation et de gloire; mais ma sensibilité ne diminue point la parfaite satisfac-



tion que je prends de me trouver sous vos ordres.

« Je me rappelle toujours avec reconnaissance les témoignages généreux de bienveillance dont vous m'avez honoré et l'encouragement que vous vous plaisiez à donner aux faibles efforts de mon zèle. Je n'ai pu reconnaître tant de bontés que par mon admiration; mais ce sentiment, que je partage avec toute la France, ne suffit pas pour acquérir des droits sur votre estime.

« Quel que soit mon empressement pour m'en rendre digne, je prévois avec regret que j'en aurai peu les moyens. La politique molle et languissante des Turcs ne peut pas me fournir l'occasion de me rendre intéressant. Ce n'est pas cependant que tout ce qui se passe autour d'eux ne dût exciter leur vigilance; mais le goût du repos, qui prend chaque jour plus d'empire, fait qu'ils préfèrent l'illusion à une vérité qui leur serait importune parce qu'elle les dérangerait du système de la tranquillité, dont ils ont contracté la plus douce habitude.

« Ils ont vu élever sur le trône de Pologne le candidat auquel ils avaient donné l'exclusion; et, loin de s'en repentir, il y a bien de l'apparence qu'ils ne tarderont pas à reconnaître son titre royal, sans pourvoir à ce que la gloire du Grand Seigneur, si grièvement blessée, semblerait devoir exiger. Ce même engourdissement pourra bien encore les conduire à voir paisiblement la Russie démembrer la Pologne, et, sous prétexte d'un règlement



de limites respectives, s'emparer des plus belles provinces de ce royaume (1). »

Dans quelles idées, en ce qui concerne la Pologne, le duc de Choiseul reprenait-il possession du ministère des affaires étrangères? Il semble, à lire les premières instructions qu'il adresse à ses agents, qu'il espère pouvoir suivre une politique de résistance plus résolue et plus accentuée vis-à-vis des projets de Catherine II et de Frédéric. En tout cas, son attention se porte d'une façon particulière sur ce qui se passe de ce côté. C'est lui-même qui écrit de sa main l'importante dépêche ci-après à l'adresse de l'ambassadeur de France auprès du Sultan :

« A Versailles, le 21 avril 1766.

« En rentrant dans le ministère dès affaires étrangères, j'ai vu avec peine que le nord de l'Europe s'asservissait à l'impératrice de Russie, et que l'Angleterre et ses subsides étaient l'appât que l'impératrice Catherine présentait pour établir son despotisme dans cette partie.

« Le Danemark, par crainte de la Russie et dans une espérance illusoire d'acquérir la partie du Holstein appartenant au Grand-Duc, se livre avec bassesse aux

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 142.



volontés de la Czarine. La Suède, par des circonstances inouïes, ne délibère et n'agit que par les ordres des Moscovites. Le roi de Prusse est ménagé et soutient toutes les opérations de Pétersbourg.

« L'Angleterre voit avec plaisir consolider cette alliance du Nord dans la prévoyance que, s'il arrivait qu'elle fût en rupture avec la France, elle nous embarrasserait, malgré nos alliés, d'une guerre formidable. Quoique je ne prévoie pas que nous ayons la guerre à craindre de quelques années, je ne me dissimule pas que les intérêts particuliers déterminent souvent l'Angleterre plutôt que l'intérêt de l'État, et je vois avec peine qu'il se prépare dans le Nord une ligue qui deviendra peut-être un jour très formidable pour la France.

« Nous avons peu de moyens de parer à cet inconvénient. Quelque dépense que l'on ait faite en Suède, nous n'avons pas pu acquérir la supériorité parce que, dans le fond, nous soutenons un système d'administration dans ce royaume impossible que la Czarine ne corrompe. Je sais bien que la Suède reprendra ses anciennes liaisons avec la France, qu'elle ne peut pas en avoir d'autres; mais elle nous reviendra dans un état de faiblesse qui la rendra inutile à ses alliés. Le Danemark n'est que ruse et faiblesse, et, pour son intérêt, ne peut pas nous être attaché. C'est donc la Russie que nous devons attaquer.

« Le moyen le plus certain de rompre ses projets, et peut-être de culbuter de son trône usurpé l'impératrice Catherine, serait de lui susciter une guerre. Il n'y a que les Turcs à portée de nous rendre ce service. Je n'ignore pas l'état de faiblesse et de décadence de l'Empire ottoman, la faiblesse encore plus grande s'il est possible de son administration; mais serait-il de toute impossibilité de proposer et de suivre des moyens qui portassent le Divan à une guerre dont, d'ailleurs, le succès définitif ne nous intéresse pas vivement, mais dont la déclaration et le sort nous mettront à portée de détruire les mauvaises intentions de Catherine?

« Quoi, la Porte ne peut-elle pas sentir qu'il est intéressant pour son gouvernement, qui croupit dans l'inertie, de donner à l'Europe un spectacle de sa grandeur et de ses forces en entreprenant une guerre qui lui serait avantageuse?

« Si elle opérait contre les Russes par la Pologne, nous lui répondrions de la cour de Vienne. Elle pourrait s'assurer de la tranquillité du roi de Prusse, et alors elle s'assurerait de faire la guerre glorieusement.

« Le Roi m'a chargé, Monsieur, de vous faire ce tableau afin que vous m'instruisiez particulièrement sur le désir qu'a Sa Majesté que la Porte entre en guerre avec la Russie. Il n'est plus question de vous occuper

uniquement des petites affaires courantes de l'ambassade, c'est la guerre par les Turcs qui doit être l'unique objet de votre travail et de vos méditations, si vous espérez y parvenir, si vous la voyez possible. Le Roi vous demande vos idées, et Sa Majesté vous fera fournir tous les secours en argent qui vous seront nécessaires et que vous demanderez pour un objet aussi intéressant.

« Vous aurez la bonté de m'écrire sur cet objet par des lettres séparées et de me répondre par le courrier que vous dépêchera M. le comte du Châtelet, lequel n'est pas instruit du motif de cette expédition. Les vues que je vous présente ne sont connues que du Roi et de moi; elles demandent le plus profond secret et, si elles ne pouvaient réussir, ce qui peinerait le Roi, le plus entier oubli.

« Ne ménagez rien pour acquérir dans le Divan la même influence que les ministres russes et prussiens ont acquise à notre préjudice; mettez plus de chaleur et d'activité dans votre conduite; justifiez la bonne opinion qu'a le Roi de vos talents dans une occasion aussi délicate; et instruisez-moi, par un tableau fidèle, de ce que nous avons à espérer de l'Empire ottoman, vu la situation présente.

« Je me félicite, Monsieur, de rentrer en correspondance avec vous et d'avoir des occasions plus fré-



quentes de vous marquer le sincère attachement avec lequel, etc.

« Le duc DE CHOISEUL (1). »

Si une mention, mise en marge sur la copie de cette pièce conservée au ministère des affaires étrangères, n'indiquait pas que la minute en a été rédigée par le ministre lui-même, la forme peu soignée de la dépêche, son style aussi dégagé qu'incorrect, non moins que la désinvolture presque inconsciente des idées qui s'y trouvent exprimées, nous auraient révélé l'esprit superficiel et léger de son auteur.

M. de Vergennes dut être singulièrement surpris et embarrassé à la lecture de ces instructions vaines et présomptueuses qui parlaient d'attaquer la Russie, de culbuter le trône de l'Impératrice et de lancer les Turcs dans une guerre redoutable, « dont le succès, du reste, n'intéressait que fort peu », comme d'éventualités très simples, extrêmement aisées et dont il suffisait d'exprimer « le désir » pour en obtenir la réalisation sur l'heure.

Tout cela était facile à combiner et à dire au milieu des fastes du palais de Versailles, à la sortie des petits cabinets du Roi ou du boudoir de la favorite. Mais il en

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 142.



allait autrement pour celui qui résidait dans la capitale ottomane, au centre d'un peuple fanatique et en contact avec des ministres ignorants autant que cupides, à la discrétion forcée d'un prince autoritaire, violent, ombrageux.

La réponse de l'ambassadeur à son chef, laquelle ne contient pas moins de trente-deux pages chiffrées, est un modèle de tact, de mesure, de franchise. Sans en avoir l'apparence, elle donne au ministre une leçon supérieure d'histoire et de diplomatie. Il est essentiel de la reproduire, malgré son étendue, dans ses principales parties :

« A Constantinople, le 18 mai.

« La lettre particulière dont il vous a plu de m'honorer le 21 du mois passé forme le tableau le plus frappant, le plus expressif de la situation présente des affaires dans le nord de l'Europe et des conséquences alarmantes qu'elle donne lieu de prévoir. Je n'entreprendrai point d'en résumer les différents traits. La précision et l'énergie de vos idées ne sont point susceptibles d'extraits; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que le génie malfaisant qui semble présider à la destinée de Catherine II doit avoir un ascendant bien fatal, si cette princesse réussit à former et à consolider un

système dont plusieurs des parties qui doivent en composer l'ensemble ne paraissent point faites pour contribuer au succès de ses mesures.

« Que l'Angleterre flatte la manie de la Czarine et entre dans ses vues pour ameuter le Nord et pour le réunir sous l'étendard d'une confédération générale dont cette princesse serait le chef apparent, ce n'est point ce qui me surprend : cette union, toute formidable qu'elle paraît, manquerait essentiellement de la puissance pécuniaire, et les Anglais peuvent espérer de l'approprier à leurs desseins lorsqu'il leur conviendra de la soudoyer.

« Je ne suis pareillement point surpris que le roi de Prusse, qui n'ose plus compter sur les Turcs dont il n'a que trop éprouvé la faiblesse, cherche, par des complaisances sans bornes, l'appui de la Russie, le seul qui lui reste, et veuille le mériter par un dévouement servile : sa politique versatile le réduit à la dure extrémité de devoir sacrifier une partie de ses intérêts au soutien de l'autre.

« Mais ce que j'ai peine à croire est que les cours de Stockholm et de Copenhague, qui ne peuvent méconnaître que la Russie est l'ennemi le plus dangereux qu'elles ont à redouter et qui ont un intérêt égal à resserrer l'influence qu'elle ne veut s'arroger que pour en abuser, se laissent détourner de leurs vrais intérêts et



que, séduites par des appâts illusoires, elles concourent à forger les chaînes dont elles seront les premières à éprouver la pesanteur et la durée.

« Vous rendez si sensibles les causes comme les effets de ce phénomène ou plutôt de ce monstre politique que, devant me borner à faire esprit de vos instructions, je m'arrête à considérer avec vous la Russie comme l'ennemi capital, dont il nous importe de faire échouer les desseins pernicieux et que nous devons attaquer. L'éloignement des États respectifs ne nous permettant point de lui faire la guerre ouverte, c'est donc à lui susciter un vengeur que nos soins doivent se rapporter.

« Les Turcs sont sans contredit les seuls qui, par leur position et l'état de leurs forces, pourraient se charger de ce rôle aussi glorieux que pénible; mais y sont-ils disposés? et y a-t-il espérance qu'ils puissent l'être? c'est sur quoi vous m'ordonnez de m'expliquer; et c'est ce que je vais faire avec le plus de netteté qu'il me sera possible.

« La connaissance du caractère personnel de ceux qui sont chargés d'une administration n'étant pas la règle la moins sûre pour juger du but vers lequel ils pourront se diriger, j'essayerai de réunir dans une esquisse les principaux traits qui peuvent donner une idée de ceux qui composent aujourd'hui le gouvernement ottoman. »



M. de Vergennes trace ici un portrait très étudié et très détaillé du Sultan, « livré à une incertitude et à une fluctuation dans les résolutions qui ne sont pas communément le présage des partis de force », et qui peuvent avoir pour origine les vingt-sept années de captivité du fils d'Achmet ; du Muphti, « dont l'extérieur vénérable, la gravité composée et l'élocution sentencieuse dissimulent à peine l'insuffisance et l'ignorance » ; du Grand Vizir, « animé par un sincère esprit d'équité et de droiture, mais sans aucune connaissance des intérêts directs et relatifs de l'État qu'il gouverne » ; du Kiaya, « doué d'une grande aptitude au travail et d'une égalité douce qui ne se dément jamais, incapable aussi de s'élever au-dessus de la faiblesse de sa complexion allant jusqu'à la consomption » ; du Reis Effendi, « honnête homme, discret et désintéressé, ne manquant ni d'esprit, ni même de jugement, débordé par le courant des affaires et ne profitant pas des réflexions que l'expérience pourrait lui fournir ».

« Je sens, continue l'ambassadeur avec un sentiment de tristesse, que ce tableau ne répond point aux vues que vous voudriez former de ce côté-ci, et c'est aussi avec une douleur d'autant plus amère que je vous en fais l'exposé, et que je ne puis plus me dissimuler que le Roi en sera peiné ; mais, prêt à tout sacrifier pour le service de Sa Majesté, je serais criminel si je lui taisais

une vérité qu'elle me fait l'honneur de me demander.

« Les Turcs amollis, plus avilis encore, répugnent à la guerre. Je le vois sensiblement, et je ne crains point d'en être démenti par qui que ce soit qui sera à portée de connaître la constitution présente du gouvernement ottoman. Mais, parce que les Turcs craignent la guerre, ce n'est pas une raison pour les abandonner à eux-mêmes, à leur engourdissement et à leur inertie. Des circonstances, qui sont encore dans le secret de la Providence, l'orgueil et l'ambition de la Russie, d'autres accidents peuvent triompher de la résistance de leur volonté, provoquer les Turcs et les entraîner vers le but dont ils paraissent si soigneux de s'écarter.

« Je n'espère rien pour le présent ; j'espérerais même très peu, à plus beau jeu que je ne l'ai ; mais je ne désespérerai jamais avec les Turcs, parce qu'aussi peu réglés qu'ils le sont dans leurs idées et dans leurs vues, il peut arriver que ce qui paraît impossible dans un temps cesse de l'être dans un autre. »

Puis, aux conceptions plus habiles que prudentes du duc de Choiseul, le chevalier de Vergennes oppose ces considérations si honnêtes, si judicieuses et si pratiques, qui sont d'un véritable homme d'État :

« La méthode la plus sure pour faire réussir une négociation étant d'entrer, autant que possible, dans le génie et l'inclination de ceux avec lesquels on négocie,

il semble que notre soin le plus fort doit être de masquer aux Turcs le but vers lequel nous voulons les conduire. Si nous leur présentons la guerre comme un terme prochain et inévitable, nous les effaroucherons et nous nous discréditerons. Essayons de les illuminer sur leurs véritables intérêts; paraissons nous occuper uniquement de ce qui les touche, sans aucun retour sur nous-mêmes; ne nous lassons pas de leur répéter des vérités souvent rebattues, quelque peu de progrès qu'elles paraissent faire : cette terre, quoique ingrate, peut n'être pas tout à fait stérile et donner à la fin des fruits, sans doute tardifs; mais je ne vois pas de moyens de les rendre plus précoces, parce que je ne me flatte pas que le Conseil ottoman puisse être amené, par des ressorts d'intrigues et par des motifs de séduction, à déclarer la guerre à laquelle il ne serait pas déterminé par la conviction de l'intérêt fondamental de l'Empire.

« Si le plan, que je n'ai l'honneur de vous proposer que parce que vous me l'avez expressément ordonné, vous agrée, daignez, Monsieur, me faire fournir les matériaux nécessaires pour en suivre l'exécution. Ce n'est point de l'argent que je vous demande, ce véhicule n'est pas le plus pressé. Il suffit que vous vouliez bien m'autoriser à faire des présents convenables dans les occasions où j'en verrai l'utilité. J'ose me flatter que vous ne vous défierez pas de mes principes d'économie;

je ne suis pas plus capable de jeter mal à propos l'argent du Roi que de me l'approprier.

« Ce que je prends la liberté de vous demander avec instance, est de vouloir bien me faire instruire de ce qui peut avoir quelque rapport quelconque avec ce pays-ci ; ce sont des faits certains et bien articulés, dont j'ai besoin pour m'autoriser à présenter naturellement aux Turcs les réflexions que la matière peut exiger et pour que l'exposé de ces faits et les réflexions puissent faire impression... »

Et la dépêche se termine par une allusion à la dernière instruction formulée par le duc de Choiseul :

« Ne craignez point que les affaires courantes de l'ambassade me détournent de l'objet principal, auquel vous me recommandez de donner toute mon attention. J'espère que je ne serai pas dans le cas de laisser rien en souffrance ; mais, où je ne pourrai vaquer à tout, ce ne sera point l'objet le plus direct du service de Sa Majesté qui languira...

« Je sens, avec la plus vive reconnaissance, le prix des encouragements que vous voulez bien me donner ; ma plus grande, je puis dire, mon unique ambition est de mériter, par les efforts de mon zèle, et, s'il est possible, par des succès, d'être honoré de votre estime et de la continuation de la bienveillance dont vous m'avez donné les témoignages les plus flatteurs,



lorsque j'avais l'honneur de servir sous vos ordres.

« Je suis, etc. (1). »

Cet important document, qui résume en traits si exacts et si frappants l'état de l'Empire ottoman à cette heure précise, fait le plus grand honneur aux facultés d'observation et de sang-froid du diplomate. Quelle suite lui réservaient les événements ?

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 142.

CHAPITRE XV

Tout autre que le duc de Choiseul aurait été touché, semble-t-il, par les considérations sans réplique de l'ambassadeur et eût compris que le projet consistant à déterminer, en pleine paix, les Turcs à déclarer immédiatement la guerre à la Russie était une entreprise d'une singulière témérité. Quant au duc de Choiseul, il n'entend pas s'en dédire; et, une fois encore, de sa propre main, il envoie à son subordonné de nouvelles instructions en ce sens.

L'état de l'Empire ottoman est sans doute en ce moment déplorable; mais du mal ne pourrait-on pas faire sortir le remède? Pourquoi précisément ne pas tirer parti « de l'abîme de malheurs, de mépris et de divisions où cet Empire est tombé », pour démontrer au sérail « que la guerre étrangère peut seule faire cesser les troubles intérieurs, rappeler dans l'Europe l'ancienne considération des Turcs et imprimer à leurs voisins le respect que la Porte leur inspirait autrefois »? Aujour-



d'hui, la Sublime Porte ne jouit plus d'aucun prestige. On élit un roi de Pologne sans la consulter et même malgré son opposition publique. On s'apprête à régler les frontières entre la Pologne et la Russie, de façon à attribuer à cette dernière des territoires qui lui faciliteront le moyen d'attaquer la Turquie. L'impératrice Catherine, « petite princesse d'Allemagne, montée de crimes en crimes sur un trône qui veut être rival de celui des Turcs », va, si ceux-ci n'en ont cure, rendre ce trône supérieur à celui du Grand Seigneur.

S'il ne peut mettre par écrit ce tableau sous les yeux du ministère ottoman, — « car plus on est méprisable, moins on en veut lire la preuve », — l'ambassadeur ne pourrait-il pas s'en entretenir, dans des conversations particulières, avec les personnes les plus en crédit auprès du Divan et essayer de les convaincre « qu'il est des cas malheureux où une guerre étrangère est nécessaire; que c'est même à l'heure présente la seule ressource qu'ait l'Empire du Grand Seigneur pour reprendre, même dans son propre pays, toute son autorité » ?

Le ministre termine en ces termes :

« Il faut donc vous garder de rien donner par écrit avant que d'être sûr de votre fait, et vous ne le serez que quand, par des menées secrètes, vous vous serez procuré des entretiens fréquents avec les ministres otto-

mans en crédit et que vous aurez réussi à échauffer leurs têtes avec enthousiasme.

« Sa Majesté, pour parvenir à ce but, ne met pas de bornes à la dépense et vous autorise à y employer l'argent que vous croirez nécessaire, que vous mettrez sur vos frais extraordinaires, en me prévenant de chaque somme que vous dépenserez.

« Je connais la difficulté de la commission dont vous êtes chargé; le mérite en sera plus grand aux yeux du Roi, et vous ne courrez aucun risque de désapprobation si vous ne réussissez pas. Au reste, la saison avancée est encore un obstacle au succès. Mais la Russie presse ses opérations; nous sommes serrés par le temps, et il ne nous reste que peu de marge pour courir aux remèdes (1). »

Cette insistance mettait le chevalier de Vergennes dans la plus grande perplexité; et sa situation était déjà bien assez critique pour qu'on ne lui imposât pas l'obligation de tenter auprès des ministres turcs des démarches personnelles contraires à la coutume du pays. Depuis plusieurs semaines, en effet, de terribles tremblements de terre jetaient la consternation dans toute la région du Bosphore. Il en était résulté des dégâts considérables; le vieux palais de l'ambassade, construit

(1) Dépêche datée de Versailles, le 19 juin 1766. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 142.



par Henri IV, avait résisté par miracle, quoique ayant subi de fortes lézardes.

De plus, la peste sévissait. Deux des gens du chevalier y avaient succombé, « et les autres sont si compromis », écrit-il, qu'il n'a pas même la ressource de se retirer à la campagne.

Bientôt, lui aussi se trouvera atteint « d'une fièvre double-tierce qui le réduira à un état de faiblesse dont il aura peine à se relever ». Il n'en met pas moins tous ses soins à exécuter ponctuellement les ordres qu'il a reçus. Puisqu'on lui interdit d'employer la voie des mémoires, il ne rédigera plus de notes écrites; et cela ne facilitera pas son œuvre.

« Si j'avais à traiter, explique-t-il, avec des ministres jaloux de la réputation de leur maître et zélés pour sa gloire, ma tâche ne serait ni embarrassante ni pénible; disposés à s'instruire, ils iraient au-devant de la lumière; mais, leur esprit n'étant pas moins paresseux que leur volonté est engourdie, ils ne veulent faire aucun effort, même de mémoire...

« Quant aux personnes en crédit auprès du Grand Seigneur, celui-ci ne laisse prendre à aucune de l'influence; et, alors même qu'il y aurait un favori, à quelque degré de puissance qu'il pût être élevé, je doute fort qu'il fût tenté de dévoiler à son maître le discrédit et l'abaissement dans lesquels son Empire

serait tombé dans l'opinion des nations étrangères.

« Ce langage paraîtrait si étranger à un prince, accoutumé à la flatterie la plus outrée et qui croit avoir la réalité de tous les titres fastueux qu'il s'attribue, qu'une vérité aussi odieuse pourrait bien coûter la tête à celui qui aurait osé la révéler; et vous jugez bien qu'elle ne mettrait pas en crédit celui qui l'aurait suggérée.

« Les Turcs, quoique excessivement faibles, sont peut-être encore plus vains. Ils trouvent bons que nous les éclairions sur ce qui peut les toucher au dehors de leur Empire et qu'ils peuvent paraître ignorer sans être dans le cas d'en rougir; mais ils ne pardonneraient pas à un ministre étranger qui se montrerait trop clairvoyant sur les vices de leur administration intérieure; et je vous assure que le droit des gens ne me servirait pas de rempart contre leur brutalité, si j'avais la confiance de m'expliquer trop clairement sur le déchet de leur considération publique. »

L'ambassadeur donne néanmoins l'assurance qu'il fera de son mieux pour éclairer de vive voix le sérail; mais ce qui rend ce but difficile à atteindre, c'est que « la jalousie du Grand Seigneur est telle qu'il ne permet même plus à l'interprète d'avoir aucune fréquentation avec les ministres étrangers ». Le Grand Vizir n'a pas la liberté de le leur envoyer sans y être expressément autorisé par le Sultan.

« Je suis également honteux et mortifié, avoue en terminant M. de Vergennes, de ne vous présenter que des doutes, des difficultés et des obstacles lorsque vous paraissez attendre de moi des opérations rapides et heureuses; mais vous êtes trop équitable pour imputer à mon zèle ce qui est l'effet d'une impuissance physique. Il n'est pas plus dans mon pouvoir de changer et réformer la constitution de ce pays que de donner à ceux qui l'administrent les qualités qui leur manquent (1). »

De fait, les instructions du duc de Choiseul étaient impraticables, car des communications simplement orales par l'entremise de drogmans plus ou moins instruits, intelligents ou attentifs, entraînaient toutes sortes d'inexactitudes et d'ennuis. Pour y remédier, autant que possible, le chevalier essaye, tout d'abord, de faire apprendre par cœur à son interprète ce qu'il doit communiquer au ministre. « Autrement, dit-il, s'il voulait s'aider de mon papier, le Reis Effendi s'en saisirait et ne le relâcherait qu'après l'avoir fait traduire. »

Puis, quand il a acquis la certitude que supprimer les écrits équivaudrait à interrompre tout rapport utile avec la Porte, il se résigne à enfreindre la volonté de son chef en imaginant un ingénieux procédé de correspondance; mais de quelles précautions ne s'entoure-t-il pas

(1) Dépêche du 6 juillet 1766. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 142.

pour rendre impossibles les indiscrétions et pour éviter que les ministres des autres puissances, notamment celui de Russie, ne parviennent pas à découvrir ses envois secrets au Reis Effendi? Il rédige ses notes sous forme de bulletins de renseignements, et il prend soin de les faire traduire en langue turque. Il confesse à son supérieur sa désobéissance en termes qui, sous une extrême simplicité, révèlent une rare générosité et une abnégation peu commune.

« Il n'a pas dépendu de moi de me soustraire à la nécessité de donner mes avis par écrit. Réduit à la dure alternative d'opter entre me prêter à la méthode des Turcs ou m'exposer à une action qui serait répréhensible, puisque vous voulez bien vous remettre à ma prudence de la conduite que je dois tenir au milieu des écueils qui m'environnent, j'ai préféré le parti le plus honorable, celui que le zèle semblait me prescrire.

« Le reproche d'imprudence m'humiliera moins que celui de lâcheté. Dans le cas, cependant, où tout ce que je puis insinuer de ce côté-ci ne produirait rien, et où, la Russie venant à le pénétrer, il conviendrait d'avoir égard à ses plaintes, ne m'épargnez pas, chargez-moi de tout le reproche : l'éclat extérieur de la disgrâce ne m'effrayera point, lorsque je serai assuré d'être justifié dans l'esprit de Sa Majesté et dans le vôtre. La crainte d'être la victime d'une cause aussi noble m'affecte bien



moins que celle de ne pouvoir la faire réussir au gré de vos désirs (1). »

Les renseignements intéressants à transmettre au Divan ne manquaient pas. L'impératrice Catherine ne laissait pas s'écouler un seul jour sans presser, en Pologne, l'exécution de ses projets. Déjà on s'y occupait de la convocation d'une Diète chargée de déterminer ou plutôt de ratifier la délimitation des frontières polonaises et russes. On assurait que les ingénieurs russes avaient arrêté et tracé par avance cette délimitation, et qu'on ne laisserait à la Diète que « l'honneur de revêtir cette opération des formalités extérieures ».

Dans le plan dressé de la sorte, la Russie étendait sa domination sur les deux rives du Dniéper ; ce qu'apprenant le roi de Prusse, il avait aussitôt réclamé de son côté une rectification de frontières, « basée sur les mêmes principes que celle intervenue avec la Russie ».

Profitant avec autant d'empressement que d'à-propos de ces divers incidents, l'ambassadeur de France fait insinuer, par son drogman, au Reis Effendi que l'occasion est unique pour la Porte, au moment surtout où elle vient de se décider à reconnaître le roi de Pologne, d'adresser à ce souverain, par son envoyé à Constanti-

(1) Dépêche du 31 juillet 1766. Archives du ministères des affaires étrangères, Turquie, vol. 142.

nople, une note relative aux prétendues cessions de territoires par la République à la Russie.

Le ministre turc ayant approuvé cette idée, mais, soit paresse, soit défiance de ses propres lumières, ayant prié M. de Val de lui « minuter » un projet en ce sens, le drogman lui soumet, sur l'heure, la rédaction suivante :

« On apprend par le bruit public qu'il y aurait une négociation pour une démarcation de limites entre la Russie et la Pologne en certains endroits qui ne sont pas éloignés des frontières des Musulmans. Comme il ne doit pas échapper à la prévoyance de nos amis le Roi et la République que la Sublime Porte n'est point du tout indifférente à des affaires de cette conséquence qui intéressent son voisinage, les devoirs de l'amitié et les droits de bon voisinage exigent que, par nos amis le Roi et la République, avant de procéder à la conclusion de ladite affaire, il soit donné à la Sublime Porte une exacte information de la nature et de l'étendue de ce projet, comme aussi s'il ne porte point atteinte aux libertés polonaises. C'est sur quoi M. l'envoyé de Pologne est requis d'écrire d'une façon convenable à la République. »

La remise au Reis Effendi de ce projet de protestation à peine déguisée est des derniers jours du mois d'août. Dès le 1er septembre, M. de Vergennes a la sa-

tisfaction d'apprendre que la Porte n'a pas, au dernier moment, reculé, et que la note due à la plume de l'interprète français a été notifiée à l'émissaire polonais, M. Alexandrowitz.

Quoique cette démarche fût loin de présenter le caractère de fermeté exigé par les circonstances graves auxquelles il s'agissait de faire échec, néanmoins, qui le croirait? elle fut considérée à Versailles comme « un important succès ». Le duc de Choiseul, qui, peu de semaines auparavant, demandait avec tant d'assurance que les Turcs partissent en guerre contre les Russes, se contente des quelques lignes, dénuées de précision et de sanction, remises à l'envoyé polonais. Pour lui, c'est « un pas essentiel » de la part de la Sublime Porte.

« J'ai reçu, écrit-il le 13 octobre au chevalier, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 31 août et 1er septembre. J'en ai donné lecture au Roi dans son Conseil et je suis charmé de pouvoir vous annoncer que Sa Majesté a vu avec beaucoup de satisfaction le pas essentiel que vous avez su engager la Porte à faire.

« J'ai saisi avec plaisir cette occasion pour rendre de nouveaux témoignages à votre zèle et à votre conduite. Je ne puis que vous exhorter à continuer de mériter les mêmes éloges. L'approbation du Roi et ce premier succès déjà très important en lui-même doivent vous

encourager à marcher avec confiance dans la carrière que Sa Majesté vous a ouverte. »

Le drogman de Val n'est pas non plus oublié. Le ministre le complimente vivement « de la dextérité avec laquelle il a rempli ses fonctions dans cette occasion importante ». Et il lui promet « des marques du contentement et des bontés du Roi », qui se traduiront bientôt, à la prière de M. de Vergennes, par une gratification annuelle de 2,500 livres.

La vérité nous force à constater que ces insinuations, ces réserves et ces notes ne produisirent aucun effet, pas plus à Varsovie qu'à Pétersbourg et à Berlin. Les trois cours marchaient toujours de l'avant. A présent, la Diète de délimitation était convoquée; on n'avait pas même pris soin d'en fixer la durée et d'en préciser l'objet. Pour faire taire toute opposition possible, il était convenu qu'on se bornerait à lui demander « d'autoriser et d'approuver par avance tout ce que le comte Rzewski réglerait avec les cours de Pétersbourg et de Berlin ». On devait s'efforcer, en outre, d'obtenir que cette assemblée chargeât ce ministre de conclure un traité d'alliance effectif et définitif entre la Pologne et la Russie, traité dont la conséquence devait être de mettre l'armée polonaise aux ordres de la Czarine, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la République.

Et, comme on ne doutait pas que la présence à Var-



sovie d'un ambassadeur de France en pareille occurrence, n'encourageât les patriotes dans leur résistance aux empiétements territoriaux de la Russie, cette dernière puissance avait obtenu qu'aucun représentant de Louis XV ne fût présent à la Diète.

Cependant celle-ci s'était réunie, et, malgré les menaces de Catherine, malgré les efforts de Stanislas, des sentiments de fière indépendance s'étaient hautement affirmés et avaient été suivis de résolutions énergiques.

Tout d'abord la Diète, ou comme on disait la Nation, annulant les modifications antérieures apportées à la constitution après la mort d'Auguste III et consistant à faire décider, à la pluralité des voix, les questions intéressant l'État, telles que celles relatives à la paix, à la guerre, aux finances, spécialement la fixation des impôts et l'augmentation de l'armée, avait rétabli sur tous ces points la nécessité de l'unanimité des suffrages.

Elle avait ensuite voté « une réquisition solennelle » au prince Repnin, ministre de Catherine, tendant à l'évacuation des troupes russes hors du territoire de la République.

Enfin, cette princesse avait, par la voix hautaine de son ambassadeur, cherché à provoquer une agitation religieuse et à susciter les discordes civiles, sous prétexte de protéger les cultes dissidents, en exigeant pour

les grecs, les luthériens, les calvinistes, le droit d'accéder à toutes les fonctions et charges publiques, même celui d'entrer au Sénat, ce qui, jusque-là, était exclusivement réservé aux catholiques. Mais la Diète s'y était refusée; et tous ces faits significatifs commençaient à donner à réfléchir à la Czarine.

Si cette résistance imprévue satisfait autant qu'elle surprend le cabinet de Versailles, les mesures et les procédés de la Russie l'inquiètent et le révoltent.

« Le tableau de ce qui se passe actuellement en Pologne, écrit le 17 décembre le duc de Choiseul, offre une scène bien différente de celle à laquelle l'ouverture de la Diète avait semblé préparer. Cependant l'objet qui doit essentiellement fixer l'attention de la Porte et la nôtre subsiste toujours également.

« Le désir de dominer en Pologne est toujours l'âme de la politique de Catherine II. En effet, vous verrez, par l'extrait des nouvelles de Varsovie et les pièces que je joins à cette lettre, que, après avoir travaillé à subjuguer la nation en augmentant le pouvoir du Roi, sur le dévouement duquel elle comptait, cette princesse a résolu de détruire son propre ouvrage depuis qu'elle a commencé à sentir que Stanislas-Auguste, dans le cruel embarras de manquer à la reconnaissance envers elle ou de porter le ressentiment de la nation à son comble et d'ébranler les fondements mêmes de son trône, pou-



vait et devait choisir le parti le plus honorable entre des partis qui lui présentaient des dangers à peu près égaux.

« Forcée de changer la marche de son ambition, Catherine II n'a pas changé d'objet, mais seulement de méthode : elle a cessé de garder aucune mesure. Ses menaces ont été suivies des effets. Elle a traité les Polonais comme elle pourrait traiter ses propres sujets rebelles. Le corps de ses troupes qui appuyait de sa présence les ordres que son ambassadeur (le prince Repnin) prétendait dicter aux États, a été cantonné sous les murs de la capitale. D'autres corps ont été répartis en Pologne et en Lithuanie comme dans un pays de conquête. La Nation n'a cependant pas encore plié ni montré la docilité que la Russie en attendait, et la résistance courageuse qu'elle a faite jusqu'ici montre de quels efforts les Polonais eussent été capables, s'ils eussent vu une puissance disposée à les protéger (1). »

De son côté, M. de Vergennes signale l'attitude violente de la Russie, allant même jusqu'à la provocation :

« La domination de la Russie en Pologne devient plus sensible et plus directe depuis qu'elle est mécontente de la cour de Varsovie. Le prince Repnin tient toujours un langage qui n'est fait que pour une province

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 142.



conquise ou rebelle, et les mouvements de troupes russes sur les frontières paraissent appuyer ses menaces.

« Il serait, ce semble, difficile de composer un écrit plus captieux, plus arrogant, plus erroné dans ses principes et plus arbitraire dans ses conséquences que la déclaration faite par le ministre russe à la Diète. Si la Russie a voulu sonner le tocsin, elle ne pouvait pas mieux s'y prendre.

« Elle rompt tous les liens de sujétion qui pourraient retenir les grecs désunis et les dissidents (luthériens et calvinistes) dans la dépendance de la République. Elle les autorise à se choisir des juges et des protecteurs étrangers; et, pour qu'ils n'hésitent point à se révolter, elle leur donne l'assurance d'une assistance immédiate. Enfin, il n'est presque pas un seul mot dans toute cette déclaration qui ne décèle une collusion manifeste et qui, légitimant le soupçon qu'on a formé le dessein à Pétersbourg d'ameuter ces mêmes dissidents et grecs désunis et de leur procurer à main armée ce que l'on n'a pu obtenir en leur faveur de la complaisance et de la docilité de la Diète, ne doive faire craindre que l'exécution n'en soit prochaine et que la Pologne, loin de toucher au terme de ses disgrâces, ne soit à la veille d'éprouver des malheurs plus cuisants et plus amers que ceux qu'elle essuie depuis quelques années.



« Si la Russie se porte à cette extrémité, — en quoi elle sera secondée vraisemblablement par le roi de Prusse, — il est apparent que le seul intérêt des dissidents ne sera pas le mobile et l'objet de cette violence, et que ceux-ci ne seront peut-être que les instruments de l'ambition de deux puissances, qui peuvent bien ne les mettre en jeu que pour donner lieu à une confusion qui leur facilitera les moyens d'effectuer les vues qu'il n'y a que trop de raisons de croire qu'elles n'ont pas abandonnées sur le démembrement de la Pologne (1). »

Le roi Stanislas, en présence de ce qui venait de se passer à la Diète, ne pouvait s'y tromper. Il jouait son trône s'il s'obstinait à se comporter en vassal asservi de la Russie. Aussi commence-t-il à manifester quelque velléité d'indépendance. Il n'en fallait pas davantage pour encourir le courroux de la Czarine. Il s'ensuit, pour nous servir d'une expression du duc de Choiseul, « une brouillerie » entre les anciens amants. Mais Catherine n'était pas d'humeur à ne point avoir le dernier mot. En conséquence, elle adresse au Roi et à la République une proclamation appuyée par un corps de 30,000 hommes.

Ce langage, cette violation du territoire excitent la colère du duc de Choiseul.

(1) Dépêche au duc de Choiseul en date du 24 janvier 1766. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 142.



« On ne peut allier d'une manière plus hardie, fulmine-t-il, le despotisme le plus effronté avec l'abus le plus outré du raisonnement. C'est un sophisme bien insultant et une dérision bien cruelle que de vouloir persuader à une nation entière que c'est pour son bien qu'on envahit son territoire et qu'on anéantit ses lois.

« Les assurances que l'Impératrice donne, à la fin de cet écrit, qu'elle entend conserver la Pologne dans l'intégrité de ses possessions, ne sont pas capables de faire illusion à ceux qui savent par une expérience répétée que cette princesse se joue de ses promesses. Pour juger de ses vues, ce ne sont point ses paroles qu'il faut peser, c'est sa conduite qu'on doit examiner. Il faut voir surtout si les moyens qu'elle emploie sont proportionnés au but qu'elle annonce.

« 3,000 hommes ont suffi pour forcer les suffrages de la Nation lors de l'élection et pour renverser la constitution; et il vient d'entrer 30,000 hommes en Pologne, tant du côté de la Livonie que de celui de Smolensk. Cette disproportion devient plus sensible encore si l'on met en balance les préparatifs immenses que fait, de son côté, le roi de Prusse.

« Ce prince est trop éclairé et trop attaché à ses intérêts pour faire des dépenses aussi énormes par pure complaisance. Le but apparent que l'Impératrice se propose ne peut pas l'intéresser; les Grecs lui sont fort



étrangers ; il devrait même, en bonne politique, craindre les succès de la Russie à cet égard, puisque le parti qu'elle entreprend de se former en Pologne contre-balancera le sien.

« Le point de réunion des intérêts des deux puissances doit donc être cherché ailleurs. On peut conjecturer avec beaucoup de vraisemblance que Dantsick, qui fait depuis si longtemps l'objet de l'ambition du roi de Prusse, formera le lot de ce prince et le prix de ses démonstrations.

« Quant à la Russie, elle étend certainement ses vues plus loin. Son premier objet est d'asservir la Pologne, et de perpétuer, sous différents prétextes que les divisions qu'elle fomente ne cesseront de fournir, le séjour de ses troupes dans ce royaume afin d'être à portée de se jeter sur l'Empire ottoman par la partie de ses frontières qui paraît la plus aisée à insulter... »

Puis le ministre des affaires étrangères de France, poursuivant son idée d'exciter les Turcs contre la Czarine, continue en ces termes :

« Indépendamment de toutes conjectures, le fait de l'invasion que les Russes viennent d'exécuter en Pologne doit seul suffire pour provoquer le ressentiment et la prévoyance des Turcs... Il est encore temps. L'enthousiasme et le fanatisme, qui sont sur le point d'éclater en Pologne, et la réclamation que la Nation en corps a faite



contre l'invasion oppressive des Russes, offrent le moment le plus favorable pour demander l'évacuation des troupes étrangères. »

Marie-Thérèse, résume le ministre, voit avec peine l'asservissement de la Pologne par la Czarine. Un autre sujet d'éloignement et même de haine existe pour l'instant entre les deux impératrices, c'est la liaison intime que Catherine II entretient avec le roi de Prusse, « l'ennemi capital » de la maison d'Autriche; mais ce désaccord durera-t-il longtemps? Il est permis d'entrevoir un rapprochement entre les deux souveraines, dont peut-être la Porte est exposée à faire les frais. La dépêche se termine ainsi :

« Lorsque l'impératrice de Russie aura consommé son projet en Pologne, elle montrera à la cour de Vienne des provinces à conquérir et des États à partager. Le roi de Prusse, payé d'avance de son inaction, ne leur portera point obstacle. La cour de Vienne, tranquille de ce côté, se laissera aisément gagner au désir d'abaisser la Porte et de partager ses dépouilles. Tous les petits intérêts qui causent maintenant le refroidissement des deux impératrices disparaîtront dans la perspective de s'agrandir de la Bosnie, de la Servie, de la Dalmatie et de la Valachie.

« Les deux cours se livreraient alors au penchant qu'elles ont de rétablir une alliance qui est devenue



comme naturelle entre elles. La première chaleur d'une réconciliation produirait un concert funeste à l'Empire ottoman. Des armées russes et autrichiennes se donneraient la main par la Transylvanie et la Moldavie, tandis que des essaims de Cosaques et de Kalmouks, de Croates et de hussards, soutenus par d'autres armées, donneraient de l'inquiétude vers le Dnieper et vers la Saxe (1). »

Cette prévision de l'avenir, esquissée à grands traits et d'une main nerveuse, était sans doute en avance d'un siècle; elle n'en révèle pas moins une sagacité singulière. Le duc de Choiseul, obsédé du désir d'entraver les desseins de la Czarine, presse son agent à Constantinople d'agiter le spectre de ces événements futurs, « qui ne sont pas une chimère », devant l'imagination des ministres turcs, afin de les obliger enfin à secouer leur torpeur et à agir.

M. de Vergennes reçoit ces dépêches pressantes avec un véritable désespoir. Il brûle, lui aussi, d'enflammer l'indolence de la Porte; mais il est sur les lieux; il se heurte à mille obstacles; tantôt c'est une fête religieuse qui interdit ou suspend toute communication avec le Divan; tantôt un incendie terrible qui a failli détruire le palais de l'ambassade, sauvé grâce au concours des équipages des navires français amarrés dans le port;

(1) Dépêche du 24 mars 1767. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 143.



tous les meubles, archives, papiers, objets précieux ont dû être déménagés à la hâte. La maison de M. de Val a été entièrement consumée, en même temps que l'église des Franciscains, Sainte-Marie de Draperie.

Puis, comment faire pour contraindre à marcher l'homme résolu à rester immobile? Il n'est pire sourd que qui ne veut entendre. L'ambassadeur adresse d'interminables réflexions à son chef sur la mollesse insurmontable des Ottomans, sur l'aveuglement et l'inertie des ministres, sur le peu de souci qu'a de sa gloire le Sultan.

Ces aveux d'impuissance irritent visiblement le noble duc, comme l'indique la note suivante, tracée de sa main sur la dépêche en date à Constantinople du 30 avril 1767 : « Toute cette dépêche, qui ne contient qu'un raisonnement rebattu et relâché, ne demande d'autre réponse que l'instruction de continuer à faire connaître à la Porte qu'un intérêt de prévoyance doit l'exciter au mouvement. »

Exciter la Porte! le malheureux chevalier s'y épuise. Depuis des mois il s'y emploie sans le moindre résultat. « Les ministres ottomans, mande-t-il, avec un réel chagrin, sont très contents des nouvelles que je leur communique; mais ils ne font aucune attention aux réflexions qui les accompagnent. Il semble que la Porte a pris le parti d'abandonner la Pologne à elle-même.

(14 juillet.) » — « Mon insuccès m'alarme autant qu'il me mortifie. J'espère que vous ne ferez pas retomber sur moi le déplaisir que vous cause l'inutilité de toutes mes démarches et de toutes mes tentatives. (30 juillet.) »

L'été tout entier se passe dans ces efforts stériles. Toutefois, au cours de cette accalmie, un fait curieux est à noter : la prise du turban par deux jeunes Français. Laissons l'ambassadeur nous en faire lui-même la relation; car rien ne vaut le récit rédigé à l'instant même de l'événement.

« A Constantinople, le 29 octobre 1767.

« La religion mahométane vient de faire l'acquisition de deux jeunes prosélytes, Français de nation, qu'il serait bien douloureux pour leur famille qu'ils fussent tels qu'ils se disent. Ils sont entrés en Turquie par Chockzim, où, ayant déclaré qu'ils venaient à Constantinople pour prendre le turban, le pacha de cette ville, qui a craint apparemment qu'ils perdissent leur vocation sur la route, les a engagés à se faire circoncire et les a enrôlés dans la quinzième compagnie des janissaires en garnison à cet endroit; c'est dans l'équipage des janissaires qu'ils ont été amenés à la Porte.

« Suivant leurs extraits baptistaires qui ont été communiqués au sieur de Val, ces jeunes gens sont frères.

L'aîné se nomme Louis-François, et le second Charles-Nicolas; tous deux fils de M. Lemott, baron de Labignan, seigneur de Frène, Châtillon et autres lieux, et de dame Marguerite du Fau, baronne de Phalary.

« L'aîné a été baptisé le 20 avril 1745, ayant pour parrain Louis-Florent, comte du Châtelet, gouverneur de Vincennes, lieutenant général des armées du Roi, et pour marraine dame Élisabeth de Choiseul, comtesse de Starc. Le cadet, baptisé le 11 novembre 1747, a été tenu sur les fonts baptismaux par M. Charles-Nicolas, marquis de Biel, mestre de camp de cavalerie, et par dame Ursule de Damartin, marquise de Roze, leur tante. Leurs extraits baptistaires sont tirés de la paroisse de la ville de la Marche, diocèse de Toul, et légalisés par l'évêque comte de Toul en date du 10 avril 1766.

« Outre ces extraits, l'aîné de ces jeunes gens est muni d'un brevet de cornette dans les hussards de Pologne, signé par le prince George-Martin Lubomirski, dans lequel il est fait mention qu'il avait déjà servi en qualité d'officier au service militaire du roi de Prusse.

« J'ignore ce qui peut avoir induit ces jeunes gens à prendre une résolution aussi désespérée et dont ils ne tarderont vraisemblablement pas à se repentir, mais d'autant plus inutilement qu'ils n'auront pas, comme tant d'autres renégats, la faculté de s'en retourner.

« Leur ambition les ayant portés à demander à être admis au service personnel du Grand Seigneur, on les a placés au collège des Itchoglans, près le Palais de France, qui est le séminaire où l'on élève les jeunes gens destinés au service du sérail. Nos prosélytes s'accoutumeront difficilement, je pense, à la vie qu'on y mène; il y a peu de couvents en Chrétienté où la vie soit plus dure. Mal nourris, mal vêtus et mal couchés, sont les moindres souffrances; quelque chose de plus insoutenable pour des Français et surtout pour des gentilshommes, est que les fautes les plus légères sont punies par de vigoureuses bastonnades.

« Il n'est pas rare, au reste, que des élèves meurent de vieillesse dans ce séminaire; il n'y a point de règle établie pour les faire passer au sérail : tout dépend du bon plaisir du Grand Seigneur, qui, venant quelquefois dans cette maison, choisit un très petit nombre de ceux dont la figure lui revient ou qui se recommandent par des talents agréables; et le Sultan régnant n'y est encore venu que trois fois, depuis dix ans qu'il est monté sur le trône!

« Une circonstance que je ne dois pas taire, parce qu'elle peut intéresser la famille de ces jeunes gens, est qu'ils disent qu'ils ont un frère chevalier de Malte, et qu'ils ne doutent pas qu'il ne vienne les rejoindre. En supposant qu'il en eût l'envie, je crois qu'il la perdrait



s'il était instruit de la dure captivité à laquelle ses frères sont condamnés, et vraisemblablement pour toute leur vie (1). »

Il n'y a qu'un mot à ajouter à cette aventure romanesque, c'est que les deux amateurs de turban n'étaient nullement gentilshommes.

Renseignements pris auprès de M. de La Galaizière à Nancy, les deux frères étaient fils de Charles Lemolt, avocat au bailliage de Lamarche, et de Marguerite Thevenot, son épouse. Toutes les autres mentions des prétendus actes baptistaires étaient aussi fausses que ces actes. Assez mauvais sujets, après avoir plusieurs fois déserté la maison paternelle, — l'un d'eux ayant été arrêté et mis en prison, — les jeunes Lemolt étaient partis à l'étranger pour y prendre du service militaire, et leurs parents ignoraient ce qu'ils étaient devenus.

Rien ne nous apprend qu'ils aient jamais su que leurs enfants étaient devenus musulmans.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 144.



CHAPITRE XVI

La Diète extraordinaire, convoquée à Varsovie pour le 12 octobre, s'y était réunie; et, dès les premières séances, les violences de la Russie ne connurent plus de bornes. Son ambassadeur, en présence du Roi, des ministres, des sénateurs et des nonces, déclare hautement que jamais l'Impératrice ne se départira des demandes qu'elle a formulées tant au sujet des dissidents que des changements à apporter à la constitution et aux frontières, et qu'elle est résolue, si la Nation persiste dans son opposition, à recourir, pour obtenir la réalisation de ses vues, aux moyens les plus extrêmes.

Plutôt que de céder à de pareilles injonctions, les évêques répondent unanimement qu'ils subiront l'exil en Sibérie dont on les menace; et le Grand Général prend le parti de se retirer de la Diète, afin de ne pas encourir le reproche d'avoir autorisé par sa présence des résolutions contraires à ses sentiments et aux libertés de la République.

Si elle voulait empêcher ce légitime mouvement de révolte de se propager, il n'était que temps pour la Russie de briser encore une fois les résistances patriotiques : aussi passa-t-elle aux actes. Après avoir attiré chez lui, l'un après l'autre, tous les sénateurs et les nonces, et avoir tenté sans succès de les déterminer à adhérer aux projets de la Russie, le prince Repnin se décide à employer la violence contre les plus récalcitrants.

Des détachements de troupes sont envoyés, par ses ordres, dans les provinces pour piller leurs maisons et dévaster leurs terres. Bien plus, il n'hésite pas à attenter à leur personne. M. Zozukowski, nonce du palatinat de Kalist, est arrêté par un officier russe en sortant de chez le prince Radziwill. On le contraint à descendre de son carrosse; on le revêt d'un manteau et d'un bonnet de soldat russe, et il est, en cet état, conduit dans le jardin du palais de l'ambassadeur de Catherine, où il passe la nuit au milieu des troupes.

L'évêque de Cracovie, se trouvant à souper chez le comte Mniseck, est également enlevé le soir par le colonel Jugelstrov. Lui aussi dut quitter son équipage, pour monter dans une calèche russe escortée de deux cents hommes.

A la même heure, un autre officier russe arrête l'évêque de Kiovie, qui était au lit, et qui est entraîné



sans presque avoir eu le temps de s'habiller. Un officier, à la tête de Cosaques, pénètre chez le comte Rzewski, s'empare de lui et de son fils, staroste de Dolinie, bien qu'ils fussent tous deux couchés. Enfin, M. Golecawski, nonce de Podolie, est mis en état d'arrestation. Tous sont, sans tarder, dirigés sur Riga.

A la première nouvelle de ces audacieux coups de force, le comte Zamoyski adresse à Stanislas sa démission de Grand Chancelier de la couronne, n'entendant en rien tremper dans les attentats annonçant la destruction prochaine de sa religion et peut-être la ruine de sa patrie. D'autre part, les évêques, restés libres, se rendent chez le nonce du Pape pour protester contre la violation, faite en la personne de leurs collègues, de la représentation nationale, et pour réclamer leur élargissement immédiat. Même démarche par les députés auprès du prince Radziwill.

Le Roi lui-même, mis en demeure de requérir la mise en liberté des représentants de la nation indignement outragés, se trouve réduit à envoyer une députation à l'ambassadeur de Russie, lequel ose répondre qu'il n'a de compte à rendre à personne, sinon à sa souveraine.

Le duc de Choiseul peut donc dire sans exagération : « La conduite des Russes fait frémir d'indignation et d'horreur. La tyrannie est portée à son comble. L'am-



bition et l'orgueil, dans leur délire le plus violent, n'ont jamais inspiré de semblables excès. » De même on écrit de Varsovie à la même date : « Entourée de troupes russes, qui ne laissent sortir que ceux qui en ont la permission de l'ambassadeur de la Czarine, la ville n'est qu'une vaste prison. »

C'est « dans cette prison » qu'on se hâte de mettre aux voix, devant ce qui reste de la Diète, les propositions de la cour de Pétersbourg, tendant à obtenir de nouveaux changements à la constitution de la République, peut-être même l'hérédité de la couronne « dans la lignée de Stanislas », ainsi que des droits, pour les cultes dissidents, égaux à ceux des catholiques et une nouvelle délimitation de la frontière.

La séance ayant été ouverte, le maréchal de la Diète, après s'être mis d'accord avec l'agent russe, donne lecture d'une proposition conférant au Roi la nomination de commissaires, « autorisés à traiter, convenir et transiger avec l'ambassadeur de Russie ou tous autres ministres », pour le résultat de leurs conférences et résolutions être ultérieurement, non pas soumis à l'examen et à la discussion de la Diète, mais simplement à sa ratification. Seuls, quatre ou cinq nonces, tout dévoués à la Czarine, émettent un vote affirmatif. « Le morne silence du reste de l'assemblée est interprété comme un consentement. » En conséquence, le projet est déclaré



adopté ; et, sans perdre de temps, Stanislas nomme pour commissaires des sénateurs et des membres de l'ordre équestre, entièrement disposés à suivre les impressions qui leur seront suggérées.

Enfin, le simulacre de Diète est prorogé au 1er février suivant, pour donner le temps de préparer et d'accomplir cette œuvre à jamais détestable, que l'histoire a si énergiquement flétrie et qui n'était que le prélude du démembrement et du partage de la Pologne.

Quelques semaines plus tard, un événement qui, en toutes autres circonstances, aurait pu entraîner des conséquences extrêmement graves, se produisait à Alexandrie. M. Roboly, drogman du consul de France dans cette ville, y était arrêté par ordre de la Porte, sous la fausse inculpation de s'être rendu coupable d'accaparement de riz, ayant occasionné la disette de cette denrée ; puis chargé de fers et jeté dans un vaisseau pour être transporté à Constantinople.

Aussitôt instruit de cet acte contraire aux Capitulations et au droit des gens, le chevalier de Vergennes s'empresse de protester. A l'aide de documents émanés des négociants d'Alexandrie, il s'efforce de faire triompher l'innocence de l'interprète, dont il réclame la remise en raison de sa nationalité française. Il n'obtient de la Porte que cette réponse dédaigneuse : « Le Grand Seigneur est un prince qui cherche à tout approfondir

par lui-même, et Sa Hautesse est convaincue de la culpabilité du drogman. »

L'ambassadeur exhale son indignation et se désole de son impuissance dans les dépêches qu'il envoie à Versailles. Celles-ci sont adressées au duc de Praslin, ministre de la marine, dont relevait, comme attaché à un consulat, M. Roboly.

« La prévention, s'écrie-t-il, armée du pouvoir arbitraire et enivrée de l'orgueil du despotisme, n'écoute pas la raison et ne connaît pas la justice. On avait besoin de trouver un coupable, le sort est tombé sur le sieur Roboly; il faut nécessairement qu'il soit coupable : vainement l'équité réclame-t-elle en sa faveur de son innocence. On ne veut rien entendre. Il gémit, chargé d'opprobre et de fers; on refuse de lui faire connaître les accusations, de lui communiquer les preuves qu'on peut avoir acquises contre lui; tous les moyens d'une défense légitime lui sont retranchés. Eh! qui sait si l'on ne finira pas par le condamner sans l'entendre? Je ne serai surpris de rien; j'ai vu trop d'exemples, depuis que je suis dans ce pays, de ce que peuvent le caprice, la déraison et l'injustice, pour ne pas tout craindre.

« Je prie Dieu de vouloir bien me donner assez de patience pour ne faire aucune démarche inconsidérée; mais j'ai besoin d'un flegme surnaturel pour ne pas céder au cri de l'humanité, qui m'invoque fortement



en faveur du sieur Roboly, et au ressentiment qu'excite en moi un outrage qui rejaillit sur toute la nation et sur le bien du service.

« Je prévois avec douleur que, si nous n'obtenons pas satisfaction d'une atteinte aussi violente portée au droit des gens et aux Capitulations, il faudra renoncer à avoir des drogmans pour soigner nos affaires. Qui osera exercer un emploi si peu agréable en lui-même et désormais si critique, lorsqu'il ne faudra qu'une délation obscure pour faire enlever un drogman, pour le faire réputer criminel, et pour qu'il soit confondu avec les plus grands scélérats? Si les sujets du pays sont exposés à ces traits du pouvoir arbitraire, c'est pour nous en affranchir que les Capitulations ont été faites (1). »

A force de démarches et d'insistance, M. de Vergennes finit par obtenir que le pauvre homme fût déchargé de ses fers et placé dans un logement plus spacieux, plus aéré et plus sain ; chaque jour aussi, il fait porter au prisonnier une nourriture convenable ; il l'entoure de toutes les prévenances et de tous les soins compatibles avec sa reclusion. Malheureusement les semaines succèdent aux semaines sans aucun autre résultat.

Il faut que Louis XV et son Conseil eussent la conscience bien intime du discrédit où en était arrivée

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 144.



l'influence française auprès de la Sublime Porte pour qu'un souverain, qui en d'autres temps avait parlé si haut, laissât adresser à son ambassadeur une réponse comme celle-ci :

« A Versailles, le 8 février 1768.

« J'ai conféré avec le duc de Praslin, écrit le duc de Choiseul, au sujet de la fâcheuse aventure du sieur Roboly, ainsi que sur les différentes autres avanies que les commerçants français ont éprouvées depuis un an dans les États du Grand Seigneur ; et j'ai pris, de concert avec ce ministre, les ordres du Roi sur la conduite qu'il convient de tenir dans des circonstances aussi délicates.

« Sa Majesté a jugé que le moment présent n'était point favorable à une démarche de vigueur telle qu'il conviendrait à sa dignité de la faire : 1° parce que notre considération auprès de la Porte n'est pas assez bien établie pour compter sur un heureux succès ; 2° parce qu'il pourrait être très dangereux d'échouer dans une tentative semblable, vu surtout l'indifférence des Turcs sur le commerce des Européens; 3° parce que, de toutes les avanies dont M. le duc de Praslin m'a communiqué les détails, il n'en est aucune à laquelle nous soyons à temps de remédier, celle du sieur Roboly même, qui est

la plus récente, devant être terminée avant que les ordres du Roi puissent vous parvenir...

« Après la décision du Roi, dont je viens d'avoir l'honneur de vous faire part, vous jugerez bien qu'il ne peut être question d'autre chose que de continuer les mêmes démarches que vous avez déjà commencé à faire, tant en faveur du sieur Roboly que pour tous les autres Français. »

En réalité, le drogman de France était sacrifié. Le gouvernement de Versailles se sentait hors d'état de prendre en main sa défense, comme c'était son devoir le plus impérieux, et d'exiger une réparation exemplaire pour la violence faite à l'un des sujets du Roi, au mépris flagrant des Capitulations séculaires et des principes de la plus vulgaire justice.

M. de Vergennes continue à négocier; il reçoit l'assurance d'une mise en liberté possible du détenu. Hélas! le dénouement, à peu près inévitable, arrivait au cours du mois d'avril.

« La mort, annonce le chevalier, vient de terminer les souffrances et les disgrâces du sieur Roboly. Il s'était senti indisposé pendant les fêtes de Pâques. Sa maladie ne paraissait nullement dangereuse, et le médecin qui le soignait n'avait pas encore hier matin le moindre soupçon qu'elle dût tourner aussi rapidement et aussi malheureusement qu'elle l'a fait. Mais l'ennui de la



prison et le peu d'espérance de s'en voir délivré de sitôt, malgré les efforts constants qu'il n'ignorait pas que je faisais pour l'en tirer, ont tellement altéré les humeurs de ce drogman, qu'en moins de vingt-quatre heures son mal a fait des progrès si violents qu'il a dù y succomber.

« Mon unique consolation est qu'en maladie comme en santé, il n'a manqué d'aucun des secours que l'humanité et la compassion me faisaient un devoir de lui donner. Depuis quatre mois qu'il était au bagne, je lui fournissais journellement un nécessaire abondant et même toutes les commodités et les douceurs qui pouvaient lui rendre moins amer l'ennui de sa situation (1). »

M. de Vergennes fit davantage. N'ayant pu, dit-il, lui procurer sa liberté durant sa vie, il la lui obtint après sa mort. En effet, il réclama aux autorités turques le corps de l'interprète, et, lorsqu'il lui fut remis sans difficulté, il le fit déposer et inhumer dans l'église des Capucins français de Galata.

Ce fut un de ses derniers actes d'ambassadeur; et nous sommes heureux de constater quels furent jusqu'au dernier moment son infatigable dévouement aux intérêts de son pays, la générosité de sa conduite, la délicatesse et la bonté de son cœur.

(1) Dépêche du 15 avril 1768. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 145.



Le 25 avril 1768, subitement, sans aucun motif apparent du moins, sans l'en avoir même autrement fait avertir, Louis XV mettait fin à sa mission diplomatique. Le duc de Choiseul le lui notifiait en ces termes :

« Le Roi considérant que la durée de votre mission a déjà passé de beaucoup le terme ordinaire, et que votre santé a souffert depuis quelque temps des atteintes fréquentes qui doivent vous faire désirer le repos, Sa Majesté a bien voulu vous mettre à portée d'en jouir en vous accordant votre rappel. Elle a nommé en même temps M. le chevalier de Saint-Priest pour vous remplacer avec le caractère d'ambassadeur.

« Je dois vous prévenir qu'il partira immanquablement dans le courant du mois de juillet. Vous pourrez faire vos dispositions en conséquence et vous servir du même vaisseau qui mènera votre successeur à Constantinople pour revenir en France, après avoir demeuré avec lui le temps nécessaire pour lui donner les notions locales sur tout ce qui concerne le service du Roi. Je vous enverrai pour ce temps-là vos lettres de rappel. Le Roi se réserve de vous accorder à votre retour en France des marques de sa générosité et de la satisfaction de vos services (1). »

Nous aimons à croire, pour la réputation de courtoi-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 145.



sie du duc de Choiseul, qu'il écrivit, à cette occasion, quelques lignes personnelles de regret et de sympathie au serviteur méritant et loyal dont il croyait devoir, pour l'instant, se séparer et auquel l'avenir réservait une si brillante revanche; toutefois, la correspondance officielle n'en a conservé aucune trace.

La réponse du chevalier de Vergennes est aussi correcte que digne :

« A Constantinople, le 31 mai 1768.

« MONSIEUR,

« J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 25 du mois passé pour m'instruire que, le Roi considérant que ma mission a déjà passé de beaucoup le terme ordinaire et que ma santé éprouvait depuis quelque temps des atteintes fréquentes qui doivent me rendre le repos désirable, Sa Majesté a bien voulu me mettre à portée d'en jouir en m'accordant mon rappel.

« Ce témoignage de sa clémence royale m'est d'autant plus précieux qu'il me devenait chaque jour plus nécessaire; en effet, mes forces, épuisées par un travail qui ne me laissait point de relâche, me présageaient la destruction prochaine et entière de ma santé qui se minait visiblement. Je sentais le besoin d'une vie plus tranquille et moins laborieuse, mais la crainte de pa-



raitre manquer à votre confiance me retenait et m'empêchait de vous manifester mon état.

« Vous l'avez pressenti, et votre bienfaisance s'est intéressée à me procurer un soulagement d'où dépendait la conservation de mes jours. Vous ne bornez pas même là vos bienfaits, vous daignez encore me faire espérer des témoignages de la générosité de Sa Majesté et de la satisfaction qu'elle veut bien avoir de mes services. C'est à vos bontés seulement que je puis être redevable de cette disposition si consolante. Quoique j'aie la sûreté d'avoir fait tout ce qui était humainement dans mon pouvoir pour mériter l'approbation du Roi et de son Conseil, je ne me dissimule pas que j'ai été rarement dans le cas de m'applaudir d'aucuns succès, des circonstances qu'il n'était pas dans mon pouvoir de prévenir et de parer ayant presque toujours contrarié mes efforts et mon zèle.

« Pénétré de toutes les marques de bonté dont vous voulez bien m'honorer, j'ose vous en demander la continuation et vous assurer que je justifierai, dans tous les temps, vos bienfaits par ma vive et respectueuse reconnaissance.

« J'ai fait part à la Porte, suivant l'usage, de mon rappel et de la nomination de M. le chevalier de Saint-Priest pour me remplacer avec le caractère d'ambassadeur. La modestie ne me permet pas de vous rendre



compte des témoignages trop flatteurs de sensibilité et de regret que les ministres ottomans m'ont donnés à cette occasion, et ce qui n'est pas moins consolant pour moi est que l'estime dont ils m'honorent est confirmée par le suffrage public (1). »

Le même jour, il écrit au ministre une seconde lettre pour l'instruire d'une circonstance qui, probablement, l'empêchera de quitter la Turquie à l'époque qui lui est prescrite. Cette lettre, qu'il faut reproduire, contient, pour la première fois, la révélation d'un fait auquel, jusqu'ici, aucune allusion n'avait été faite, à savoir le mariage de l'ambassadeur.

« A Constantinople, le 31 mai 1768.

« Monsieur,

« Vous me faites l'honneur de me marquer, en m'annonçant mon rappel, que j'aie à faire mes dispositions pour repasser en France sur le vaisseau qui doit mener mon successeur à Constantinople, après avoir demeuré avec lui le temps nécessaire pour lui donner les notions locales sur tout ce qui concerne le service du Roi.

« Mon unique empressement est de me rendre à vos ordres, de me trouver à portée de vous faire ma cour

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 145.

et de vous exprimer la respectueuse reconnaissance que je conserverai à jamais des bontés dont vous m'avez honoré; mais, fondé sur les mêmes bontés, j'ose vous exposer un embarras dans lequel je me trouve, ce qui m'afflige réellement.

« Mon guignon veut que ma femme soit enceinte; et, suivant les apparences, le terme de ses couches sera à la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier. Quelque diligence que fasse M. le chevalier de Saint-Priest, il est difficile qu'il soit ici plus tôt que dans la fin de septembre; il ne serait même pas surprenant qu'il arrivât plus tard. Je ne puis, d'une autre part, rester avec lui moins de quarante jours, ce terme étant à peine suffisant pour que le nouvel ambassadeur se mette en ordre, prenne ses audiences et moi les miennes. L'usage de la cour ottomane est qu'un ambassadeur partant ne soit congédié que lorsque son successeur est complètement accrédité.

« Tout cela considéré et en supposant qu'il n'arrive aucun contretemps, les vaisseaux du Roi ne pourraient sortir d'ici avant la mi-novembre. C'est la saison la plus orageuse de l'année, et je ne pourrais y exposer ma femme dans le huitième mois de sa grossesse sans un risque évident de sa vie. Je puis, il est vrai, me séparer d'elle et de ma famille; je suis prêt à le faire, si vous le jugez nécessaire : le sacrifice coûtera sans doute à mon

cœur, mais ma résignation à vos volontés me le rendra possible.

« Cependant si, par un effet de cette bienfaisance qui vous est naturelle, vous daigniez me procurer la permission de Sa Majesté de m'arrêter ici jusqu'après la délivrance de ma femme, ce serait une consolation bien douce, dont je vous serais redevable. Je vous promets que je n'abuserai point de ce nouveau témoignage de votre bonté pour m'arrêter un moment de plus qu'il ne sera nécessaire, et que d'aucune manière je ne serai à charge ni incommode à M. le chevalier de Saint-Priest, et qu'après lui avoir rendu compte de l'état des affaires, je n'y entrerai qu'autant qu'il trouverait bon de m'inviter à lui répondre. »

Et M. de Vergennes ajoute les considérations suivantes, pleines de désintéressement et de délicatesse :

« Dans le cas où vous daignerez agréer mon humble pétition, je n'ai pas la confiance de vous supplier de vouloir bien me faire accorder une frégate pour mon voyage; mais, comme Sa Majesté veut bien pourvoir à la conduite de ses ambassadeurs pour leur retour en France, ayez la bonté de m'autoriser à faire fréter un bon navire marchand sur lequel je partirais à l'ouverture du printemps.

« Mon départ n'étant différé que pour un motif qui m'est personnel, il ne serait pas juste que je jouisse, à

l'occasion de ce retard, des appointements attachés à ma place; mais comme, par un effet de mon malheur, je serai tenu à plus de frais que je n'en aurais eu si je faisais mon retour sur les vaisseaux du Roi, et qu'il s'en faut bien que je sois dans l'aisance, j'implore votre bonté pour vouloir bien me procurer telle assistance que vous estimerez convenable.

« La grâce que j'ose vous demander avec le plus d'instance est de vouloir bien ne pas prendre en mauvaise part cette représentation et d'être persuadé que, ne désirant rien de plus que de vous plaire, je serai toujours soumis de cœur et d'esprit à tout ce que vous me prescrirez (1). »

Le ministre souscrivit à ces requêtes; mais lorsqu'au mois de juillet, le chevalier de Vergennes en fut informé, le motif qui l'obligeait à prolonger quelque peu son séjour à Constantinople n'existait plus : « Il a plu à Dieu, explique-t-il avec douleur, d'en disposer autrement. »

Le chevalier de Vergennes était donc marié! Il avait « une famille » ! A quelle époque remontait ce mariage? Dans quelles conditions avait-il été contracté et célébré? Qui avait épousé l'ambassadeur? Comment, jusqu'à l'époque de son rappel, la correspondance officielle ne

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 145.



contient-elle aucune allusion à un événement aussi notable? Le mystère qui plane sur tous ces points n'est éclairci qu'en partie.

Des divers documents que nous avons consultés il paraît résulter qu'au cours de l'année 1760, M. de Vergennes connut et distingua dans la société étrangère de Constantinople la veuve d'un médecin de cette ville, Mme Anne Testa. Elle était née à Péra et fille d'un petit gentilhomme savoisien, Henri de Viviers, originaire de Chambéry. Quant à son âge, le brevet de la pension qui sera plus tard délivré à la veuve du ministre des affaires étrangères de Louis XVI porte comme jour de sa naissance le 16 février 1738, tandis que son acte de baptême mentionne la date, plus exacte, croyons-nous, du 28 janvier 1730. Si nous nous référons à cette dernière indication, elle avait trente ans lorsqu'elle se rencontra avec l'ambassadeur de France.

Celui-ci en devint fort épris; mais, à peu près certain que la situation de naissance, de famille et de fortune de la veuve d'un simple médecin serait jugée insuffisante, il n'osa pas solliciter la permission que le Roi devait donner au mariage de ses ambassadeurs. Contracta-t-il, au début, une union secrète? Nous ne le pensons pas. Toutefois, deux circonstances pourraient le faire supposer : tout d'abord, une promesse de mariage en date du 22 janvier 1760; et, en second lieu, la men-



tion, sur les actes de baptême des deux fils, de leur légitimité et du mariage religieux de leurs père et mère.

Quoi qu'il en soit, deux enfants naquirent à Constantinople : l'aîné, Constantin, le 31 octobre 1761, baptisé le 1er novembre suivant dans l'église Sainte-Marie (1); le second, Louis-Charles-Joseph, le 17 mars 1766.

Qu'il y ait eu ou non, en 1760, une sorte de mariage morganatique, M. de Vergennes ne présenta la mère de ses enfants ni comme femme légitime, ni surtout comme ambassadrice. Sa liaison même fut avec soin cachée et resta, autant que possible, ignorée. Sans doute avait-il, aux environs de la capitale ottomane, une

(1) Voici l'acte de naissance de l'aîné des fils du chevalier de Vergennes, d'après un extrait déposé aux minutes de Me Rouen, notaire à Paris, le 2 mai 1787 :

« Extractum e Registris Capellæ Regiæ Gallicæ et Parochialis Sancti Ludovici Constantinopoleos.

« Nos Blasius Pauli archiĕpus Larisseus et vicarius apostolicus Constantinopoleos, fidem facimus indubiam Constantinum, filium legitimum Excellentissimi D. D. Caroli Gravier de Vergennes, divionensis, comitis de Toulongeon, baron d'Uchon, domini du Bordeau et ex aliis locis, ad Portam Ottomanam Regis Christianissimi oratoris, et illustrissimæ D&e, D&e, Annæ Duvivier Testa, secundum sanctæ dominæ Ecclesiæ ritum conjugatorum, fuisse rite in Ecclesia Parochiali Sanctæ Mariæ e Draperis baptismatum, die prima novembris 1761. Et hanc declarationem authenticam in registris Capellæ Regiæ Gallicæ Sancti Ludovici a Capucinis Gallis administratæ ad fidem de baptismo pueri faciendam conservandam esse judicavimus in quorum fidem.

« Datum ex nostra residentia Peræ die 14 martii 1767. — Blasius Pauli archiĕpus Larisseus, vicarius apostolicus Constantinopoleos manu propria extractum supradictum adamussim excerpsi prima aprilis 1767. — Josephus Franciscus, Capucinorum custos et parochus supradictæ Capellæ Regiæ Sancti Ludovici et Parochialis. »



villa discrète dans laquelle il dissimulait ses amours et sa double paternité. Cette situation équivoque dura sept années ; puis, les enfants grandissant, un jour vint où il fut impossible qu'elle se continuât plus longtemps.

En conséquence, le chevalier dut prendre la résolution de procéder à un mariage régulier et public, lequel fut célébré le 9 mars 1767 ; et aucun indice d'union antérieure n'apparaît à ce moment. L'acte contient, au contraire, la reconnaissance des deux enfants déjà nés.

Cette fois, il fallut avouer le fait à Versailles. L'ambassadeur s'y résigna, quoi qu'il lui en coûtât, le 10 avril suivant, sans cependant oser prononcer le nom de celle qui était devenue Mme de Vergennes. La réponse du duc de Choiseul exprime, en termes dignes, mais sévères, son mécontentement et sa surprise :

« A Versailles, le 3 mai 1767.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois passé.

« L'aveu que vous faites des motifs qui vous ont déterminé à vous marier peut justifier vos vues et votre résolution, et je présume trop de votre prudence pour ne pas croire que, dès que vous avez contracté cette union, elle était nécessaire à votre bonheur ; mais je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que ces motifs ne sont



pas de nature à justifier également la précipitation que vous avez mise dans la conclusion de votre mariage. La maturité des réflexions qui vous ont déterminé comportait quelques délais.

« En remplissant ce que la règle vous prescrivait et ce que vous deviez peut-être autant au Roi par reconnaissance que par votre position, votre cœur eût pu goûter un contentement sans mélange et prévenir tout reproche intérieur et tout sujet de remords. Peut-être même eussiez-vous cru, dans toute autre circonstance, devoir à la manière dont je vous ai toujours traité la confidence de votre situation et de vos desseins.

« Cependant l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde et la considération de vos services et de votre zèle ne m'ont pas permis de m'arrêter à ces réflexions; je ne me suis occupé que du soin d'obtenir du Roi la grâce dont vous avez besoin. Sa Majesté, voulant bien ne consulter que son indulgence et sa bonté naturelle, vous l'accorde, Monsieur, et vous permet de rendre public le mariage que vous avez contracté avec une personne d'un état libre et honnête.

« Quant à ce qui me concerne, il ne me reste après cela qu'à souhaiter que vous trouviez dans cette union le bonheur que vous y avez cherché, et que la tranquillité d'esprit, que l'indulgence de Sa Majesté doit achever de vous rendre, contribue à le consolider et à animer



votre zèle d'une nouvelle ardeur pour le service et pour la gloire du Roi.

« Vous avez oublié, Monsieur, de me mander le nom de votre femme et son état.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le duc DE CHOISEUL. »

Cette pièce rend encore très problématique l'existence d'un précédent mariage. Enfin un passage d'une lettre intime écrite, le 3 septembre suivant, par M. de Vergennes à M. de Tott, autrefois attaché à son ambassade et alors en France, achève de prouver que le chevalier lui-même considérait qu'il s'était, pour la première fois le 9 mars 1767, réellement et régulièrement marié. Nous y lisons :

« Si je ne vous ai pas parlé, Monsieur, de mon changement d'état, ce n'est pas que je me sois défié de l'intérêt que vous voudrez bien y prendre. Votre amitié pour moi et votre honnêteté m'assurent que vous n'êtes pas de ceux qui censureront une action dont la religion et la tendresse me faisaient une loi. J'ai avoué deux enfants assez intéressants par leur figure et dont l'aîné, qui est dans la sixième année, annonce des dispositions assez heureuses. Je ne pouvais avouer les enfants sans faire connaître leur mère; ma précipitation m'a attiré



des reproches très mérités; c'est un article sur lequel je passe condamnation; mais il est sûr que, si j'avais balancé plus longtemps, c'en était fait de mon existence. Ma santé se ressent encore des combats que je me suis imposés pour résister à la pente naturelle de mon cœur.

« Au reste, je suis très content dans mon nouvel état. Mon épouse, qui a l'honneur d'être connue de vous, m'est plus chère qu'elle ne l'a jamais été, et je raffole de mes enfants. Reclus dans ma maison, j'y jouis de la paix intérieure de mon âme et de la douce consolation d'aimer et d'être aimé. Les sentiments qui m'attachent à ma famille ne prennent point sur ceux que j'ai voués à mes amis. Je me flatte que vous ne me ferez pas un grief de vous compter dans le nombre… »

Ces confidences sans réserves, pleines de sincérité et d'émotion, soulèvent, ce semble, suffisamment les voiles. Le chevalier de Vergennes était arrivé à Constantinople à l'âge de trente-quatre ans, sans épouse, sans famille. La solitude devait, surtout dans le poste considérable auquel la faveur royale l'avait élevé si jeune, lui rendre nécessaire un mariage. Il aurait pu aspirer à de nobles, riches et brillantes unions. Une faiblesse de cœur lui fit oublier ce qu'il devait à la dignité de son rang, ce qu'il se devait à lui-même; et, cédant à la passion qu'une femme lui inspirait, il noua

des relations, dont il fut obligé de couvrir d'ombre l'irrégularité. Mais quels « combats » entre le devoir et l'amour se livrèrent dans cette conscience droite et loyale, dans cette nature affectueuse et tendre! La santé s'altère; le remords grandit; et la réhabilitation s'impose, au nom de la religion et de l'honneur, pour les enfants, pour celle qui aime autant qu'elle est aimée!

Louis XV, qui n'était guère scrupuleux pour lui-même, ne voulut pas continuer à être représenté, dans le pays même où de pareils faits venaient de se produire, par celui qui avait si gravement manqué aux usages de la cour non moins qu'aux règles de la hiérarchie et aux plus simples convenances. Le rappel du chevalier de Vergennes n'eut pas d'autre cause.

Quelques auteurs ont paru croire que le duc de Choiseul était mécontent que, dans les derniers temps, le ministre de France auprès de la Porte n'eût pas déployé plus d'énergie et de zèle pour obtenir la restitution des Lieux Saints que le Roi avait réclamée par lettre autographe au Sultan. Les documents conservés aux archives du département des Affaires étrangères suffisent à démentir cette injuste allégation. Même après la notification de son rappel et jusqu'à la remise des affaires à son successeur, l'ambassadeur s'est occupé avec le dévouement le plus ardent de la question de Jérusalem. Dé-

marches réitérées, mémoires pressants, insinuations, offres et présents : il a tout tenté pour réussir sur ce point si intéressant et si grave avant de s'éloigner pour toujours du Bosphore.

Peut-on prétendre que le peu de succès de ses négociations avec le Divan au sujet de la Pologne et l'inertie persistante et inexplicable des Turcs aient indisposé le cabinet de Versailles, si désireux de voir la Porte faire quelques démonstrations du côté de la Russie? Cette supposition ne serait pas mieux fondée; car précisément, au moment où le chevalier de Vergennes va prendre la route de France, ses représentations et ses conseils au gouvernement ottoman pour l'exciter contre les Russes recevaient un commencement de satisfaction. Le Grand Seigneur s'était ému de l'envahissement prolongé de la Pologne par les troupes russes, masquant mal les projets d'empiétement et de tyrannie de Catherine II, et il avait ordonné des préparatifs militaires, d'où la guerre, enfin, allait éclater.

On peut donc affirmer que le Roi n'avait aucun grief contre M. de Vergennes au sujet de ses fonctions d'ambassadeur; et, à cet égard, Louis XV était personnellement, plus que tout autre, à même d'être édifié, puisqu'en dehors des communications officielles, il avait continué à entretenir, avec le successeur du comte des Alleurs, la correspondance secrète qu'il aimait à

échanger, à l'insu de ses ministres, avec les principaux résidents de l'étranger.

Une preuve est décisive : c'est la manière particulièrement bienveillante dont le Roi tint à tempérer, auprès de son fidèle serviteur, l'effet pénible du retrait de ses lettres de créance. L'important document que voici en fait foi :

« Versailles, le 26 mai 1768.

« Monsieur de Vergennes,

« N'ayant consenti à votre rappel que sur les représentations qui m'ont été faites par M. le duc de Choiseul du désir que vous aviez plusieurs fois témoigné de l'obtenir, j'ai voulu vous donner moi-même, par cette lettre, l'assurance de la satisfaction que j'ai de la conduite que vous avez tenue pendant votre séjour à la Porte, et de la fidélité et discrétion avec lesquelles vous avez conservé le secret que j'avais bien voulu vous confier et sur lequel je vous renouvelle, pour l'avenir, les mêmes ordres que je vous ai donnés.

« J'ai voulu aussi vous prévenir que j'ai admis le chevalier de Saint-Priest, votre successeur, à continuer la correspondance secrète que je vous avais ordonné de suivre avec moi. Mon intention est que vous lui remettiez à son arrivée, sur l'ordre qu'il vous portera de ma

part, le chiffre de cette correspondance et toutes les instructions, dépêches et papiers qui y ont rapport, sur le reçu qu'il mettra au bas de l'inventaire que vous en dresserez ensemble.

« Il convient qu'en attendant son arrivée, vous vous occupiez du soin de dresser, avec toute l'attention dont vous êtes capable, un mémoire circonstancié de l'état où vous avez trouvé les affaires politiques en Turquie lorsque vous en avez pris la direction à la mort de M. des Alleurs, des variations qu'elles ont éprouvées depuis, et de la position où vous les laisserez au moment de votre départ.

« Vous y exposerez les causes de la décadence de notre influence, les moyens que vous croyez propres à la rétablir, le personnel des gens en place avec lesquels le nouvel ambassadeur vous paraîtra pouvoir contribuer au bien de mon service et au succès de la mission du chevalier de Saint-Priest, à qui vous remettrez une copie du mémoire. Vous en garderez une pour la donner à votre arrivée à Paris au comte de Broglie, qui sera le seul avec qui vous puissiez conférer sur cet objet. J'attends de votre zèle et de votre fidélité que vous ne négligerez rien pour transmettre au chevalier de Saint-Priest toutes vos connaissances sur le pays que vous habitez.

« Le secrétaire que vous employez à la correspon-



dance secrète lui sera vraisemblablement nécessaire. Mandez-moi le traitement qu'il avait auprès de vous et l'ancienneté et le genre de ses services. Je suppose qu'il a de la capacité, de la discrétion et de la fidélité. Ce sera sur votre rapport que je donnerai à M. le chevalier de Saint-Priest mes ordres sur son traitement; et je suis disposé, si vous m'en dites du bien, à lui donner directement une gratification annuelle pour joindre aux appointements dont il a toujours joui auprès de vous.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Louis.

« *P.-S.* — Je ne vous parle ni des affaires de Pologne, ni de tout ce qui a trait à votre ministère, me référant à ce que vous connaissez déjà de mes intentions à cet égard. »

Quelques semaines après, cette première lettre était confirmée par celle-ci :

« A Compiègne, le 31 juillet 1768.

« Monsieur le Chevalier de Vergennes,

« Vous aurez vu, par la lettre que je vous ai écrite le 26 du mois de mai dernier, la satisfaction que j'ai de vos services. Mon intention est de vous en donner une nou-

velle preuve par l'instruction que j'ai remise au sieur chevalier de Saint-Priest et qu'il vous communiquera.

« Vous y verrez la confiance que j'ai en vos lumières et au zèle avec lequel vous dirigerez ses premières démarches de manière à le mettre à portée de remplir mes vues.

« Au surplus, je joins ici la copie de cette lettre du 26 mai pour qu'au cas que, par quelque circonstance imprévue, elle ne vous fût pas parvenue, vous puissiez vous conformer exactement aux ordres que je vous donnais, tant pour la remise des chiffres, dépêches et papiers relatifs à la correspondance secrète que sur tous les autres articles qu'elle contient.

« Sur ce, je prie Dieu, etc.

« LOUIS. »

Enfin, ce dernier billet était transmis dans les termes les plus flatteurs à l'ancien ambassadeur, encore à ce moment en Turquie, par le comte de Broglie, chargé de diriger ce que M. le duc de Broglie a si bien dénommé *le Secret du Roi* :

« A Paris, le 1er août 1768.

« Je profite avec empressement, Monsieur, du départ de M. le chevalier de Saint-Priest, pour vous faire



passer une lettre de Sa Majesté. La communication que cet ambassadeur vous donnera de tous les ordres qui lui ont été donnés vous prouvera le cas infini que le Roi fait de vos lumières.

« J'ai assuré M. le chevalier de Saint-Priest, que j'ai l'honneur de vous recommander personnellement comme quelqu'un dont je fais beaucoup de cas, que vous mettrez dans votre conduite avec lui toute l'ouverture qu'il est en droit d'attendre de quelqu'un comme vous et qu'il méritera par la confiance entière dont il vous donnera toutes les marques possibles.

« J'attendrai, Monsieur, avec impatience, les nouvelles que vous rapporterez de son début; et je serai très aise d'être à portée de vous renouveler fréquemment les assurances du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

« Le comte DE BROGLIE. »

Après ces témoignages géminés, si concordants dans leurs éloges, émanés du Roi, de son ministre, aussi bien que du confident de ses volontés les plus intimes, la vérité apparaît et s'impose : le chevalier de Vergennes était rappelé; mais le diplomate et l'ambassadeur ne subissaient aucune disgrâce.



CHAPITRE XVII

L'eau dont la surface est dormante recèle parfois une prochaine tempête. C'est ce qui survint à Constantinople au cours de l'automne 1768.

Le 6 octobre, M. Obreskov, résident de Russie, était mandé au sérail par le Grand Vizir dans le but de fournir des explications sur la prolongation du séjour des troupes russes en Pologne; et, avant que l'émissaire de la Czarine ait pu prononcer quelques mots, le premier ministre turc, l'apostrophant avec hauteur et dédain, lui disait d'un ton sec : « Je vous ai fait venir ici pour finir une affaire qui traîne depuis trop longtemps. Il ne s'agit plus de pourparlers et de conférences : vous en avez eu assez successivement avec plusieurs Reis Effendis ; et l'on voit bien que votre dessein n'a été que de nous amuser par des promesses toujours trompeuses qui n'ont jamais été suivies d'exécution. »

Tirant de son vêtement un papier sur lequel étaient inscrits des dates et divers articles arrêtés en 1764



entre le résident de Russie et le ministre ottoman, le Grand Vizir continua :

« Ne vous êtes-vous pas engagé vis-à-vis de nous à tels ou tels articles que voici, et notamment à ne laisser en Pologne que pour fort peu de temps sept mille hommes? Malgré cela, n'en avez-vous pas à présent plus de trente mille?

M. Obreskov. — « Il est vrai que les circonstances ont exigé qu'on en fît passer davantage.

Le Grand Vizir. — « Combien y en a-t-il aujourd'hui?

M. Obreskov. — « Environ vingt-cinq mille.

Le Grand Vizir. — « Eh bien! traître! eh bien! parjure! ne faites-vous pas vous-même l'aveu de votre infidélité? Ne rougissez-vous pas devant Dieu et devant les hommes des excès et des horreurs qu'à la honte de l'humanité vos troupes ont commises et commettent dans un pays qui ne vous appartient pas? »

M. Obreskov, interdit d'une interpellation aussi violente, essaye de balbutier quelques paroles de justification.

Le Grand Vizir. — « Laissons cela. Quand vos troupes évacueront-elles la Pologne?

M. Obreskov. — « Dès que les affaires seront terminées.

Le Grand Vizir. — « Ce n'est pas cela qu'il nous



faut. Je vous annonce, moi, que le très auguste, très puissant, très formidable et invincible Empereur, mon maître, dont Dieu perpétue la gloire et les triomphes, se trouve dans le cas de vous déclarer la guerre. Allez donc attendre ses ordres dans l'appartement d'à côté. »

Le résident russe, étant sorti, fut entouré d'une escorte de janissaires et conduit au palais des Sept tours pour y être retenu comme prisonnier d'État.

Une telle scène, un tel éclat, une telle offense au représentant de Catherine II ne pouvaient avoir qu'une suite : la guerre.

M. de Vergennes fut assez heureux pour se trouver encore à Constantinople au moment où un résultat si satisfaisant pour la politique française s'y produisait. C'est lui qui a la bonne fortune d'annoncer l'événement au duc de Choiseul. Il le fait en termes modestes, et pourtant ce réveil de la Porte était dû à ses efforts et à l'habileté de sa conduite.

« Malgré l'incertitude où je suis, écrit-il, sur le jugement que vous en porterez, je ne goûte pas moins la consolation la plus pure de pouvoir enfin vous annoncer que l'heureuse révolution qui faisait depuis si longtemps l'objet de nos vœux et de nos soins est décidée. Je pouvais la regarder comme certaine lorsque j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de la détention du résident de Russie et des circonstances qui l'ont accompagnée;



mais je n'osais pas la garantir tout à fait, attendu qu'il n'était pas impossible que M. Obreskov n'eût l'ordre de promettre à la dernière extrémité que les troupes russes sortiraient de Pologne. L'orgueil de l'impératrice Catherine II l'a aveuglée au point de rendre la guerre inévitable.

« Elle a été notifiée à tous les ordres de l'État dans un grand Divan tenu le 8 au sérail. Cette assemblée fort nombreuse a fait, avant de se séparer, la prière pour la prospérité des armes ottomanes : c'est ainsi que les Turcs sont dans l'usage de déclarer la guerre (1). »

Cette nouvelle fut accueillie à Versailles avec un véritable enthousiasme.

« La guerre est donc déclarée! écrit le ministre des affaires étrangères au chevalier de Saint-Priest; c'était le premier objet de nos vœux. Le Roi me charge de marquer sa satisfaction à M. le chevalier de Vergennes de ce qu'à la fin de son ministère il a vu consommé un ouvrage aussi utile aux affaires de Sa Majesté (2). »

Cette fois, « le ministère » de l'ambassadeur, dont les efforts venaient d'être couronnés de succès, « était réellement fini ».

Bien que les instructions que son successeur avait reçues au départ lui prescrivissent de gagner rapide-

(1) Dépêche du 11 octobre 1768. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 145.

(2) Dépêche en date à Fontainebleau du 14 novembre 1768. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 145.



ment la Turquie, celui-ci avait mis trois mois à se rendre à son poste.

Parti de Paris par la voie de terre vers le 15 août, le chevalier de Saint-Priest passait le 20 à Strasbourg, était à Vienne le 1er septembre, et le 25 à Andrinople, où un accès de fièvre le retint une semaine. Ce n'est que le 13 novembre qu'il fit son entrée dans la capitale ottomane. En annonçant qu'il vient de prendre possession de l'ambassade, il rend hommage à l'empressement et aux bontés de son prédécesseur.

« M. de Vergennes m'a prévenu, dit-il, de toutes sortes d'attentions. Il a été de la plus grande exactitude à m'instruire de la multitude d'événements arrivés pendant mon voyage. Il m'a fait trouver d'abondantes provisions les derniers jours de ma route, m'a envoyé ses carrosses à mon arrivée, et enfin m'a accueilli moi-même de la manière la plus honnête et la plus aimable.

« La Nation avait envoyé en avant des députés pour me complimenter selon l'usage; enfin je l'ai trouvée réunie à l'église des Capucins pour le *Te Deum* qu'on a chanté, ainsi que cela se pratique ordinairement (1). »

Le 27 novembre, le nouvel ambassadeur était reçu par le Grand Vizir, et le surlendemain il remettait ses

(1) Dépêche au duc de Choiseul, en date à Constantinople du 16 novembre 1768. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 145.



lettres de créance au Sultan. Quant au chevalier de Vergennes, il avait son audience de congé le 17 décembre.

A cette occasion, il adresse presque aussitôt au ministre, à Versailles, une dernière dépêche, où il constate que « tout s'est passé de la façon la plus décente et la plus conforme à l'amitié qui unit depuis des siècles la France et l'Empire ottoman » ; puis il ajoute :

« Je n'ai pas moins à me louer en mon particulier des témoignages d'estime et de bienveillance que j'ai reçus. Ils sont trop flatteurs pour que je me permette de vous en rendre compte ; mais M. le chevalier de Saint-Priest, qui est exactement informé, peut vous attester que j'emporte les regrets du ministère ottoman et que je me suis acquis quelque considération dans l'exercice du ministère dont j'ai été honoré.

« Cet aveu coûtera d'autant moins à cet ambassadeur, qu'indépendamment de son caractère juste et bienfaisant, il a, dans son mérite distingué, la sûreté que de pareils suffrages et de plus favorables encore accompagneront son départ lorsqu'il sera dans le cas de résigner sa commission.

« Rien ne devant plus m'arrêter ici, je presse mon départ le plus qu'il m'est possible, et j'espère m'embarquer dans les premiers jours du mois prochain (1). »

(1) Dépêche datée de Constantinople le 20 décembre 1768. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, vol. 145.



Si nous en croyons M. de Mayer, le gouvernement ottoman, contrarié du rappel de M. de Vergennes, aurait voulu le conserver auprès de lui. « Trois fois, prétend-il, le Sultan le sollicita de consentir à la demande qu'il voulait faire à la cour de Versailles pour le retenir à Constantinople; trois fois, le chevalier de Vergennes assura le Grand Vizir qu'il devait à son Roi une soumission aveugle et le compte de tous ses mouvements (1). » Le fait n'a rien qui puisse surprendre. Au reste, l'auteur qui publiait son livre deux années seulement après la mort du ministre de Louis XVI, d'après les documents à lui remis par ses fils, devait être bien informé. Toutefois, le tableau qu'il a tracé du départ de l'ancien ambassadeur, tout en tenant compte du style de l'époque, est singulièrement forcé.

« Des larmes coulèrent des yeux du Grand Vizir pendant l'audience de congé. Une foule nombreuse de Turcs l'accompagna jusqu'à son palais avec la démonstration de l'estime et des regrets... La Nation française, reconnaissante des services qu'il avait rendus au commerce du Levant, qui lui devait son rétablissement et son existence, lui présenta une épée d'or sur laquelle étaient empreintes les époques glorieuses de sa mission. Elle lui écrivait : « A quelque place que le Roi et le ciel

(1) *Vie publique et privée de Charles Gravier, comte de Vergennes*, 1789.



« vous destinent, toujours tel que vous avez été à notre « égard, bon et tendre père, vous vous ressouviendrez de « vos enfants et vous les aimerez toujours. Qu'il nous « soit permis de réclamer ces précieux titres de père et « d'enfants pour nous autoriser à vous offrir cette épée « et pour obtenir de Votre Excellence qu'elle nous fasse « la grâce de recevoir ce faible hommage de reconnais- « sance, d'amour et de respect. »

Le même panégyriste place dans la bouche du chevalier de Vergennes cette réponse emphatique, digne du personnage bien connu d'une future comédie :

« Je transmettrai ce monument (!) à mes enfants, non-seulement comme le gage flatteur du prix que vous avez bien voulu mettre à mon zèle pour vos intérêts, mais aussi comme un motif d'encouragement qui doit les convier à chercher à se rendre un jour utiles à leurs contemporains... Vous me décorez du titre précieux de votre père : j'ai eu la noble ambition de le mériter et je le reçois comme la récompense la plus glorieuse dont vous puissiez couronner mes travaux et mes soins. Que ne puis-je encore le justifier! »

Son portrait, toujours d'après M. de Mayer, fut ensuite placé dans la chambre de commerce de Constantinople, « afin, disaient les négociants français, de se ressouvenir de ce vertueux homme et de se rappeler ses principes lorsqu'il y aurait des délibérations importantes à

prendre, pour ne rien faire qu'il pût désapprouver, s'il y eût été ».

M. de Vergennes n'avait plus aucun motif de prolonger son séjour à Constantinople. Sa présence même eût pu devenir gênante pour celui auquel était échue la tâche difficile de le remplacer. Vers la fin du mois de janvier, il s'embarquait avec les siens sur la frégate *la Sultane,* commandée par le comte de Sade, que Louis XV avait envoyée tout exprès pour le rapatrier.

C'est bien à tort qu'on a prétendu qu'il rentrait en France en pleine défaveur. Des documents irrécusables établissent le contraire. C'est d'abord le ministre des affaires étrangères qui, dès qu'il apprend son entrée dans le port de Toulon, tient à lui faire parvenir, dans cette ville, ses compliments de bienvenue :

« A Versailles, le 24 mars 1769.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à votre arrivée à la rade de Toulon, avec les deux paquets de M. le chevalier de Saint-Priest qui y étaient joints.

« Je vous félicite sur votre heureuse arrivée et je prends véritablement part à la satisfaction que vous avez ressentie d'être quitte des dangers et de l'ennui d'une longue traversée.



« Vous devez être bien persuadé du plaisir avec lequel je vous recevrai ici et de mon empressement à réitérer auprès du Roi tous les témoignages dus à vos services et capables d'exciter les bontés et la générosité de Sa Majesté à vous donner des marques de sa satisfaction.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, etc.

« Le duc de Choiseul. »

Quelques jours après, le ministre de la marine tient, lui aussi, à lui adresser l'expression de ses sentiments :

« A Versailles, le 3 avril 1769.

« J'ai appris, Monsieur, avec d'autant plus de plaisir, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 du mois dernier, votre arrivée à Toulon avec la frégate du Roi *la Sultane*, que je commençais à être en peine de votre navigation.

« Je désire que vous puissiez vous reposer de vos fatigues pendant la quarantaine; et vous ne devez pas douter de l'empressement que j'aurai de vous voir au retour d'une ambassade que vous avez si bien su remplir.

« J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

« Le duc de Praslin. »



Au commencement de mai, le chevalier est à Versailles, où le reçoivent immédiatement le ministre et le Roi. M. de Mayer a encore dramatisé ces audiences.

« Il n'en eut pas moins, raconte-t-il, à la cour, l'accueil qu'il méritait, et, comme Villars, il aurait pu s'écrier : « Mes ennemis sont à Versailles ! » Les préventions du ministre s'étaient répandues dans le cabinet. Il eut le sort de Catinat : il sut répondre avec modération à des remontrances peu circonspectes. La manière dont se termina son entrevue avec le ministre le dédommagea. « La guerre a été déclarée à la Russie, dit-il, et telle « était la volonté du Roi que j'ai exécutée dans tous les « points ; mais je rapporte les trois millions, je n'en ai « pas eu besoin. » Ainsi le chevalier de Vergennes venait de rappeler à notre souvenir le trait jusque-là unique du maréchal d'Harcourt, qui, maître de disposer des sommes considérables que Louis XIV prodiguait pour la guerre de la Succession, renvoya au marquis de Torcy l'argent qui lui était resté. »

M. de Vergennes rapportait-il au Roi les trois millions mis à sa disposition ? Nous ne savons ; le fait, sous quelque forme qu'il se soit produit, n'a rien qui nous surprenne. Le désintéressement de M. de Vergennes est au-dessus de tout soupçon comme de tout éloge. Il était, nous l'avons vu l'écrire lui-même, « aussi incapable de dépenser sans raison l'argent du Roi que de se l'appro-

prier ». Au départ de Constantinople, les négociants français voulaient offrir à Mme de Vergennes de riches souvenirs; son mari les refusa. Il préféra rentrer en France dans une situation de fortune, à peu de chose près, aussi modeste que lorsqu'il l'avait quittée. Et à un ministre qui semblait étonné de la médiocrité de son état, « au retour d'un pays où l'on s'enrichissait presque toujours », il eut la satisfaction de pouvoir répondre : « Quand on est honoré de la confiance du Roi, il n'y a qu'une manière de faire son devoir, c'est de le servir noblement. »

Louis XV n'eut garde d'oublier de tels services; il tint à récompenser une aussi loyale et rare abnégation; il fit remettre à son fidèle serviteur une gratification de 30,000 livres, accompagnée du brevet ci-après :

« Aujourd'hui, vingt-huit mai mil sept-cent-soixante-neuf, le Roi étant à Versailles et Sa Majesté voulant donner des marques particulières de la satisfaction qu'elle a des services distingués que M. le chevalier de Vergennes lui a rendus dans les différentes missions dont il a été chargé et en dernier lieu dans l'ambassade de Constantinople, dont il a rempli les fonctions pendant quatorze ans, Sa Majesté lui a accordé et fait don de la somme de douze mille livres de pension annuelle et viagère à compter du 1er juin prochain, pour en être payé sa vie durant sur ses simples quittances par les gardes de son



trésor royal présent et à venir, chacun en l'année de son exercice sans aucune difficulté.

« M'ayant Sa Majesté commandé d'expédier à cet effet audit sieur chevalier de Vergennes le présent brevet, qu'elle a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main et fait contresigner par moi, conseiller secrétaire d'État et de ses commandements et finances.

« Louis.

« Le duc de Choiseul. »

M. de Vergennes n'avait donc lieu de se plaindre de personne. Si son retour n'avait pas l'éclat de celui d'un triomphateur, il n'en était pas moins marqué par les témoignages les plus flatteurs d'estime et par des récompenses précieuses, du reste bien méritées. En réalité, il avait gagné la partie. L'expérience qu'il tentait, en acceptant encore jeune le poste si difficile de Constantinople, ne laissait pas que d'être particulièrement périlleuse; il en sortait, non pas peut-être après avoir récolté d'éclatants lauriers, mais assurément tout à son honneur. Sans tarder, il prit le chemin de la terre de Toulongeon près d'Autun, dont il avait fait l'acquisition durant son séjour en Turquie, et où il devait, pendant quelques années, goûter, loin du bruit et des affaires publiques, les plus douces et les plus pures jouissances familiales.

Si nous résumons le chemin parcouru, nous voyons le fils du président du Parlement de Dijon devenu l'un des diplomates les plus connus et les plus autorisés de l'époque. Depuis vingt-huit ans il est dans la carrière. Il a tout d'abord été en Portugal, puis plusieurs fois en Allemagne pour y remplir de délicates missions. Quatorze années de présence ininterrompue auprès de la Sublime Porte ont achevé de le mêler aux négociations les plus importantes et de l'initier aux secrets des chancelleries.

Son rôle à Constantinople a eu deux phases distinctes (1). Dans la première, alors que Louis XV entretenait « les connexions les plus intimes » avec les cours de Vienne et de Pétersbourg, toute son application dut tendre à empêcher l'Empire ottoman « de déranger, par des diversions faites à contre-temps », la lutte presque constamment malheureuse que le roi de France soutenait alors contre l'Angleterre. Pendant tout ce temps, en dépit des changements de ministères et même de règnes survenus sur le Bosphore, malgré les succès de nos ennemis, les excitations, les promesses, les trésors prodigués au sérail, aucune complication sérieuse ne vint de ce côté aggraver la situation déjà si critique de

(1) Voir aux Pièces justificatives la lettre en date du 18 mai 1769 par lui adressée à Louis XV sur sa demande, dans laquelle il expose les principales difficultés de son ambassade.

l'Europe et s'opposer au rétablissement de la paix, nécessaire à tous et presque indispensable à la France.

Dans la seconde phase, le groupement des puissances se trouvant modifié, et la politique du cabinet de Versailles se heurtant à l'orgueil invincible et à l'ambition démesurée d'une czarine de génie, le ministre du Roi à Constantinople fut, à l'inverse, chargé de provoquer contre les envahisseurs et les oppresseurs de la Pologne toutes les jalousies, les défiances et les haines des Ottomans, en vue de les amener à mobiliser et porter leurs forces contre Catherine II, dont les projets commençaient à inquiéter et à troubler celles des grandes puissances qui jusque-là se considéraient comme les arbitres de l'Europe. A force de patience, de persévérance, de ressources et d'habiletés, l'ambassadeur de Louis XV finit par voir les masses profondes des Turcs s'ébranler vers le Nord et entreprendre ce que, il faut bien le dire, ni le roi de France ni l'Impératrice-Reine n'étaient plus en état de tenter.

Quatorze années durant, constamment en éveil, exposé aux incendies, aux tremblements de terre, aux épidémies, qui périodiquement désolaient la région, plus embarrassé encore par les indécisions et les changements de système de sa cour, le représentant de la France resta sur la brèche avec un dévouement éclairé, un courage modeste, que ne lassèrent ni les suspicions

et les injustices des autres résidents étrangers, ni l'incohérence, l'ignorance et l'inertie des Turcs, ni les périls auxquels les mœurs violentes et le fanatisme aveugle et sans frein des despotes d'Orient pouvaient exposer.

Lorsqu'on a suivi, comme nous, jour par jour, les dépêches, les notes, les mémoires, les démarches auxquels était obligé de recourir un ambassadeur ne pouvant recevoir avant près de trois mois les réponses de son gouvernement et forcé de ne communiquer le plus souvent que par intermédiaire avec celui auprès duquel il était accrédité, on est véritablement surpris du labeur écrasant qui absorbait ses journées et ses veilles. M. de Vergennes l'a supporté sans une plainte, sans un instant de défaillance, nous pouvons dire sans une faute. Et nous savons que, par surcroît, à ce travail déjà prodigieux venait s'adjoindre la tâche si délicate et si minutieuse de la correspondance secrète entretenue avec le Roi.

Sans doute, il nous a été facile, à distance des événements et en connaissant la suite, de taxer, à plusieurs reprises, l'ambassadeur de confiance outrée et d'optimisme. Mais, au moment où les circonstances venaient de se produire, celui-ci n'était-il pas en droit, dans sa loyauté, d'ajouter foi à des probabilités ou à des espérances que son ardent patriotisme appelait de tous ses vœux ?



A étudier sans parti pris l'ensemble de l'œuvre qui se dégage des nombreux documents que nous avons reproduits ou analysés, on y découvre des qualités de premier ordre, essentielles autant que précieuses chez un diplomate; car diplomate, le chevalier de Vergennes l'est par nature, par instruction, par le milieu dans lequel il n'a cessé de vivre depuis sa jeunesse, et, pour tout exprimer, il est même plus diplomate qu'homme d'État : en lui, l'esprit de négociation paralyse et domine parfois l'initiative et l'action.

N'oublions pas l'époque où il vivait. Alors la source de l'initiative et de l'action émane du souverain. Celui-ci est circonvenu, influencé, trop souvent même dirigé par la cour; et, comme on l'a fait remarquer avec autant d'esprit que de justesse, l'atmosphère de la cour au dix-huitième siècle est singulièrement factice et subtile. « C'est là que le diplomate, confondu avec le courtisan, apprend la dissimulation, les manières dégagées, l'élégance du maintien, la haute mine impassible à démonter, le sourire confit en réticences, les demi-mots, l'allure à la fois discrète et impertinente. Il parle une langue aisée, rapide, féconde en euphémismes et en sous-entendus, habile à décorer d'un beau nom les procédés les moins recommandables (1). »

(1) *Les transformations de la diplomatie*, article anonyme. *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1893.



Le chevalier de Vergennes ne possédait pas cet art raffiné et ces défauts d'emprunt, parce qu'il n'avait pas eu le temps de s'imprégner de l'air de la cour, « où il se sentira toujours en pays étranger ». Son caractère n'était ni transformé, ni déprimé par un long séjour à Versailles. Il a gardé et gardera jusqu'à la fin l'empreinte ineffaçable de l'éducation de ses premières années, des exemples puisés dans une austère famille de magistrats.

Comme homme privé, il est affectueux et modeste, simple et doux, avec une sorte de mélancolie résignée, qui s'explique assez mal au milieu du bonheur dont il n'a pas cessé de jouir. Portes closes au logis, il aime à jouer avec ses enfants, il s'occupe de former leur jeune âme à tous les nobles sentiments. Il éprouve pour sa femme un amour sincère; lorsque les exigences de son poste l'éloignent d'elle, il lui adresse des lettres pleines d'abandon délicat et de touchante tendresse : « C'est un phénomène rare dans ce siècle, confesse-t-il, qu'une femme et un mari qui s'aiment et, qui plus est, osent l'avouer (1). »

Aussi un écrivain de talent, qui a étudié M. de Vergennes dans la seconde partie de son existence, peut-il dire avec vérité : « Être utile et vertueux, se séparer du peuple par le mérite, non par les dignités, surtout aspi-

(1) De Mayer, *Vie publique et privée du comte de Vergennes.*



rer à ce témoignage intérieur que donne la satisfaction du devoir accompli, en fin de compte se reposer sur la Providence, qui sait mieux que nous ce qui nous convient, voilà qui doit diriger toute vie, l'idéal où lui-même tendait. Il le tenait de sa foi chrétienne, de la conviction profonde, exprimée à ses derniers moments, qu'il est un jour inéluctable où l'on rend compte de toutes ses actions; il puisait dans cette foi l'impassibilité devant les calomnies, ce dédain superbe des sarcasmes qui lui faisait répondre à cette question du Roi : « Les avez-vous encore à cœur? » — « Sire, ils n'ont pas porté jusque-là (1). »

L'homme public se distinguait avant tout par son inaltérable probité. Qu'il s'agisse du but à atteindre, des personnes à mettre en œuvre, des moyens à employer, il y apporte les plus légitimes scrupules. Dans un empire où, — répète-t-il à satiété, — tout est à l'encan, il lui répugne de faire usage, au delà de certaines limites permises, de l'appât de l'or et des richesses. Sa conscience ici s'érige en juge sévère; ce qui n'est qu'encouragement et politesse, il n'hésite pas à le faire; il s'arrête, au contraire, là où commence la corruption. Quant à lui, il est impeccable, et le moindre soupçon expire à ses pieds.

(1) *Un ministre des affaires étrangères au XVIII[e] siècle*, par M. Albert MALET. *Revue bleue*, 8 mars 1890.



Peut-on dire que l'intelligence et le coup d'œil du négociateur aillent de pair avec son désintéressement et son honnêteté, et aient toujours été à la hauteur des circonstances? S'il est vrai que bien souvent ses vues s'élargissent jusqu'à embrasser de vastes horizons, et que ses réflexions sur la politique générale révèlent une singulière intuition des événements, son esprit n'est pas cependant de ceux qui s'imposent par la supériorité des conceptions, la concision des formules, la virilité et la force des résolutions. Mais il faut se souvenir qu'il est à Byzance, et que, tandis qu'ailleurs il eût été possible de parler haut et ferme, ici la prudence conseillait de se garder avec soin de froisser l'orgueil si ombrageux des disciples de Mahomet : d'où des tempéraments de langage exigés, des flatteries de style, des dissimulations nécessaires. Lutter à visage découvert équivalait à rompre, tandis qu'en louvoyant et en temporisant on pouvait espérer le succès. N'avait-il pas aussi l'obligation de contre-miner les procédés incorrects et les ruses éhontées des représentants de certaines cours, agents officiels ou secrets, à qui leurs maîtres, dénués de générosité et d'honneur, laissaient tout déclarer, tout promettre et tout faire, quand ils ne le leur commandaient pas?

Au service de cette tâche ingrate, hérissée d'obstacles aussi variés qu'imprévus, M. de Vergennes sut apporter une sollicitude infatigable, soit en vue de recueillir les

informations les plus exactes, soit en vue de pénétrer et de surprendre les projets ou les tendances du Grand Seigneur et de ses ministres. Son activité sans égale est constamment à l'affût des « canaux » qui le peuvent conduire plus sûrement à ses fins. Tour à tour il est pressant, insinuant, réservé ; le silence même, à l'occasion, devient pour lui un ingénieux moyen d'exciter la curiosité et de provoquer l'expansion.

Peut-être lui adressera-t-on le reproche de se complaire dans les détails, de s'attarder dans les développements, les raisonnements, les déductions, de rendre ses dépêches interminables à force d'être disert ; mais, jusque dans ce défaut qu'il faut savoir reconnaître, apparaît le soin excessif qu'il entend mettre à l'accomplissement de son devoir.

Après de tels efforts et à pareille école, il devait devenir et il devint, en effet, un diplomate consommé, dont quelques années de repos, de méditations, de retours sur lui-même et sur les autres, ne pouvaient que compléter et mûrir encore les rares talents ; et, sous l'influence de la retraite et du recueillement, son caractère n'aura fait que se fortifier et grandir, quand le Roi, ayant de nouveau besoin de son expérience, de ses lumières et de son zèle, le chargera d'aller à Stockholm, surveiller et peut-être favoriser la révolution qui s'y prépare et va s'accomplir. Il y déploiera de si incontestables

mérites que le successeur de Louis XV ne l'en rappellera que pour lui confier la direction suprême de sa politique extérieure avec le département des affaires étrangères.

Chacun sait ce qu'a été ce long ministère de treize ans, « que l'histoire n'apprécie peut-être pas à toute sa valeur », a dit M. de Loménie, parce que celui qui était devenu le comte de Vergennes « ne s'occupait pas de se faire prôner, mais qui n'en fut pas moins un des plus éclairés, des plus sages et des plus fermes qu'ait eus la France (1) ». Il restera à jamais glorieux et honoré par sa coopération à l'affranchissement des « Insurgents » d'Amérique et à l'avènement du règne de la liberté qui éclaire le monde. La mort du ministre, à la veille des événements mémorables de 89, ne saurait être trop déplorée, s'il est vrai, comme l'estimait Louis XVI, qu'il fut le seul homme qui aurait pu éviter la Révolution.

A toutes les époques et dans tous les pays, de tels serviteurs de l'État sont rares. Leur vie doit servir d'enseignement et d'exemple. Puissions-nous y avoir contribué!

(1) De Loménie, *Beaumarchais et son temps*, t. II.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Acte de décès du comte de Vergennes dressé à Versailles le 14 février 1787.

L'an mil sept cent quatre vingt sept le quatorze février, très haut et très puissant seigneur, monseigneur Charles Gravier, comte Vergennes, baron d'Uchon et de Saint-Eugène, seigneur du Bordeau, Saint-Symphorien et de Marmagne, Pondevaux, Marly, Barvault et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur de ses ordres, chef du conseil royal de ses finances, conseiller d'État d'épée, ministre et secrétaire d'État, commandements et finances de Sa Majesté, ayant le département des affaires étrangères, époux de très haute et très puissante dame Madame Anne de Viviers, comtesse de Vergennes, décédé hier âgé de soixante sept ans, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous soussigné curé; en présence de très haut et très puissant seigneur monseigneur Constantin Gravier, vicomte de Vergennes, conseiller d'État, capitaine-colonel des gardes de la Porte du Roi, mestre de camp de dragons, fils du défunt; de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Louis, Charles, Joseph Gravier, vicomte Louis de Vergennes, capitaine de chasseurs au régiment

des Vosges, aussi fils du défunt; de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Gravier de Vergennes, neveu du défunt; de très haut et très puissant seigneur, monseigneur le chevalier de Viviers, beau-frère dudit défunt; qui ont signé avec nous.

(*Signé*) : Le vicomte de Vergennes; vicomte Louis de Vergennes; de Vergennes; chevalier de Viviers; et Jacob, curé.

II

Lettre du chevalier de Vergennes à Louis XV.

A Paris, le 18 mai 1769.

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté le tableau qu'elle m'a commandé de former des affaires principales dans lesquelles j'ai eu la main pendant mon séjour en Turquie. Ma négociation présente deux époques intéressantes et toutes deux glorieuses à Votre Majesté. Dans la première, Votre Majesté, amie et alliée des cours de Vienne et de Pétersbourg, avec lesquelles elle était dans les connexions les plus intimes, appropriait toute son influence à prévenir que les Turcs, mus par leur jalousie contre deux puissances qu'ils considèrent comme leurs ennemis naturels, ne dérangeassent par des diversions faites à contre-temp un concert qui n'avait pour objet que de réprimer les infracteurs de la paix publique. Ni les événements d'une guerre trop constamment malheureuse, ni l'opinion d'une amitié que les Turcs avaient réputée jusque-là indissoluble, ne servaient notre négociation, Sire, nous avions contre nous la disgrâce des armes, l'éclat des succès de l'ennemi des deux puissances que Votre Majesté protégeait, et,

ce qui était plus fâcheux encore, le grief d'une exception en faveur des Turcs omise dans l'alliance de Versailles. Malgré les avantages et les occasions séduisantes que les Turcs avaient de sortir de leur tranquilité, ils n'embarrassèrent point les vues de Votre Majesté pour rétablir la paix générale. Ce n'a pas été la partie la plus facile, quoique la moins remarquée de mon travail. La tâche était difficile, il fallait contenir les Turcs et les rendre sourds au cri de leur intérêt.

La seconde époque de ma négociation n'est pas moins intéressante, et semble plus brillante, en ce qu'elle a mis en mouvement contre la Russie la masse énorme des forces ottomanes. J'y insiste d'autant plus volontiers, Sire, qu'elle est uniquement l'ouvrage de votre haute prévoyance.

Dans un tems, Sire, où la nécessité des circonstances semblait, sinon effacer, du moins suspendre les anciennes et solides maximes de la politique de votre Conseil, et où tout concourait à rompre le fil des liaisons héréditaires de votre couronne, Votre Majesté a voulu que je le tinsse soigneusement. La correspondance secrète dont elle a daigné m'honorer me prescrivait sans cesse d'avoir dans la plus grande recommandation les intérêts de ses anciens alliés, surtout ceux de la Suède et de la Pologne. Votre Majesté, toujours guidée par les lumières de sa justice, remplissait dans la plus grande exactitude ses engagements avec ses nouveaux amis, sans se relacher de l'intérêt qu'elle avait toujours pris à la sûreté et au bien être de ses anciens.

C'est en suivant fidèlement le plan d'une direction aussi sage et aussi supérieurement combinée, que je me suis tenu la voie ouverte pour soigner et suivre des intérêts que Votre Majesté n'avait jamais abandonnés. Je n'aurais vraisemblablement pas été à temps de le reprendre si j'avais attendu pour sortir de l'inaction le temps où votre Conseil a pensé



devoir me prescrire de l'activité. Mais les matériaux étaient déjà si bien disposés, grâce à la prévoyance de Votre Majesté, que je n'ai eu besoin que de légères modifications dans ma conduite pour travailler efficacement à l'érection de l'ouvrage qu'il était question d'élever. Le succès a couronné à tous égards les vues de Votre Majesté, et ce succès si grand doit lui paraître d'autant plus précieux qu'il n'est pas l'ouvrage de l'intrigue et de la corruption; une persuasion, fondée sur la justice et sur la convenance des choses, est le seul ressort dont je me suis permis l'emploi.

Si j'ai l'avantage, Sire, d'avoir coopéré à l'exécution des vues magnanimes de Votre Majesté, mon seul mérite est d'avoir bien saisi ses ordres, d'en avoir constamment fait esprit, et enfin d'avoir résisté à des contradictions et à des dégoûts auxquels je ne devais pas raisonnablement m'attendre. Le même zèle m'anime encore aujourd'hui, quoique rendu au repos. Je n'ai pas la confiance d'en faire hommage à Votre Majesté; ma soumission entière à ses volontés ne doit pas me permettre même des désirs; mais, si jamais Votre Majesté trouvait bon de m'employer, l'ardeur, avec laquelle j'exécuterais ses commandements, lui sera garant que le bien de son service m'est plus cher à tous égards que ma propre existence.

Je prends la liberté de me recommander avec ma famille très humblement à la protection et à la clémence de Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect, etc...

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV



CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV



CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

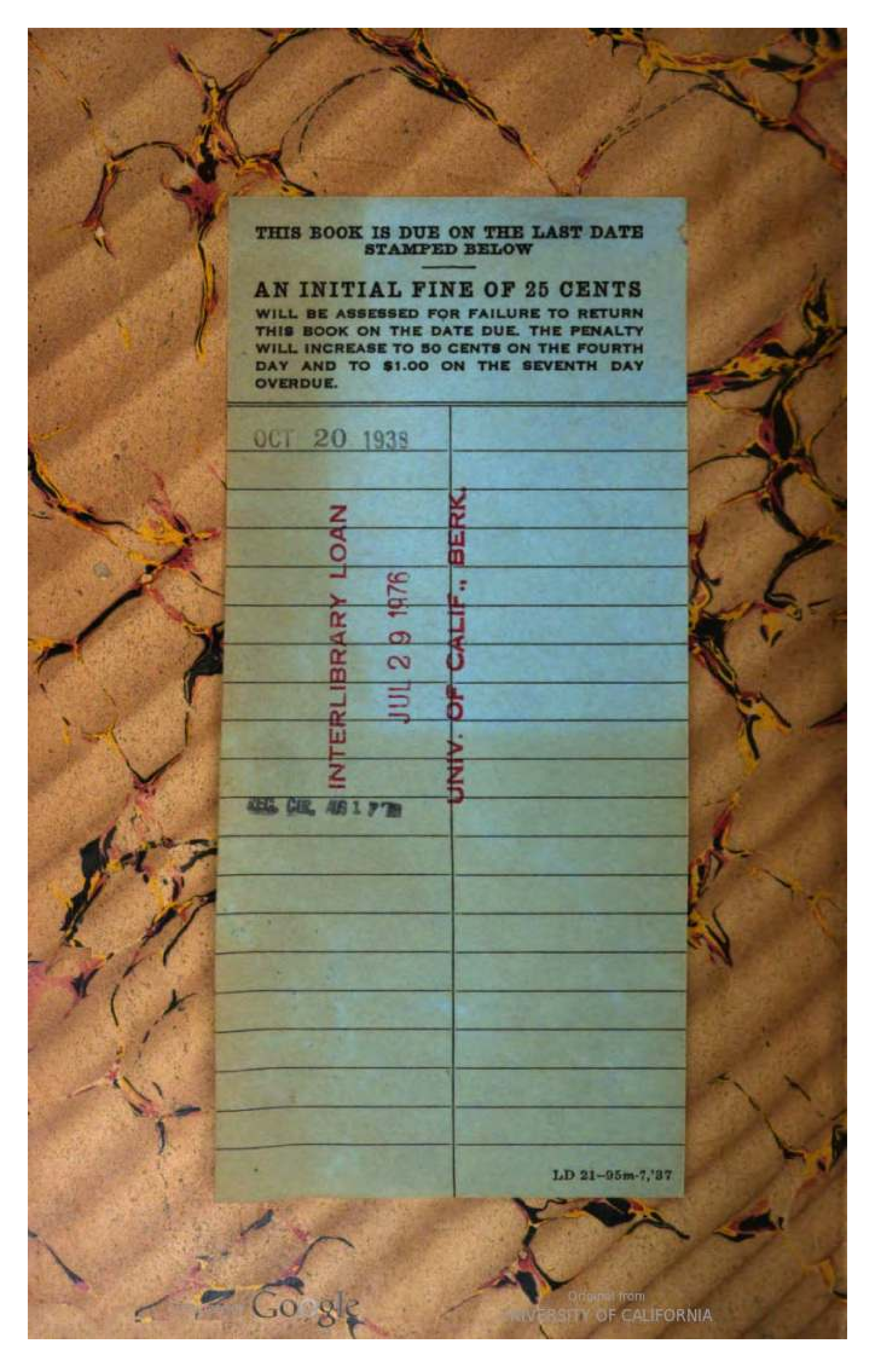


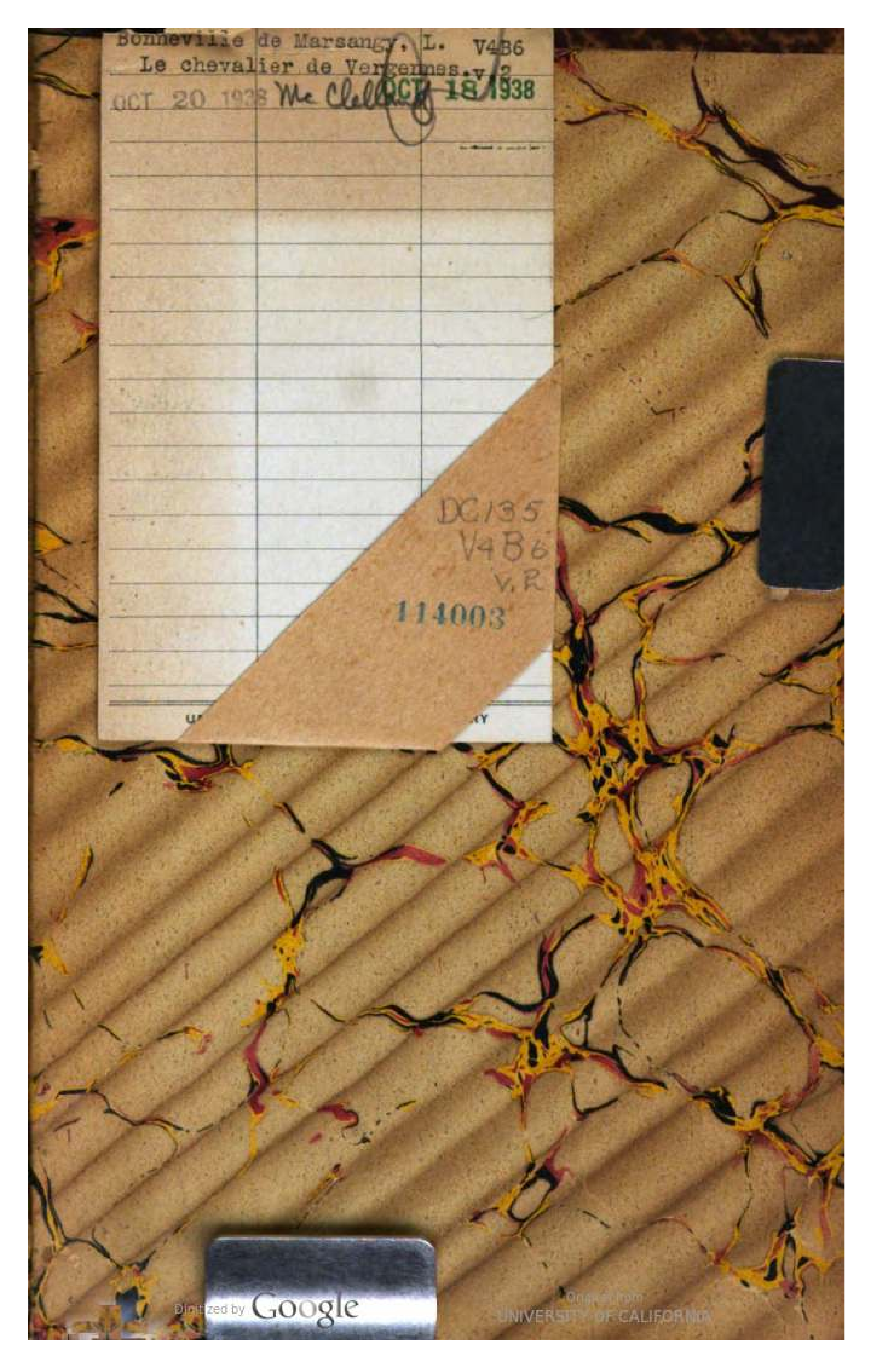
PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET C[ie]

Rue Garancière, 8




THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW
AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.
OCT 20 1938
INTERLIBRARY LOAN
JUL 29 1976
UNIV. OF CALIF., BERK.
LD 21-95m-7,'37
Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA



Bonneville de Marsangy, L. V4B6
Le chevalier de Vergennes. v.2
OCT 20 1938 Mc Clell
OCT 18 1938
DC135
V4B6
v.2
114003
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

